

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
FACULTÉ DES LETTRES

**LANGAGES XÉNOPHOBES ET CONSENSUS NATIONAL
EN SUISSE (1960-1980) :**

DISCOURS INSTITUTIONNELS ET LANGAGE QUOTIDIEN

THÈSE

présentée à la Faculté des lettres
de l'Université de Neuchâtel
pour obtenir le grade de docteur ès lettres

par

PIERRE FIALA

**LANGAGES XÉNOPHOBES ET CONSENSUS NATIONAL
EN SUISSE (1960-1980) :**

LA MÉDIATISATION DES CONFLITS

THÈSE

présentée à la Faculté des lettres
de l'Université de Neuchâtel
pour obtenir le grade de docteur ès lettres

par

MARIANNE EBEL

CEDIPS

1983

La Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de MM. Jean-Blaise Grize, professeur à ladite Université, Laurent Monnier, professeur à l'Université de Lausanne, et Michel Pêcheux, maître de recherches au Centre National de la Recherche Scientifique à Paris, autorise l'impression des thèses présentées par M. Pierre Fiala et Mme Marianne Ebel, en laissant aux auteurs la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 28 janvier 1983.

Le doyen : André Gendre.

TABLE DES MATIERES

INTRDDUCTION de M. Ebel et P. Fiala	9
 PREMIERE PARTIE : Pierre FIALA	
DISCOURS INSTITUTIONNELS ET LANGAGE QUOTIDIEN	
 1961-1981 : AFFRONTEMENTS A PROPOS DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE ET MAINTIEN DU CONSENSUS	 21
 I. DE LA NAISSANCE D'UN MOUVEMENT DE MASSE CONTRE L'EMPRISE ET LA SURPOPULATION ETRANGERES A SA DISPARITION EN TANT QUE FORCE POLITIQUE NATIONALE	 21
1. Quelques repères chronologiques	21
2. <i>Uebertrendung</i> , concept scientifique ou formule idéologique	 34
Notes	36
 II. DES DISCOURS DE DROITE EXTREMISTES	 37
1. Le fondateur de l'Action Nationale: un citoyen ordinaire, une obsession	 37
La centration du récit	41
Des contradictions levées par la redondance et la répétition	 42
2. La première prise de parole de l'Action Nationale	 43
3. Le programme politique de 1963	46
4. Schwarzenbach: figure et projet politiques	48
5. Conclusion	54
Notes	57

III. LA XENOPHOBIE INSCRITE DANS DES MECANISMES ECONOMIQUES DISCRIMINATOIRES	61
1. L'immigration ouvrière dans les pays d'Europe occidentale après la deuxième guerre mondiale	61
2. Les conditions de l'expansion généralisée	62
3. Expansion et développement inégal, cause des migrations	64
4. L'immigration ouvrière, composante structurelle de l'économie capitaliste	65
5. L'expansion économique en Suisse et l'immigration de la main-d'oeuvre	67
Notes	70
IV. LA FORMULE UEBERFREMDUNG DANS LE DISCOURS ECONOMIQUE ET JURIDIQUE	73
1. L'énonciation de la formule et l'instauration d'un contrôle permanent	73
2. La loi de 1931 et ses modifications: libéralisme économique et discriminations légales	75
3. Les discriminations économiques dans l'expansion des années cinquante	78
4. La définition de la formule, enjeu politique des années soixante	82
5. La dénégation de la formule	86
6. Un danger toujours possible	92
7. La politique de récession donne son sens à la formule	100
8. Le nouveau projet de loi sur les étrangers	102
9. Le sens d'un rejet	105
Notes	110
V. QUELLE SOLIDARITE? LA FORMULE DANS LE DISCOURS SYNDICAL	115
1. Première revendication de l'USS; faire respecter la loi de 1931	118
2. "Dans l'intérêt de la paix sociale", limiter le nombre de travailleurs étrangers"	124
3. Une campagne malaisée	126
4. "Une politique qui satisfasse les deux côtés, une politique humaine"	127

5. Pour combattre l'initiative de l'Action Nationale, l'USS plaide en faveur d'un contre-projet gouvernemental	128
6. Uebertremdung, formule fragmentée	130
7. Initiative "Etre solidaires". "L'absence de mot d'ordre de la centrale n'est pas synonyme d'immobilisme"	133
Notes	135
 LANGAGE QUOTIDIEN ET DEBATS POLITIQUES	 139
 I. LANGAGE ET POLITIQUE	 139
1. La diversité des approches sociales du langage	144
2. Deux notions empiriques: pratiques langagières, formation langagière	150
Notes	157
 II. LES VOTATIONS. DEBATS ET ACTES DE LANGAGE	 167
1. Une situation d'énonciation réglée institutionnellement	167
2. L'hétérogénéité des discours et leur circulation	169
3. Réglage et contrôle des discours	172
4. Le référent social	173
5. La productivité de la formule: xénophobe, xénophone, xénophonomatique	175
Notes	178
 III. QUELQUES ASPECTS DE L'ARGUMENTATION POLITIQUE DANS LE LANGAGE QUOTIDIEN	 181
1. Une pratique spécifique: les lettres de lecteurs	181
2. "Monsieur le rédacteur, ..."	184
3. "Ne sachant pas un mot de français, ..."	188
4. Un réseau d'argumentations	195
5. "Car nous ne sommes pas du tout xénophobes"	206
Notes	216

DEUXIEME PARTIE : Marianna EBEL LA MEDIATISATION DES CONFLITS

ELEMENTS POUR UNE ANALYSE DU DISCOURS DE LA PRESSE	221
I. CHOIX DES JOURNAUX ET CONSTITUTION DU MATERIEL D'ANALYSE	225
1. Des raisons internes à la recherche	225
2. La Suisse, La Feuille d'Avis de Lausanne/ 24 Heures, des quotidiens d'opinion qui se sont engagés politiquement lors des campagnes de vote en 1970, 1974, 1977	226
3. Deux journaux représentatifs de la presse suisse	235
Notes	239
II. REGLAGES DU DISCOURS ET ENONCIATION	243
1. La presse d'information, un discours indépendant?	244
2. Le discours de la presse du point de vue de l'énonciation	246
3. Discours directs, discours rapportés, discours repris	247
4. Les effets des deux opérations de l'intrication des discours et de l'effacement des sujets	250
5. Structure du discours des quotidiens	251
6. Placement et répartition des locuteurs	253
Notes	260
ANALYSES DES CAMPAGNES DES JOURNAUX	263
1970: SCHWARZENBACH, UN OBSTACLE INCONTOURNABLE	263
I. LA FEUILLE D'AVIS DE LAUSANNE	263
1. "Non à l'initiative Schwarzenbach", un mot d'ordre qui domine toutes les composantes du discours de la FAL	263
2. La mise en scène du dialogue démocratique	267
3. "Le héros de cette aventure ce peut être vous, moi, n'importe qui"	268
4. Les lecteurs au centre du débat	271
5. La parole aux personnalités représentatives	272
6. L'humoriste à la rescousse	284

7. La rédaction fait le point: "... les mais, les si, les pourtant sont exclus".	286
8. Le débat inégal	287
9. Le jeu de la vérité. Contrôle du discours et débordement du langage	289
10. La rédaction mène la polémique mais pare aux critiques	292
11. Un incident dans le courrier des lecteurs	293
Notes	298
 II. LA SUISSE 1970, ANALYSE COMPAREE	 305
1. "Oui ou non? Restez, deux semaines durant, à l'écoute de 'La Suisse'"	305
2. Un dossier d'information	308
3. "LECTEURS 'La Suisse' vous répond !..."	311
4. Un dossier qui dépassionne le débat	316
Deux stratégies pour un même NON	317
Notes	318
 1974: "INITIATIVE XENOPHOBE NO 3. MEME SCENARIO ..."	 323
 III. 24 HEURES, UNE CAMPAGNE RESPONSABLE	 327
1. L'engagement différé	329
2. La cause est entendue	336
3. Les porte-parole officiels... mis à l'écart	341
4. Un locuteur de choix...	343
5. Le Conseil fédéral: "Chères concitoyennes et chers concitoyens..."	346
6. 'Ils' s'expriment	351
7. Un courrier des lecteurs assaini	352
Notes	354
 IV. LA SUISSE, UNE CAMPAGNE VEHEMENTE	 359
1. La dramatisation du débat	359
2. L'appel du Conseil fédéral: "Non à la démesure!"	364
3. Face aux xénophobes, les immigrés en première ligne	368
4. L'événement de la campagne: le débat entre correspondants	372
5. Réponse à l'ouvrier immigré: une polémique entre Suisses	375
6. La parole des lecteurs en liberté surveillée	383
L'adjectif xénophobe maintenant s'est imposé	385
Notes	387

1977: LE TEMPS DES SILENCES	389
V. LA SUISSE: UN DOSSIER RESTREINT ET DISPARATE	393
1. Des fissures pas toujours colmatées	393
2. Divisée, la classe ouvrière est affaiblie	394
3. La crise inexpliquée	396
4. "Ils" n'auraient pas dû partir...	397
5. "Xénophobe veut dire..."	400
6. C'est la faute aux xénophobes	401
Notes	406
VI. 24 HEURES: LES SILENCES DU LIBERALISME	409
1. Un dossier vide	409
2. La parole malheureuse	410
3. Mais où sont les travailleurs immigrés?	413
4. Le Conseil fédéral, la récession aidant?	
La récession... le Conseil fédéral aidant!	415
Notes	419
CONCLUSION	425
EPILOGUE	429
TABLE DES SIGLES	433
BIBLIOGRAPHIE	I-XXII

INTRODUCTION

Marianne EBEL

Pierre FIALA

Le 7 juin 1970, le peuple suisse se prononçait par un vote sur "l'initiative Schwarzenbach". Cette initiative, la deuxième contre la "surpopulation et l'emprise étrangères", avait été déposée le 20 mai 1969 par un comité dont James Schwarzenbach était le porte-parole attitré. Elle comportait 70.292 signatures valables et proposait d'insérer dans la Constitution un article 89 quater limitant le nombre d'étrangers à 10% de la population de chaque canton, à l'exception de Genève. Elle prévoyait un délai de quatre ans pour réaliser cette réduction.

Dès le début de l'année 1970 s'ouvre une importante campagne politique qui dure jusqu'au 7 juin. Ce jour-là, 74,7% du corps électoral se déplace aux urnes; chiffre record, jamais atteint depuis le scrutin sur l'introduction de l'assurance vieillesse en 1947, et qui indique, à lui seul, à quel point cette initiative a marqué la vie sociale et politique en Suisse. Mobilisant à la fois l'ensemble des institutions et la plupart des habitants du pays, la campagne traverse l'ensemble du corps social. 854.688 citoyens, soit 54% des votants, rejettent l'initiative, 557.714 citoyens, soit 46%, l'acceptent. Quinze cantons se prononcent négativement, sept positivement.

A cette date du 7 juin 1970 s'en ajoute une autre, comparable à plus d'un titre: celle du 20 octobre 1974. Après le rejet de l'initiative Schwarzenbach, un autre texte, plus radical, est rédigé par une fraction de l'Action nationale (AN). Déposée en 1972 avec 70.000 signatures valables, cette troisième initiative est soumise au vote le 20 octobre 1974, date à laquelle elle est rejetée par 1.691.632 NON contre 878.891 OUI, après une campagne plus intense et plus passionnée qu'en 1970.

Le 13 mars 1977, deux nouvelles initiatives contre l'emprise et la surpopulation étrangères sont soumises au vote. Après une brève campagne politique, elles sont toutes deux rejetées à une forte majorité (70,6% et 88,2% des voix et à l'unanimité des cantons). Moins de la moitié du corps électoral se déplace cette fois aux urnes.

A trois reprises, et dans des conditions différentes, les débats autour de ces initiatives ont cristallisé de nombreuses tensions sociales consécutives au développement économique de la Suisse. Certes les mouvements sociaux et politiques qui se sont formés autour de "la surpopulation et l'emprise étrangères" ne résument pas à eux seuls ce qu'on nommait dès le milieu des années 60 "la malaise helvétique", "la crise des valeurs nationales". Le problème de l'autonomie jurassienne, les questions touchant à la défense nationale (l'armement atomique, "l'affaire des mirages"), plus récemment la question du secret bancaire, de l'énergie nucléaire, de l'introduction de la TVA, de la libéralisation de l'avortement, de la mise sur pied d'une Police Fédérale de "sécurité" ou de la réduction du temps de travail ont également entraîné au sein de la formation sociale suisse de larges débats et des affrontements qui, dans quelques cas, ont pris des formes violentes. Mais la question de l'*Überfremdung* a instauré un débat à l'échelle nationale qui dure depuis plus de vingt ans. Dès les années 60, elle a vu l'éclosion et le développement de mouvements de masse, mais aussi la naissance de mouvements politiques nouveaux. Au début des années 70, elle a polarisé l'ensemble des formations politiques et occupé le premier plan de l'actualité. Elle a finalement entraîné la refonte de la loi sur les étrangers de 1931.

Cette loi avait connu une première révision en 1948; le nouveau texte de loi a rencontré au début des années 80 de nombreuses difficultés dans sa mise en place. En ramassant dans des formules controversées, "emprise étrangère", "xénophobie", etc., une série de problèmes économiques, sociaux, politiques, idéologiques, cette question a, plus qu'une autre, synthétisé le "malaise helvétique".

L'apparition et le développement d'un mouvement de masse contre "l'emprise et la surpopulation étrangères" est un fait politique important de l'histoire récente de la Suisse. Certes, en 1971, dix ans après l'apparition de l'AN, les groupes anti-étrangers commencent déjà à se désagréger, et leur isolement sera bientôt suivi par leur disparition en tant que mouvements de masse. Peut-on pour autant en conclure que la xénophobie a disparu avec les mouvements qui en étaient l'expression politique? Après les scrutins de 1974 et surtout de 1977, les commentateurs

politiques, dans la presse notamment, l'ont fait. En postulant explicitement que le OUI et le NON qui s'exprimaient dans les urnes reflétaient respectivement la xénophobie et l'absence de xénophobie, ils concluaient, en s'appuyant sur le résultat des votes, que la xénophobie régressait, qu'elle était en voie de disparition. Ils pouvaient ainsi mesurer un "taux" de xénophobie et présentaient celle-ci comme un mal que s'était emparé momentanément du peuple suisse sous l'influence néfaste de groupements qui avaient abusé les citoyens et les citoyennes. Ce taux aurait atteint son niveau supérieur en 1970, pour décroître en 1974, et régresser fortement en 1977, au point de devenir négligeable. On expliquait cette variation par celle du nombre d'étrangers qui, entre 1974 et 1977, a connu une diminution sensible. Certains faits statistiques rendaient pourtant ces conclusions problématiques: le pourcentage de partisans des initiatives s'est toujours révélé supérieur dans des régions à dominante paysanne où l'immigration est peu importante. Les commentateurs y voyaient alors simplement la preuve que l'*Uebertremdung* était un faux problème et la xénophobie une maladie, un "mal honteux" qu'il fallait déraciner. En tout état de cause, la défilée des groupes anti-étrangers auxquels ils réservaient l'épithète de xénophobes confirmait leur analyse du recul et de l'extinction de la xénophobie.

En réalité, durant toute cette période, le terme xénophobe a désigné la fait que ces mouvements et leurs partisans utilisaient l'*Uebertremdung* comme unique principe explicatif des difficultés économiques et sociales et que cette formule orientait l'entièreté du programme des partis anti-étrangers. Mais les conclusions des commentateurs n'expliquent ni ne tiennent compte du fait que dans les débats les différences entre les discours des partisans du OUI et des partisans du NON ont souvent été ténues. Ainsi certains se sont opposés aux initiatives au nom de la "nécessaire sauvegarde du pays et de son économie". D'autres ont fait du même thème un argument pour le OUI. Dans la majorité des discours, le OUI comme le NON ont été énoncés et argumentés à partir de catégories idéologiques communes. Partisans et opposants se sont affrontés sur divers terrains et avec des arguments multiples, de nature politique, économique, humanitaire, morale. Quelle que soit leur diversité, voire leur antagonisme, ces discours reposent sur la distinction: Suisse/Etranger. Dans le discours, cette distinction prend des formes multiples: tel discours d'un partisan oppose l'intérêt des travailleurs suisses à celui des étrangers, tel opposant rappelle que, suisses ou étrangers, tous les hommes sont frères; on a opposé les valeurs patriotiques (l'indépendance, la neutralité armée, la démocratie) à ceux qui les troublent (tantôt les étrangers, tantôt les "mauvais Suisses"), la défense de l'économie nationale à ceux qui la perturbent (tantôt les étrangers, tantôt les patrons ou le gouvernement, tantôt les "mauvais

Suisses"). Au-delà de leur diversité ou de leur antagonisme, tous ces discours, dans leurs formes linguistiques (oppositions lexicales, oppositions grammaticales nous/eux) reproduisent la distinction sémantique fondamentale, celle de la nationalité.

Sans entrer ici encore dans le détail des analyses de discours qui fondent cette constatation, nous considérons comme une donnée incontournable le fait que les argumentations des partisans et celles des adversaires des initiatives successives s'appuient pour ainsi dire toutes sur les mêmes catégories fondamentales et qu'elles présentent souvent dans leurs formes des différences si minimes qu'il est difficile d'opposer, comme l'ont fait notamment les commentaires politiques immédiats, deux groupes bien distincts de discours. Les positions qui approuvaient le contenu des initiatives ayant été qualifiées par eux de xénophobes, toutes les autres, quel que soit leur point de vue, pour peu qu'elles aient combattu les initiatives, se sont trouvées regroupées et qualifiées en quelque sorte implicitement de non xénophobes.

Cette dichotomie, dont la fonction polémique apparaîtra plus loin, masque précisément les faits que nous voulons étudier.

Les commentaires qui ont assimilé l'existence de la xénophobie à celle des groupes politiques anti-étrangers constitués et qui ont mesuré le taux de xénophobie à l'impact électoral que pouvaient rencontrer les propositions de tels groupes dans le cadre d'un vote écartaient deux problèmes importants:

(a) L'unité nationale du peuple suisse, proclamée depuis des décennies par l'idéologie patriotique, s'est trouvée soudain comme éclatée dans une polémique qui a opposé la bourgeoisie dominante à une fraction issue de ses propres rangs. La notion de lutte contre l'*Ueberfremdung* a été mise en place en 1917 par la bourgeoisie au pouvoir à un moment où, confrontée au problème de la défense du territoire et de l'ordre intérieur, elle cherchait à renforcer l'identité de l'Etat national et à le doter d'un instrument permettant d'assurer sa cohésion face aux vagues révolutionnaires qui traversaient alors l'Europe. C'est encore la bourgeoisie qui, en 1931, confrontée à la crise économique et aux menaces qui pesaient sur le fonctionnement de la démocratie bourgeoise, inscrit le terme d'*Ueberfremdung* dans la loi. Or dans le courant des années 70, elle a réussi, non sans difficultés, à isoler et battre les partisans de la lutte contre "l'*Ueberfremdung* du peuple et de la patrie". Comment, appliquant l'étiquette *xénophobe* à ceux qui se présentaient alors comme les défenseurs de l'intégrité et de l'unité nationale, est-elle parvenue à éviter que cette formule se retourne contre elle?

(b) Le mouvement ouvrier s'est trouvé profondément divisé par les propositions de l'AN et du MNA. De nombreux travailleurs n'ont pas suivi les consignes de vote de leur parti ou de leur syndicat. Beaucoup d'entre eux ont même quitté les rangs des organisations ouvrières parce qu'ils se sentaient "trahis" par leurs directions. Pourquoi le mouvement ouvrier s'est-il trouvé partagé sur cette question?

Comment se fait-il que d'importantes couches de travailleurs et de travailleuses aient pu voir dans le renvoi des immigrés une réponse acceptable et une solution possible à leurs problèmes immédiats (prix des logements, manque de place dans les hôpitaux, écoles surchargées, concurrence dans le travail, augmentation des cadences, chômage, etc.)?

Si toutes les initiatives xénophobes ont finalement été repoussées dans les votes successifs, peut-on en conclure que les problèmes que la xénophobie a posés au mouvement ouvrier sont aujourd'hui résolus?

La période 1960-80 a donc vu se développer des affrontements au sein de la bourgeoisie et de ses partis mais aussi des contradictions dans la classe ouvrière. Il importe toutefois de noter que ces fissures dans le consensus national, ces divisions dans le mouvement ouvrier n'ont conduit ni à des affrontements sociaux violents ni à des bouleversements de la société suisse.

La question de la surpopulation étrangère a suscité des mouvements sociaux d'envergure et des événements politiques qui ont incontestablement marqué l'histoire récente de la Suisse; pourtant les moments culminants de ces mouvements et de ces controverses - les scrutins de 1970, 1974 et dans une moindre mesure 1977 - ne constituent pas des dates 'historiques' pour la Confédération.

Les affrontements, pourtant très larges, n'ont conduit à aucune transformation radicale des structures économiques, sociales ou politiques qui caractérisaient la formation sociale suisse; d'autre part, ces affrontements, bien que massifs et virulents dans certains cas, n'ont jamais revêtu un caractère de violence physique de masse. Ils n'ont pas débordé les cadres institutionnels et se sont pour l'essentiel déroulés au niveau verbal. Contrairement à la question de l'autonomie du Jura, par exemple, qui a vu des affrontements physiques et a conduit à des transformations politiques et institutionnelles importantes, le débat sur la question de la surpopulation étrangère s'est déroulé pour l'essentiel dans le discours.

Dans la mesure où les votations relatives à la politique de l'immigration posent ces problèmes, les dates du 7 juin 1970, du 20 octobre 1974 et du 13 mars 1977, et les périodes qui les

englobent et les caractérisent, revêtent pour nous un intérêt particulier. Intérêt d'ordre historique pour des événements qui constituent un fait politique important de l'histoire récente de la Suisse et du mouvement ouvrier, intérêt scientifique portant sur la possibilité de décrire et d'expliquer ces événements par une analyse prenant en compte la fonction sociale et politique du langage; intérêt politique enfin dans la mesure où nous ne saurions rester indifférents, dans la période actuelle, ni au danger que représente le développement de mouvements véhiculant et amplifiant, en Suisse comme dans nombre de pays européens, des formules telles que "l'emprise étrangère", "l'immigration sauvage", "la défense des valeurs et de l'intégrité nationales contre l'étranger, ni à une division de la classe ouvrière opposant travailleurs nationaux et travailleurs immigrés, "étrangers".

Nous avons noté l'importance politique des votations de 1970, 1974, 1977 pour la connaissance concrète du phénomène xénophobe, mais nous avons souligné aussi que l'analyse de ces votations ne devait pas se réduire à la seule appréciation quantitative de leurs résultats. Envisagé sous cet angle, le phénomène xénophobe ne peut apparaître que comme un incident, une péripétie dans le fonctionnement de la démocratie helvétique, dont ni les causes ni le développement ne sont décelés dans leur complexité.

Le point de vue que nous voulons développer est différent. Il prend appui sur des propositions que nous explicitons et justifions dans le cours de notre travail. Nous résumons ici seulement l'essentiel de la démarche et le point de vue que nous adoptons. Nous étudions la xénophobie à partir d'une analyse des discours et des débats polémiques dans lesquels ce phénomène s'est trouvé formulé en Suisse dans les années 60 et 70. Contrairement à l'opinion qui s'est alors largement répandue, nous entendons montrer que le discours xénophobe, comme affirmation de l'*Ueberfremdung* et volonté de réduire le nombre des travailleurs immigrés, n'a pas été durant ces années l'épanage des mouvements anti-étrangers. Il nous faut pour cela distinguer deux ordres de faits:

- Le terme xénophobe a servi, dans le discours polémique des adversaires, à étiqueter les partisans des initiatives anti-étrangers, à les circonscrire, à les condamner d'un point de vue moral, à les isoler politiquement. Ce fait, de nature discursive mais aussi politique, relève d'une analyse des discours et d'une analyse des rapports entre les forces politiques alors en présence. Il nécessite d'étudier la formule xénophobe qui dans les polémiques a pris des formes diverses, déterminées essentiellement par des rapports de force, ainsi que par les cadres institutionnels où ces polémiques se développaient.

- La xénophobie c'est autre chose encore, qui ne s'est pas énoncé dans les polémiques et qu'il faudra mettre à jour. Nous l'évoquons ici à travers deux faits concrets.

Il apparaît aujourd'hui clairement que, au nombre de ceux qui se sont battus avec le plus de vigueur contre les initiatives anti-étrangers, les dirigeants de l'économie et les autorités gouvernementales ont dans ces dernières années, depuis le développement de la récession, appliqué des mesures et mené une politique largement comparables à celles qu'ils qualifiaient en 1970 et 1974 de xénophobes. Nous en donnerons pour preuves les termes du projet de la nouvelle loi sur les étrangers que nous analysons plus loin et les mesures économiques, politiques, administratives qui ont permis d'exporter massivement le chômage par le renvoi de plusieurs centaines de milliers de travailleurs immigrés. C'est au prix de cette xénophobie-là, qui ne s'est pas énoncée comme telle, que la stabilité de l'économie nationale a été globalement maintenue.

Par ailleurs, s'il est vrai que les mouvements anti-étrangers se sont construits dès les années 80 à travers des pratiques et des discours ouvertement xénophobes, ils n'ont fait que répéter et systématiser, en les isolant de tout contexte, des principes et des formules anti-étrangers, diffusés depuis des décennies par les appareils idéologiques de la bourgeoisie au pouvoir, et inscrits en outre explicitement dans la première loi sur les étrangers de 1931. Ces principes, nous le montrerons, ont été reformulés et réactivés, dès les années 50, par les dirigeants du mouvement ouvrier, soucieux de défendre les intérêts des travailleurs nationaux dans le cadre de la paix du travail.

Là sont les fondements de cette xénophobie qui a existé et continue d'exister dans les lieux les plus représentatifs de la société suisse, dans des instances essentielles à son fonctionnement; une xénophobie qui ne se soutient et n'est efficace que de ne pas se dire et de n'être pas dite comme telle.

Explorer les relations entre la xénophobie, formule polémique, objet d'accusation ou de dénégation, et la xénophobie latente, mais présente dans des mécanismes centraux de la formation sociale suisse, tel est notre objet. C'est dans l'organisation et le fonctionnement de l'économie nationale, dans la politique de discrimination menée par les autorités, dans l'idéologie du consensus national et social imposé par la bourgeoisie et accepté par le mouvement syndical, que le discours xénophobe doit être replacé pour que ces deux dimensions apparaissent, à la fois réalité sociale et politique, et objet de discours. En étudiant les discours polémiques, notre démarche ne vise donc pas à définir la xénophobie comme un ensemble particulier et nettement délimitable de comportements sociaux, ni à la typologiser, ni même à la

circonscrite comme une variante précise du racisme, ou comme une conscience erronée des rapports sociaux, ou encore comme une caractéristique de ce que certains appellent la pensée populaire. Si l'on veut se doter d'instruments pratiques pour lutter contre la xénophobie, on aurait tort selon nous de décrire celle-ci comme une forme de pensée spécifique assignable à un groupe social bien déterminé.

On ne ferait alors que reproduire, sous une forme objectivée, les termes d'un débat politique, polémique, subjectif, qui a opposé dans une conjoncture historique précise les adversaires et les partisans des initiatives contre la surpopulation étrangère. Et une telle situation pourrait se reproduire, dans des conditions différentes, qu'on n'y changerait rien. Tout au plus fournirait-on des arguments formels à quiconque se déclarerait anti-xénophobe dans la polémique, quelles que soient par ailleurs ses raisons.

Nous entendons nous placer hors de ce terrain-là. Pour nous, la question cruciale consiste à montrer comment la xénophobie fait partie du fonctionnement d'ensemble de la formation sociale suisse, à analyser les formes différentes qu'elle peut prendre au sein même du consensus national, à montrer pourquoi elle ne peut s'exprimer que sous des formes polémiques - celles de l'accusation et de la dénégation - alors qu'elle fonctionne sous forme latente, non dite, dans les pratiques sociales qui lui sont associées.

Notre analyse des discours et des débats politiques consiste à décrire un certain nombre de pratiques langagières différentes en les replaçant dans le contexte historique qui leur est commun et les unifie sans pour autant les rendre homogènes. Il nous faut tout d'abord délimiter la période, l'ensemble des événements politiques et sociaux dans lequel ces débats ont eu lieu.

Il nous faut également préciser les conditions et les formes dans lesquelles ces discours sont apparus ou réapparus dans la période qui nous intéresse.

Il s'agit ensuite d'analyser sous l'angle du langage le fait politique et social que constitue une votation pour montrer que la production et la mise en circulation de discours qui se renforcent ou se contredisent ne sont pas le fait du hasard, mais qu'elles se réalisent dans un cadre institutionnel où les pratiques langagières sont réglées et contrôlées.

Enfin, dans des études plus détaillées, nous analysons deux types de pratiques langagières qui illustrent, dans les conditions et sous les hypothèses que nous aurons préalablement énoncées, les débats qui eurent lieu à propos de la surpopulation étrangère et de la xénophobie.

D'une part, à travers une analyse des formes linguistiques et discursives des lettres de lecteurs à leurs quotidiens lors des

campagnes de votations, nous montrons l'extrême diversité formelle que présente l'échange d'un nombre relativement limité d'arguments dans un débat polémique. Nous montrons également comment le langage est non seulement porteur de différenciations sociales mais surtout comment des rapports de force politiques s'inscrivent et se reproduisent dans et par le discours. D'autre part, dans une analyse des campagnes successives organisées par deux quotidiens au moment des scrutins populaires, nous mettons en évidence le rôle institutionnel de la presse comme mécanisme de contrôle des pratiques langagières dans le débat politique. Nous montrons les procédures multiples par lesquelles la presse organise et unit les discours très divers qu'elle met en circulation dans le cadre d'un vote. Nous montrons enfin et surtout que ce contrôle institutionnel du langage dans la polémique tend à maintenir le consensus politique et social et à reproduire les rapports de domination du sein de ce consensus. Les différents moments de notre travail envisagent donc les langages xénophobes à partir de points de vue et de matériaux divers.

Perspective historique, limitée à la "courte durée", dans un premier temps: l'analyse porte essentiellement sur le contenu de discours institutionnels, économiques et politiques, dans lesquels nous suivons la mise en circulation des formules.

Point de vue centré sur les formes du langage dans un deuxième temps: une situation d'énonciation est caractérisée, celle des débats qui précèdent les scrutins sur des initiatives constitutionnelles. Dans ce cadre, nous décrivons certains mécanismes linguistiques et argumentatifs dégagés à partir d'observations sur un ensemble d'environ 300 lettres de lecteurs à leurs quotidiens.

Enfin, dans une partie plus développée et qui forme un tout en soi, nous reprenons une perspective de comparaison diachronique appliquée à l'analyse du discours de deux quotidiens représentatifs.

Nous proposons là des essais de sociologie politique des langages. Sans prétendre à une stricte unité méthodologique, ils tentent d'articuler les points de vue successifs à partir desquels ce domaine est exploré.

**LANGAGES XÉNOPHOBES ET CONSENSUS NATIONAL
EN SUISSE (1960-1980) :**

DISCOURS INSTITUTIONNELS ET LANGAGE QUOTIDIEN

par

PIERRE FIALA

1961-1981 : AFFRONTEMENTS À PROPOS DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE ET MAINTIEN DU CONSENSUS

I. De la naissance d'un mouvement de masse contre "l'emprise et la surpopulation étrangères" à sa disparition en tant que force politique nationale

1. Quelques repères chronologiques

1981: Le Département fédéral de l'économie publique, d'entente avec le Département de justice et police, nomme une commission d'étude, composée d'experts universitaires et de représentants de divers secteurs socio-économiques, chargée d'examiner le problème de la main-d'œuvre étrangère en Suisse, du point de vue économique, démographique, sociologique et politique.

La même année, un tract émanant d'un mouvement qui se nomme Nationale Aktion gegen Ueberfremdung von Volk und Heimat est distribué dans la région de Winterthour. Ce tract est l'œuvre d'un seul individu, Fritz Meier, fondateur et animateur d'un comité d'action. Il présente quelques slogans anti-étrangers sous une citation de Gottfried Keller et cette appellation nouvelle d'un mouvement que personne ne connaît. Il faudra attendre une année pour que ce mouvement prenne une existence réelle. A la fin de 1982, des annonces publicitaires reprenant les termes du tract paraissent dans un quotidien local de Winterthour et appellent les citoyens suisses à rejoindre et soutenir financièrement le comité. Dans un premier temps la presse traite cette action ironiquement.

Un quotidien zurichois, Die Tat, assimile l'Action nationale au nazisme, au racisme et au néo-nationalisme.

1962: Le conseiller national socialiste, W. Rillschard, dépose un postulat demandant la réduction du nombre des travailleurs immigrés en Suisse. "Le Conseil fédéral est invité à faire en sorte, de concert avec les cantons et les associations économiques, que le nombre des ouvriers étrangers puisse être réduit. Il conviendrait d'examiner simultanément s'il n'y aurait pas lieu de fixer, pour l'octroi des futures autorisations de travail, une limite qui ne devrait plus être dépassée. (...) Il ne faut pas se fonder simplement sur des chiffres pour juger s'il y a surpopulation étrangère. Pour l'ouvrier indigène en particulier, la réponse dépend des conditions régnant à son emplacement de travail. Or là, l'appel à fermer les vannes ne cesse de s'amplifier. Le nombre d'entreprises où les Suisses sont en minorité augmente toujours et c'est là que naissent les tensions. Nos compatriotes quittent et évitent les entreprises à forte proportion étrangère. C'est ainsi que dans des secteurs importants, nous devenons de plus en plus tributaires de l'étranger".

1963: Face à l'emballlement de l'économie (inflation, surchauffe) et sous la pression de l'Union syndicale, du Parti socialiste et, dans une moindre mesure de l'AN, le Conseil fédéral édicte un premier arrêté imposant un contingentement des travailleurs par entreprise. L'effectif total des travailleurs d'une entreprise ne peut dépasser de plus de 2% l'effectif maximum de décembre 1962. Cet arrêté sera renforcé par deux autres textes publiés en février et octobre 1964 qui prévoient que l'effectif total d'une entreprise ne peut dépasser 97%, puis 95% de l'effectif atteint au 1er mars 1964.

1964: L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) publie le rapport² de la commission d'étude qui conclut à l'impossibilité de continuer à appliquer en matière d'immigration une politique essentiellement déterminée par les besoins de l'économie. Ce rapport fera date: c'est sur lui que les secteurs les plus dynamiques de la bourgeoisie helvétique s'appuieront pour défendre une nouvelle politique dite d'intégration et d'assimilation de la main-d'oeuvre étrangère, et qui s'oppose à la politique de rotation suivie jusque-là.

La même année, l'AN, qui au départ avait émergé sur la scène publique en dehors du fonctionnement politique habituel, entre, de manière conflictuelle, dans les mécanismes institutionnels traditionnels en se structurant comme parti. Annonçant 1000 et bientôt 10'000 membres, l'AN se prépare à participer à des élections au niveau national, cantonal, communal; parallèlement à

ce parti, un comité d'action est maintenu. Il a pour tâche spécifique d'élaborer des initiatives, des pétitions, des référendums et de réfléchir à tous les moyens susceptibles de lutter pour une réduction massive et rapide de la main-d'œuvre étrangère.

1985: Entrée en vigueur d'un nouvel accord entre la Suisse et l'Italie relatif à l'émigration de travailleurs Italiens en Suisse. Ce traité, qui autorise notamment le regroupement familial à condition que le chef de famille puisse faire état d'un emploi stable et dispose d'un logement "convenable", suscite d'importants remous en Suisse allemande. L'AN lance une pétition adressée au Conseil fédéral lui demandant d'interdire immédiatement toute nouvelle entrée de travailleurs en Suisse, de prendre des mesures pour diminuer de 30% l'effectif des immigrés jusqu'au 1er août 1985, de prolonger le délai pour l'obtention d'un permis d'établissement et de porter à vingt le nombre d'années requis pour la naturalisation. Elle réclame aussi une consultation référendaire sur le traité italo-suisse. De son côté le Parti démocrate zurichois (PDZ) lance une initiative contre l'emprise étrangère demandant une réduction à 10% du contingent des immigrés.

Le 1er mars un nouvel arrêté prévoyant un système de double plafonnement est édicté pour pallier les insuffisances des premières mesures du Conseil fédéral, très vite reconnues inefficaces. Cet arrêté maintient l'interdiction d'augmenter l'effectif global par entreprise et institue un plafonnement du personnel étranger dans l'entreprise. Mais cette mesure ne concrétise pas la politique d'intégration préconisée dans le rapport publié par l'OFIAMT. Ces arrêtés successifs sont le résultat d'une politique de compromis pratiquée dans une situation caractérisée par un rapport de forces qui reste favorable aux petites et moyennes entreprises, numériquement dominantes mais trop faibles pour procéder aux investissements intensifs nécessaires à la rationalisation de leur appareil de production.

1987: Un rapport du Conseil fédéral se prononce contre l'initiative du PDZ, déposée en juin 1985 avec 59'104 signatures valables. Le gouvernement s'adresse aux initiateurs et les convainc de retirer leur initiative.

James Schwarzenbach, jusque-là membre du PDZ, rejoint l'AN qui le place en tête de sa liste à l'occasion des élections au Conseil national auxquelles ce parti se présente pour la première fois. Schwarzenbach est élu.

1988: Le PDZ retire son initiative contre l'emprise étrangère. Quelques jours plus tard l'AN, par la voix de J. Schwarzenbach, devenu son président, présente le texte d'une nouvelle initiative,

plus radicale que la première, exigeant non plus une réduction globale à 10% du contingent immigré, mais imposant pour chaque canton, dans un délai de quatre ans, une diminution des étrangers à 10% de la population suisse, exception faite du canton de Genève où la proportion admise est de 25%.

1969: La proportion des étrangers par rapport à l'ensemble de la population a passé en une année de 15,3% à 15,8% (ces chiffres ne tenant compte ni des saisonniers et frontaliers, ni des 20'000 fonctionnaires internationaux et leurs familles, ni des réfugiés politiques). L'OFIAMT soumet à consultation une nouvelle conception de la réglementation de la main-d'oeuvre étrangère qui prévoit un blocage de l'immigration tout en ménageant des autorisations d'exception.

Le Conseil fédéral et le Parlement se prononcent contre la deuxième initiative, celle de Schwarzenbach, déposée le 20 mai avec 70'292 signatures valables. Il est décidé de la soumettre au scrutin populaire sans contreprojet.

1970: Le 16 mars, trois mois avant le vote, le Conseil fédéral édicte un nouvel arrêté reprenant l'essentiel des propositions de l'OFIAMT qui, dans un premier temps, avaient rencontré des résistances nombreuses et n'avaient pas été retenues par le gouvernement. Le Conseil fédéral prend ces mesures pour prévenir l'initiative qui aurait certaines chances d'être acceptée; elles visent cette fois à une stabilisation du contingent global des travailleurs immigrés au niveau national et suppriment définitivement le contingentement par entreprise qui a de fait défavorisé les secteurs de pointe et retardé les modifications structurelles.

Face à une initiative émanant d'un mouvement d'extrême-droite, qui met en question l'équilibre social et politique, le gouvernement impose une réglementation tendant à favoriser les secteurs économiques les plus dynamiques, ceux de la grande industrie. Il rompt ainsi avec le traditionnel statu quo qui, jusque-là, existait entre les différents secteurs industriels, y compris les moins productifs. L'arrêté du 16 mars précise que le Conseil fédéral fixe tous les douze mois l'effectif global des travailleurs à l'année et des saisonniers; cet effectif est réparti entre les cantons qui ont charge de le redistribuer aux différentes entreprises.

Le 7 juin, l'"initiative Schwarzenbach" est repoussée à une faible majorité des voix et des cantons, avec une participation au scrutin exceptionnelle. Grâce à cette initiative, l'AN a renforcé son influence. De janvier à décembre 1970, elle passe de onze à dix-huit sections et commence à s'implanter en Suisse romande. Elle continue sa percée électorale. Après avoir enlevé deux sièges au Grand Conseil de Bâle-Ville en 1968, elle en gagne trois à Zoug en 1970.

Au lendemain du 7 juin, Schwarzenbach, fort de l'appui qu'a rencontré son initiative, exprime "sa confiance" au Conseil fédéral pour une application stricte des mesures de stabilisation édictées en mars. Cette déclaration crée des remous dans son parti. Une aile plus radicale propose le lancement d'une troisième initiative lors d'une assemblée générale en octobre 1970. Schwarzenbach s'y oppose, mais il est battu. Il quitte l'AN tout en gardant la présidence d'honneur et fonde la même année un nouveau parti, le Mouvement National d'Action républicaine (MNA).

1971: Les deux partis se présentent séparément aux élections nationales et remportent 11 sièges (MNA 7, AN 4). D'importantes dissensions internes empêchant la formation immédiate d'un groupe parlementaire d'opposition. De nouveaux mouvements, se présentant comme les "héritiers du 7 juin 1970", apparaissent. A Zurich, l'AN conclut une alliance électorale avec un "Mouvement populaire helvétique contre l'emprise étrangère" et un "Parti populaire suisse". Le MNA gagne en influence; Schwarzenbach organise dans plusieurs villes des cercles de discussions qui lui permettent de structurer son mouvement autour d'un programme politique élargi, d'obédience catholique conservatrice, anticommuniste et subsidiairement nationaliste. L'AN, plus populiste, continue sa bataille contre l'Ueberfremdung. Elle lance au printemps la troisième initiative "contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse". Celle-ci prévoit une limitation à 4000 des naturalisations annuelles, une limitation à 500'000 du nombre des étrangers, non compris les saisonniers, les frontaliers, le personnel des établissements hospitaliers et les membres des représentations diplomatiques et consulaires; elle fixe la proportion des étrangers à 12% de la population suisse dans chaque canton, exception faite pour Genève (25%), limite le nombre des saisonniers à 150'000 et celui des frontaliers à 70'000. La réduction doit être opérée jusqu'au 1er janvier 1978. Cela représente une réduction de presque 50% de la population étrangère, une diminution de 22% du nombre des saisonniers et de 30% de celui des frontaliers. Schwarzenbach prend ses distances avec cette initiative qu'il juge démesurée et prématurée; il renonce à la présidence d'honneur de l'AN et réaffirme sa confiance au Conseil fédéral, déclarant qu'il faut, pour tester la validité de leur politique, accorder aux autorités un délai d'un an. Mais en juillet, il annonce lui aussi une nouvelle initiative intitulée "Pour la protection de la Suisse".

1972: Les dissensions internes s'accroissent au sein de l'AN. Plusieurs sections s'éloignent du successeur de Schwarzenbach, Rudolf Weber, qui démissionne, estimant que le parti est tombé sous l'influence "d'officiers universitaires". Valentin Oehen lui succède. De son côté, Schwarzenbach déclare qu'il retire sa confiance au Conseil fédéral, parce que "la politique menée par le

directeur de l'OFIAMT, M. Grubel, en matière de saisonniers, l'arrogance avec laquelle celui-là méconnaît les besoins de l'artisanat et de l'hôtellerie, ont dépassé toutes les limites". (Le gouvernement avait refusé de tenir compte d'une pétition lancée par les organisations hôtelières qui demandait un assouplissement des mesures concernant les saisonniers pour pallier un manque de personnel estimé à 30'000 unités.) "Le non brutal opposé aux organisations hôtelières, écrit J. Schwarzenbach dans son journal, *Der Republikaner*, est d'autant plus incompréhensible que le Conseil fédéral et l'OFIAMT n'ont pas jugé bon d'inviter les représentants de l'hôtellerie à une discussion". A la fin de l'année, l'AN dépose son initiative munie de 70'000 signatures valables.

1973: Le 20 mars, l'AN dépose une nouvelle initiative avec 58'000 signatures stipulant que tous les traités internationaux sont soumis à référendum facultatif. Le texte précise que les traités internationaux conclus pour une durée indéterminée ou pour plus de quinze ans sont également soumis au vote populaire lorsque la demande en est faite par 30'000 citoyens ou par huit cantons. L'AN vise ainsi le traité italo-suisse signé en 1964. L'effet rétroactif du texte de loi proposé permettrait de relancer le débat sur cette question et de revenir sur la décision gouvernementale autorisant le regroupement familial des travailleurs immigrés. Cette initiative, mise au vote le 13 mars 1977, sera rejetée au profit d'un contreprojet du Conseil fédéral.

Au début de l'année, les conseillers nationaux du MNA et de l'AN regroupent leurs forces et annoncent la formation du "Groupe républicain et national". En mai, Schwarzenbach modifie sa position au sujet de la troisième initiative de l'AN. Il annonce qu'il mènera campagne en sa faveur. De leur côté, les sections romandes du MNA et de l'AN décident, à l'approche des élections cantonales, de réunir leurs efforts au sein d'un "Comité romand d'action nationale et sociale" dirigé par le président du Mouvement républicain neuchâtelois. Des divergences et des dissensions internes mettent rapidement un terme à cette unité. En 1974 le groupe parlementaire se dissout; Schwarzenbach pour sa part se déclare à nouveau opposé à la troisième initiative lors de la session parlementaire de printemps. Il explique que son soutien, purement tactique, visait uniquement à faire pression sur le Conseil fédéral; le président du Comité romand démissionne en janvier 1974 expliquant que les dissensions entre les républicains et l'AN sont trop importantes pour mener à bien une politique commune. Défections et exclusions se multiplient. Des regroupements locaux, formés essentiellement de dissidents du MNA ou de l'AN, se constituent; cependant aucune de ces formations ne parvient à s'imposer. Le mouvement anti-étrangers est divisé mais de larges couches de la population continuent à se reconnaître dans ses slogans.

Le 15 juillet, le Conseil fédéral édicte un nouvel arrêté pour limiter plus strictement le nombre des saisonniers qui, depuis 1969, a passé de 149'201 à 193'768; il prévoit un contingentement plus serré des permis annuels, n'en accordant que 5000 sur les 10'000 prévus initialement pour 1973, restreint le nombre des travailleurs frontaliers en n'octroyant un permis de travail qu'à ceux qui résident depuis six mois au minimum dans la région frontalière.

1974: La troisième initiative, qui doit passer en consultation populaire, suscite dès le début de l'année un débat vif. L'Union syndicale et des parlementaires socialistes défendent la nécessité d'un contreprojet gouvernemental. De son côté, Schwarzenbach plaide aussi pour un contreprojet en expliquant que l'initiative qu'il vient de déposer donne "au Conseil fédéral un éventail équilibré des mesures s'étendant à l'ensemble du problème causé par la surpopulation étrangère"; il précise qu'elle est munie d'une clause de retrait pour le cas où le gouvernement reprendrait à son compte ces mesures. Le gouvernement s'oppose fermement à l'idée d'un contreprojet, arguant qu'il dispose de toutes les bases légales pour agir et qu'il les utilise avec succès depuis 1970. Bien que les statistiques officielles du mois d'août 1973 indiquent une augmentation de la population étrangère résidante par rapport à l'année précédente (+0,7%), la majorité du Parlement s'aligne finalement sur la position du Conseil fédéral, mais des motions parlementaires réclament une révision globale de la loi sur les étrangers.

Le 24 mai, le Mouvement des ouvriers et des employés catholiques (KAB) annonce le lancement d'une initiative qui propose une nouvelle politique à l'égard des étrangers. Connue sous le nom "Etre Solidaires", elle prévoit le remplacement de l'article 69ter de la Constitution par un texte stipulant que la législation relative aux étrangers doit garantir le respect des droits de l'homme, le bénéfice de la sécurité sociale et le regroupement familial. Les seules mesures visant la régulation démographique - point explicitement retenu par l'initiative - concernant les limitations des entrées en Suisse. Les autorisations de séjour doivent être renouvelées dans tous les cas, "à moins qu'un juge ne prononce une expulsion pour infraction aux lois pénales". Cette initiative précise, dans des dispositions transitoires, que dès l'acceptation de cet article les étrangers doivent jouir dans la même mesure que les Suisses des libertés d'expression, de réunion, d'association et d'établissement ainsi que du libre choix de leur emploi. En outre, les travailleurs saisonniers seront mis sur pied d'égalité avec les étrangers en séjour, les restrictions légales en vigueur devant être levées dans les cinq ans suivant l'acceptation de l'initiative. Déposée le 20 octobre 1977 munie de 55'945 signatures

valables, cette initiative, fondée sur des principes humanitaires qui placent non pas les exigences de l'économie nationale ou l'*Ueberfremdung* au centre de ses préoccupations mais les droits des immigrés séjournant en Suisse, rencontre de fortes résistances. Le gouvernement, dans un message daté du 5 octobre 1979 en recommandera le rejet arguant qu'un nouveau projet de loi sur les étrangers, élaboré entre temps, répond de manière plus adéquate "aux intérêts du pays". Elle sera soutenue par les milieux chrétiens, les organisations de l'immigration et les partis politiques de gauche et d'extrême gauche. Les organisations syndicales l'appuieront également, les syndicats chrétiens dès son lancement, l'USS au moment de la campagne de vote.

Les autres forces politiques mèneront campagne contre cette initiative, avec à leur tête des associations patronales telles que l'USAM, les associations hôtelières, les entrepreneurs directement concernés par l'abolition du statut de travailleur saisonnier. Après une longue période d'attente elle sera finalement soumise au scrutin populaire en avril 1981 et subira une lourde défaite dans les urnes (rejet à l'unanimité des cantons et par 83,8% de NON).

En juillet 1974, tandis que le regroupement autour de "Etre Solidaires" prend naissance, le gouvernement édicte un nouvel arrêté qui étend la stabilisation du nombre des travailleurs immigrés à l'ensemble de la population étrangère résidente. Les travaux de révision de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers sont enlaminés.

Durant l'été 1974 une large campagne s'engage contre la troisième initiative "xénophobe". L'AN mène presque seule une campagne pour le OUI et doit sans cesse se défendre contre l'accusation de xénophobie. Alors qu'en 1970, l'idée d'un renvoi important de travailleurs immigrés était apparue à beaucoup comme une solution possible aux nombreuses tensions sociales consécutives au développement économique et social de la Suisse d'après-guerre, à tel point que des sections du Parti socialiste s'étaient déclarées en faveur de l'initiative (PS du canton de Zoug, ville de Coire), en 1974, l'AN n'est soutenue que par deux sections du MNA (Zurich, sans J. Schwarzenbach, et Neuchâtel), un groupement paysan du canton de Schwyz et un comité zurichois, "Komitee freie Schweiz". Schwarzenbach s'oppose à l'initiative, soutenant qu'elle est excessive et mettrait l'économie en danger.

Le 20 octobre, elle est rejetée avec une participation de 70,3% du corps électoral, 1'891'632 NON et 878'891 OUI.

Au lendemain de cette seconde votation qui marque un score plus faible en faveur de l'AN, la presse analyse ce résultat comme un recul net de la xénophobie: "Le mal xénophobe est en Suisse en

recut. Partout les partisans des initiatives populaires contre la surpopulation étrangère fondent comme neige au soleil. Du 7 juin 1970 au 20 octobre 1974, le mouvement est largement uniforme²². Deux initiatives restent alors en suspens, la quatrième, celle du MNA, "Pour la protection de la Suisse", déposée en mars 1974 avec quelque 53'000 signatures valables et celle de l'AN, la cinquième, "Pour une limitation du nombre annuel de naturalisations", déposée trois jours après avec 70'812 signatures valables. Il faut y ajouter celle de l'AN sur la ratification des traités internationaux. Un sondage d'opinion indique que les résultats de la consultation relative à la quatrième initiative pourraient être très serrés, avec une participation au scrutin supérieure à la moyenne.

En décembre 1974, alors que la récession produit ses premiers effets en Suisse -on note dès le troisième trimestre un recut de la production dans diverses branches industrielles (construction, industrie de la pierre et de la terre, tabac, alimentation, textile, cuir et caoutchouc) et une stagnation dans d'autres (papier et industrie des machines et appareils)- l'OFIAMT et la Police fédérale des étrangers adressent une circulaire aux offices de travail cantonaux donnant priorité à la protection des travailleurs suisses contre le chômage et à la sauvegarde de la paix du travail.

1975: Dès leur annonce, ces mesures font l'objet de critiques de la part des organisations de l'immigration italienne et espagnole et des organisations de gauche. Même certains partisans de la politique fédérale soulignent le caractère tranchant de ces mesures. Des groupements patronaux estiment que les autorités ne peuvent pas les obliger à congédier prioritairement les immigrés. De son côté, l'Union syndicale avance un plan de licenciements en quatre phases suivant la gravité de la situation économique, mais accepte qu'en dernière instance les directives de l'OFIAMT soient appliquées. Le 9 juillet 1975, le Conseil fédéral publie un nouvel arrêté imposant un blocage total de l'immigration qui précise: "La stabilisation de la population étrangère, primitivement prévue pour 1980, sera probablement réalisée à fin 76, sous l'effet de la crise économique". Il réduit le nombre total des saisonniers, mais crée une nouvelle catégorie d'autorisations de séjour de courte durée, pour 12 mois non renouvelables. L'arrêté de juillet 75 comprend en outre un article confirmant les dispositions antérieurement prises par l'Office fédéral dans sa circulaire de décembre 74:

"L'autorisation ne peut être accordée pour une première prise d'emploi, pour un changement de place ou de profession ou pour une prolongation de séjour que si l'employeur ne trouve pour la place vacante aucun travailleur indigène qui soit désireux et capable d'accomplir le travail offert aux conditions de rémunération et de travail en usage".

Cette priorité à la main-d'œuvre indigène est réaffirmée à l'occasion des négociations Italo-suisse (juin 75) et lors des discussions entre délégations suisse et espagnole à Madrid (octobre 75). La même année, à quelques mois des élections nationales une nouvelle initiative "Pour la protection des travailleurs suisses" est lancée par l'AN. Muni d'une clause de retrait, ce texte stipule que le Conseil fédéral instaure une imposition spéciale de tout employeur occupant plus de cinq travailleurs immigrés et prend des mesures pour la protection des travailleurs suisses contre la concurrence des étrangers. Cet impôt doit prioritairement financer la formation de travailleurs suisses (perfectionnement et réorientation professionnelle). Après le rejet de la cinquième initiative en mars 77, l'AN ne déposera pas la sixième.

1978: Début mars, le Conseil fédéral publie ses messages sur les quatrième et cinquième initiatives. Comme pour les précédentes il en propose le rejet, sans contreprojet. Il justifie cette position en faisant notamment état du succès de sa politique de stabilisation de la main-d'œuvre étrangère. Entre décembre 1974 et août 1976 l'effectif des étrangers résidant en Suisse (non compris les fonctionnaires internationaux) a diminué de 98'437 personnes. Au cours des débats au Conseil national plusieurs orateurs reprennent cet argument. Représentant les positions de l'USS, E. Canonica appuie le Conseil fédéral et souhaite seulement la poursuite vigoureuse de cette politique:

"L'actuelle politique gouvernementale visant à réduire progressivement la population étrangère rend l'initiative républicaine superflue. (...) Le groupe socialiste et les syndicats suisses attendent toutefois du Conseil fédéral qu'il poursuive cette politique de façon conséquente, même en cas de reprise économique, même si cette politique se heurte à certains intérêts de l'économie"³.

Quant à l'initiative fixant à 4'000 le nombre de naturalisations, le Conseil fédéral et la majorité des parlementaires soulignent qu'elle remettrait en cause l'autonomie communale et cantonale et imposerait une restriction fixe et durable qui ne manquerait pas de poser de sérieux problèmes par rapport à l'intégration d'immigrés.

Début mai, le Département fédéral de justice et police soumet un avant-projet de loi sur les étrangers à une première consultation des cantons, des partis et des organisations représentatives. Ce texte maintient le statut des saisonniers, affirme la primauté des nécessités économiques et politiques et précise qu'en matière d'emploi la priorité doit être accordée à la main-d'œuvre indigène. Il ne subira pas de modification significative dans la version qui sera rendue publique deux ans plus tard par le Département de justice et police. Fin octobre, le Conseil fédéral édicte une

nouvelle ordonnance limitant le nombre de travailleurs immigrés en Suisse. L'objectif reste le même qu'en 75: non seulement stabiliser mais réduire la population étrangère. Cette ordonnance prévoit l'admission sélective d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée nécessaire à une amélioration qualitative de la structure du marché du travail. L'effectif autorisé des saisonniers est ramené de 145'000 à 110'000. En réalité l'effectif total des saisonniers en 1975 ne se chiffre qu'à 88'000; il diminue encore de 8,5% en 1976 en raison de l'approfondissement de la récession.

1977: Suite à une brève campagne où l'ensemble des forces politiques s'opposent au MNA et à l'AN, à nouveau unis dans leur offensive contre "l'emprise étrangère", les deux initiatives sont rejetées à la double majorité des voix et des cantons. L'initiative "Pour la protection de la Suisse" est rejetée par 70,8% des voix, celle "Pour une limitation du nombre annuel des naturalisations" par 88,2% des voix. Au niveau des cantons, le non est unanime. La participation au scrutin est nettement plus faible qu'en 1970 et 1974: 45,2% des citoyens et citoyennes se rendent aux urnes.

Le 20 mars 77, Schwarzenbach exclut du comité central du MNA les représentants de trois sections romandes, Neuchâtel, Vaud et Valais, parmi lesquels le vice-président du mouvement. Ce sont là des signes précurseurs de la fin du MNA. En mai 78, Schwarzenbach en abandonne la direction. L'organe central, *Der Republikaner*, qui tirait à 7000 exemplaires, ne paraîtra plus que sporadiquement, avant de disparaître à la fin de l'année, au moment même où Schwarzenbach démissionne du Conseil national. Parallèlement, l'AN verra son influence décroître. Il ne restera de ces partis que quelques sections dispersées qui réduiront leurs activités à des alliances électorales occasionnelles.

L'interprétation des résultats du scrutin de 1974 semble alors vérifiée et renforcée: la victoire plus massive des adversaires des initiatives et la participation moins élevée au scrutin paraissent attester en 1977 la disparition du malaise social appelé "xénophobie". La maladie s'est émoussée au fil des scrutins à répétition pour disparaître presque totalement, vaincue par la santé morale du peuple et les médications administrées par les autorités politiques et les responsables économiques dans le cadre des institutions en place.

Notre chronologie, si elle cerne les principaux événements d'un long débat politique, ne répond pourtant pas aux questions soulevées en introduction. Ces faits et ces dates sont l'expression schématique et partielle de phénomènes économiques, sociaux, idéologiques complexes qui ne se ramènent pas à une simple chronologie, ni ne se résument à des métaphores morales ou médi-

cales. L'image du démon, celle du cancer n'expliquent rien; elles ne fournissent, ni théoriquement ni en pratique, les moyens de lutter contre la xénophobie. La chronologie met cependant en évidence un fait essentiel: dès les années soixante et surtout durant la période marquée par les initiatives xénophobes les fortes tensions sociales existant au sein de la société suisse se sont exprimées politiquement dans de vastes polémiques qui, par trois fois, se sont polarisées dans des mots d'ordre de vote formellement contradictoires: "Oui aux initiatives contre la surpopulation étrangère"/"Non aux initiatives xénophobes". Ce sont là des formules qui durant cette époque ont marqué profondément la formation langagière.

Nous voudrions expliciter rapidement ces deux notions de formule et de formation langagière. Si une formation sociale²⁴ à un moment donné de son histoire est définie par des rapports économiques, des rapports politiques et idéologiques, c'est-à-dire un mode de production, elle l'est aussi, pensons-nous, par des rapports langagiers. Nous entendons par là que, sous l'image abstraite et unifiante de la langue propre à telle ou telle société, il y a des pratiques langagières concrètes, multiples, diverses, et qui, dans la manière dont elles se déroulent, les moyens matériels qu'elles utilisent, les rapports qui les lient, mais aussi les contenus et la forme des discours qu'elles produisent, constituent un ensemble caractéristique de la formation sociale; nous l'appelons formation langagière. Ce qui caractérise entre autres les formations langagières, ce sont les formules qui les traversent; il s'agit des expressions, des énoncés, ou des séries d'énoncés qui circulent de façons diverses, tournures, slogans, lieux communs, plaquettes, maximes. Ainsi les événements sociaux et politiques rappelés dans la chronologie ont été non seulement déterminés par une situation économique, des rapports politiques et idéologiques mais également tramés, reliés entre eux par une masse de discours dans lesquels ont circulé à cette époque deux formules de façon dominante: *Ueberfremdung*²⁵, xénophobie; formules contradictoires dont la première, *La Suisse est surpeuplée d'étrangers*, a servi à énoncer un projet politique: *Luttons contre la surpopulation et l'emprise étrangères*, et dont la seconde, *Les partisans de ce projet sont xénophobes*, a été utilisée pour désigner et combattre ce projet: *Non à la xénophobie*. Si la seconde formule l'a emporté sur la première et a permis de la dénoncer, de l'invalider et de la rendre momentanément inopérante, cela est dû à l'évolution de la situation économique conjuguée à l'évolution des rapports entre les forces politiques porteuses de ces formules et non à la "fausseté" de la première vaincue par la vérité scientifique ou la force morale de la seconde.

L'aspect polémique qui s'est attaché à la notion de xénophobie au cours des controverses, de même que le caractère imprécis de la notion d'*Ueberfremdung*, nécessitent qu'on les examine comme des formules plutôt que comme des concepts objectifs. C'est en tant que formules qu'elles ont eu des effets dans le développement d'une série d'événements politiques et économiques: création de mouvements politiques, débats parlementaires, initiatives, votations, décisions gouvernementales, ou à un autre plan, discriminations économiques, sociales et politiques des travailleurs immigrés, division politique de la classe ouvrière.

Ces faits sont articulés entre eux par des discours hétérogènes tant du point de vue sociologique que du point de vue du langage: articles de presse, discours officiels, tracts, affiches, annonces publicitaires, écrits théoriques, mais aussi conversations individuelles, spontanées, interviews, lettres de lecteurs à leurs journaux. Toutes ces manifestations de pratiques langagières différentes, centrées autour des deux formules, objets de polémique, fournissent dans leur ensemble l'image d'un aspect important de la formation langagière.

Les analyses de ces divers matériaux langagiers, faites à partir d'une situation historique dont il est possible de cerner les caractéristiques économiques, sociales, politiques et idéologiques, nous permettent de décrire comme des faits socio-politiques, les rapports conflictuels exprimés dans les débats polémiques des années 70 autour des deux formules, et de caractériser ainsi le fonctionnement discursif de la xénophobie dans la formation sociale. Nous analysons donc les formules mises en circulation à travers différentes pratiques langagières; nous étudions leurs formes et les transformations qu'elles subissent dans des polémiques inscrites dans des pratiques sociales et politiques. Nous tenons ainsi de ne pas réduire le phénomène de la xénophobie à une simple succession d'événements et nous en mettons en évidence un des traits essentiels, à savoir son caractère discursif. En même temps, par l'inscription des polémiques dans une perspective historique, nous cherchons à éviter que l'analyse se ramène soit à une simple classification d'arguments formels, soit à une typologie de comportements. Nous essayons de montrer que les discours constituent eux aussi une base matérielle déterminant la formation sociale et produisant des effets sur son histoire.

2. Ueberfremdung, concept scientifique ou formule idéologique

L'extrême limite dans l'appel de la main-d'oeuvre étrangère est maintenant dépassée. Dans l'intérêt de la paix sociale il convient donc de savoir s'arrêter au bon moment.

(Jean Méri, Revue Syndicale, juin 1957).

Die Ueberfremdung der Schweiz hat unverantwortliche Ausmasse angenommen. Damit unsere Enkel uns nicht verfluchen, dürfen wir nicht mehr länger diskutieren - Wir müssen handeln!

(Premier tract de l'Action nationale distribué à Winterthur en 1961).

Si nous désirons sauvegarder l'indépendance politique de notre pays dans une Europe intégrée, nous ne saurions laisser compromettre l'intégrité nationale par une pénétration étrangère excessive. Cela explique pourquoi la lutte contre un excès de pénétration étrangère constitue actuellement une tâche d'importance nationale. (Rapport de la Commission fédérale chargée de l'étude du problème de la main-d'oeuvre étrangère, publié par l'OFIAMT, 1964, p. 187)

Dans ces citations, représentatives de trois discours politiques distincts, on trouve la notion d'*Ueberfremdung*, formulée explicitement ou non. Menace concrète dans le discours gouvernemental, menace en cours de réalisation dans le discours syndical, véritable état de fait dans celui de l'AN, la formule condense en elle des notions idéologiques communes aux trois discours: celle d'étrangers, corps distinct du corps social suisse, celui-ci étant tour à tour défini comme consensus social ("la paix sociale"), comme lien familial de descendance ("Nos enfants et petits enfants"), comme Etat national ("Indépendance politique de notre pays"). Ces discours renvoient à la notion idéologique centrale de patrie suisse qui les trame et les fonde. L'*Ueberfremdung* apparaît comme un point de convergence qui les rapproche dans la mesure où elle instaure l'opposition entre la patrie (le peuple suisse, dans sa continuité généalogique, dans sa cohésion sociale, dans son intégrité nationale) et les étrangers, désignés tantôt comme main-d'oeuvre immigrée, tantôt comme ressortissants d'autres nations résidant en Suisse. Contrairement au discours de l'AN, ni le discours syndical ni le discours gouvernemental ne sont

réductibles à cette opposition. Ils sont produits dans des conditions et des places spécifiques, et les intérêts qui y sous-tendent l'énonciation de l'*Ueberfremdung* sont différents: défense de l'économie nationale et du consensus contre la "pénétration étrangère" d'une part, défense des intérêts de la classe ouvrière nationale dans le cadre de la paix sociale, menacés par "l'appel de la main-d'oeuvre étrangère", d'autre part.

La notion d'*Ueberfremdung* est donc problématique. En la désignant comme une formule, nous soulignons qu'elle est d'abord un objet polémique. Une définition scientifique de ce terme se révèle impossible. Dépourvu de fondements clairs, le terme est cependant au centre des débats politiques; son énonciation constitue dans les années soixante un fait dominant la réalité sociale suisse. Comment des discours énoncés à partir de positions de classe différentes, mais puisant à la même source idéologique, ont utilisé ce terme, quel rôle il a joué dans ces discours, quelles formes plus ou moins contradictoires il y a prises, tels sont les points qui nous intéressent ici.

Dans l'ensemble de ce développement, nous serons confrontés au problème de la langue, plus exactement des langues dans lesquelles sont rédigés les textes que nous étudions. Ainsi, dans l'analyse des discours des mouvements anti-étrangers nous ne pouvons pas, malgré de nombreuses ressemblances, considérer que ces textes forment un ensemble homogène. Ils ne présentent pas d'homogénéité linguistique; la majorité d'entre eux est rédigée en allemand; certains sont des traductions de l'allemand dans une autre langue "nationale", le français, l'italien; d'autres enfin sont rédigés directement en français ou en italien. Sans entrer dans les questions que pose l'existence dans une entité nationale de cultures et de langues différentes, nous devons néanmoins tenir compte des faits suivants: les mouvements anti-étrangers ont pris naissance dans la partie alémanique de la Suisse; ils sont initialement porteurs de catégories propres à la culture de cette région et se sont exprimés dans des formes linguistiques spécifiques. Ces mouvements ont ensuite rencontré un écho dans d'autres parties de la Suisse. Leurs projets politiques, leurs slogans se sont donc exprimés à travers divers codes linguistiques. L'existence des quatre langues nationales, dont les deux plus importantes, l'allemand et le français, servent de support à l'ensemble des lois et des textes administratifs fédéraux, impose à tout mouvement politique ayant un projet national de s'exprimer dans plusieurs langues, et au minimum dans deux d'entre elles. Nous devons donc prendre en compte le fait que les discours analysés forment à la fois une entité regroupée autour de notions telles l'*Ueberfremdung* mais une entité qui s'exprime dans des formes culturelles et linguistiques spécifiques. En d'autres termes,

il n'est pas certain que les discours en allemand sur *Ueberfremdung* soient exactement identiques aux discours français sur la surpopulation et l'emprise étrangères. De même, la formule française xénophobe-xénophobie n'est sans doute pas équivalente à l'expression allemande *Fremdenhass*. Nous verrons également que des traductions de textes allemands en français peuvent poser des problèmes de références culturelles que ne soulèvent pas des textes rédigés directement en français⁴⁾.

Dans les parties ultérieures de notre travail, sur les lettres et la presse, nous centrerons notre attention sur le domaine francophone; en revanche dans la première partie nous sommes amenés à étudier un certain nombre de discours prononcés ou rédigés en allemand, et qui traduisent la réalité initiale de l'apparition des mouvements xénophobes. Cette prise en compte de textes divers quant à leur code linguistique représente le cas d'hétérogénéité le plus évident dans une analyse de discours. Il n'est pas le seul. Nous verrons dans les autres parties du travail que la notion d'hétérogénéité du langage ne recouvre pas seulement les différences entre langues mais qu'elle désigne également le fait que des discours produits dans ce qu'on considère comme un code homogène, le français par exemple, peuvent présenter des différences formelles considérables. Le discours anti-étrangers d'un leader politique, écrit dans un journal ou prononcé à la télévision, n'est pas strictement comparable du point de vue formel à une lettre de lecteur envoyée à un quotidien ou à un discours tenu dans une conversation familière. Les uns et les autres appartiennent bien à la même formation langagière, mais ils sont le produit de pratiques langagières spécifiques, et qu'il faut analyser en tant que telles.

1) Le problème de la main-d'œuvre étrangère, Rapport de la Commission chargée de l'étude du problème de la main-d'œuvre étrangère, Berne, 1964, 238 p.

2) La Suisse, 21 octobre 1874.

3) La Lutte syndicale, No 39, sept. 76.

4) N. Poulantzas, Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui, 1974, p. 15-20.

5) GRUNER note que la troisième révolution industrielle n'a épargné l'équilibre des forces politiques dans aucun des pays occidentaux industrialisés. En Suisse, contrairement à d'autres pays où le rapport de forces s'est modifié en faveur de la gauche, ce déplacement ne s'est marqué que faiblement. Le mécontentement latent face à la croissance s'y est cristallisé autour de la notion "défensive et conservatrice" d'*Ueberfremdung*. Voir *Die Parteien in der Schweiz*. 2e édition revue et augmentée, Berne, Francke, 1977, p. 294.

6) Nous n'avons pas pu prendre en considération les textes en langue italienne qui attestent du développement, d'ailleurs très restreint, des mouvements anti-étrangers en Suisse italienne.

II. Des discours de droites extrémistes

1. Le fondateur de l'Action nationale : un citoyen ordinaire, une obsession

F.M. a fondé l'Action nationale en 1981. En 1978, quand nous l'avons rencontré, il raconte les débuts du mouvement, qui se mêlent étroitement à sa vie personnelle, professionnelle, familiale. Personnage d'une soixantaine d'années, aimable et courtois, il travaille alors comme technicien chez Sulzer, dans la construction de locomotives, à Winterthour. Il habite à Ellikon-an-der-Thur, une maison individuelle, dont la cave a été aménagée en local où se tinrent les premières réunions et où furent composés les premiers tracts du mouvement. Les murs de ce local sont couverts de tableaux statistiques qui symbolisent l'envahissement de la Suisse, de son économie, par les étrangers. On y trouve les archives du mouvement, des articles de presse, des tracts, des procès-verbaux de réunions. C'est là que F.M. a regroupé les traces écrites de la naissance de l'Action nationale dont il a pris seul l'initiative.

"C'est une histoire qui a déjà 15 ans. J'ai fondé l'Action nationale. J'ai d'abord écrit et distribué avec l'aide de ma famille un tract, en 1981; puis, plus tard, en 1983, j'ai publié le programme politique qui complète le tract. J'ai commencé à Winterthour. D'abord parce que c'est là que je travaille et qu'ici, l'Ueberfremdung dépassait alors toute mesure. Ainsi chez nous, chez Sulzer, c'est plein d'étrangers qui n'ont aucune formation et qui sont trop payés. J'ai été assez rapidement convoqué par la direction, et cela juste avant Noël, parce que j'avais distribué ce tract. D'abord j'étais seul, les autres avaient peur. Plus tard quelques-uns se sont joints à moi. Il a fallu 3 ans pour que nous soyons 180. Pour rassembler ces 180 personnes, j'ai envoyé des séries de tracts, d'abord 5'000, puis 10'000, 50'000, 100'000, 500'000, à Zurich, Berne, Bâle.

En 1964, quand j'ai sorti le tract "Gebt ihnen 5 Jahre Zeit...", on a dit que j'avais quelque chose à voir avec Hitler, parce qu'en son temps il avait écrit "Gebt mir fünf Jahre Zeit...". Mais moi je ne dis pas "donnez-moi, mais donnez-leur". Ces feuilles de propagande, je les ai envoyées par la poste avec un bulletin de versement; en tout 800'000, à mes frais. J'ai reçu en retour 80'000 francs, ce qui m'a permis de continuer. Tout l'argent était réutilisé pour la propagande. Au début l'argent venait de partout. Des radicaux, des gens bien placés, avec de bons postes. Ils envoyaient l'argent en tant que simples citoyens. Qu'ils soient de gauche ou de droite, ce n'est pas cela qui compte, l'essentiel c'est d'être suisse et en tant que suisse j'ai le droit d'être communiste ou d'extrême-droite ou tout ce que je veux. Pourquoi j'ai entrepris tout cela?

Tous les jours je m'énervais plus à mon travail. Il y avait des Italiens engagés à 8 francs de l'heure comme spécialistes, alors qu'ils ne savaient rien faire. Le syndicat a joué un rôle très important; il fixait un salaire minimum et les Italiens avaient tous des certificats manipulés. Vous savez, la langue officielle chez Sulzer, maintenant c'est l'italien. J'aimerais vous faire traverser l'usine, vous entendriez ce bruit: de l'italien, du yougoslave, de l'espagnol, du turc. Alors à la longue, il y a cette pression psychosomatique, comme on dit, si vous me permettez l'expression étrangère. Il nous manque quelque chose, on n'est plus une société fermée, on n'est plus entre soi. Par exemple dans la bureau où je travaille il y a neuf nations.

Avant je n'étais pas organisé dans un parti. J'étais actif dans la commune, j'ai été dans la commission scolaire pendant 20 ans. Les gens de l'Action Nationale sont considérés comme de droite, et même d'extrême-droite. Cela n'est pas valable pour moi. Dans un de ses livres, Schwarzenbach écrit que pendant la guerre civile espagnole j'étais du côté des rouges. C'est vrai, mais il faudrait préciser "avec les républicains".

En 1963, à la suite de mes tracts, j'ai été contacté par deux gaisards. Ils voulaient participer aux élections à Zurich. Ils avaient déjà tout préparé. Aucun des deux n'avait de métier. Je leur ai dit que ça n'allait pas. Si on veut faire de la politique, il faut avoir un métier, un certain revenu. Ils sont allés raconter au Blick qu'ils avaient fondé un parti contre les étrangers. Blick l'a publié en gros, en parlant d'une assemblée de trente personnes alors qu'on n'était que trois. Il leur a donné aussi 1000 francs et, comme à Zurich ça ne coûte rien d'envoyer des listes, ils ont participé aux élections. Après quoi, ils ont totalement disparu.

En 1964, dans une assemblée j'ai expliqué ce qu'on allait faire: une initiative. Le texte était prêt. C'était en novembre 1964, j'ai invité 120 personnes, 119 sont venues. J'ai proposé qu'on fasse d'abord une pétition à l'adresse du Conseil fédéral, puis une initiative, une manifestation, même armée s'il le fallait. La pétition c'est un souhait, l'initiative c'est une exigence. Je suis prêt à tout, une démonstration, une manifestation armée s'il le faut, autrement ça ne sert à rien. J'ai exposé le contenu de cette initiative, les articles 69 et 69 de la Constitution. Après notre assemblée, un des nôtres est allé à une réunion du Parti démocrate zurichois qui était en train de déprimer. Il leur raconte

notre projet et ce parti s'en empare. Il tout immédiatement un communiqué annonçant leur intention de lancer une initiative mais ils n'avaient même pas encore de texte. Cette initiative a été lancée en 1965. C'était à peu près la même chose que je proposais, mais je n'étais pas dans le comité. Le parti démocrate n'a lancé cette initiative que pour se redorer le blason avant les élections. La preuve, après les élections, ils l'ont retirée.

Alors, j'ai proposé une pétition; en trois semaines elle a recueilli 40'000 signatures. C'est les membres de l'Action nationale qui ont recueilli ces signatures. Le Conseil fédéral a répondu que l'*Ueberfremdung* n'était pas grave; ça a été le point de départ de la deuxième initiative que nous avons lancée.

Une partie des membres de l'Action nationale est entrée au Parti démocrate; parmi eux, le président qui m'avait succédé. Ils avaient peur de continuer. Moi je voulais relancer une initiative complète. En 1967, j'ai fondé un comité d'action pour continuer la lutte contre l'*Ueberfremdung*. J'ai proposé qu'on participe aux élections nationales. C'est alors que Schwarzenbach est arrivé. Il a remplacé le président qui était parti et qui était prévu comme fête de liste. C'est huit jours avant le dépôt des listes que Schwarzenbach est venu chez nous. On a fait un tract ensemble. Il a écrit la première page et je l'ai raccourcie. Elle allait trop à droite. Nos gens ne sont ni à droite ni à gauche; c'est avant tout des ouvriers et des employés.

Schwarzenbach a été élu. Il a publié un communiqué où il s'est déjà caractérisé de fait. Quand il a lancé notre initiative, on a recolté les signatures, mais c'était plus difficile que la première fois. Presque toutes ont été remassées à Zurich. En 1965, c'était plus facile, d'autant plus que l'initiative suivait l'accord italo-suisse.

Schwarzenbach nous a exploitées. Auparavant il n'était nulle part. Il avait une maison d'édition et il écrivait des livres très conservateurs. Ça lui rapportait beaucoup d'argent. Il avait une bonne formation. Il s'est converti au catholicisme. Mais pour lui, l'*Ueberfremdung* n'était d'ailleurs qu'une question tactique. Très vite, il a voulu faire autre chose, quelque chose de nouveau. Pour lui, l'AN avait fait son temps. Il voulait le dissoudre. Il a repris son journal, *Der Republikaner* et pour le lancer a utilisé notre fichier sans en discuter avec nous. Il a choisi dans l'AN les gens les mieux formés, ceux qui étaient les mieux placés, il les a bien payés et, avec eux, il a scissionné. Il a pris les intellectuels. Mais pour lui, l'*Ueberfremdung* était réglée.

Sans l'AN il y aurait maintenant deux millions d'étrangers en Suisse. Au début, quand j'envoyais des tracts, le Conseil fédéral croyait qu'il y avait une énorme organisation derrière. Il a édicté un arrêté réduisant de 10% les étrangers dans les entreprises, puis encore de 5%. Et puis il les a supprimés quand il s'est rendu compte qu'on était pas grand-chose. En 1967, un seul conseiller national, c'était rien du tout; c'était la fin.

Au début, on a eu de la chance. Sur la base de mon programme, nous avions passé en trois mois à 10'280 membres. Il y a eu un jour où 327 nouveaux membres se sont annoncés. Mais avec le temps chacun a cru bon de faire autre chose, de faire du nouveau.

C'est difficile d'être à l'AN. On vous liquide économiquement.

Personnellement je cherche encore des vieux à Winterthour car je sais qu'ils ne risquent rien. Après la distribution du premier tract, j'ai été convoqué à la police. "Vous êtes communiste? vous êtes nazi? - Non je suis suisse".

La Suisse, c'est la Suisse; vous n'avez pas idée. Sur la démocratie, je pourrais vous en raconter long. Oui, et puis ça, avec la direction quand elle m'a menacé de licenciement. Je leur ai dit: "Eh bien, licenciez-moi mais je veux vous parler franchement; je travaille aux locos, et les locos travaillent pour les chemins de fer fédéraux; et je travaille pour l'armée; je fabrique des locomotives et des chenilles de blindés et c'est ça qui nous donne des chiffres verts, tout le reste c'est rouge, tout le reste ça tourne à vide, les locomotives privées, ce n'est pas rentable. Et si vous me dites que vous êtes mon employeur, je vous dis que mon employeur c'est les chemins de fer fédéraux et les chemins de fer fédéraux appartiennent au peuple suisse et mon employeur c'est aussi l'armée suisse et l'armée appartient aussi au peuple suisse, ce n'est pas vous mon employeur, et si vous me congédiez, je raconterai tout, sur l'état de l'entreprise étrangère dans les locos. Oui, je dirai publiquement que la seule chose suisse dans le blindé suisse, c'est le profit. Car ceux qui tournent, ceux qui traînent, ceux qui font tout c'est les Italiens, c'est les espagnols, c'est les yougoslaves. En principe je ne devrais pas le dire, puisque je travaille dans cette entreprise, mais je pourrais le dire, je le dirais.

Toutes ces pressions, c'est dur pour les nerfs. J'en ai été malade. J'ai dû arrêter pendant six mois de février 1985 jusqu'en été. Maintenant je continue. Je me présenterai aux élections cantonales à Zurich. Là on gagne encore. Je n'ai aucune formation académique, mais je suis crédible".

Le document précédent représente, sous une forme écrite par nous, un entretien enregistré le 30.7.1978 à Winterthour et Ellikon. Ce n'est ni une véritable transcription ni une traduction littérale. L'entretien a duré plusieurs heures et s'est déroulé en dialecte zurichois. Aux questions posées sur l'histoire de l'AN à ses débuts, F.M. répondit d'abord avec une certaine réserve. Peu à peu, entraîné par son discours plus que par nos questions, développant ses souvenirs, il s'est raconté largement, revenant à plusieurs reprises sur les temps forts de son action, sur ses motivations, sur les difficultés et les succès rencontrés par l'AN, mêlant des réflexions sur la situation contemporaine à l'entretien et des souvenirs concernant l'histoire de son mouvement. Des quatre heures d'enregistrement réalisées, nous avons tiré un texte qui ne représente qu'indirectement le discours original dans la mesure où il a été élagué de toutes les remarques ne concernant pas les débuts de l'AN, des passages répétitifs, de nos propres interventions dans l'entretien, enfin de la majorité des formes orales liées à la situation de l'entretien. Néanmoins ce document, ainsi réécrit, permet de saisir - plus encore qu'un caractère ou un comportement individuel - les traits d'un discours dont F.M. a été dans les années soixante l'un des énonciateurs représentatifs. On peut y voir trois caractéristiques principales: subjectivité, contradiction, redondance.

La centration du récit

L'histoire de l'AN racontée par F.M. se confond avec la sienne. Il ne s'interroge pas sur les dimensions, les causes et les effets historiques de son mouvement; il constate "la pression psychosomatique" exercée sur lui par la présence sur son lieu de travail des étrangers, il raconte ce qu'il a fait pour lutler contre cette situation, il décrit son mouvement à son image, non marqué politiquement, peu défini socialement, sans autre projet que la lutte acharnée contre l'*Ueberfremdung*. L'ensemble du récit prend pour point de référence ultime, pour critère d'évaluation des actes et des paroles, le Je du locuteur qui s'y exprime. C'est autour de cette instance et à partir d'elle que se mettent en place les diverses catégories de son récit. Pour F.M. l'histoire de l'AN, commencée avec la distribution du tract où il appelle ses concitoyens à l'action, s'arrête en 1967, lorsque le mouvement ne parvient à faire élire qu'un seul parlementaire. Ce qui est décrit là n'est pas l'histoire de l'AN, mais le récit du rôle que son initiateur y a joué.

Pour inexacte qu'elle soit au regard des événements qui ont suivi, cette évaluation n'est pas sans signification. Elle indique qu'à partir de 1965 se fait jour dans le mouvement un changement d'orientation qui se marque notamment par la mise à l'écart ou le départ des premiers militants comme F.M., et qui se traduit plus tard par l'élargissement du programme politique, par l'abandon de certaines formes de propagande et le retour à un fonctionnement politique traditionnel. Dans les premières années, c'est sur une propagande directe, utilisant un langage au contenu politique et aux formes pauvres que le mouvement s'est construit. Fonctionnant par assemblées générales de type "familial", d'après l'expression de F.M., réglées selon un rituel minutieux²³ par un président autoproté, engageant des actions ponctuelles sur le seul slogan "La Suisse aux Suisses", le mouvement a une tournure différente du fonctionnement d'un parti traditionnel²⁴. L'apolitisme que propose F.M. se double alors d'un anti-politisme, où les conflits personnels se mêlent aux considérations de tactique²⁵. Le ressassement de la formule tient lieu de stratégie.

Par la suite, sous l'impulsion des successeurs de F.M., notamment J. Schwarzenbach, le mouvement se dote de structures cantonales et nationales stables ainsi que d'un organe de presse régulier. Les différents journaux publiés par le mouvement relient les courants qui l'ont traversé et les projets dont les présidents successifs furent porteurs²⁶. D'abord simple feuille de liaison, le journal de l'AN exprime, sous la présidence de E.

Perret (1968-1968) puis de J. Schwarzenbach (1969-1970), une volonté d'organisation plus structurée du mouvement⁴⁾, avant de devenir, lors de la présidence de R. Weber (1970-1971), une feuille d'agitation inspirée de la presse à sensation, contenant des annonces publicitaires pour l'agence de voyages que dirige alors son président. Après l'éviction de ce dernier, le nouveau président V. Oehen (depuis 1972) donne au journal une tournure écologique sous la forme notamment d'une propagande pour l'espace vital et une économie de survie. Les fluctuations des journaux de l'AN manifestent la composante populiste du mouvement mais aussi le caractère flou du slogan autour duquel celui-ci s'est construit initialement.

Le jugement porté par F.M. sur J. Schwarzenbach révèle les caractères initiaux du mouvement. Jugement sévère porté sur un politicien conservateur "qui a exploité le mouvement", mais qui somme toute n'en faisait pas réellement partie. F.M. indique assez justement le rôle de J. Schwarzenbach mais il ne cherche pas à évaluer la place exacte du mouvement politique qu'il a contribué à construire. Décrivant la composition sociale du mouvement à ses débuts, il note son hétérogénéité politique et sociale, disant qu'il comprenait à la fois des "gens bien placés", des "intellectuels" et pour sa plus grande partie des employés et des ouvriers. Jugement exact si l'on se réfère à ce que l'on sait des adhérents,⁵⁾ mais dont il ne tire aucune conclusion. Sa seule remarque à ce sujet est qu'il représente bien son mouvement, ce qu'il exprime en disant qu'il est "crédible".

Le discours de F.M. apparaît ainsi comme anecdotique. Il en résulte des déformations dans l'appréciation des faits, un morcellement des événements qui ne sont plus reliés entre eux que par l'image que le narrateur se fait de lui-même, celle d'un citoyen qui, sans relâche, a lutté contre l'*Ueberfremdung* et qui a dû pour cela affronter ses employeurs, l'Etat, les politiciens traditionnels. Ce type de centration n'est évidemment pas une caractéristique propre du discours xénophobe; on le retrouve en général dans les récits oraux d'expériences personnelles. Il est néanmoins remarquable de le rencontrer dans le discours politique de quelqu'un qui n'est dans les faits pas un citoyen tout à fait ordinaire puisqu'il s'est trouvé être l'instigateur et l'organisateur d'un mouvement de masse.

Des contradictions levées par la redondance et la répétition

Le récit de F.M. comporte des contradictions nombreuses. Ainsi à aucun moment il ne critique la qualité des produits de son entreprise; il affirme pourtant que tous les stades de la production

reposent sur les travailleurs immigrés sans formation professionnelle.

Ces contradictions sont levées par l'affirmation sans cesse répétée de deux formules qui fonctionnent comme justification de l'action à entreprendre. D'abord, "L'essentiel, c'est d'être Suisse"; F.M. oppose ce principe aux questions de la police; il l'oppose aux pressions de la direction de son entreprise. On ne travaille pas pour un patron, mais pour la Confédération; on ne milite pas pour un parti, on milite pour la Suisse. Cette entité abstraite est concrétisée dans le discours par les images de la mère-patrie, personnifiée à travers les relations directes que le sujet pose entre elle et lui. Elle s'impose finalement comme réalité concrète par le simple fait de sa répétition; ainsi l'argumentation qui cède le récit de F.M. et qui doit justifier son action comporte neuf fois (en quarante secondes d'enregistrement) la mention de la Confédération suisse. Le raisonnement dans ce passage ne repose que sur la répétition incantatoire et la redondance des termes "suisse" et "fédéral" qui rythment le discours et lui confèrent ainsi son apparente cohérence. Le second principe explicatif est l'affirmation de l'*Ueberfremdung*. Pour F.M., l'emprise étrangère est d'abord une agression par la langue: c'est le fait que l'italien soit devenu "langue officielle" dans son entreprise; c'est la présence de "neuf nationalités", de neuf langues différentes dans son bureau qui l'ont poussé à l'action. Comme la "suisse" précédemment décrite, la notion d'*Ueberfremdung* n'a de contenu qu'affectif, localisé dans des sensations concrètes: "J'aimerais vous faire traverser l'usine, vous entendriez ce "brouhaha" de langues différentes", dit F.M.

Affective, obsessionnelle, la notion mal définie de surpopulation étrangère devient susceptible de lever toute contradiction par le seul fait d'être répétée. Cette absence de conceptualisation du politique conduit directement au mot d'ordre essentiel que F.M. donne comme base initiale à l'AN: "genug diskutiert, jetzt handeln", - "assez discuté, il faut maintenant agir".

2. La première prise de parole de l'Action nationale

Le premier tract, distribué en juin 1981 dans la région de Winterthour et qui appelle à la constitution de "l'Action nationale", présente quatre assertions (voir document p. 45):

- 1) Plus de 900'000 étrangers vivent en Suisse.
- 2) Cette emprise étrangère démesurée, marquée essentiellement par la langue étrangère est une trahison de la jeunesse suisse et de notre patrimoine.
- 3) Tout Suisse qui, pour des avantages matériels, appuie cette politique de pacotille se rend traître à la patrie.

- 4) Celui qui refuse de discuter plus longtemps de cette situation insupportable mais veut la changer s'annonce et rejoint le combat de l'Action nationale contre l'emprise et la surpopulation étrangères du peuple et de la patrie.

Aucune argumentation dans ce texte: la juxtaposition des assertions tient lieu d'organisation logique. Pas de modalisation des jugements, mais une accumulation de désignations mises en évidence par la typographie, qui oppose d'une part les étrangers (notion désignée 8 fois dans l'ensemble du texte et à trois reprises dans la seule première assertion) à la patrie et au peuple suisse (notions désignées à huit reprises dans le texte), et place d'autre part entre ces deux pôles les traîtres (notion désignée deux fois dans le texte). L'organisation de ces désignations dans le texte reprend la structure d'une citation de Gottfried Keller, mise en exergue. Celle-ci place sous une autorité reconnue la première prise de parole, encore anonyme, du mouvement. Elle constitue la référence culturelle qui fonde la légitimité de l'action à entreprendre⁴¹. Elle instaure un système de métaphores et de connotations, donnant un contenu idéologique et une représentation concrète à la notion de patrie à travers l'image du drapeau et à celle d'étranger à travers l'image du diable. Présentée sous la forme d'une prédiction ("Il viendra un temps où ...") et d'un appel à l'action ("alors, il s'agira de ..."), la citation forme le point de départ du système de paraphrases constitué par les quatre assertions qui la développent tout en la transformant.

Dans la citation de Keller, la notion "d'étranger" n'apparaît pas explicitement. La prédiction oppose en effet deux notions, notre pays, et les masses d'argent accumulées malhonnêtement. Cette opposition est prise ensuite sous forme métaphorique: "Il faudra alors montrer les dents au diable, et faire la preuve de la résistance de la trame et de la couleur de notre drapeau". Le texte de Keller est construit à partir d'une désignation centrale (Notre pays), et d'une opposition entre ce qui est nôtre (l'épargne, l'honnêteté) et ce qui ne l'est pas (l'accumulation outrancière d'argent).

Les relations de paraphrase entre la citation de Keller et le texte du tract s'établissent ainsi:

- L'image du pays et de ses qualités est reprise et développée par une série d'équivalents qui structurent de façon redondante les quatre assertions du tract (*In der Schweiz, an der Schweizerjugend, unserer Väter, Jeder Schweizer, Landesverräter, Nationale Aktion, Volk und Heimat*).
- L'image du diable, qui désigne chez Keller l'accumulation "malhonnête" de capitaux, est transformée et prend la double forme de l'étranger et de la trahison.

Es wird eine Zeit kommen, wo in unserem Lande, wie anderwärts, sich grosse Massen Geldes zusammenhängen, ohne auf tüchtige Weise erarbeitet und erepart worden zu sein; dann wird es gelten, dem Teufel die Zähne zu weisen, dann wird es sich zeigen ob der Faden und die Farbe gut sind an unserem Fahmentuch!

Gottfried Keller

Ueber 900'000 Ausländer (Fremdarbeiter mit Angehörigen)
wohnen nun in der Schweiz.

Dieses Ausmass von grösstenteils fremdsprachiger

UEBERFREMDUNG

ist

VERRAT AN DER SCHWEIZERJUGEND

und am

ERBE UNSERER VÄTER

Jeder Schweizer, der um materieller Vorteile willen dieser
Kuckuckspolitik Vorschub leistet wird zum

LANDESVERRATER

Wer diesen unerträglichen Zustand nicht mehr länger diskutieren
sondern ändern will ---

Meldet sich und kämpft mit bei der

NATIONALEN AKTION

gegen Ueberfremdung von Volk und Heimat

- Enfin, ce qui était une prédiction chez Keller devient une réalité dans les assertions du tract: passage du futur (il viendra un temps où ...) au présent (800'000 étrangers vivent en Suisse); l'appel à l'action modalisé devient un impératif catégorique: passage du modal (il s'agira de ...) au présent non modalisé (celui qui refuse ... s'annonce et rejoint l'AN).

3. Le programme politique de 1963

Dans un document de nature différente, le programme de l'AN², publié en 1963 (voir document p.47), nous retrouvons les mêmes caractéristiques de redondance, masquées ici par les formes propres à un texte politique.

Une courte introduction indique les actions (initiatives, référendums) permettant de réaliser le programme et précise son objectif central: "Lutter contre l'invasion des travailleurs immigrés" afin de "pouvoir se sentir à nouveau chez soi". Comme dans le tract analysé précédemment, une citation de G. Keller, placée cette fois en conclusion, résume le sens du projet: l'amour et la défense de la patrie.

Le programme proprement dit, énonce sous différents titres (politique intérieure, politique extérieure, défense nationale, libertés individuelles, droits sociaux, économie, agriculture, santé, finances, éducation, protection de la nature) un seul et même thème: lutter contre l'Ueberfremdung. Certes le terme n'apparaît pas dans toutes les rubriques. Les différents paragraphes sont tantôt des formules très générales paraphrasant des articles constitutionnels; ainsi la rubrique "libertés individuelles" prévoit le droit d'association, la liberté d'opinion, de presse, de croyance et de conscience, tous droits inscrits dans la Constitution. D'autres rubriques ne ressemblent que de loin à un programme politique global; ainsi la rubrique "agriculture" propose comme objectif le soutien des exploitations qui n'utilisent que la main-d'œuvre indigène. D'autres enfin ne font que transposer dans tel domaine les impératifs de la lutte contre l'Ueberfremdung. Ainsi la proposition d'extension de la protection sociale s'accompagne de la restriction de son application aux seuls nationaux. De même, la protection de la nature est conçue comme lutte contre les excès de la construction dus à la surpopulation étrangère.

Décrite dans le premier tract, sous l'angle unique de la langue, l'Ueberfremdung prend avec le programme une extension plus large englobant les menaces provenant des Etats étrangers, de l'invasion des capitaux, de l'abaissement des frontières commerciales. Néanmoins la plupart des rubriques vise les travailleurs

Grundsätze der Nationalen Aktion gegen Überfremdung von Volk und Heimat

Von Fritz Meier, Gründer der Nationalen Aktion, Elftikon an der Thur

Der von allen Parteien und Behörden tolerierten Fremdarbeiter-Invasion ist Einhalt zu gebieten.

Um unseren Willen Nachachtung zu verschaffen, werden wir uns durch eigene Listen an den massgebenden Wahlen beteiligen.

Wir werden Initiativen und Referenden ergreifen, um die Zahl der Ausländer in der Schweiz auf die Zahl der Schweizer im Ausland zu senken.

Wir müssen jene überbordende wirtschaftliche Expansion bekräftigen, die nur noch den Profit aber keine Heimat mehr kennt.

Wir wollen uns in der Schweiz wieder daheim fühlen.

Innerpolitik

Erhaltung der schweizerischen Eigenart durch rückwärts wendige Verrückung der Außenpolitik und Niederlassungsbewilligungen.

Sämtliche diesen Bereich tangierende zwischenstaatliche Abmachungen sind obligatorisch dem Volke zu unterbreiten.

Aussenpolitik

Absolute Neutralität in politischer und wirtschaftlicher Hinsicht.

Militärwesen

Erhaltung der Wehrkraft im Rahmen der wirtschaftlichen Möglichkeiten. Keine Rüstungsaufträge an überfremdete Betriebe. Import von Waffen an Stelle Lizenzherstellung durch ausländische Arbeiterkräfte.

Eine durch Aufrechterhaltung bedingte Überfremdung hat mit Landesverteidigung nichts mehr zu tun.

Abschaffung des «Dienstsonntags» in den Wiederholungskursen.

Parasitische Freizeiten

Versammlungs-, Meinungs-, Presse-, Glaubens- und Gewissensfreiheit.

Sozialrecht

Ausbau der AHV zur Vollversicherung und Entsprechung der Abbau der privaten Zwangspensionskassen.

AHV-Separation für ausländische Arbeiterkräfte. Einbau der Kinderzulagen in die AHV und damit endlich die gesetzliche Gleichstellung aller Schweizer.

Wirtschaft

Reale Währungspolitik durch Anpassung unserer Währung an diejenige unserer wirtschaftlich stärksten Partner.

Sofortige Aufwertung ohne Berücksichtigung privater Interessen.

Die Anlage zweifelhafter Auslandskapitalien ist zu unterbinden.

Abbau des Zollschutzes für überfremdete Betriebe. Freigabe der Schrottaustruf.

Landwirtschaft

Anwendung des Landwirtschaftsgesetzes nur für Betriebe mit einheimischen Arbeitskräften.

Gesundheitswesen

Verschärfung der Bestimmungen über Lärmbekämpfung, Gewissensschutz und Luftverunreinigung. Deklaration der chemischen Zusätze auf Lebensmittelpackungen. Ununterbrochen prozessrechtliche Ausübung über Gesundheitsbeschäden durch Genussmittel und damit vermehrte Anstrengungen zur Erhaltung der Volksgesundheit.

Gemeinde- und Staatsfinanzen

Die Staats- und Gemeindehaushalte sind in der Hochkonjunktur ausgeglichen zu budgetieren.

Die in den letzten Jahren ungeheuer angestiegene Verschuldung im ausserordentlichen Verkehr ist durch massive Tilgungen zu reduzieren und soll die gegenwärtige Höhe keinesfalls mehr überschreiten.

Erziehung

Jeder Schweizer hat das Recht auf eine seinen Fähigkeiten entsprechende unentgeltliche Ausbildung.

Reduktion der Lehrzeiten auf maximal 3 Jahre durch rationale Berufsausbildung in Gewerbe und Industrie. Einheitliche Motorprüfungen für alle schweizerischen Lehrernaturen.

Leistungsgehilfen für erfolgreichen Abschluss von Lehre, Natur und Studium.

Ausbildungsbeiträge an ausländische Studenten sind nur an geprüfte, unserem Niveau entsprechende Kandidaten einzuzahlen und dürfen niemals die an Schweizer Studenten ausbezahlten Beiträge überschreiten.

Entlassung ewig Studierender von unseren Hochschulen. Einheitliche Ausbildung unserer Lehrkräfte für alle Bildungstufen.

Auf die Heutzeit konzentrierter Geschichtsunterricht, dem die aus zwei Weltkriegen bitter erlangte Erkenntnis zugrunde gelegt werden soll, dass Kriege im heutigen Zeitalter keine Probleme mehr stellen, sondern nur noch schwerer lösbarer zurückgelassen haben.

Der Krieg ist nicht der Vater aller Dinge.

Heimatschutz

Die Überfremdung als Ursache tiefer Überbebauungen lässt ganze Landschaften verschwinden.

Die Durchführung unserer Grundsätze gibt uns wieder Zeit, in Ruhe unsere zusammengeknüllten Räume zu planen.

Gotthard Kellers Wahlspruch:

«Achte jeden Mannes Vaterland,
aber das deinige Rebe!»,

soll uns mahnen, unsere Heimat,

die Schweiz,

den Schweizern zu erhalten

Immigrés, leur statut, leurs conditions de vie et de travail. On y repère des mécanismes discursifs analogues:

- En premier lieu le phénomène de centralité du locuteur comme instance de référence du discours et source des objets discursifs. De nature à la fois syntaxique, lexicale et sémantique, ce phénomène a pour effet de poser dans le discours des entités de référence, (je, nous, la Suisse) qui en constituent le fil conducteur, l'isotopie à travers laquelle s'organise la référence des énoncés, narratifs, argumentatifs ou polémiques. Ces entités, non discrètes, ne correspondent pas précisément à une catégorie grammaticale ou lexicale. Ce sont des catégories notionnelles, reposant parfois sur des désignations et des relations grammaticales explicites: la prédication (j'ai fondé l'AN), la détermination (notre pays; mon entreprise), les anaphores et autres faits de reprise; mais aussi sur des relations sémantiques implicites: la métaphorisation (drapeau désignant la patrie; le diable désignant les étrangers), la métonymisation par inclusion (nous, je pour La Suisse), par généralisation (les étrangers pour les travailleurs étrangers), par contiguïté (les ancêtres pour le patrimoine ou l'héritage; le peuple pour la patrie) ou par mise en parallèle (les ancêtres - les descendants), la synonymie ou la quasi-synonymie (étranger - immigré; patrie - pays - terre), les relations d'opposition, d'exclusion (nous-eux; les fidèles-les traîtres).
- En second lieu la répétitivité, repérable dans les formes de paraphrases, de redondance dans la désignation, les développements par juxtaposition des affirmations, construites sur les relations énoncées précédemment.

Nous verrons, en analysant les lettres de lecteurs à leur quotidien, que ces phénomènes discursifs débordent largement le cadre d'une pratique individuelle. De ce fait il est possible de généraliser les remarques précédentes¹⁰¹. Ils ne permettent pas pour autant de circonscrire un objet homogène appelé discours xénophobe. En effet, on les retrouve dans d'autres pratiques langagières, et notamment dans les discours des adversaires des mouvements anti-étrangers. D'autre part, au sein même de ces mouvements on trouve d'autres formes de discours, construites seulement partiellement sur ce type de mécanismes. Nous allons en voir un exemple représentatif.

4. Schwarzenbach : une figure et un projet politiques

Durant dix ans, Schwarzenbach a été connu comme leader du mouvement anti-étranger au niveau national. Porté sur les listes

de l'AN, il est élu au Conseil national en 1987 sur la base d'un engagement précis: soutenir l'initiative du PDZ au Parlement et lutter contre l'*Ueberfremdung*. Porte-parole du mouvement anti-étrangers, il a rapidement gagné en influence, essentiellement dans les milieux populaires où son histoire personnelle et son programme politique sont peu connus. Ainsi au cours de la campagne de 1970 de nombreuses lettres de lecteurs contiennent des expressions plus qu'élogieuses et des témoignages de gratitude, voire de véritables panégyriques, transformant ce personnage d'extrême-droite, politiquement insignifiant jusqu'à la fin des années soixante¹¹ en une figure mythique, "héros national", "qui en temps de paix fait ce que Guisan a fait en temps de guerre", "Winkelried du XXème siècle", "Guillaume Tell", "défenseur de la patrie".

Tout en soulignant, au moment du scrutin de 1970, les dangers que représentent les propositions de Schwarzenbach, la presse helvétique stigmatise alors seulement le "xénophobe" qu'il est. Les articles dévoilant son extrémisme de droite, ses sympathies pour le Reich allemand et le fascisme italien¹², ou analysant sa politique anti-ouvrière restent isolés. De même dans la presse internationale Schwarzenbach est cité essentiellement comme figure typique de la lutte contre la surpopulation étrangère. En décembre 1978, quand il quitte le Parlement avant la fin de son mandat, les médias consacrent une place importante à évoquer son prestige lié aux initiatives xénophobes¹³. Ce n'est pas le politicien battu, dirigeant d'un mouvement squelettique, mais le parlementaire au bilan globalement positif qui est présenté, même par les journaux qui l'ont combattu¹⁴. Sa lucidité, son efficacité, sa liberté de parole sont soulignées. Alain J. Schwarzenbach, que tout caractérise comme un politicien de droite¹⁵, et qui a défendu constamment une politique d'extrême-droite, a réussi à forger de lui l'image d'un homme sans attaches, indépendant, libre de dire ce que d'autres doivent faire.

Contrairement au fondateur de l'AN, il n'a jamais limité son projet politique à la seule lutte contre l'*Ueberfremdung*. Dès le début il considère cette question comme conjoncturelle, contingente. Il s'appuie sur le mouvement de masse mobilisé par ce problème pour tenter de construire un parti politique traditionnel. Après le vote de juin 70, il quitte l'AN pour fonder le "Mouvement national d'action républicaine et socialiste" (MNA). Der Republikaner, journal qu'il publie alors, se présente comme l'organe austère d'un parti, intervenant sur les questions de l'actualité nationale et internationale, sur la culture, la religion, etc., à la différence de l'organe de l'AN, *Peuple et Patrie*, qui publie exclusivement des articles concernant la lutte contre l'*Ueberfremdung*, reprenant sans cesse les mêmes exemples et les mêmes arguments¹⁶. Dès le

premier numéro, J. Schwarzenbach, responsable de Der Republikaner, publie un programme politique en seize points dont il tire la même année un manifeste (voir document p. 51).

Le programme affirme le projet de fonder un parti enraciné dans la vérité chrétienne; le manifeste, moins détaillé, supprime une série de propositions fondamentales et concrètes, pour appeler "tous les compatriotes" à s'unir dans un large mouvement patriotique.

Le programme s'oppose à "l'internationalisme politique, économique et idéologique"; il précise que la Suisse ne doit entrer ni au marché commun ni à l'ONU et que tous les traités internationaux doivent être ratifiés par le peuple et le Parlement. Il affirme la nécessité d'une politique nataliste pour les Suisses et exige une protection spirituelle et matérielle de la famille. Il insiste sur la formation des jeunes et la nécessité de leur assurer un avenir, revendique un contrôle sur les dépenses de l'Etat. Partant du principe de la nécessité de la paix du travail, il se prononce en faveur d'une participation des travailleurs dans l'entreprise, revendique une protection des travailleurs suisses et un salaire égal pour les hommes et les femmes. Il insiste sur la nécessité de lutter contre les cartels, les multinationales, les concentrations de propriétés et détaille les mesures concrètes d'une politique sociale: extension des assurances et construction d'asiles de vieillards.

Tissu de contradictions, ce programme attile des propositions habituellement défendues par des formations politiques opposées; l'idée d'une participation des travailleurs dans les entreprises appartient au parti socialiste suisse; la revendication d'un salaire égal pour les hommes et les femmes ou celle du développement des assurances sociales est avancée par la gauche politique et syndicale. En revanche la politique nataliste, la tendance aux restrictions budgétaires de l'Etat ou l'opposition à l'entrée de la Suisse à l'ONU sont ordinairement le fait de la droite. Cependant les ambiguïtés qui résultent de cette disparité du programme sont levées dès qu'on le compare aux interventions des parlementaires du MNA. Prenons quelques exemples.

Le manifeste affirme sa solidarité avec les personnes âgées (point 9) et le programme souligne la nécessité d'améliorer les prestations de l'AVS-AI. En fait, les républicains interviennent entre 1972 et 1975 contre toute extension des assurances sociales. En mars 1972, les parlementaires MNA votent pour la réduction de la rente de couple, contre l'élévation des plafonds de prestations complémentaires, contre l'augmentation de la déduction pour les loyers. Au nom de la lutte contre le communisme, ils refusent l'initiative pour une retraite populaire (décembre 1972). Le Repu-

Mouvement national d'action républicaine et sociale (Mouvement républicain suisse-MNA)

Notre manifeste

1. Notre combat est pour que l'article 3 de la Constitution fédérale soit pleinement respecté : « La Confédération a pour but d'assurer l'indépendance de la Patrie contre l'étranger, de maintenir la tranquillité et l'ordre à l'intérieur, de protéger la liberté et les droits des Confédérés et d'accroître les prospérités communes ».
2. Nous sommes un mouvement patriotique qui exige le respect des principes de la morale chrétienne dans la vie politique de notre pays.
3. Nous défendons le principe indéfectible de souveraineté nationale, garant de l'équilibre intérieur de la Suisse et de droit de notre pays de rester lui-même.
4. Nous affirmons que le maintien de notre indépendance est notre meilleure contribution à la construction d'une Europe Neutre, libre et saine.
5. Nous estimons que la Suisse, à la superficie réduite, ne saurait devenir une Mer d'émigrés ; c'est pourquoi nous luttons contre toute forme de système étranger sur notre pays, en particulier contre la spéculation immobilière et la pollution de l'eau, de la terre et de l'air, qui en font souvent les conséquences.
6. Nous dénonçons l'urbanisme comme le signe d'un décadent et indolent déséquilibre sociopolitique intérieur et la conséquence de la pesante incontinence de puissances financières étrangères.
7. Nous affirmons que le maintien de classes moyennes fortes (paysans, ouvriers qualifiés, techniciens, cadres et ingénieurs, artisans, commerçants et industriels indépendants, employés, serveurs de l'Etat, professions libérales) est seul de nature à assurer l'équilibre social de notre pays et à lui épargner toute aventure collectiviste.
8. Nous voulons le maintien de la paix de travail, condition essentielle d'un développement économique harmonieux dans l'intérêt de la communauté nationale.
9. Nous nous déclarons solidaires des personnes âgées, des infirmes, des malades et des nécessiteux, et exigeons pour eux une aide efficace.
10. Nous voyons une jeunesse responsable d'elle-même, consciente de ses devoirs à l'égard de la communauté, qui, un jour, lui assurera toutes les possibilités de développement professionnel et d'épanouissement moral.
11. Nous exigeons que la radio et la télévision, qui détournent un monopole d'information, renseignent impartialement toute Suisse et téléspectateurs, et s'attachent largement à l'éventail de toutes les opinions.
12. Nous déclarons que l'intérêt général du pays exige la pleine indépendance de l'Assemblée fédérale en tous ses intérêts de groupe.
Par conséquent, nous faisons appel à tous nos compatriotes pour que, par leurs votes, ils se mettent au service de leur citoyen, de la RES PUBLICA.

blikaner dénonce régulièrement toute proposition d'extension des assurances sociales mais aussi des équipements dits non productifs (mars 1973). Le groupe MNA-AN critique la politique de subventionnement du logement et s'oppose à tout contrôle des loyers (mars 1973) au nom du respect de la propriété privée. Il s'oppose au projet d'assurance chômage et d'assurance maladie obligatoires (janvier 1975); il soutient la proposition de diminuer de 10% les subventions fédérales (février 75).

En matière économique le programme affirme l'intention du MNA de mener une lutte "énergique" contre les cartels, les concentrations de propriétés et les multinationales, conjuguée à une proposition d'égalité de salaire entre hommes et femmes. En fait les mesures préconisées par les parlementaires républicains mettent en évidence la politique antisociale qu'ils mènent sous le couvert de ces déclarations progressistes. Ainsi, en janvier 73, le *Republikaner* rapporte une intervention du conseiller national Bräm présentée aux Chambres sous la forme d'une "question urgente" ayant pour but de lutter contre l'inflation. Il y invite le Conseil fédéral à soumettre les propositions suivantes à tous les partenaires sociaux:

- 1) diminution de la masse monétaire;
- 2) pause de 1 à 2 ans sur le front des prix et des salaires, à l'exception des catégories salariales les plus basses et les plus touchées par le renchérissement;
- 3) réduction stricte des dépenses publiques (surtout dans le bâtiment), à l'exception de ce qui est indispensable au fonctionnement des services sociaux et de certains secteurs tertiaires;
- 4) renonciation pendant plusieurs années à toute réduction du temps de travail, augmentation de la durée du temps de travail pour 1 à 2 ans sur une base volontaire et moyennant une rémunération appropriée;
- 5) "moralisation" du travail par amélioration de sa qualité, renforcement de son intensité, augmentation de la productivité et développement de la fidélité à l'égard de l'entreprise;
- 6) introduction éventuelle d'un cours de change flottant;
- 7) création d'un fonds de compensation au profit des épargnants et des rentiers les plus touchés, ou création avec l'aide des grandes banques de possibilités d'investissements bancaires favorables aux couches sociales en détresse.

Le sens de cette politique économique est quelquefois précisé. Ainsi J. Fisher, parlementaire MNA, propose, en décembre 1972, de conclure un accord concernant le blocage des salaires et des prix, lié à une renonciation pour 10 à 15 mois, de toutes réductions des heures de travail et à une mesure spéciale encourageant le travail le samedi par la "libération de tout impôt". Il précise:

"L'augmentation des heures de travail a l'avantage d'entraîner une augmentation de la production sans investissements nouveaux et sans accroissement des frais sociaux" (mars 73).

De même Schwarzenbach suggère au cours de la session parlementaire de l'hiver 74 de renoncer à la compensation du renchérissement pour les salaires des employés de l'Etat, à l'exception éventuellement des plus bas salaires, ce qui permettrait d'économiser jusqu'à 10,4% de l'ensemble des dépenses de l'Etat (janvier 75).

Claire et constante est aussi la politique du MNA en matière de formation professionnelle. Ici peu d'ambiguïté, mais une contradiction avec le programme qui déclare vouloir favoriser l'épanouissement et le développement de la jeunesse. Chaque fois que le problème de la formation a été posé dans les débats parlementaires (à propos de la subvention aux hautes écoles, de la nouvelle loi sur la formation professionnelle), les républicains sont intervenus pour s'opposer à l'octroi des moyens financiers pour cette formation. Le *Republikaner* développe les explications suivantes:

- Il est inutile de dépenser des millions pour que les jeunes fassent des études puisqu'ils ne trouveront pas d'emploi en sortant des écoles supérieures (mars 1973, prise de position contre l'article constitutionnel en faveur d'une promotion de la formation);
- on peut se passer des universitaires mais non des travailleurs manuels pour produire les biens de consommation et débarrasser les déchets industriels et ménagers qui s'accumulent; mais comment espérer que de tels travaux soient effectués par une jeunesse que l'on gâte, à qui l'on accorde tout, qui dispose de bourses pour se "surformer" (septembre 73);
- Il est plus utile d'orienter la jeunesse vers des métiers tels que l'hôtellerie ou l'artisanat dans la mesure où cette formation coûte moins à la collectivité tout en garantissant des débouchés et en réduisant la dépendance face à l'étranger qui fournit ce type de main-d'œuvre (mars 77, argumenta en faveur d'un rejet de la nouvelle loi d'aide aux universités et à la recherche scientifique).

Ces divers exemples, qui reposent sur la comparaison entre les textes de référence du MNA (programme, manifeste) et des articles de sa presse, révèlent le projet de base: construire un parti fortement structuré autour d'un groupe parlementaire appliquant une politique réactionnaire, tout en s'appuyant sur un mouvement aux contours flous, se déliant de la politique "politicienne", mobilisé autour du mot d'ordre global et passionnel de lutte contre l'*Überfremdung*¹⁷⁾. C'est ce projet de Schwarzenbach qui échouera finalement.

En janvier 77, à la veille de la troisième votation relative au problème de la surpopulation (quatrième et cinquième initiatives), alors que l'influence des républicains est en baisse - l'AN et le MNA ont perdu des sièges aux élections - Schwarzenbach publie une nouvelle version du programme comprenant 20 points¹⁶². Il s'agit cette fois pour lui de construire, non pas un parti mais un rassemblement patriotique. On peut voir là la volonté de regagner, avant un scrutin important, une base politique plus large mais aussi le fait que Schwarzenbach n'a toujours pas réussi à cette époque à fonder un parti de masse capable de s'adresser en tant que tel à son électoral.

Durant toutes ces années, l'expression souvent utilisée par J. Schwarzenbach "famille des républicains" montre la distance entre le projet d'un parti stable, doté d'un programme complet et l'existence dans les faits, d'un mouvement mobilisé sur un seul mot d'ordre. Dans le *Republikaner*, Schwarzenbach s'adressait à ses lecteurs comme aux membres d'une famille pas toujours nettement délimitée, mais qu'il pensait pouvoir unifier et guider dans un sens précis. Si ce projet a pu prendre corps entre 1971 et 1974, période au cours de laquelle le MNA a étendu son influence, passant de la Suisse allemande à la Suisse romande et au Tessin, l'orientation nationale-conservatrice-chrétienne que son président a cherché à donner au parti l'a conduit vers une impasse. Au Parlement cette position se trouvait abondamment représentée sous d'autres noms¹⁶³: il n'y avait pas place pour un parti conservateur de plus. A cet égard, l'entreprise de Schwarzenbach est un échec. C'est bien un politicien battu qui quitte la vie publique en 78 mais il reste toujours au Parlement "de nombreux Schwarzenbach"¹⁶⁴.

5. Conclusion

Deux figures représentatives, celle, obscure, de l'initiateur de l'AN, celle, plus illustre, du leader reconnu des mouvements anti-étrangers: nous avons caractérisé leurs pratiques politiques au sein de ces mouvements à partir de phénomènes discursifs propres à chacun d'eux.

Dépourvu d'analyse théorique, incapable de se décentrer, contradictoire et répétitif, le discours affectif de F.M. est celui de milliers de citoyens "ordinaires" qui, dans les années soixante se sont trouvés confrontés, dans leur vie quotidienne, à des phénomènes économiques et sociaux face auxquels ils ne disposaient d'aucun instrument d'analyse. Eduqués dans l'idéologie du libéralisme économique triomphant, du patriotisme, de l'indépen-

dance nationale, de la neutralité armée, du consensus social, de la valeur morale du travail, ils n'ont d'autres moyens d'actions que de reproduire dans leurs discours et leur action politiques les formes mêmes de cette idéologie. Là surgit l'*Ueberfremdung*, qui prend la patrie comme point de référence, n'analyse ni la situation économique qui a entraîné l'immigration de main-d'œuvre ni les contradictions auxquelles celle-ci est liée. Véhiculant ces contradictions tout en les masquant, la formule *Ueberfremdung* tient lieu de théorisation et de projet politique, dans la mesure où elle explique tout, en n'utilisant que ce que l'on sait déjà, pour en avoir entendu ressasser la lourde évidence sur les bancs de l'école, sur les lieux de travail et dans les manifestations de la vie publique.

Ce qui différencie le discours de F.M. du discours dominant ce n'est pas qu'il soit plus réactionnaire, plus raciste, ou plus fasciste, c'est qu'il le condense en une formule unique dont la référence est si large et instable qu'elle peut rassembler des positions idéologiques allant du racisme pur à un anticapitalisme diffus; incantatoire, elle devient le principe explicatif de toutes les difficultés de la vie quotidienne. C'est autour de ce caractère vague que s'est faite la croissance rapide du mouvement dans un premier temps; d'un côté l'unicité de la formule en a fait un mot d'ordre radical, plaçant d'emblée le mouvement qui s'y reconnaissait à la marge du fonctionnement politique fondé sur le compromis. C'est là une donnée importante pour saisir les relations conflictuelles entre le mouvement de masse et le leader qui l'a incarné à partir de 1867.

Marqué par certains aspects du discours initial, celui de J. Schwarzenbach ne s'y réduit pas. On y retrouve la formule comme élément central, avec toutes les métaphores qui peuvent s'y rattacher, mais l'incantation fait place à un programme global, les vides et les ambiguïtés que la formule recouvrait se trouvent remplis par des propositions conservatrices; les contradictions qui lui étaient inhérentes se résolvent par l'apparition d'un double discours. Réinscrit dans les cadres de la politique traditionnelle le discours initial perd en partie son caractère radical. Schwarzenbach a rencontré le mouvement anti-étrangers en pleine expansion; il s'y est inscrit sur la base de la lutte contre l'*Ueberfremdung*, il en a tiré un poids et une reconnaissance politiques considérables. Il a réussi à s'imposer alors comme le seul leader, éliminant les militants de base qui pouvaient contrecarrer son projet de parti politique conservateur²¹.

C'est ainsi qu'il parvint en 1967 au Parlement comme porte-parole unique du mouvement et défenseur attitré de la deuxième initiative, soumise au vote en 1970. En soi le contenu réactionnaire du

projet de J. Schwarzenbach n'était pas incompatible avec l'apolitisme du mouvement de masse dont il avait pris la tête; c'est sa volonté d'abandonner le mot d'ordre unique pour un programme conservateur global, et sa tentative de construire un parti fortement structuré qui furent contradictoires avec la nature du mouvement. La suite de l'histoire des mouvements anti-étrangers, de la scission de 1970 à la décomposition qui suivit les votations de 1977, en passant par la bataille séparée lors du scrutin de 1973, et les diverses alliances conjoncturelles passées durant ces années, manifeste à la fois l'appui mutuel indispensable que durent se fournir les deux composantes principales du mouvement anti-étrangers et leur incompatibilité au regard du fonctionnement de la démocratie de concordance et des institutions politiques suisses.

Les remarques précédentes ne forment pas une histoire des mouvements anti-étrangers, mais seulement une exploration limitée de quelques discours qui s'y sont développés. Nous avons voulu cerner un premier aspect du développement de la xénophobie mais aussi éviter un écueil qui nous semble important. Décrire le phénomène xénophobe et la formation du discours xénophobe à travers une histoire interne des mouvements anti-étrangers ne constituerait-il pas un "taux objet"? Une analyse des documents et des événements qui ont fait l'histoire de ces mouvements ne risquerait-elle pas de ne conduire finalement qu'à un récit peu instructif des querelles d'influence, des frustrations personnelles, des obsessions et des fantasmes des dirigeants de ces mouvements? La réalité politique de la xénophobie, c'est-à-dire l'existence d'un mouvement de masse dépassant largement l'AN et le MNA et s'inscrivant dans des discours très divers, ne peut se ramener à l'histoire, même détaillée, de ces mouvements. Ces groupes ne sont que des phénomènes secondaires au regard des mécanismes économiques, politiques et idéologiques qui caractérisent la formation sociale suisse.

Le noyau caractéristique de la xénophobie et les mécanismes qui produisent les discours xénophobes, il faut, pensons-nous, les rechercher dans les phénomènes permanents de cette formation sociale, dans ses caractéristiques essentielles: l'organisation capitaliste des rapports de production, l'insertion particulière des structures industrielles et bancaires dans le marché mondial qui fait de la Suisse une puissance impérialiste, la démocratie du consensus sous hégémonie bourgeoise au sein d'un système fédératif, qui déstructure les oppositions entre classes économiques et sociales antagoniques, le fonctionnement d'un mouvement ouvrier marqué par la défense de la paix du travail.

Les groupes xénophobes ont pu disparaître momentanément, toutes les données qui constituent le cadre d'émergence de la xénophobie restent en place. Il faut donc examiner ce cadre en analysant le fonctionnement des formules dans des discours plus représentatifs du système social helvétique, celui des autorités gouvernementales et celui du mouvement syndical. C'est l'objet des trois prochains chapitres.

-
- 1) Le document enregistré se trouve au Centre de Recherche sémiologique de l'Université de Neuchâtel.
 - 2) Le premier procès-verbal de ce type d'assemblée date de septembre 1963. Il y est question, dans un style quasi militaire qu'on retrouve dans des textes publics, de la nécessité ou non de poursuivre l'action en donnant des fondements clairs au mouvement. En automne 1964, l'"urgence" de la situation provoque deux nouvelles assemblées générales où sont mis en discussion les statuts et les actions à engager. Dès lors les réunions et les comptes rendus des instances mises en place se multiplient.
 - 3) A côté des instances traditionnelles (assemblées des membres, assemblées générales), il existe un comité d'action chargé d'impulser la vie du mouvement et de proposer diverses initiatives. Dès les premières réunions, des propositions sont faites pour transformer le comité d'action en comité directeur.
 - 4) En 1964, l'AN refuse de soutenir l'initiative du PDZ pour une réduction du nombre des étrangers en Suisse, qui a pourtant pris naissance dans le mouvement. Elle est jugée alors "inattenda" parce que ne prévoyant pas une réduction annuelle des effectifs de 20%, ce qui est la proposition de l'AN. A la fin de cette année, le président F.M. se voit reprocher son pouvoir excessif, le droit qu'il s'est arrogé d'être le seul à pouvoir engager individuellement la responsabilité du mouvement et prendre des positions en son nom. En 1965, les accusations réciproques de manipulations se multiplient ainsi que les démissions. C'est dans ce contexte que s'opère le remplacement du président fondateur de l'AN.

- 5) En janvier 1968, au moment où F.M. disparaît des instances dirigeantes du mouvement, l'AN entreprend la publication d'un journal qui paraît d'abord tous les deux mois sous le titre de *Nationale Aktion* et qui devient mensuel en 1968 sous le titre *Volks und Heimat*. Rédigé en allemand le journal publie sporadiquement des articles - le plus souvent des traductions - en français dès août 1968, et en italien dès août 1970. A partir de mars 1973 une édition française paraît sous le titre *Peuple et Patrie*; elle contient un certain nombre d'articles originaux non traduits de l'allemand.

En 1970, après la scission du mouvement, le MNA publie son organe propre, *Der Republikaner*, qui ne paraît qu'en langue allemande. Il publie néanmoins de temps à autre des articles ou lettres de lecteurs de ses sections suisses romandes. En mai 1974, paraît en français un organe du Mouvement républicain suisse (MNA) et de Jeunesse-Aktion, sous le titre *Notre Combat Républicain*. Prévu comme mensuel, il est publié de manière irrégulière et disparaît rapidement. *Der Republikaner* cesse de paraître en décembre 1978, au moment du retrait politique de James Schwarzenbach qui annonce dans le dernier numéro la parution d'un nouveau journal "conservateur offensif" dont il ne portera plus la responsabilité.

- 6) Dans le numéro de janvier 1966, le journal annonce la mise en place d'assemblées de membres, d'assemblées de délégués, d'un comité central, d'un comité directeur, réglementés par des statuts. Quant à J. Schwarzenbach il met sur pied des réunions régulières d'instances de base encadrées par des présidents locaux.

- 7) Jusqu'à son retrait des instances dirigeantes en février 1965, F.M. a établi, jour après jour, la liste des adhésions au mouvement. A la fin de février 1965, celle-ci comptait 10'218 noms. L'examen de ces listes permet de caractériser la composition sociale initiale du mouvement. Ainsi la liste établie pour la journée du 6 janvier 1965 comprend 285 noms. Plus de 90% des adhésions proviennent ce jour-là des villes de Zurich, Berne, Saint-Gall (une de Bâle, une de Lucerne, une de Genève, deux de Fribourg). Les femmes représentent un peu plus de 20%. L'âge des adhérents n'est pas précisé. Pour ce qui est de leur catégorie professionnelle, les employés (de l'administration, du commerce, des banques) forment la majorité (environ 25%), suivis des artisans et commerçants (environ 15%), des ouvriers qualifiés (10%), des techniciens et contremaîtres (environ 8%), des ouvriers non qualifiés (environ 7%), des enseignants (3%), des infirmières (3%), concierges (3%), ménagères (3%), des professions libérales (2%). Cette liste révèle quelques traits caractéristiques du mouvement:

- la forte représentation des salariés qualifiés ou exerçant des tâches de contrôle;
- la représentation relativement forte (pour une organisation politique) des femmes;
- l'absence pour ainsi dire complète de la paysannerie (une seule adhésion);
- une représentation importante (pour une organisation politique) de personnes retraitées (environ 5%).

- 8) G. Keller est pour l'AN naissante la seule référence idéologique. On trouve cette citation ou d'autres passages tirés du conte *Le fenion des sept sages* dans plusieurs tracts, dans le premier programme politique de l'AN, dans les journaux du mouvement. Conteur suisse allemand du dix-neuvième siècle, défenseur de la démocratie et du patriotisme, G. Keller est, en Suisse allemande, une sorte de référent social. Souvent cité dans les livres de lecture, les manuels scolaires, les éphémérides, les calendriers, il est un réservoir de citations, de lieux communs. Connue comme "l'homme de 1848", il incarne l'idéal républicain du dix-neuvième, la volonté nationale progressiste de la bourgeoisie urbaine: les valeurs morales, le nationalisme, la volonté individuelle, le mérite dans le travail, l'égalité, la liberté, la fraternité. Il symbolise au vingtième siècle la sagesse des ancêtres.
- 9) Elaboré par F.M., publié par lui sous le titre *"Grundsätze der Nationalen Aktion gegen Ueberfremdung von Volk und Heimat"*, ce texte servira de référence au mouvement jusqu'en 1973, date à laquelle l'AN se donne un nouveau programme. A partir de 1965, ce programme passe au deuxième plan; les présidents succédant à F.M. n'y font plus allusion.
- 10) Voir: S. Martin, G. de Rahm: *"Le discours des mouvements xénophobes"*, dans *Pour une recherche sur l'immigration*. Edité par L. Monnier, G. de Rahm, S. Martin - Université de Lausanne, Institut de Science politique. Ronéo. p. 100-111.
- 11) Dans la première édition (1869) de *Die Parteien in der Schweiz* E. Grüner ne mentionne pas Schwarzenbach.
- 12) Schwarzenbach écrivait dans les *Basler Nachrichten*: "Si ce fut le destin d'un Bonaparte de secouer l'ordre social et l'organisation des Etats issus du Moyen-Age, aujourd'hui c'est la mission des jeunes armées révolutionnaires de Hitler et de Mussolini de refondre l'Europe dissolue et décadente dans un ordre nouveau et durable" (27.7.1940).
- 13) "Tous les citoyens suisses - et les étrangers aussi, pour cause: son nom restera lié aux initiatives xénophobes - connaissent James Schwarzenbach, conseiller national zurichois" (*La Suisse* 2 janvier 1979).
- 14) "Honni parfois par une partie de la population et choyé par l'autre, le moins que l'on puisse dire de lui est qu'il n'a pas passé inaperçu dans la vie politique suisse. Il a plus d'une fois fait grincer les dents de ses collègues du National. C'est que, n'étant lié à aucun groupe d'intérêt, James Schwarzenbach pouvait se permettre de dire tout haut ce que d'autres pensaient tout bas et qu'ils n'osaient émettre. Après onze années passées dans les traverses du National, il se retire définitivement de la scène parlementaire avant la fin de son mandat, devoir accompli" (*La Suisse*, 2 janvier 1979).

- 15) J. Schwarzenbach se décrit: "Herkunft aus einer Industriellenfamilie, der Vater Kavallerieoberst, ich selber Major und Nachrichtenoffizier einer Heeresinheit, meine Konversion vor mehr als 30 Jahren zum Katholizismus, politisch rechts, auf bürgerlichem Boden". (*Die Uebertretung der Schwetz - wie ich sie sehe*, Verlag Der Republikaner, AG, Zürich, 1974, p.21).
- 16) Sur la presse des mouvements anti-étrangers voir: Valérie Bory-Lugon, *Immigration et xénophobie dans la société suisse*, Institut de Science politique, Mémoires et documents, Lausanne, 1977. S. Martini: *Essai d'analyse du discours de "Peuple et Patrie", organe de l'AN et MNA (mars 73-mars 74)*, Mémoire de licence en science politique, Université de Lausanne.
- 17) Voir E. Grüner, *Die Parteien in der Schwetz*, 2^e éd., 1977, p.294-298.
- 18) L'accent y est mis sur la politique militaire, l'anti-communisme, les économies de l'Etat, la lutte contre l'avortement, Programme conservateur cohérent que développe régulièrement le journal.
- 19) Union démocratique du centre (UDC), Parti démocrate chrétien (PDC), Parti chrétien social suisse.
- 20) Interview de J. Ziegler; émission de la télévision romande, "Un jour une heure", janvier 1979, consacrée au retrait de J. Schwarzenbach de la vie politique.
- 21) Dans son livre, J. Schwarzenbach note que c'est avec satisfaction qu'il s'est rendu à Berne comme seul élu des opposants à l'Uebertretung. En effet il estimait que F.M., second sur la liste électorale de l'AN, aurait adopté une ligne dure et sectaire, incompatible avec son style politique propre. (Ouvrage cité, p. 23-24).

III. La xénophobie inscrite dans des mécanismes économiques discriminatoires

1. L'immigration ouvrière dans les pays d'Europe occidentale après la deuxième guerre mondiale

Quelques ouvrages¹⁾ nous rappellent que ce qu'on nomme aujourd'hui xénophobie n'existe pas indépendamment des phénomènes migratoires liés au développement économique actuel. Ils nous rappellent aussi que les mouvements migratoires en Europe occidentale sont l'expression de deux lois fondamentales de l'économie capitaliste: la soumission des travailleurs à l'organisation des moyens de production et le développement économique inégal des branches, des régions et des pays suivant la concurrence et les rapports politiques entre nations sous domination bourgeoise.

En dehors des formes de répression violente, la soumission des travailleurs aux rapports de production passe par deux mécanismes importants: l'armée de réserve industrielle, qui résulte du processus économique lui-même; l'aristocratie ouvrière, phénomène résultant des comportements déterminés par des conditions socio-économiques précises. Le premier assure essentiellement l'accumulation du capital.

"L'armée de réserve industrielle ou le surplus de population laborieuse n'est pas seulement le produit de l'accumulation du capital et de l'augmentation de la productivité du travail qui lui est associée, mais en même temps 'la lavie de l'accumulation capitaliste', 'une condition d'existence du mode de production capitaliste'"²⁾.

L'accumulation est la condition de l'extension de la production et du développement de nouvelles techniques. Ces dernières tendent à libérer des masses de travailleurs qui, inemployés mais prêts à l'être, font pression sur les conditions de travail et de salaire des ouvriers. Les mouvements généraux des salaires sont globalement réglés par l'extension ou la contraction de cette armée de réserve. En période d'expansion, l'existence de cette dernière est une condition nécessaire pour empêcher la chute des profits. Sans elle, les tensions sur le marché du travail entraîneraient des hausses de salaires non contrôlables. L'armée de réserve a pris des formes historiques diverses: les populations des campagnes,

les femmes, les enfants. Toutefois, si les travailleurs, au travers notamment de leurs organisations, refusent cette division entre travailleurs employés et travailleurs en quête d'emploi, ils mettent en question les rapports de domination économique qui s'appuient sur l'existence d'une armée de réserve.

Le deuxième mécanisme, l'aristocratie ouvrière, tend à freiner ce processus de remise en cause. Il introduit une autre division, essentiellement subjective, dans la classe ouvrière.

"En concédant des privilèges à certains secteurs bien organisés du travail, surtout aux ouvriers qualifiés (qui en vertu de leur spécialisation ne peuvent être rapidement remplacés par des membres de l'armée de réserve industrielle), les capitalistes ont pu miner la conscience de classe et susciter l'apparition d'une direction opportuniste réformiste dans ces secteurs"³.

Ces privilèges, souvent plus qualitatifs (contrôle de responsabilités, de pouvoir) que quantitatifs (rémunérations différentes) tendent à entraîner chez ceux qui en bénéficient une identification de leur intérêt aux intérêts dominants. L'exploitation coloniale a même pu élargir ces privilèges (sous forme quantitative) à des couches importantes de la classe ouvrière des états colonisateurs. Ces deux mécanismes de domination ont pris des formes particulières en Europe occidentale, liées notamment à la situation créée par la guerre et déterminées profondément par le développement inégal. Le résultat le plus évident en est l'existence à la fin des années 60 de onze millions d'immigrés vivant en Europe de l'Ouest, représentant environ 5% de la population totale, concentrés essentiellement dans les pays hautement industrialisés.

2. Les conditions de l'expansion généralisée

La deuxième guerre mondiale a opéré une rupture profonde dans le développement économique occidental. Dans l'entre-deux-guerres, l'accroissement de l'armée de réserve industrielle lié aux crises de surproduction, et conjugué avec le développement du mouvement ouvrier, avait constitué une menace profonde pour le système capitaliste lui-même et engendré des tensions politiques considérables dans tous les pays développés. Le fascisme et le nazisme, qui furent des réponses violentes à ces menaces, fournirent les conditions d'un renforcement du taux d'exploitation de la classe ouvrière. Leur défaite militaire créa une situation où le développement capitaliste allait se faire en Europe occidentale dans des conditions différentes, marquées notamment par les caractéristiques suivantes:

- un vaste champ de reconstruction offrant des possibilités d'investissements considérables;
- un marché du travail national rendu étroit par les ponctions de

la guerre qui s'ajoutaient au fait que les mutations internes des économies nationales étaient déjà avancées (concentrations industrielles dans les zones urbaines), les campagnes ne pouvant plus fournir alors des masses importantes de main-d'œuvre;

- une classe ouvrière renforcée politiquement par la part active qu'elle avait prise dans la lutte contre le nazisme, mais affaiblie économiquement;
- le partage en deux zones d'influence économique, politique et militaire, qui en ce qui concerne les pays de la zone occidentale favorisait la volonté politique de développement industriel, stimulait la concurrence intercapitaliste en ouvrant de nouveaux marchés, accentuant du même coup les disparités dans le développement entre pays (et régions) sous-développés producteurs de matières premières à bon marché et pays avancés détenteurs de capitaux;
- une révolution technologique étroitement liée à l'industrie de guerre.

Ces divers éléments créent les conditions de redémarrage de l'économie en 1945, et d'une expansion prolongée du capitalisme occidental. Les deux facteurs initiaux de ce développement ont été les bas salaires et les perspectives d'extension des marchés. Au sortir de la guerre la classe ouvrière, à l'échelle internationale, connaît une baisse importante de son pouvoir d'achat. Dans les pays vaincus elle est écrasée physiquement et doit accepter les conditions qui lui sont imposées. E. Mandel montre que jusqu'en 1958 la part des revenus salariaux dans le revenu national de l'Allemagne fédérale est demeurée à un niveau inférieur à celui de 1928 et 1932¹⁾. Dans les pays vainqueurs les travailleurs, sous la houlette de leurs directions syndicales et politiques, acceptèrent des sacrifices en participant à la reconstruction nationale. Ce n'est que dans quelques pays non directement belligérants, dont la Suisse, que les salaires furent maintenus dans une certaine mesure; dans ce pays les salaires réels représentaient en 1945 le 96% de ceux de 1939.

La guerre a d'autre part causé la destruction d'une partie importante de l'appareil de production situé sur le champ des opérations militaires. Cela créait un marché potentiel considérable entraînant des investissements de capitaux.

Par ailleurs dans une situation où le pouvoir de la bourgeoisie n'était pas rétabli solidement face au mouvement ouvrier, celle-ci a dû assurer une expansion continue et une politique de plein emploi. De plus le "boom de la reconstruction", appuyé par les inventions technologiques et l'ouverture de nouveaux marchés, accélérerait l'expansion, absorbant une masse de main-d'œuvre croissante.

3. Expansion et développement inégal, cause des migrations

Devant l'assèchement des marchés nationaux de la main-d'œuvre qui empêchait la mise en valeur des capitaux investis, la solution adoptée par le capitalisme occidental fut l'embauche d'ouvriers immigrés des pays sous-développés d'Europe du Sud ou du Tiers-Monde. Cette politique ne fut pas menée partout simultanément. Ainsi l'Allemagne fédérale, en raison de l'afflux massif de réfugiés, n'atteignit une situation de plein emploi qu'à partir de 1960, alors que le plein emploi fut réalisé en Grande-Bretagne ou en Suisse beaucoup plus tôt.

D'autres facteurs déterminèrent aussi les flux migratoires. Des raisons internes tout d'abord, démographiques (l'accroissement de la natalité durant la guerre et la disparition, par mort ou blessure, d'une partie de la population adulte) ou sociales (l'allongement du temps d'étude pour les enfants). La population avait en conséquence tendance à croître plus vite que la force de travail. En outre, dans une situation de plein emploi, les travailleurs tendaient à délaisser les secteurs de travaux pénibles, pour entrer dans des secteurs moins éprouvants et mieux payés. Il y a eu une relation directe entre la situation de l'emploi et l'immigration.

"La demande du marché du travail des pays d'Europe occidentale peut être considérée comme le facteur dynamique qui a déterminé le volume des flux migratoires"³⁾.

Autre facteur déterminant: l'existence de populations entières depuis longtemps contraintes de quitter leur région, leur pays d'origine pour s'engager sur d'autres marchés du travail. Les raisons de l'émigration peuvent se résumer en trois mots: pauvreté, chômage, sous-développement. Le développement inégal des moyens de production, la pénétration du capital dans des zones socio-économiques à caractère pré-capitaliste (essentiellement campagnard et artisanal) ont profondément transformé le fonctionnement de ces sociétés. L'essor industriel sans frein du monde occidental n'a pu s'effectuer "qu'aux dépens du monde dit sous-développé en le condamnant à la stagnation et au recit"⁴⁾. Mandel a étudié par exemple ce processus à l'œuvre dans la sud de l'Italie. Il montre comment, après l'unification du pays, s'y est développé "un processus de désindustrialisation avec drainage durable de capital vers le Nord et la constitution à long terme d'un réservoir de force de travail et de produits agricoles à bon marché, et une population électorale obéissante. L'emploi baissa dans l'industrie du Sud (bien que constituée essentiellement par l'industrie à domicile et la petite industrie) de 1'958'000 personnes en 1881 à 1'270'000 en 1911. La différence de salaires entre le Nord et le Sud de l'Italie passa de 12% en 1870 à 25% en 1920 et

à 27% en 1928. (...) Entre 1928 et 1945, la part du Mezzogiorno dans le revenu national italien a continué à baisser: de 24,3% à 21,1%⁽⁷⁾. L'émigration, loin d'améliorer de telles situations, a rendu impossible le développement de régions entières qui se vident de leurs forces vives, créant ainsi une population de vieillards, de femmes et d'enfants. Certaines régions iront jusqu'à se dépeupler en chiffre absolu, la Calabre par exemple. Les petites Industries, concurrencées par celles des grands centres industriels, disparaissent. Ainsi apparaît le rôle essentiel que jouent ces régions, celui de réservoir de force de travail. Comme le soulignent Castles et Kosack, "les migrations ouvrières sont une forme d'aide au développement faite par les pays pauvres aux pays riches"⁽⁸⁾.

Certes l'émigration a joué parfois un certain rôle dans le développement économique de pays comme l'Espagne ou le Portugal. Bien qu'accroissant les disparités régionales dans ces pays, elle a permis une diminution du chômage, ce qui a entraîné une certaine croissance salariale (dans les centres industriels) et la création d'un marché national propre dans lequel les bourgeoisies nationales servent de relai. Les banques jouent également un rôle dans ce processus. Les fonds renvoyés dans leur pays d'origine par les travailleurs émigrés alimentent la consommation, mais sont aussi épargnés dans la perspective d'un retour à court ou à long terme au pays. Les banques orientent cette masse monétaire vers des investissements à taux de profit élevé, de sorte que cet argent est rarement investi dans les zones sous-développées d'où proviennent les travailleurs immigrés.

4. L'immigration ouvrière, composante structurelle de l'économie capitaliste

Les migrations de main-d'œuvre ne datent pas de la deuxième guerre mondiale. Si, dans une phase initiale de l'expansion, les migrations internes ont suffi à alimenter le marché national de la main-d'œuvre, dès la fin du dix-neuvième siècle, dans des périodes d'expansion, des pays comme l'Allemagne, la France, la Suisse, ont recouru à l'immigration pour compléter leur force de travail nationale. Mais après la guerre, l'immigration a connu des caractéristiques nouvelles.

Même si, comme on le voit dans la période actuelle, elle peut varier quantitativement en fonction de la conjoncture, l'immigration est devenue une composante permanente de l'économie. Cette permanence, non prévue et donc non préparée est l'une des sources de tensions sociales liées à l'immigration. En outre, par la place qu'ils occupent dans des secteurs clés de la production (la

métallurgie notamment), les travailleurs immigrés constituent une base essentielle de l'économie des pays d'Europe occidentale. Nous sommes ici en désaccord avec les positions selon lesquelles il serait erroné de considérer l'immigration ouvrière actuelle comme un mécanisme de reconstitution de l'armée de réserve industrielle. Selon B. Granotier⁹, par exemple, cette position pouvait encore être valide à une époque où un chômage massif et permanent existait dans les pays industrialisés, mais après 1929, et surtout 1945, l'intervention de l'Etat et l'augmentation de la demande publique auraient permis de régler le fonctionnement de l'économie au point même d'empêcher l'apparition de crises. Les chômeurs, qui subsistent encore ne joueraient actuellement qu'un rôle "d'assouplissement, d'huile dans les rouages, nécessaire à un système qui se bouleverse lui-même sans cesse"¹⁰. Invoquer l'armée de réserve comme principe explicatif de l'immigration ouvrière risque avant tout, selon Granotier, de renforcer les "préjugés latents d'une partie de la classe ouvrière"¹⁰. Les points de chômage qui continuent à exister, ne seraient dues qu'"à la rigidité du système des métiers"¹⁰. L'armée de réserve, si elle existe, ne se trouverait donc plus dans les centres industrialisés mais à leur périphérie, dans les pays sous-développés, puisqu'existeraient des systèmes de régulation permettant d'éviter le chômage dans les pays capitalistes avancés. La théorie est évidemment inacceptable. Outre qu'il serait bien difficile d'expliquer par la "rigidité du système des métiers" l'existence bien réelle de la crise économique qui s'est développée depuis 1974 et le développement durant cette période d'un chômage touchant plusieurs dizaines de millions de travailleurs dans l'ensemble des pays capitalistes avancés, Granotier ne pose pas le problème de l'immigration à l'échelle internationale.

L'internationalisation et la concentration du capital, le développement inégal qui en résulte, permettent en revanche de comprendre le rôle de l'armée de réserve à ce niveau: ce n'est pas parce que l'armée de réserve n'existe pas toujours à travers les images des files de chômeurs affamés qu'elle a cessé de jouer un rôle dans le fonctionnement du système capitaliste. La baisse du pouvoir d'achat dans la majorité des pays occidentaux, le chômage des femmes et des jeunes, l'exportation du chômage par le renvoi des travailleurs immigrés ont mis nettement en évidence le rôle concret de l'armée de réserve industrielle. Sous prétexte que ce concept est utilisé par des directions réformistes pour renforcer le chauvinisme latent de la classe ouvrière, il faudrait, selon Granotier, renoncer à cette explication théorique, et se déplacer sur le terrain de la pratique où l'on trouverait la seule issue possible: la solidarité active des immigrés et des nationaux s'organisant ensemble pour mener leur lutte commune. Cette position ne repose ni sur une compréhension des

causes de la trahison des directions réformistes, ni sur une explication des "préjugés latents d'une partie de la classe ouvrière".

Si l'on ne comprend pas l'armée de réserve industrielle dans les cadres de l'accumulation du capital et de ses crises périodiques, mais aussi dans la nouvelle situation d'internationalisation et de concentration du capital, on est renvoyé, comme Granotier, à une sorte de morale prolétarienne ou tiers-mondiste de la lutte et de la solidarité, susceptible de véhiculer elle-même des conceptions extrêmement répandues sur la "latence naturelle" des préjugés à l'égard des "étrangers". Certes Granotier ne tombe pas dans ce type d'explication biologisante des préjugés, mais il n'explique ces sentiments latents que par la présence d'une idéologie nationaliste imposée par la bourgeoisie. Cela n'est pas faux, et nous aurons à tenir largement compte de ce facteur dans notre compréhension de la xénophobie en Suisse, mais cela ne tient pas lieu d'explication des causes objectives de l'apparition ou de la réapparition de ces préjugés¹⁴.

5. L'expansion économique en Suisse et l'immigration de la main-d'œuvre

L'économie connaît en Suisse, dès la fin de la guerre et jusqu'aux années 1970, une expansion de longue durée qui va s'accroître. La somme des biens produits a presque triplé de 1950 à 1973; le produit national brut passe (en valeur réelle) de 19,9 milliards de francs en 1950, à 32 milliards en 1960, 50,1 milliards en 1970, et 57,4 milliards en 1973.

L'économie suisse est, on le sait, étroitement dépendante du système international dans la mesure où ses ressources en matières premières sont extrêmement faibles et où l'essentiel de sa production est écoulée sur le marché international (75% de la production métallurgique, machines, métaux, horticulture, sont exportées). Son expansion est fondamentalement liée aux facteurs qui ont déterminé l'expansion économique à l'échelle internationale. Mais d'autres facteurs, particuliers, ont également pesé sur le développement.

L'Etat suisse n'a pas participé militairement à la guerre; l'appareil de production s'est ainsi trouvé intact, prêt à fonctionner immédiatement dans le cadre de la reconstruction de l'Europe. Très rapidement des biens de production et de consommation ont pu être fournis pour répondre à une première demande des pays touchés par les hostilités. Mais c'est surtout à partir de 1948 que les marchés extérieurs s'ouvrirent largement. Dès cette époque, dans le cadre du plan Marshall les industries suisses reçoivent de

plus en plus de commandes. La reconstruction militaire en particulier, liée à la guerre froide, joua alors un rôle économique important.

Dès avant la deuxième guerre mondiale, il existait en Suisse un important marché des capitaux; de nombreuses fortunes venaient reposer dans les banques ou y transitaient. La seconde guerre mondiale a accéléré ce processus, pour lequel la neutralité fut un facteur décisif. Cet afflux croissant de capitaux, qui a pris de plus en plus souvent la forme d'un transit purificateur pour des capitaux en fuite, s'est appuyé non seulement sur les mécanismes du système bancaire¹²⁾, mais encore sur une stabilité liée au système des institutions politiques, et à la paix sociale. Ces capitaux étrangers ont profité à l'économie suisse, en offrant des possibilités de crédit avantageuses, stimulant la production. Une partie fut réexportée; mais la masse monétaire, multipliée par quatre entre 1950 et 1970, a fourni à tous les secteurs économiques, y compris les plus faibles, des liquidités à un taux d'intérêt peu élevé et en quantité pour ainsi dire illimitée. L'expansion a encore été favorisée par l'épargne individuelle et collective qui a aussi permis de dégager des capitaux à taux d'intérêt peu élevé. Stimulée par l'absence de protection sociale, l'épargne des particuliers, sous des formes multiples (comptes bancaires, assurances individuelles, classes de pensions, de maladie, de chômage) a été utilisée, sous le contrôle des banques ou des assurances privées, comme base d'accumulation de capitaux. En Suisse, si les salaires n'ont pas connu à la fin de la guerre une chute aussi importante que dans les autres pays européens, ils ont en revanche crû par la suite beaucoup plus lentement. Il en a été de même pour les divers avantages sociaux accordés aux salariés (sécurité contre la maladie, rente de vieillesse, etc.). Ce facteur d'expansion a été largement assuré par la politique de "paix du travail".

Autre facteur de l'expansion: la stabilité des institutions politiques dominées par une coalition bourgeoise dont l'hégémonie politique et idéologique n'a jamais été profondément entamée. Le consensus politique lié au fonctionnement même des institutions est l'expression même de cette stabilité¹³⁾.

A ces divers facteurs d'expansion vient finalement s'ajouter celui, déterminant, de l'immigration de la main-d'oeuvre. Dès la fin de la guerre, la population suisse ne suffit plus à répondre à la demande du marché du travail. Les migrations intérieures qui ont accompagné l'industrialisation du pays sont en voie d'achèvement. On peut noter encore quelques déplacements de main-d'oeuvre du Valais et de Fribourg vers Genève, et de la Suisse centrale vers la zone industrielle zurichoise, mais ceux-ci ne permettent pas de combler le déficit global de main-d'oeuvre. En revanche, la

population sous-employée des régions de l'Europe du sud, va offrir à l'économie suisse en expansion la main-d'oeuvre qui constituera sa véritable armée de réserve. Réduite à 5,20% de la population résidant en Suisse en 1941, la population immigrée connaît après la guerre, mais surtout dès la fin des années 50, et jusqu'à la crise de 1974, une croissance continue, passant de 6,1% en 1950 à 10,8% en 1960, 15,8% en 1969 et finalement 18,7% en 1973.

Della Castelnovo-Friguessi⁽⁴⁾ a analysé les données qui permettent de comprendre les effets déterminants de cette immigration ouvrière dans l'expansion économique du capitalisme suisse, mais aussi ses effets socio-politiques. La croissance de l'immigration jusqu'en 1974 en est la caractéristique la plus voyante, mais sans doute pas la donnée la plus importante. D'autres éléments sont plus fondamentaux pour en comprendre le rôle et les effets. Ainsi les données statistiques font apparaître que l'immigration a eu d'abord une forme sélective, les immigrés occupant les secteurs les moins bien payés de l'économie, tandis que les travailleurs suisses conservaient d'abord d'importants avantages salariaux puis, dans les années 60-70, passaient du secteur secondaire au secteur tertiaire, abandonnant progressivement les emplois non qualifiés. On constate également la forte rotation de l'immigration durant les années de croissance et le fractionnement du marché du travail en un secteur libre, un secteur contrôlé (sous plusieurs formes) et un secteur clandestin. La composition de la main-d'oeuvre immigrée sous contrôle montre que les travailleurs annuels ont augmenté jusqu'en 1969 pour diminuer ensuite, alors que les travailleurs saisonniers et les frontaliers ont globalement augmenté jusqu'à la récession pour représenter en 1973 un tiers de la force de travail immigrée (330'000 frontaliers et saisonniers pour 600'000 travailleurs établis et annuels). Enfin d'importantes transformations modifient depuis 1974 la composition de l'immigration. Castelnovo interprète ces données à trois niveaux:

- Sur le plan économique, l'immigration favorise, en période d'expansion, l'accumulation de capital et le fractionnement de la classe ouvrière, et, en période de crise, permet d'exporter le chômage et de restructurer l'appareil de production sans déstabiliser l'ordre social.
- Sur le plan juridique, les différents textes légaux et les mesures administratives successives expriment la préoccupation constante des autorités gouvernementales et législatives: utiliser l'immigration au mieux des intérêts propres du capitalisme suisse tout en préservant l'organisation sociale existante.
- Au niveau politique, le développement des mouvements xénophobes a certes été la plus remarquable des difficultés rencon-

irées par le capitalisme suisse dans sa politique migratoire; de nombreuses mesures ont même été prises sous l'influence directe de ces mouvements et des initiatives politiques qu'ils ont lancées. Pourtant ils n'expriment qu'un aspect de ces problèmes, qui n'est sans doute pas le plus déterminant; les problèmes posés par la politique de consensus, l'alliance de la social-démocratie et de la bourgeoisie sous la direction de celle-ci, ceux posés par la politique syndicale de défense de la paix du travail sont plus déterminants par rapport à la politique d'immigration de la Confédération, et à l'existence en Suisse de ce qu'on a appelé le phénomène xénophobe.

Pour l'essentiel, ces propositions de Castelnovo sont identiques à celles que nous avons présentées jusqu'ici; nous utiliserons ses analyses et ses données pour montrer que le noyau central de la xénophobie réside d'abord dans la pratique permanente de discrimination économique et sociale de la bourgeoisie au pouvoir, et que cette pratique s'inscrit explicitement dans ses analyses économiques alors qu'elle est voilée dans ses discours politiques où la notion commune et vague d'*Ueberfremdung* fonctionne à la fois comme référent général et comme masque de pratiques réelles.

1) Voir notamment:

Castles, Stephen; Kosack, Godula: *Immigrant Workers and Class Structure in Western Europe*. Oxford University Press; London, New-York, Toronto, 1973.
E. Mandel: *Le troisième âge du capitalisme*, Paris, 1976.

2) Marx: *Le Capital*, Moscou, 1961, I, p. 832. cité par S. Castles et G. Kosack, ouvrage cité, p. 30.

3) Ibidem, p. 31.

4) E. Mandel, ouvrage cité, tome I, p. 331.

5) S. Castles et G. Kosack: "La fonction de l'immigration ouvrière dans l'Europe de l'Ouest capitaliste". *Critique de l'Economie politique*, 10, janv.-mars 1973, p. 27.

6) E. Mandel, ouvrage cité, T. 3., p. 121.

7) E. Mandel, ouvrage cité, T. 1, p. 167-168.

8) S. Castles et G. Kosack, article cité, p. 8.

9) B. Granotier: *Les travailleurs immigrés en France*, Paris, Maspéro, 1973; voir notamment p. 28-31.

10) Ibidem.

11) Voir A. Cordeiro: *Pourquoi l'immigration en France? Critique des idées reçues en matière d'immigration*, OMMC, 1981.

- 12) Sur le rôle du secret bancaire, voir J. Ziegler: *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*, Seuil, 1976.
- 13) Voir C. et F. Manata-Rubattel: *Le pouvoir suisse. Séduction démocratique et répression suave*, Bourgois, 1978, 320 p.
- 14) Le livre important de D. Castelnovo-Friguessi (*La Condition immigrée. Les ouvriers Italiens en Suisse*, Lausanne, Editions d'en bas, trad. franç. 1978) a eu pour objectif de mettre en circulation la parole des travailleurs immigrés en publiant des entretiens et des débats sur une série de questions qui les concernent au premier chef: les images de l'émigration, la question de la division de la classe ouvrière, celle des ouvriers saisonniers, de la politique gouvernementale, du syndicalisme, du militantisme, des luttes ouvrières en Suisse. Ce recueil de témoignages militants est précédé d'une introduction où l'auteur analyse la fonction de l'immigration dans le capitalisme suisse. L'ensemble de notre travail est complémentaire à double titre par rapport à celui de Castelnovo. Nos analyses des discours gouvernementaux et syndicaux nous semblent concrétiser et exemplifier l'introduction théorique de son ouvrage. L'ensemble des discours que nous analysons (les discours institutionnels, le discours quotidien, celui de la presse) nous amène à mettre en évidence, exemples à l'appui, un fait que les témoignages rapportés par Castelnovo n'approfondissent pas, bien qu'ils se montrent partiellement conscients de sa gravité: la xénophobie ne met pas seulement des travailleurs immigrés aux prises avec des mouvements anti-étrangers, aussi agressifs et dangereux qu'ils puissent être à certaines époques; elle les met face à face avec un pouvoir économique et étatique qui organise en permanence les discriminations et dispose pour cela d'instruments autrement plus redoutables que ceux des groupes anti-étrangers.

IV. La formule *Ueberfremdung* dans le discours économique et juridique

On peut résumer, avec Castelnovo, les cinq phases principales dans la politique d'immigration de la Confédération: la phase initiale (1917-1925) étroitement liée à la première guerre mondiale et à la suppression de la libre circulation des travailleurs dans les Etats; une deuxième phase longue (1925-1963), au cours de laquelle des textes législatifs sont mis en place (1925-1931) puis modifiés (1948-1963) pour s'adapter aux différentes conjonctures ainsi qu'aux nécessités du libéralisme économique. La troisième phase se caractérise par la reconnaissance au cours des années soixante du caractère structural de l'immigration et le début de l'intervention de l'Etat sous forme d'une politique de contingentement; la quatrième phase, esquissée dès 1965 et précisée jusqu'en 1973, a été marquée par des mesures dites de stabilisation et d'intégration; enfin, avec la récession (dès la fin de 1974), la stabilisation prend une nouvelle forme et parallèlement un projet de législation globale est mis en discussion. Castelnovo s'attache essentiellement aux problèmes politiques soulevés par cette dernière étape. Pour notre part, nous analysons, dans les pages suivantes, les sources de la formule *Ueberfremdung* et ses caractéristiques dans les discours économiques et juridiques durant la période allant de l'expansion accélérée des années soixante au début de la crise et à la défaite des mouvements anti-étrangers.

1. L'énonciation de la formule et l'instauration d'un contrôle permanent

De la phase initiale, où furent mis en place les textes législatifs sur la police des étrangers (1917, 1919, 1921), il faut retenir d'abord l'énonciation du terme même d'*Ueberfremdung* qui apparaît pour la première fois dans des textes à caractère législatif. Dans cette énonciation s'articulent plusieurs éléments qui donnent sinon une définition précise, du moins un contenu général à la notion et lui confèrent sa fonction idéologique.

La lutte contre l'*Ueberfremdung* a des objets de nature différente. Sur le plan politique la bourgeoisie avait eu à affronter avant et pendant la première guerre mondiale une menace de "germanisation" de l'Etat national, représentée aussi bien par la présence en Suisse d'une forte minorité de ressortissants allemands que par l'influence idéologique de l'expansion allemande dont les effets se faisaient sentir sous la forme d'une attirance pour l'expansionisme militaire de l'Allemagne. La diminution de l'immigration du fait de la guerre et la mise en place d'institutions visant à renforcer le sentiment patriotique avaient permis alors de renforcer l'Etat national. Mais la bourgeoisie devait ensuite affronter une autre menace pour elle, née avec la révolution soviétique de 1917 et le renforcement des mouvements ouvriers européens dont les effets indirects s'étaient aussi fait sentir en Suisse, notamment à travers les mouvements de grève de l'immédiat après-guerre. Face à ces mouvements, la lutte contre l'*Ueberfremdung* avait une portée idéologique claire: il s'agissait de protéger l'Etat national contre tous les éléments "étrangers", de l'extérieur, voire de l'intérieur, susceptibles de menacer par leurs activités l'ordre établi.

Sur le plan économique la formule entrait en résonnance avec une tendance représentée dans le mouvement ouvrier suisse, celle d'un protectionnisme de la force de travail indigène. Ce protectionnisme ancien s'explique par la dispersion originelle du mouvement ouvrier, sa structuration faible, sa formation inégale et le fait que la force de travail indigène, après avoir été contrainte à l'émigration durant des siècles, se trouva dès le début de l'industrialisation mise en concurrence avec une première vague d'immigration. C'était là une faiblesse dont la bourgeoisie pouvait profiter. Ainsi, dès cette première phase, ce sont les impératifs économiques et politiques de la bourgeoisie qui forment le contenu essentiel de la formule. Ce n'est pas tant d'une limitation qu'il est alors question que de l'instauration d'un contrôle polioier des étrangers, de la division des travailleurs immigrés par nation, chacune jouissant d'un statut particulier, enfin de la nécessité d'organiser leur rotation.

L'autorisation de séjour est dorénavant liée à l'obtention d'un permis de travail. La mesure de la surpopulation étrangère est établie par la "capacité d'accueil" du pays, notion qui renvoie aux besoins de l'économie; c'est un organe de police qui est chargé de faire le lien entre les exigences de l'économie, l'autorisation de séjour accordée aux étrangers, et le maintien de l'ordre public. A ce moment, seul l'étranger établi entre en ligne de compte pour l'évaluation de la surpopulation étrangère.

Ainsi conçue, la formule *Ueberfremdung* renforce les bases d'un consensus national et fonde l'outil légal et administratif propre à réaliser les impératifs de l'économie nationale.

Le 25 octobre 1925 le peuple ratifie l'introduction dans la Constitution de l'article 89ter qui donne à la Confédération "le droit de légiférer sur l'entrée, la sortie, le séjour et l'établissement des étrangers". L'article 89 (modifié en 1913) donne à la Confédération le droit de légiférer en matière de protection contre les "maladies transmissibles", "maladies très répandues", "maladies particulièrement dangereuses de l'homme et des animaux". L'article 89 bis (intercalé en 1897) concerne la législation en matière de circulation des "denrées alimentaires", des "articles de ménage et objets usuels en tant qu'ils peuvent mettre en danger la santé ou la vie". L'article 70 prévoit quant à lui l'intervention de la Confédération pour expulser les étrangers dans les cas où "ils compromettent la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse". Ainsi l'article 89 ter vient s'ajouter à l'article 70, de pure police, concernant la protection de l'ordre national contre les individus étrangers susceptibles de le menacer, et vient s'intégrer dans un article concernant la circulation des biens et des animaux. Les étrangers envisagés comme matière première doivent être soumis à un contrôle économique analogue au contrôle "sanitaire" des denrées et des animaux. Tout aléatoires que soient parfois les formes prises par les révisions constitutionnelles, elles expriment ici une réalité idéologique. Castelnovo remarque:

"Le principe de la lutte contre la surpopulation étrangère qui sent encore ici la terminologie du temps de guerre et qu'il faut situer dans le cadre plus vaste de la répression anticomuniste (la révolution d'octobre est proche) a eu, dès que les autorités fédérales l'ont repris à leur compte, une très large diffusion. Cela fait donc désormais plus d'un demi-siècle, deux générations, que tous les citoyens suisses ont subi l'influence de ce slogan officiel lourd de conséquences dont on attribue aujourd'hui, de manière erronée, la paternité au seul mouvement personifié par Schwarzenbach. En réalité, ce que l'on a coutume d'appeler "xénophobie" a été dès le début alimenté par la classe dominante jusqu'au moment où le phénomène lui a en partie échappé des mains"¹⁾.

2. La loi de 1931 et ses modifications : libéralisme économique et discriminations légales

Les autorités fédérales concrétisent leur droit de légiférer sur le séjour et l'établissement des étrangers par la loi du 26 mars 1931 et son ordonnance d'exécution (5 mai 1933). Dans son message de juin 78 relatif au nouveau projet de loi sur les étrangers, le

Conseil fédéral rappelle que la loi de 1931 "était destinée à remplir une double fonction: d'une part empêcher des éléments "indésirables" de pénétrer et de demeurer en Suisse; d'autre part permettre aux autorités fédérales d'exercer une influence régulatrice sur le marché du travail et de prévenir un excès de population étrangère". La notion d'*Ueberfremdung* est alors explicitement inscrite dans la loi:

"Pour les autorisations, les autorités doivent tenir compte des intérêts moraux et économiques du pays, ainsi que du degré de surpopulation étrangère" (article 16).

Elle fonctionne comme justification d'une politique d'immigration sélective. Notion partagée, l'*Ueberfremdung* pourra dès lors être invoquée à chaque fois qu'il s'agira d'appliquer dans les faits des mesures discriminatoires par rapports aux "étrangers".

Suivant les conjonctures politiques et économiques cette formule va servir de fondements aux diverses mesures apparemment hétérogènes, et qui constituent pourtant une politique constante et cohérente de défense des intérêts du capitalisme helvétique. Dans l'ordonnance d'application de mai 1933 on lit:

"En temps de crise ou de fort chômage, le département fédéral de justice et police peut, d'entente avec le département fédéral de l'économie publique, obliger les autorités de la police des étrangers à demander dans tous les cas le préavis de l'office du travail avant d'accorder ou de prolonger une autorisation avec prise d'emploi et à donner connaissance à cet office de toutes leurs décisions (autorisations, prolongations et refus)" (article 7, paragraphe 3).

Les paragraphes 4 et 5 de ce même article précisent que les offices cantonaux du travail doivent, dans les mêmes circonstances, soumettre leur préavis à l'examen de l'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, mais que les deux départements restent libres de n'appliquer ces restrictions qu'à certaines professions et industries ou certaines régions.

Dans les années trente, les restrictions prévues par la loi sont essentiellement d'ordre économique: la formulation des différents articles de cette loi protectionniste est telle que les autorisations de séjour et d'établissement des étrangers peuvent être accordées selon les exigences du moment.

Les modifications apportées à la loi en octobre 1948 et le règlement d'exécution de mars 1949 explicitent le texte de 1931 par une série de précisions et d'additifs qui vont dans le sens d'un contrôle plus serré des travailleurs immigrés et d'une adaptation plus souple aux besoins du marché du travail. Ainsi le paragraphe 2 de l'article 16 de l'ordonnance de 1933 concernent les motifs et les modalités d'expulsion, rédigé d'abord en termes généraux (crimes, délits, usage abusif de papiers de légitimation)

est reformulé de manière détaillée: l'expulsion pourra être prononcée "si, par mauvaise volonté ou par inconduite et de façon continue, il (l'étranger) ne satisfait pas à des obligations de droit public ou privé; s'il vit dans l'inconduite ou la fainéantise" (règlement d'exécution, 1949, article 16, extrait du paragraphe 2), ou "si sa conduite, dans son ensemble, et ses actes permettent de conclure qu'il ne veut pas s'adapter à l'ordre établi dans le pays qui lui offre l'hospitalité ou qu'il n'en est pas capable" (loi fédérale de 1948, article 10, alinéa 1, lettre b).

Le message du Conseil fédéral relatif à la révision de cette loi précise encore que le type d'autorisation de séjour accordée dépendra de l'"appréciation de la personnalité de l'étranger". Or des appréciations laissent intervenir la capacité ou la volonté de "s'adapter à l'ordre établi", "l'inconduite ou la fainéantise" soumettent les travailleurs immigrés à un "code moral" plus rigoureux et menacent de transformer en délits des situations qui n'ont rien à voir avec une quelconque "faute", par exemple celle d'un travailleur au chômage ne trouvant pas d'emploi ou d'un militant syndical défendant ses droits.

Ces modifications de la loi initiale, ainsi que le décret du 24 février 1948 qui interdit à tous les étrangers ne possédant pas un permis d'établissement d'exprimer publiquement leurs opinions doivent être situés dans un contexte marqué à la fois par la crainte de l'"infiltration" communiste et par la peur d'un renouveau de la combativité ouvrière²². Comme le remarque Castelnuovo,

"cette limitation des libertés publiques dont les racines plongent dans le climat d'intimidation idéologique de la guerre froide et que s'ajoute à des mesures antérieures visant à limiter la liberté d'association et de réunion, a jointe à la menace d'expulsion qui planait sur les émigrés en Suisse, lourdement pesé sur les capacités d'auto-organisation de cette émigration"²³.

Elle a pesé aussi sur sa capacité à se lier au mouvement syndical et explique ses difficultés à lutter contre les discriminations dont elle est l'objet.

A la sortie de la seconde guerre mondiale la reprise économique fut analysée dans un premier temps comme conjoncturelle. Le souvenir de la crise des années trente laissait des traces profondes et personne ne s'attendait à ce que la boom économique se prolongeât. La bourgeoisie adopte alors des mesures à court terme, qui lui offrent une grande liberté économique et lui assurent des profits immédiats. Elle ne pratique pas une politique d'accueil à l'égard des centaines de milliers de travailleurs immigrés qui aurait nécessité des investissements massifs en infrastructures sociales (écoles, hôpitaux, logements, crèches, etc.). Elle se contente de mesures restreignant la liberté de

travail et la mobilité déjà limitées des Immigrés. Le règlement d'exécution de 1948 prévoit:

"Sur proposition du département fédéral de l'économie publique, le département fédéral de justice et police est (...) autorisé à interdire d'une manière générale ou pour certaines professions seulement le changement de place sans autorisation spéciale" (article 3, alinéa 5).

L'ensemble des mesures d'encadrement des travailleurs immigrés empêcheront ces derniers de refuser des emplois sous-payés. Elles faciliteront par ailleurs l'ascension professionnelle des travailleurs suisses et réfrèneront ainsi les tensions sociales susceptibles d'apparaître dès cette époque. Une autre disposition, introduite dans la loi de 1948, confirme la tendance générale à une politique de rotation. Des restrictions nouvelles sont en effet prévues: la révocabilité des permis de séjour, précédemment réservée aux saisonniers, est étendue aux autres catégories de travailleurs immigrés:

"Exceptionnellement cette compétence (accorder à titre révocable l'autorisation de séjour) s'étend à d'autres travailleurs lorsque la situation du marché du travail est instable et que les autorisations de longue durée doivent cependant pouvoir être accordées" (article 25, lettre e).

Cette mesure qui augmente l'élasticité du marché du travail permet de prévenir des situations de tensions qui pourraient survenir dans certaines entreprises en cas de ralentissement du rythme d'expansion.

La crainte d'un retour de conjoncture, mais aussi les pressions d'un mouvement syndical qui défend prioritairement les travailleurs nationaux, et le climat de guerre froide ont davantage marqué la révision de la loi de 1931 que le souci d'intégrer socialement et politiquement des travailleurs pourtant massivement insérés dans le marché national. Ces quelques exemples montrent comment la formule *Uebertrennung*, inscrite dans la législation réglant la condition de la population immigrée en Suisse, permet à cette loi, articulée autour du double critère du marché du travail et du comportement des immigrés, de fonctionner comme relais des valeurs de la bourgeoisie et comme support de ses intérêts économiques.

3. Les discriminations économiques dans l'expansion des années cinquante

Au sortir de la seconde guerre mondiale et jusqu'à la fin des années 50, les travailleurs immigrés ont été dirigés en Suisse, comme dans les autres pays d'immigration, vers des secteurs et des branches désertés par les travailleurs indigènes. Les études²⁹

qui analysent la répartition de la main-d'oeuvre sur le marché du travail mettent en évidence le déplacement général des travailleurs suisses du secteur secondaire vers le tertiaire et, dans le secondaire, des branches à bas salaires (alimentation, tabac, textile, habillement, industrie du bois, papier et cuir) vers les branches à salaires plus élevés (chimie, arts graphiques, industrie des métaux et machines, horlogerie). L'immigration n'entre donc pas alors en concurrence directe avec les travailleurs suisses.

"Les immigrés forment la strate la plus basse de la classe effectuant le travail semi-qualifié et non-qualifié dans ces secteurs industriels avec les pires conditions de travail et pour les rémunérations les plus basses"⁽⁴⁾.

Les différences salariales entre branches industrielles permettent à des entreprises marginales de se maintenir dans la mesure où elles n'ont pas à faire face à des augmentations de salaire dépassant l'accroissement de leur productivité⁽⁵⁾. De plus, en l'absence de luttes d'ensemble remettant en cause les discriminations salariales, le patronat peut maintenir l'ensemble des salaires à un niveau bas en l'imputant ouvertement à la présence des travailleurs immigrés:

"Grâce aux travailleurs étrangers, les salaires réels se sont maintenus plus bas qu'ils l'auraient été sans eux"⁽⁶⁾.

Avec la prolongation et l'élargissement de l'expansion industrielle au début des années 80, la division entre travailleurs suisses et immigrés va jouer davantage par rapport à la qualification que par rapport à l'insertion des immigrés dans des branches économiquement faibles. Dans la mesure où ces branches ne veulent pas laisser échapper toute leur main-d'oeuvre indigène, certaines d'entre elles accélèrent les hausses de salaire. Les disparités salariales diminuent entre branches; seules les différences entre travail qualifié et non qualifié tendent à se renforcer.

Certes la majorité des immigrés reste confinée dans des secteurs économiquement instables et menacés de régression, où ils constituent une main-d'oeuvre mobile, facilement licenciable: la politique d'immigration consiste toujours à favoriser la rotation des immigrés. Cependant, une partie de l'immigration va peu à peu être stabilisée dans des secteurs-clés de l'économie suisse.

Sous l'effet de l'afflux accru de capitaux étrangers et de l'ouverture de nouveaux marchés, la productivité des entreprises d'exportation se trouve stimulée. Cette expansion industrielle implique une demande de main-d'oeuvre plus importante dans l'ensemble des branches, au point que la mobilité distributive de la main-d'oeuvre indigène ne couvre plus les besoins de certaines branches à hauts salaires. La plus importante industrie d'exportation, la métallurgie⁽⁷⁾ fait de plus en plus appel aux immigrés pour satisfaire aux besoins de la politique d'investissements extensifs (création de nouveaux postes de travail) pratiquée pour répondre à la demande croissante du marché extérieur.

Il s'ensuit une modification de la place et de la fonction de l'immigration dans l'économie. Pour rentabiliser au mieux la formation des immigrés qui, passés dans la métallurgie, se sont formés sur le tas, mais aussi pour éviter de mettre en place une réelle politique de formation, le patronat tend à stabiliser cette catégorie d'immigrés. Celle-ci devient ainsi progressivement une composante permanente du processus de production. L'abandon de la politique exclusive de rotation au profit de celle dite d'intégration et d'assimilation trouve là un de ses fondements. L'insertion d'une partie de l'immigration dans un secteur exigeant des qualifications professionnelles transforme peu à peu le caractère de l'immigration; elle devient une nécessité structurelle de l'économie nationale dans laquelle elle va occuper des positions-clés. C'est une caractéristique nouvelle de l'armée de réserve industrielle qui jusque-là a fonctionné surtout comme trein et régulateur de la dynamique salariale⁽¹⁾. Ces transformations s'opèrent en fonction des intérêts immédiats et parfois divergents des divers secteurs économiques. Contrairement à d'autres pays d'Europe occidentale, aucune nécessité politique ou sociale n'a exigé en Suisse, dans l'immédiat après-guerre, la mise sur pied d'une politique d'expansion contrôlée et d'intervention de l'Etat. La structure même des organisations patronales, fortement marquées par le fédéralisme et la défense de l'autonomie de l'entreprise permet à la petite et moyenne industrie, numériquement dominante, de jouer un rôle important dans la politique économique. Le Vorort est ainsi amené à adopter des solutions de compromis, favorables à des entreprises et des secteurs peu compétitifs. La primauté de l'initiative individuelle et de la "libre concurrence" est également défendue par le Conseil fédéral qui, rejetant tout interventionnisme au nom de la liberté, se refuse à guider et à influencer la croissance économique. La politique gouvernementale en matière de recrutement de la main-d'oeuvre immigrée en est l'illustration:

"Contrairement à différents autres états européens, les autorités suisses ne s'occupent pas du recrutement de main-d'oeuvre à l'étranger. C'est aux employeurs qu'incombe le soin de recruter des travailleurs hors de nos frontières, que ce soit de manière isolée ou à la faveur de campagnes collectives (par l'intermédiaire de groupements professionnels)"⁽²⁾.

De fait, un seul objectif régit cette période d'expansion: le développement maximum de chaque entreprise.

"La politique suivie en matière d'admission de la main-d'oeuvre, fort libérale jusqu'à ces dernières années, visait en premier lieu, à l'époque, à satisfaire les besoins du marché du travail"⁽³⁾.

De la sorte l'insertion structurelle des travailleurs immigrés se réalise alors de façon totalement pragmatique. Le libéralisme intégral reste reconnu comme seul valable par la majorité des détenteurs de moyens de production, qui en profitent tous à court terme, et les analyses économiques mettent en relief la fonction de l'immigration dans ce cadre:

"La possibilité de satisfaire sans grande difficulté les besoins de main-d'oeuvre en faisant appel à des travailleurs étrangers a conféré au marché du travail suisse une grande élasticité sur le plan de l'offre de la main-d'oeuvre; cela a permis aux employeurs d'agrandir leurs entreprises et de pourvoir continuellement aux nouveaux emplois créés en bonne partie à l'aide des capitaux étrangers qui affluaient dans le pays. Les centaines de milliers de travailleurs étrangers qui nous sont surtout arrivés du sud ont contribué à la rapide augmentation du revenu national (...); ils ont permis la croissance de l'économie suisse en des conditions caractérisées par une stabilité relative des prix et des salaires (...) des entreprises peu productives, recourant dans une large mesure au facteur main-d'oeuvre, n'ont très probablement pu continuer d'exister que grâce à la possibilité qu'elles avaient de recruter continuellement de nouveaux travailleurs étrangers"⁽¹²⁾.

L'idéologie du non-interventionnisme se réperoute également dans la politique d'Etat: faible budget de la Confédération et des cantons, peu de dépenses d'infrastructures. C'est là une des bases de ce qu'on appelle, au cours des années 80, le "malaise helvétique". Le sous-développement de l'infrastructure sociale et ses conséquences immédiates sur le budget des salariés est à l'origine de tensions sociales accrues, qui se manifestent par ce que les commentateurs politiques nomment "un comportement électoral différent": renforcement de la gauche au détriment des partis de droite, apparition des mouvements nationalistes recueillant des suffrages en nombre significatif. Ce sont là les indices que la bourgeoisie au pouvoir perçoit alors et par rapport auxquels elle va chercher des solutions. Cependant, à court terme, le libéralisme économique et la politique de limitation des dépenses d'infrastructures maintiennent leurs effets favorables sur la rentabilité des entreprises.

Non sollicitées par la fiscalité pour participer aux coûts qu'auraient entraînés de tels investissements et ne subissant aucune pression les obligeant à mettre à disposition de leurs salariés des logements convenables à bas prix ou d'autres avantages sociaux, les entreprises voient leur capacité concurrentielle accrue au niveau international. D'autre part, vu l'utilisation restreinte de

main-d'œuvre pour des travaux publics, le marché du travail reste plus détendu, ce qui facilite la politique de pression sur les salaires.

Durant toute cette période d'expansion accentuée, la lutte contre l'*Ueberfremdung* est mise en sourdine en tant qu'objectif explicite de la politique gouvernementale. La notion reste, bien sûr, présente dans la loi, mais hormis le mouvement syndical qui se fait alors le défenseur obstiné de cette loi, personne ne se réfère à la notion, sinon pour justifier de manière indirecte les mesures économiques et sociales discriminatoires qui frappent les travailleurs immigrés. Les dirigeants de la bourgeoisie, forts des résultats de l'expansion, ne s'embarrassent pas alors dans leurs discours d'une formule qui va devenir dans les années suivantes fort encombrante lorsqu'elle deviendra le fer de lance des mouvements nationalistes.

4. La définition de la formule, enjeu politique des années soixante

De 1963 à 1974 le discours sur l'*Ueberfremdung* devient plus complexe. Sur le plan politique on assiste à une bataille de longue durée, dont la notion même d'*Ueberfremdung* est un enjeu. Comme on l'a vu, les mouvements anti-étrangers considèrent que le cadre légal qui a fonctionné jusqu'alors n'est pas suffisant. Ils exigent que le principe même de la lutte contre l'emprise étrangère soit inscrit, accompagné de mesures chiffrées au niveau législatif le plus haut, dans la Constitution. Forts de leur base populaire ils se posent en défenseurs intransigeants de cet objectif. Le mouvement syndical qui défend la lutte contre l'*Ueberfremdung* dans les cadres de la loi de 1931 est mis, sur ce point, en difficulté. Les autorités gouvernementales sont pour leur part dans une position de faiblesse relative. Elles doivent tenir compte de la pression populaire qui, regroupée par les slogans anti-étrangers, leur reproche l'abandon de la lutte contre l'emprise étrangère, la mollesse de leur politique; le gouvernement ne peut minimiser la nécessité de la lutte contre l'*Ueberfremdung*; mais il ne peut non plus s'en faire le défenseur, sous peine de donner un crédit politique aux représentants de l'extrême-droite. Il doit par ailleurs tenir compte des nécessités de l'économie alors que la bourgeoisie se trouve divisée sur les solutions à adopter. Dès le milieu des années 60 en effet la politique du laisser-faire a été remise en cause par une partie de ceux qui s'en étaient faits les plus ardents défenseurs.

"Depuis le début des années 60, les principes très libéraux d'une expansion non contrôlée ont commencé à se montrer dangereux dans la mesure où ils autorisaient l'apparition de phénomènes nuisibles à l'économie dans son ensemble (...). L'Etat (...)

s'est attelé à faire disparaître les phénomènes inflationnistes nés de la surexpansion. Cette tâche a entraîné une intervention très sensible dans trois domaines essentiels, ceux du crédit, de la construction et de la main-d'oeuvre¹⁴.

La politique de contingentement de la main-d'oeuvre immigrée mise alors en place par les autorités dans le cadre de la lutte anti-surchauffe et de la concentration des entreprises, se réalise selon deux directions. Quelques facilités sont accordées aux travailleurs immigrés dans le cadre d'accords bilatéraux avec les principaux pays d'émigration (Espagne, 1961; Italie 1963). Mais ces facilités, touchant essentiellement la réunification des familles, restent difficilement applicables; elles sont contrebalancées par une série de mesures restreignant les flux migratoires. Pour tenter de parvenir à une stabilisation de la main-d'oeuvre, diverses mesures de plafonnement sont successivement instaurées: limitation de la main-d'oeuvre globale des entreprises, plafonnement de la main-d'oeuvre immigrée par entreprise, contingentement global de la population immigrée.

Finalement c'est en mai 1970 qu'une réglementation véritablement favorable à la grande industrie est imposée, avec la suppression du contingentement par entreprise. Le statu quo entre les secteurs les plus marginaux, les moins rentables et les secteurs industriels de pointe est ainsi rompu. Dès lors la politique migratoire sera gouvernée par l'objectif de la rationalisation. Sur ce point, le discours des responsables économiques est explicite et ne s'embarasse ni de considérations sociales, ni de motifs humanitaires. Ce qui détermine tant la politique économique générale que la politique migratoire, ce sont les nécessités de la rentabilisation et de la réorganisation de l'appareil de production:

"A l'avenir, il s'agira avant tout d'économiser le plus possible la main-d'oeuvre disponible. Notre pays se trouve devant la nécessité de passer d'une croissance économique extensive à une croissance économique intensive. Il importera de puiser dans les réserves de production existant encore, de poursuivre les efforts de rationalisation, de mécanisation et d'automatisation, et de prêter une attention plus soutenue à la formation professionnelle. Peu à peu disparaîtront certains secteurs de production où les besoins de personnel dominant et qui jusqu'ici ne survivaient que grâce à un apport constant de main-d'oeuvre supplémentaire venant de l'étranger. (...) Notre politique à long terme poursuit deux objectifs principaux: d'une part, la stabilisation du nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative en Suisse, qui par la suite mènera à une stabilisation de la population étrangère résidente; d'autre part, la création d'un marché du travail plus ou moins homogène, qui s'impose tant pour des raisons économiques que pour des raisons humanitaires et politiques¹⁵.

Ce qui est en cause dans ce "plan de rationalisation" proposé par les secteurs les plus avancés de l'industrie, ce n'est pas, au premier chef, la lutte contre l'*Überfremdung*, mais le maintien de la compétitivité de l'industrie suisse. Il est vrai qu'il date de 1971, c'est-à-dire d'un moment où la bourgeoisie tire un bilan des méthodes pragmatiques qui ont prévalu depuis la deuxième guerre mondiale. L'impact qu'a rencontré l'initiative de Schwarzenbach en juin 1970 a non seulement inquiété les milieux industriels mais alarmé les responsables gouvernementaux qui perçoivent alors l'effet que risquent de déteinter les mouvements anti-étrangers: la remise en question de la stabilité politique.

Au début des années septante se met donc en place la politique migratoire dite de stabilisation. Elle comporte trois volets: des mesures de limitations quantitatives permettant de répondre aux mouvements anti-étrangers; une politique d'intégration, relativement fictive; enfin une politique, bien réelle, d'institutionnalisation des discriminations. Portées par diverses mesures législatives, elle conduit à une diminution des travailleurs annuels qui formaient précédemment la fraction la plus importante de l'immigration et à une certaine augmentation des travailleurs établis due pour l'essentiel au fait qu'un certain nombre d'annuels a pu obtenir un permis d'établissement après un séjour de 10 ans dans le pays; enfin et surtout à une augmentation très sensible du nombre des saisonniers et des frontaliers, catégories au "statut" extrêmement précaire. Ce "statut" de saisonnier est en réalité d'abord une situation de fait; on en connaît les caractéristiques¹⁴: absence de tout droit politique, discrimination économique (salaires les plus bas, travaux les plus pénibles, instabilité permanente), ségrégation sociale (logement, renvoi sans délai, etc.). La bourgeoisie a toujours tiré de cette situation un profil maximal: coûts salariaux minimaux, dépenses minimales en infrastructure, adaptabilité immédiate du volume de cette main-d'œuvre à la demande du marché du travail.

De 1971 à 1973 l'utilisation des saisonniers est à son niveau le plus haut. La politique de "stabilisation" consiste pour une large part à recourir massivement aux catégories les plus instables des immigrés, sans que leur situation s'améliore pour autant. Au contraire, celle-ci se dégrade sur le plan des textes juridiques. En 1972 dans le cadre de la commission mixte italo-suisse, un engagement avait été pris visant à améliorer la situation des saisonniers. Réservant les "raisons impérieuses d'intérêt national", les autorités s'engageaient à assurer jusqu'au 31 décembre 1973 la transformation en travailleurs annuels de tous les saisonniers ayant travaillé cinq ans consécutivement en Suisse. Or, un décret, édicté en juillet 1973, prévoit que les nouveaux saisonniers du

bâtiment ne pourront bénéficier de ces droits. La catégorie des saisonniers se trouve ainsi divisée en deux; une partie d'entre eux garde la possibilité de devenir annuels, mais les autres se voient refuser expressément toute chance de stabilisation de leur emploi. Par ailleurs une opinion, qui jusque-là n'avait pas été énoncée, apparaît dans le discours officiel:

"L'hypothèse selon laquelle les saisonniers n'influent pas sur la surpopulation étrangère est sujette à caution. Eux aussi surchargent notre infrastructure. C'est avant tout pour les saisonniers que la question du logement a donné lieu, à diverses reprises, à de sérieuses difficultés et à de longues discussions dans l'opinion publique. La présence illégale dans notre pays de nombreuses femmes et enfants de saisonniers étrangers provoque souvent de vives réactions. L'expérience montre que les saisonniers sont mêlés les premiers aux conflits qui éclatent sur les lieux de travail"¹⁷.

Ces jugements mettent en place les éléments qui donneront à l'*Ueberfremdung* un contenu nouveau lors de la récession. Ainsi, du milieu des années soixante jusqu'à la récession de 1974 la bourgeoisie recherche des solutions visant à rationaliser l'appareil économique pour lutter contre les effets néfastes de la surchauffe et à résoudre à son profit les tensions sociales et politiques nées de la surexpansion et de la pratique du libéralisme intégral. Ce n'est pas sans difficultés que ces solutions sont trouvées, car, outre la menace politique que font peser les mouvements anti-étrangers, les responsables économiques des petites et des grandes industries ont des intérêts parfois divergents. Dans la pratique patronale, les quelques mesures de limitations, mais surtout les modifications apportées dans la composition et la répartition de la main-d'œuvre immigrée ne sont qu'un moyen parmi d'autres, d'entamer la rationalisation rendue nécessaire par la surexpansion. Pourtant cette rationalisation a pu s'engager à la faveur d'un climat politique où la notion d'*Ueberfremdung* était redevenue dominante. Non que cette notion se fût précisée ou qu'elle fût admise de manière identique par tous. Ce qui caractérise cette période par rapport à la précédente, c'est la résurgence de la notion dans un débat général contradictoire dont elle est l'enjeu. On ne s'interroge pas sur sa validité fondamentale, tant elle est profondément ancrée dans l'idéologie commune, mais sur le fait de savoir, si, dans la situation d'alors, elle se vérifie ou non. Dans les controverses, trois positions principales se font jour. Celle des partisans des initiatives anti-étrangers affirme sans nuance son existence. Nous n'y revenons pas ici. Une deuxième position se présente comme diamétralement opposée. Elle affirme que l'*Ueberfremdung* n'est pas réalisée en Suisse dans les années soixante, même si elle a existé dans des situations antérieures. La

troisième position, médiane, défend l'idée que si l'*Uebersiedlung* n'est pas pleinement réalisée, elle est un danger concret contre lequel il est nécessaire de s'armer ou de se réarmer. Nous examinerons deux versions de la dénégation de la formule, l'une énoncée dans un discours à caractère scientifique, l'autre dans un discours polémique. Puis nous envisagerons la position médiane.

5. La dénégation de la formule

Dans un ouvrage⁽¹⁾ paru en 1986, qui a fait date par la documentation et les analyses qu'il fournissait ainsi que par les propositions qu'il avançait, H.M. Hagmann a soutenu qu'il n'y avait pas lieu de parler d'*Uebersiedlung* dans la Suisse des années soixante. Outre l'analyse économique et démographique des causes et des effets de l'immigration, Hagmann développe plusieurs thèses fondées sur des données statistiques. Pour lui, en 1966, le xénophobie n'est pas un problème en soi, mais seulement un symptôme, un réflexe secondaire, une attitude naturelle d'une population désorientée par des changements économiques qui se réalisaient pourtant à son profit, même s'ils entraînent quelques inconvénients. La politique des autorités fédérales est actuellement dans une impasse. En effet celles-ci appliquent des mesures de contingentement déterminées par la crainte exagérée de la xénophobie et la croyance erronée à une menace d'*Uebersiedlung*. Leurs méthodes se révèlent fausses car elles méconnaissent les "impératifs économiques (méthode de réduction du personnel étranger par entreprise qui cristallise les structures) et sociaux (absence d'une politique d'intégration et d'assimilation)" (p. 165). En particulier cette politique n'a pas démontré "une plus grande efficacité que le système libéral" (p. 103). Hagmann ajoute:

"Que dire alors de cette méthode utilisée dans un pays comme la Suisse, où dans les autres domaines de l'activité économique la marge de manœuvre reste très large, sinon qu'elle représente une immixtion fâcheuse des pouvoirs publics dans l'entreprise privée que seule la crainte imaginaire de l'*Uebersiedlung* a pu faire admettre" (p. 103).

Cette critique libérale de l'interventionnisme conduit à des propositions qui correspondent alors aux intérêts de l'industrie de pointe. Pour pallier le risque de pénurie de main-d'œuvre dans un proche avenir, il faut fixer deux objectifs nouveaux à la politique gouvernementale: assouplir la limitation en tendant à un plafonnement global "assorti de plusieurs mesures d'exceptions" (p. 165), et stabiliser, par une politique d'assimilation la main-d'œuvre immigrée temporairement pour une partie, définitivement pour l'autre. Hagmann détaille les moyens de cette politique:

"Pour atteindre ce but, un renversement d'attitude complet vis-à-vis des étrangers devient nécessaire; d'autre part, les mesures que nous préconisons font appel à des méthodes (formation professionnelle, politique du logement, politique régionale etc.) exigeant de nombreuses refontes structurelles, et par conséquent la mise en place d'une politique générale de croissance. Du même coup, cette dernière permettra de résoudre également certains déséquilibres socio-économiques qui furent à l'origine de l'afflux étranger et qui hypothèquent encore le dynamisme de la croissance helvétique" (p. 165).

On pourrait, après coup, souligner la contradiction de cette démarche qui défendait l'économie libérale tout en proposant d'en modifier les méthodes et les effets pour lui donner un contenu social et une capacité dynamique. En effet les autorités gouvernementales ont fait le tri dans ces propositions, retenant les mesures rentables dans l'immédiat: le plafonnement global, les rentes structurelles favorables aux grandes entreprises; mais il n'y eut guère de traces d'une politique de croissance favorisant le développement régional, la construction de logements ou la formation professionnelle. Finalement ce sera la récession qui résoudra dans le sens qu'on soit les "déséquilibres socio-économiques" auxquels voulaient s'attaquer les propositions de Hagmann. C'est que l'analyse prenait peu en compte la pratique économique du patronat. De ce fait son discours s'inscrivait dans l'idéologie dominante avec laquelle ses analyses ne rompaient nullement. Tout en contestant l'existence de l'*Ueberfremdung*, il contribuait à renforcer son effet de formule idéologique. Examinons quelques exemples. Hagmann note que l'immigration de main-d'oeuvre n'est pas un phénomène propre à la Suisse; il n'en traite pas à partir d'une analyse de l'évolution du capitalisme occidental¹³. L'en-semble des phénomènes et des données statistiques est interprété à l'aide de catégories psychologiques, biologiques, voire ethniques. Ces référents peuvent s'installer dans les explications économiques à la faveur d'énoncés comparatifs:

"...à la tendance séculaire de la giration des populations de l'est vers l'ouest (vieille route des invasions, Europe vers Amérique, à l'Intérieur des Etats-Unis), et accessoirement du nord vers le sud (colonies européennes), se substitue un mouvement accentué du sud vers le nord (d'Espagne, de Grèce, d'Italie, du Portugal, de Turquie vers l'Allemagne, la France, la Suisse; d'Afrique vers la France; du Commonwealth - Antilles, Indes, Pakistan - vers l'Angleterre; du Mexique vers la Californie); comme si un "tropisme" socio-économique sud-nord remplaçait le "tropisme" instinctif est-ouest" (p. 94, nous soulignons).

Ces référents peuvent également s'installer dans les analyses sociologiques ou les développements historiques par l'intermédiaire des désignations des catégories analytiques - objets, processus, relations -, dans lesquelles des mécanismes métaphoriques de personnalisation, de subjectivisation, d'allégorisme, transforment les entités abstraites de l'analyse en véritables actants des discours narratifs et de là en sujets psychologiques ou biologiques. Ce type de phénomènes, fréquent dans les pratiques langagières quotidiennes, reproduit les référents idéologiques dominants comme objets de discours préconstruits. Le discours scientifique n'y échappe pas non plus. Pourtant ces phénomènes ne devraient pas prendre un statut explicatif.

Hagmann montre comment, au début de la première guerre mondiale, la cohésion nationale n'était pas réalisée profondément, ce qui constituait une menace pour l'existence même de l'Etat confédéral; il note les différences ethniques, culturelles, linguistiques traditionnelles entre allemands et romands mais n'envisage pas des différences structurelles. La Confédération est décrite comme une personne se constituant en sujet:

"La Suisse de l'époque comprend bien qu'elle est moins guettée par un danger de "dépersonnalisation" que par une carence de la personnalité helvétique" (p. 45, nous soulignons).

Certes cette image, forgée par des secteurs de la bourgeoisie qui avaient comme premier objectif de consolider un état national, est devenue dominante. Utilisée dans une analyse sociologique, cette image reproduit au sein du discours scientifique les catégories du discours dominant. Confondre dans un même terme bourgeoisie, gouvernement et classe ouvrière, même si l'histoire des classes sociales en Suisse pousse à cette confusion, n'est pas sans conséquences pour la compréhension du phénomène actuel de l'immigration et des mouvements politiques anti-étrangers. Quand, à propos de la politique menée vis-à-vis de l'immigration d'avant 1914, Hagmann écrit que "l'attitude de la Suisse (...) mérite des éloges" (p. 49), il ramasse en une formule le fait que la bourgeoisie a su alors défendre son Etat national en renforçant l'idéologie patriotique et le fait que dès cette époque la classe ouvrière a été divisée, ce qui a permis à la bourgeoisie d'imposer sa conception de la menace étrangère, sa conception de la patrie en danger, sa conception de la défense nationale. Dans l'ensemble de l'ouvrage, les Suisses forment un "corps" social homogène, qui se définit par le critère de nationalité, et nullement par des rapports économiques, sociaux ou politiques. Quant aux travailleurs immigrés, désignés comme "étrangers", "alloènes", "hôtes de la Confédération" (p. 42), ils sont analysés comme force de travail au service de l'économie nationale, cette dernière se confondant avec le générique la Suisse. Cela entraîne une forme

d'ethnocentrisme qui ne traite l'immigration qu'en fonction des intérêts de l'économie nationale, qui n'envisage les travailleurs immigrés que comme objets de la politique nationale. Le titre de l'ouvrage, "Les travailleurs étrangers, chance et tourments de la Suisse", l'annonce d'ailleurs. En second lieu, la société est traitée comme un corps physique, régi par des lois biologiques ou psychologiques universelles: "lorsque le nombre d'aliogènes dépasse un certain seuil, la population autochtone entre en état d'alerte et adopte des attitudes de prévention, de refus et même d'ostracisme" (p. 38).

Utiliser la notion de "seuil de tolérance" des étrangers conduit à minimiser les liens qui existent entre la situation économique et sociale et l'apparition des mouvements politiques hostiles aux étrangers et finalement à ne considérer la xénophobie ni comme un phénomène sociologique pertinent, ni comme un phénomène relevant de l'économie politique, mais simplement comme l'état d'une loi bio-sociale, d'un déterminisme naturel:

"Le catalogue des griefs mutuels adressés aux Suisses par les étrangers (manque d'hospitalité et de sociabilité, attitude trop dure des autorités) et aux étrangers par les Suisses (danger de concurrence professionnelle et même affective, bruyants, "voix d'apertementis", gâche-méliers) est trop connu pour s'y attarder. Cependant les inconvénients sociaux qui en découlent (détérioration du climat de travail dans l'entreprise, sourde hostilité générale) ne relèvent pas d'un véritable racisme helvétique. Il s'agit là plutôt d'un phénomène "naturel" et inévitable. Chaque fois que l'immigration étrangère prend de trop grandes proportions dans un pays, un réflexe d'auto-défense instinctif se déclenche au sein de la population autochtone. Celle-ci, comme tout organisme vivant, tend à rejeter le "corps étranger" et adopte une forme de refus afin de mieux lutter contre la menace d'altération du sentiment de la personnalité collective. Et même si le danger objectif d'atteinte à la particularité helvétique est presque nul, il n'en demeure pas moins dans la population autochtone une peur irraisonnée, bien que "légitime", de se voir submerger par la masse des nouveaux arrivés. La xénophobie n'est pas dans ce cas la cause de cet état d'esprit mais bien l'expression exacerbée, à un moment de crise, de l'inquiétude de la nation, touchée dans ce qu'elle a de plus profond et de plus vital. Et cette attitude de prévention sera d'autant plus forte si aucune politique d'intégration et d'assimilation n'atténue les malentendus et n'exerce une action apaisante, ce qui est le cas de la Suisse" (p. 90-91).

Enoncée dans ce cadre la notion d'*Ueberfremdung* est déniée conjoncturellement: "Aucun péril ne guette soit l'équilibre interne, soit l'intégrité territoriale de la Confédération. Il est donc faux de parler d'*Ueberfremdung* pour la Suisse des années 60" (p. 93). Mais à aucun moment n'est déniée, voire seulement mise en question, la validité théorique des conceptions sur lesquelles repose la notion même d'*Ueberfremdung*.

Ces positions n'étaient pas sans conséquences, car l'ouvrage de Hagmann a joué un rôle important dans le débat autour de la xénophobie. Avec le rapport de l'OFIAMT, il est un des principaux textes théoriques qui alimentent durant les années soixante et septante les polémiques sur la politique migratoire, mettant en circulation une série d'arguments à caractère scientifique que les adversaires des mouvements xénophobes utiliseront abondamment.

Sous des formes tranchées et polémiques, on retrouve ces arguments dans les instruments de propagande publiés à l'occasion des campagnes contre les initiatives. La brochure publiée en 1974 par la Société pour le développement de l'économie suisse (S.D.E.S.) en est un exemple²⁰. Elle s'attache, pour l'essentiel, à démontrer l'absurdité, l'inhumanité, et le caractère anti-national des mesures prévues par la troisième initiative. En introduction, la brochure entend prouver qu'il n'y a ni emprise ni surpopulation étrangères; elle reproche aux initiateurs de ne pas définir ces termes et de jouer ainsi sur une "argumentation émotionnelle et simplificatrice" (p. 6). Ces éléments posés, les auteurs donnent leur définition de l'emprise et la surpopulation étrangères qui s'inspire du texte du rapport de l'OFIAMT. L'emprise étrangère, c'est "l'altération du sentiment national" lorsque "des éléments étrangers exercent une telle influence sur la vie d'un pays que les représentations collectives sur lesquelles se fondent la civilisation, les traditions et le sens d'appartenance nationale de ce pays sont supplantées ou dénaturées par des idées ou des conceptions étrangères et que la population indigène ne peut plus régler ses conditions de vie selon son mode traditionnel; enfin cette "emprise" s'accompagne d'une certaine mainmise sur l'économie du pays", (p. 7)

La définition sert de référence à l'argumentation. On constate qu'au regard de celle-ci "il n'y a aucune emprise étrangère dans notre pays" (p. 8). Cette constatation repose sur des faits d'expérience: "Le peuple suisse n'a jamais adopté la moindre des traditions, idées ou conceptions propres aux étrangers établis ou travaillant en Suisse" (p. 8), notre langage n'est pas teinté "de mots d'origine italienne ou espagnole" (p. 8). Ces faits s'expliquent par des lois censées fonder la proposition initiale:

"Une population ne se conforme jamais aux us et coutumes des couches inférieures de la pyramide sociale. L'emprise, quand elle s'exerce, est toujours une attraction vers un standing supérieur (qu'il soit social ou intellectuel). Or la grande majorité des étrangers travaillant en Suisse, Italiens ou Espagnols notamment, appartiennent précisément à ces couches défavorisées de la pyramide sociale (non par carence intellectuelle, mais faute de formation)" (p. 8).

Position discriminatoire, sinon raciste: certaines valeurs culturelles sont posées comme majoritaires, homogènes, hiérarchisées selon un ordre qui correspond à une hiérarchie sociale dont les critères sont fondés sur les rapports au pouvoir politique et économique. Cette échelle hiérarchique, mise en place sur le mode de l'évidence, efface les pratiques sociales: si les valeurs représentées par l'immigration sont placées en bas de la hiérarchie, c'est parce qu'il y a, et qu'il y a eu dès longtemps des pratiques de discrimination à l'encontre du groupe social qui en est porteur; les lois générales invoquées et les données qui les appuient ne peuvent dès lors qu'être vérifiées, puisqu'elles ne font que reproduire dans le discours les effets des pratiques discriminatoires. Tout se passe comme si, après s'être donné tous les moyens d'assujettir un groupe à un ordre économique, social et culturel, le groupe dominant cet ordre constatait que celui-ci ne se trouve effectivement pas bouleversé par le groupe minorisé. Le discours reproduit ces rapports de domination et de discrimination par l'intermédiaire des catégories qui y sont construites. Les travailleurs immigrés ne sont désignés que comme force de travail, ou, par antiphrase, comme "hôtes" de la Suisse. Nous touchons une discrimination fondamentale inscrite dans l'argumentation: ce que recouvre la désignation ethnique des valeurs latines ce sont les valeurs ouvrières. Si l'immigration ne constitue pas une emprise, ce n'est pas qu'elle est marginale, ni qu'elle est peu importante, c'est qu'elle est ouvrière; or la hiérarchie des valeurs helvétiques traditionnelles, reproduite par les auteurs de la brochure, place à l'échelon inférieur ces valeurs, dont elle reconnaît l'existence, mais comme phénomène étranger. Dès lors il n'y a aucune raison de s'alarmer comme le font les xénophobes, de l'existence en Suisse de groupes porteurs de ces valeurs; il suffit de maintenir les pratiques discriminatoires qui empêchent toute manifestation de ces valeurs et de garder à l'immigration sa fonction fondamentale dans le capitalisme helvétique: armée de réserve industrielle.

Dans la polémique et la propagande cet objectif ne peut être désigné explicitement. Ni le patronat, ni la classe ouvrière ne sont jamais désignés en tant qu'agents antagonistes dans les processus économiques. Alors que l'économie est l'enjeu principal de

l'argumentation, son fonctionnement n'est nullement détaillé ou alors seulement dans ses effets: la "prospérité", le "bien-être", mais aussi le "climat malsain de frustration", le "refus des travaux pénibles", les "risques de crise", les "menaces sur l'emploi", catégories de l'argumentation sans relations entre elles, sans agents. Les processus économiques sont recouverts par des descriptions psychologiques. Les travailleurs immigrés sont désignés comme partie de l'économie (on loue leur appoint indispensable dans le maintien de la prospérité) mais surtout comme groupe social toujours distinct de la société majoritaire. Ils ne sont pas seulement différents, ils sont étrangers, d'où l'importance des désignations nationales et ethniques, qui mesurent les rôles économiques, mais aussi de la globalisation de la notion même d'étranger, désignant toute différence n'entrant pas dans les cadres du consensus et des traditions helvétiques. Ce sont ces caractères d'étrangers qui, systématiquement soulignés, justifient à eux seuls les discriminations qui frappent les travailleurs immigrés.

Dans l'argumentation du patronat, développée tout au long des batailles politiques qu'il a menées contre les mouvements anti-étrangers, notamment entre 1970 et 1974, la dénégation de l'*Uebertfremdung*, aussi radicale qu'elle paraisse, n'est jamais que conjoncturelle; elle n'implique nullement l'abandon de son principe qui reste inscrit dans le discours discriminatoire dont les travailleurs immigrés sont l'objet. Ce type d'argumentation, largement répandu au moment des initiatives, n'est pas original à l'époque; il reprend des éléments de positions développées dès le milieu des années soixante dans des analyses scientifiques, comme celle de Hagmann.

6. Un danger toujours possible

Entre l'affirmation et la dénégation de l'*Uebertfremdung*, la position médiane a été énoncée en 1984 par la commission fédérale chargée de l'étude du problème de la main-d'œuvre étrangère²¹. La composition de la commission exprime le caractère traditionnel de consensus, fait de la représentation des divers courants politiques, des institutions reconnues (Conseil national, cantons; instances fédérales: OFIAMT, police des étrangers, Bureau fédéral des statistiques; associations représentatives: la Nouvelle société helvétique, l'Alliance des sociétés féminines suisses). La participation des milieux universitaires à la commission met en évidence un objectif de scientificité qui apparaît également dans la masse des données et des analyses. Ce rapport va servir de base à la plupart des discours ultérieurs sur la politique migratoire, qu'ils soient de nature scientifique ou propagandiste. Des

poallions antagonistes y trouveront des arguments à l'appui de leurs thèses. Mais ce rapport est d'abord l'instrument de la politique gouvernementale; il en inspirera la pratique économique, et servira de texte de référence à tous les discours explicatifs et justificatifs des autorités, tels que les divers messages du Conseil fédéral consacrés à cette question.

Outre une rétrospective et une description de la situation juridique, sociale et économique de l'immigration, le rapport présente, sous le titre "Aspects démographiques, sociaux et politiques du problème", une analyse détaillée de la "pénétration étrangère", avant d'en venir aux recommandations. La notion d'*Ueberfremdung* en est le point initial. Elle est indissolublement liée à l'intégrité nationale, à la défense de l'unité du pays dont les autorités sont les garants et les exécutants politiques. Néanmoins la question de l'imprécision²² de la notion est posée. Si le terme symbolise depuis la première guerre mondiale la volonté "de lutter contre un excès de pénétration étrangère", il faut reconnaître que le législateur, qui l'a inscrit dans la loi de 1931, n'a pas été à même de lui donner une "définition scientifique". En effet

"le législateur se contenta de fixer dans le texte allemand le terme d'*Ueberfremdung*" en s'en tenant à l'usage linguistique courant, toute définition scientifique généralement reconnue faisant défaut en l'occurrence. Il est également significatif qu'il a fallu se contenter, en établissant le texte français de la loi, de traduire "*Ueberfremdung*" par "surpopulation étrangère", expression impropre. Mais même en allemand, le terme d'*Ueberfremdung* n'est pas clair".

Examinant le texte de 1931 les auteurs du rapport y décèlent une notion relative: les autorités doivent, dans leur politique d'autorisation de séjour, tenir compte du degré de surpopulation. Ce degré n'est mesurable que par le taux de "pénétration étrangère" et "l'intensité de l'influence des étrangers sur la vie économique, intellectuelle et spirituelle du pays".

La notion inflatée, floue, est ainsi renvoyée à deux notions censées être plus facilement définissables et évaluables: "l'individualité de notre peuple", le "danger de dénationalisation", ce dernier terme devant être "compris dans son sens originel de perte des caractères nationaux". L'objet de l'analyse est ainsi déplacé: préalablement à la question de la réalisation ou non de l'*Ueberfremdung*, l'exposé définit "le danger de dénationalisation", légitimant par là l'attitude de crainte. Ce couple danger virtuel/crainte légitime remet en circulation dans le discours officiel des notions analogues à celles des mouvements anti-étrangers. Cependant le rapport constitue d'abord un instrument pour les tenants de la dénégation, sinon dans son contenu du moins dans sa démarche et sa méthode. Pour arriver à l'évaluation scientifique de la

dénationalisation les auteurs définissent la pénétration étrangère sur les trois plans, démographique, économique, "culturel et spirituel".

"Le point de départ de toutes recherches sur la pénétration étrangère est la situation démographique. Le degré de pénétration s'établit en premier lieu d'après la proportion des étrangers dans la population totale".

Si le tourisme, l'immigration saisonnière et frontalière ne constituent pas des menaces importantes vu leur caractère instable, la présence des travailleurs annuels et établis peut en revanche en constituer une. Cette proposition est corrigée par les principes de la stratification sociale et de l'influence culturelle.

"L'activité, la situation professionnelle et sociale, ainsi que la personnalité des étrangers jouent en outre un rôle décisif. Des savants, des artistes, des chefs d'entreprises individuelles ou commerciales, des professeurs, des journalistes ou spécialistes de la radio et de la télévision peuvent exercer sur notre manière de penser et de vivre une influence qui n'est nullement en rapport avec leur nombre".

On passe là des données démographiques aux facteurs idéologiques. La démographie d'une part, l'analyse "culturelle et spirituelle" de l'autre sont les deux fondements de la définition de la pénétration étrangère. Pour les auteurs du rapport l'économie ne fonde pas les données démographiques ou les dominantes idéologiques. Elle s'y ajoute²³⁾.

"La proportion des étrangers dans la population active joue également un rôle très important pour l'appréciation de la pénétration dans la vie économique. On désigne ainsi une situation où les influences étrangères (travailleurs, entrepreneurs, investissements de capitaux, etc) se manifestent d'une manière excessive dans la vie du pays".

Les expressions vie économique et influences étrangères traduisent la mise à plat et la réduction des catégories opérées par une analyse qui décrit l'économie comme un organisme indépendant des autres secteurs de la société. Les divers facteurs, - travailleurs, patrons, capitaux - considérés comme instances équivalentes, risquent de propager "une mentalité étrangère dans la vie économique", les dangers les plus graves provenant de "l'infiltration d'intérêts étrangers" dans l'économie de guerre. De même, les sociétés financières et commerciales à capitaux étrangers représentent "certains dangers de pénétration" mais "surtout en raison de la présence de personnel commercial et technique étranger à la tête de ces entreprises". Le rapport précise alors les dangers qui résident dans la "mentalité étrangère" des dirigeants d'entreprises: les sociétés multinationales, et leurs responsables offrent des conditions de rémunération et de travail supérieures à la moyenne et peuvent ainsi contribuer "à jeter le trouble sur le

marché du travail et favoriser l'implantation d'us et coutumes étrangers dans le domaine de l'emploi". En revanche, silence sur l'internationalisation du marché des capitaux et sur le rôle des entreprises et des banques suisses dans ce cadre, silence sur la concurrence entre les multinationales, silence sur l'expansion du capitalisme suisse et sur la place totalement différente qu'y remplissent les capitaux d'une part, la main-d'oeuvre de l'autre, tout cela est recouvert par l'opposition, sans doute peu significative, entre capitaux suisses et étrangers et par la critique de la mentalité étrangère. La menace étrangère constituée par les multinationales semble se résumer au fait que celles-ci accordent des conditions trop favorables à leurs salariés.

Le rapport en vient à analyser l'emprise étrangère sur le marché du travail, et conclut à un excès de pénétration étrangère dans certaines branches économiques et à une "dénationalisation du marché de l'emploi" qui constitue le danger majeur dans le secteur économique.

"Pour satisfaire les besoins provoqués par une expansion extraordinaire, l'économie a fait venir de l'étranger une main-d'oeuvre d'appoint si nombreuse que le chômage causé par une récession ne pourrait plus être résorbé par une réduction adéquate de l'effectif des étrangers".

A partir d'un constat, (les besoins provoqués par une expansion extraordinaire,) on désigne abstraitement le sujet d'un procès concret, (l'économie a fait venir); l'expression désignant l'objet du procès, (une main-d'oeuvre d'appoint), masque la dimension structurelle de l'immigration; enfin se trouve déjà indiqué le rôle qui sera dévolu à l'immigration en temps de crise. Deux agents du procès sont occultés, les autorités gouvernementales et le patronat, tandis que sont désignées trois agents abstraits, l'économie, l'expansion, la récession, à travers lesquels les responsabilités gouvernementales n'apparaissent pas. La préoccupation essentielle des experts de la commission est de savoir si une immigration importante ne va pas perdre son caractère de régulateur du marché de l'emploi: une réduction "adéquate" du nombre des immigrés permettrait-elle de "résorber" le chômage?

Le dernier aspect de la pénétration étrangère concerne le niveau idéologique:

"Le processus d'allogénisation s'opérant sur les plans démographique et économique est encore renforcé par la pénétration étrangère affectant la vie culturelle et spirituelle du pays".

Toute influence étrangère n'est pas nécessairement nuisible; elle ne l'est que si elle tend à supprimer "nos particularités et à détruire les valeurs culturelles et spirituelles qui nous sont

propres". Ces valeurs sont fragiles; le rapport, après avoir rappelé les causes de cette fragilité -absence de langue nationale unique, d'unité culturelle, structures fédéralistes- souligne la difficulté qu'il y a à leur donner un contenu précis. Il procède de façon négative: les valeurs helvétiques sont caractérisées à partir de ce qui est susceptible de les affaiblir, d'abord sans médias étrangers, largement répandus en Suisse; le danger majeur réside dans leur caractère de masse.

"Autrefois, par le livre, la revue, le théâtre et les arts, l'influence culturelle étrangère s'exerçait sur une élite capable de trier, de rejeter de d'assimiler ce qui convenait", mais actuellement, par les moyens mis en jeu, elle "s'exerce sur la masse, qui l'accueille souvent de manière passive, sans beaucoup de discernement, et qui se montre dangereusement perméable".

La presse à sensation serait l'exemple même d'une importation étrangère parce qu'elle s'oppose "aux traditions de la presse suisse". De même l'extrémisme politique, "tant le communisme que les groupements d'extrême-droite aujourd'hui négligeables, mais qui n'en subsistent pas moins" et dont l'influence s'exerce différemment selon les régions, seraient d'essence étrangère parce qu'ayant leurs attaches et leurs sources ailleurs qu'en Suisse. Les influences étrangères sont encore repérées dans le domaine universitaire où la forte proportion d'étudiants étrangers seraient une cause directe ou indirecte, des crises du mouvement étudiant. Les conclusions de cette partie en résument la démarche et la position fondamentale:

"L'ensemble des facteurs précités, auxquels vient s'ajouter l'influence de l'effectif sans cesse plus grand des travailleurs étrangers occupés en Suisse, concourent donc manifestement à poser de manière aiguë le problème de la lutte contre la pénétration étrangère sur les plans culturel et spirituel" (nous soulignons). Pour contrecarrer cette situation il faut "réinsuffler à la population la saine des valeurs qui caractérisent notre mode de vie et notre démocratie".

Le rapport se fait ici insistant et catégorique sur la défense spirituelle du pays. C'est à ce niveau, idéologique, que les auteurs caractérisent véritablement le danger de dénationalisation. Ils définissent d'abord le concept:

"Il y a dénationalisation lorsque l'influence qu'exercent sur la vie nationale d'un pays des éléments allogènes non assimilés ou imparfaitement assimilés est telle que les représentations collectives sur lesquelles se fonde la civilisation de ce pays sont éclipsées par des idées et conceptions étrangères, et que la population indigène ne règle plus ses conditions de vie d'après ses conceptions traditionnelles".

On peut rapprocher cette définition de conceptions répandues dans les analyses des phénomènes migratoires²⁴. Les problèmes sociaux liés à l'immigration y sont envisagés sous l'angle culturel et ethnique, et du seul point de vue de l'adaptabilité d'un groupe immigrant à un ordre culturel et social établi. Le groupe "accueillant", est posé comme une donnée préalable, décrit comme stable, homogène, reposant sur des relations harmonieuses, réglées selon un ordre intangible; les questions concernant le groupe immigrant ne portent pas sur sa réalité propre, mais sur sa capacité à s'adapter, à s'intégrer à l'ordre social dominant. Les problèmes qui peuvent apparaître sont représentés comme provenant des difficultés d'adaptation du groupe intégrant et non de caractéristiques propres à l'ordre social qu'il intègre. L'interaction, ni même la reconnaissance mutuelle ne sont entrevues comme solutions possibles. Si le groupe dominant connaît des difficultés, elles sont renvoyées à la présence d'un corps étranger en son sein, et s'il doit subir des modifications, elles ne sont proposées que comme moyen de mieux assimiler le corps étranger sans toucher à l'ordre social ou culturel existant. Si, dans sa forme, la définition du concept de dénationalisation se donne comme objective, relevant d'un discours scientifique, ses fondements s'inscrivent dans une sociologie de l'intégration qui ne décrit qu'une partie des phénomènes et procède à cette description du seul point de vue de la défense de l'ordre dominant et de la tradition sans analyser ce que sont cet ordre et cette tradition.

Le concept de dénationalisation une fois défini sur le mode objectif, les auteurs du rapport lui adjoignent la notion subjective de danger, qui permet notamment de réinscrire les "nécessités économiques" dans la définition initiale; l'appréhension du danger de dénationalisation est en effet sujette "à l'évolution des conceptions politiques et culturelles et se modifie au gré de la conjoncture économique" (nous soulignons).

Sous l'angle des critères énoncés, les auteurs du rapport concluent que le "pays se trouve en un stade où le danger d'altération des caractères nationaux est manifeste". Ils proposent leurs solutions, et l'on mesure alors les implications de ce que l'on a appelé la sociologie de l'intégration. Deux recommandations sont formulées par le rapport. En premier lieu, renforcer le patriotisme, défendre plus vigoureusement les traditions; ensuite, procéder à une assimilation sélective des étrangers, en fonction des impératifs et des intérêts nationaux. D'abord donc, renforcer les valeurs nationales. Mais lesquelles? Et où sont-elles explicitement énoncées? Les textes légaux, à commencer par la Constitution, ne sont utiles comme garants des "particularités nationales" que s'ils reposent sur une volonté ferme du peuple de "sauvegarder nos

institutions et sur une attitude conséquente des citoyens". Ces particularités nationales, difficilement délinéables, relèvent de "sentiments profondément ancrés" et embrassent des éléments tels "les liens étroits qui unissent le citoyen à l'Etat", "la volonté de former un même Etat" et d'avoir "un mode de vie semblable", de participer dans le cadre du fédéralisme aux affaires de l'Etat. Il faut donc d'abord renforcer ces sentiments. Après quoi "il importe d'une part de stimuler l'incorporation à notre vie nationale des étrangers aptes à s'assimiler dès qu'ils ont donné des preuves de leurs qualités professionnelles et personnelles et, d'autre part, de maintenir à un niveau aussi bas que possible le nombre de travailleurs dont l'emploi en Suisse n'a qu'un caractère instable".

Le rapport ne propose pas d'intervention sur les structures économiques qui nécessitent des emplois "à caractères instables"; en proposant de maintenir "aussi bas que possible" le nombre de ces emplois, il se préoccupe essentiellement d'assurer la stabilité de ces structures. On sait d'ailleurs que ce nombre n'a cessé d'augmenter jusqu'à la récession de 1974, tout en restant "aussi bas que possible", eu égard, évidemment, aux impératifs de l'économie nationale pour laquelle le maintien, voire la croissance des emplois instables, restait à ce moment-là indispensables à sa propre stabilité.

La solution au problème de l'emprise étrangère présuppose le renforcement de l'ordre traditionnel et la soumission des immigrés, d'une part aux impératifs économiques, de l'autre aux valeurs helvétiques. La conséquence la plus immédiate de ces recommandations, c'est l'atomisation des travailleurs immigrés qui se trouvent divisés en catégories multiples: étrangers "aptes à s'assimiler" opposés à ceux n'ayant qu'un emploi instable; étrangers contraints de faire preuve de leurs qualités professionnelles, de leurs qualités morales individuelles. Cette atomisation conduit au critère essentiel en matière d'assimilation:

"Beaucoup plus importants encore (que le statut économique et la provenance des immigrés) du point de vue de l'aptitude des allogènes à s'assimiler sont les facteurs ressortissant à la psychologie de l'individu".

L'intégration n'est pas tant l'affaire de la société suisse, dont les tâches sont d'abord de renforcer ses valeurs traditionnelles; elle est du ressort de la capacité et de la volonté individuelles des étrangers:

"Au début de leur séjour en Suisse, il est indispensable, pour leur équilibre psychologique, qu'ils restent en étroit contact avec leurs compatriotes. Mais lorsque l'attitude de l'étranger ne se modifie pas après des années de présence, c'est là un signe qu'il ne peut ou ne désire pas s'adapter à nos conditions de vie".

Finalement, le rapport s'interroge sur le rôle des syndicats. La question ne porte pas sur le fait de savoir si les syndicats suisses, leurs structures et leur action revendicative sont aptes à représenter les intérêts des travailleurs immigrés mais si ceux-ci sont capables de s'intégrer au cadre syndical tel qu'il existe. S'interrogeant sur le fait que de nombreux travailleurs immigrés ne sont pas syndiqués, le rapport en énonce les causes possibles:

"Une conception diamétralement opposée de l'action syndicale, des déceptions essuyées dans des syndicats du pays d'origine, un manque d'information sur les tâches des syndicats, ainsi que sur les avantages et les possibilités qu'offre une participation aux organisations syndicales, l'incertitude quant à la durée du séjour en Suisse, un manque d'esprit de solidarité ou tout simplement un sens exagéré de l'économie".

Les motifs de la faible syndicalisation sont tous imputés à l'immigré; le syndical n'est pas en cause, il est une institution traditionnelle, dont les auteurs du rapport refusent qu'il puisse être évalué par les travailleurs immigrés; c'est l'attitude de ceux-ci qui est mesurée à l'aune de l'institution syndicale nationale et non l'inverse. Pour la commission, "le mouvement syndical suisse a un caractère national et reconnaît les principes démocratiques sauvegardant les libertés personnelles". Sur cette base le rapport attribue aux syndicats une double tâche de contrôle des travailleurs immigrés. D'une part il peut être "compréhensible que les travailleurs du pays ne voient pas d'un bon oeil des étrangers bénéficiant des mêmes améliorations des conditions de travail refuser toute contribution aux organisations syndicales". D'autre part, il serait nécessaire que les syndicats se battent contre toute conception ne concordant pas avec les valeurs habituelles suisses et qu'ils rejettent les "étrangers" porteurs de ces conceptions. Le mouvement syndical

"a pu se préserver jusqu'ici des courants que des tenants étrangers de doctrines anti-démocratiques cherchaient à introduire dans nos organisations de salariés. Les syndicats continueront à suivre avec vigilance l'évolution de la situation".

Il s'agit là d'un jugement en contradiction avec les définitions mêmes du syndicalisme dans l'ensemble du mouvement ouvrier. Les fonctions fondamentales du syndicat s'y trouvent effacées: regrouper, représenter, défendre les travailleurs dans leur totalité indépendamment de leur nationalité, de leur statut, de leurs opinions, lutter pour des revendications qui représentent leurs intérêts communs face au patronat. Le rapport, s'appuyant sur le fait que les centrales syndicales suisses se sont soumises à la politique du consensus national, en signant la paix du travail, justifie d'une part la xénophobie qui peut exister parmi les syndiqués suisses, mais surtout transforme le mouvement syndical

en une valeur nationale, intangible. Dans son optique, le syndicat n'est pas l'instrument autonome de la classe ouvrière, il est d'abord celui du consensus national. Dans ce cadre aucune place, même théorique n'est ménagée à la main-d'oeuvre immigrée, elle n'a ni revendications propres, ni existence en tant que catégorie de travailleurs à part entière; chaque immigré doit se soumettre individuellement aux normes du consensus dont le syndicat est décrit comme un instrument de contrôle.

Dans l'exposé de la commission fédérale, l'*Uebertfremdung*, loin d'être un élément annexe, superflu, de la politique de consensus est un des éléments centraux. Le rapport de 1964 apparaît ainsi comme une arme idéologique qui se révélera indispensable aux autorités gouvernementales et au patronat sur trois plans au moins: opposer au discours globalisant et émotionnel des mouvements anti-étrangers des analyses présentées comme objectives, exhaustives, scientifiques, tout en se donnant la possibilité de récupérer leur discours au sein du consensus politique; mettre en place les arguments expliquant la politique migratoire passée mais permettant surtout de justifier dans l'avenir des mesures économiques en matière d'immigration dont le contenu n'est pas encore décidé à l'époque mais qui apparaissent déjà comme nécessaires au maintien de l'ordre économique; renforcer le discours patriotique afin de justifier le maintien des discriminations entre les travailleurs immigrés et d'empêcher ainsi toute recomposition du mouvement ouvrier en Suisse, la division de celui-ci étant le plus sûr garant de l'ordre social et économique.

Médiane, la position du rapport l'est par le fait que, les fondements de ses raisonnements et une partie de ses conclusions théoriques sont identiques à ceux des mouvements anti-étrangers, tandis que les raisonnements eux-mêmes et les solutions pratiques suggérées renforcent les positions des adversaires de ces mouvements. Mais le caractère médian de la position fédérale ne signifie nullement sa neutralité sur le plan économique, social et politique; elle est de bout en bout une défense du libéralisme économique et des discriminations sociales et politiques, qui lui sont associées. Elle est une médiation dans un débat qui oppose les intérêts de fractions de la bourgeoisie. La classe ouvrière - l'ensemble des travailleurs immigrés et suisses - divisée, ne s'y trouve mêlée qu'indirectement et seulement comme objet du débat.

7. La politique de récession donne son sens à la formule

Avec l'année 1974 s'ouvre une nouvelle phase dans la politique d'immigration. Sur le plan politique, l'échec de l'AN est interprété par le gouvernement comme un soutien à sa politique de stabilisation et d'intégration. Le travail de la Commission fédérale

chargée de la refonte de la loi sur les étrangers s'en trouvera facilitée. Le dernier trimestre de cette année est marqué par les premiers signes de la récession. En un an le volume d'emploi diminue d'un quart dans le secteur de la construction; l'industrie horlogère, accentuant son processus de rationalisation et de restructuration supprime un cinquième des emplois²³. Dans une analyse de la situation économique²⁴, le directeur de l'OFIAMT, noté qu'entre juin 1974 et juin 1975 l'indice de l'emploi global a reculé de 7% en Suisse, ce qui correspond à une diminution de 180'000 emplois. Mais, fait remarquable, ce "recul spectaculaire de l'emploi global" n'a pas entraîné un chômage correspondant:

"Par rapport au nombre des emplois supprimés, soit près de 200'000, le chiffre de 10'000 chômeurs apparaît comme un miracle ou, du moins, comme un petit miracle. Comment peut-on l'expliquer?"²⁵

Le directeur de l'OFIAMT propose plusieurs explications: l'abandon de leur emploi par des retraités qui, en période de haute conjoncture, avaient continué à exercer leur emploi après l'âge de 65 ans, le retour au foyer de beaucoup de femmes; l'existence d'un chômage partiel qui se répartit sur de nombreux travailleurs; la diminution de la main-d'œuvre immigrée due à la fois au "recul de la demande de main-d'œuvre, en particulier pour les saisonniers" et aux "départs toujours plus nombreux de travailleurs étrangers qui ne trouvent plus d'emploi en Suisse" et qui sont contraints de retrancher les frontières: pour une majorité d'entre eux (tous sauf les établis) le permis de séjour est en effet directement lié à l'exercice d'un emploi.

Le "miracle", c'est l'aboutissement de la politique discriminatoire en matière d'emploi. Utilisée en période d'expansion comme régulateur des augmentations salariales, la main-d'œuvre immigrée sert maintenant d'amortisseur aux effets de la crise. Une série d'arrêtés fédéraux sont promulgués entre 1974 et 1977: blocage de l'immigration, réduction des autorisations saisonnières, permis conditionnés par le principe de la priorité à l'emploi accordée aux travailleurs nationaux. La lutte contre l'*Überfremdung* prend ainsi un nouveau contenu. Elle fonde une pratique patronale différente de celles des années d'expansion, mais fondamentalement adaptée aux mêmes nécessités: elle fait passer comme inévitable et naturelle la division de la classe ouvrière. Dans le cadre de la paix du travail, la récession permet au patronat d'accélérer la restructuration des entreprises (fermeture des unités non rentables, concentration, rationalisation de l'appareil de production); sur le plan politique, la crise contribue à asseoir la stabilité sociale. La lente asphyxie des mouvements xénophobes, alors que la gauche de son côté ne s'est pas renforcée de façon notable, est significative à cet égard. Ce n'est pas un large mouvement de solidarité et d'unité ouvrières qui a baillé les mouvements xénophobes mais bien la politique de réduction du Conseil fédéral

s'appuyant sur la récession²⁹⁾. Comme le note Castelnovo:

"... Une bonne partie des Suisses s'est détournée des initiatives xénophobes parce que les classes dominantes ont en réalité, entre 1974 et 1977, réalisé la politique d'expulsion soutenue par les mouvements xénophobes. Schwarzenbach demandait l'expulsion d'environ 300'000 étrangers en dix ans; quelques dizaines de milliers de plus, grâce à l'aide de la récession mais en moins de quatre ans, ont été éloignés du pays"²⁹⁾.

Les directions syndicales restent alors discrètes, laissant à la bourgeoisie toute latitude pour mener cette politique et pour la faire passer comme l'expression d'une volonté nationale unanime³⁰⁾. Au lendemain du scrutin du 13 mars 1977, le président de la Confédération utilise le rapport de force créé par la défaite des mouvements xénophobes et cherche à le consolider:

"Le gouvernement poursuivra la politique qu'il mène avec succès dans le domaine des étrangers et qui trouvera son expression durable dans la nouvelle loi. Le Parlement sera bientôt appelé à prendre position sur elle. Vous voyez: le problème de l'emprise étrangère, nous le maîtrisons"³¹⁾.

8. Le nouveau projet de loi sur les étrangers

L'ensemble des ordonnances et des arrêtés promulgués par le Conseil fédéral depuis le début des années 80, palliant les insuffisances d'une loi restée sommaire, même après sa révision de 1948, ont conduit à un déplacement des pouvoirs du législatif à l'exécutif: la politique fédérale en matière d'immigration ne jouit plus que partiellement de la sanction parlementaire. Dans son message à l'appui du projet de loi sur les étrangers (juin 1978), le Conseil fédéral indique qu'il faut "procéder à une refonte complète du droit en vigueur" et "restituer au Parlement la compétence législative abandonnée" (p. 2). Au-delà de l'aspect strictement juridique, il s'agit pour les autorités de se doter d'un instrument souple où soient codifiés les principes essentiels en matière d'immigration; disposer d'une part d'un volant de main-d'oeuvre adaptable aux différents cycles économiques; s'assurer d'autre part une présence permanente d'immigrés, structurellement intégrés au processus de production, soigneusement sélectionnés parmi les travailleurs les plus qualifiés et les plus "aptes" à s'intégrer. La double politique de rotation et d'intégration limitative reste le fondement du projet de loi qui implique le maintien des principales dispositions discriminatoires³²⁾.

L'ensemble du projet révèle que le Conseil fédéral innove peu. A la différence du mandat³³⁾ reçu du Parlement en 1974, à la veille de la votation du 29 octobre, il n'inscrit pas dans les "but et

objet de la loi" (art. 1) les "facteurs humains" qui en motivaient, la révision. Ce sont "les intérêts politiques, économiques, démographiques, sociaux, culturels et scientifiques du pays" (article 1, lettre b) qui figurent dans le projet. Le protectionnisme sous-jacent de la loi de 1931 tend à se faire explicite dans le projet. Dans son premier article, celui-ci n'énonce pas les divers droits de résidence comme la loi de 31, mais consacre un chapitre à délimiter les intérêts du pays et à définir la notion d'étranger. Pour le reste, le projet détaille et complète le dispositif discriminatoire de la loi et des textes qui s'y rapportaient. Les différents statuts, y compris celui des saisonniers, sont maintenus. Ces statuts divisent les immigrés: les établis (autorisation qui peut s'obtenir après un séjour ininterrompu de 10 ans) et les annuels résidant en Suisse depuis plus de 5 ans jouissent en principe des mêmes droits économiques que les Suisses. Les saisonniers, les frontaliers et les résidents annuels de moins de 5 ans n'ont aucun droit. Leur droit à travailler est soumis au fait que leur place de travail ne soit pas sollicitée par un travailleur suisse ou un immigré de première catégorie. Cette restriction, en vigueur depuis 1975, est une innovation.

Les conditions d'admission, de renouvellement d'un permis ou de transformation d'un statut en un autre sont soumises à des mesures strictes, reposant sur les critères énoncés en 1948 (situation sur le marché du travail; adaptabilité du travailleur immigré). La formulation de ces critères (exigences d'ordre politique, capacité d'accueil du pays, situation économique et situation du marché du travail, aptitudes de l'étranger à s'intégrer, attaches avec la Suisse) laisse une large marge aux autorités pour adapter l'admission de main-d'oeuvre aux nécessités conjoncturelles.

Dans son article 46, le projet autorise l'activité politique des immigrés. C'est une disposition nouvelle que les organisations de l'immigration ont imposée. Toutefois ce droit est limité: l'exercice des droits civiques continue à être refusé à tous les immigrés au niveau fédéral et leur activité politique est soumise à un contrôle strict:

"Le Ministère public de la Confédération ou la sûreté intérieure peut obliger les membres des associations qui ont une activité politique et dont il y a lieu d'admettre qu'elles se composent en majorité d'étrangers, de donner des renseignements vérifiées sur l'activité de l'association, sur le nombre et l'identité de ses membres, ainsi que sur la provenance et l'utilisation des fonds dont elle dispose" (art. 46 lettre 4).

Le droit à exercer une activité politique est subordonné à une condition générale:

"L'étranger peut exercer une activité politique dans la mesure où il ne compromet pas la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse ni la sûreté intérieure d'un canton" (art. 48).

Dans son message, le Conseil fédéral précise que les expressions "comportement donnant lieu à des plaintes graves" et "étranger indésirable", jugées trop vagues ont été abandonnées au profit de la notion "d'ordre public" à laquelle se rattachent divers traités internationaux et la jurisprudence du Tribunal fédéral. Cependant, comme le souligne le message, la notion d'ordre public, distincte de celle de sûreté de l'Etat à laquelle se réfère l'article 48 sur l'activité politique, "est une notion essentiellement évolutive; son contenu ne peut par conséquent être fixé de manière exhaustive" (p. 19-20). Il est difficile de voir un assouplissement dans cette précision. La politique d'intégration que propose le Conseil fédéral reste marquée par les intérêts exclusifs de l'Etat et la nécessité pour les travailleurs immigrés d'y être complètement soumis.

"La sûreté intérieure ou extérieure est réputée compromise quand la tranquillité et l'ordre, la formation de la volonté politique, les institutions démocratiques, la défense nationale, l'approvisionnement du pays, les relations avec l'étranger ou d'autres intérêts essentiels de la Confédération ou des cantons sont affectés de manière importante ou lorsqu'il faut s'attendre à ce qu'ils le soient (article 48, lettre 2, nous soulignons).

Dans le projet, les pouvoirs du Conseil fédéral sont élargis; de nombreuses clauses d'exception lui confèrent, au cas où "les intérêts du pays" l'exigent, le pouvoir de suspendre les effets de plusieurs articles. Ainsi, concernant la déclaration d'arrivée, il peut prolonger ou réduire "les délais s'appliquant à la déclaration d'arrivée de tous les étrangers ou de certaines catégories d'entre eux" (art. 12, 4). Pour les autorisations, les changements de place et de profession, les contrats de travail, le Conseil fédéral détermine les exceptions (articles 18, 22, 26). Concernant les critères d'admission, le Conseil fédéral peut "renoncer à soumettre certaines catégories d'étrangers aux mesures limitatives" (art. 32, 4), "fixer des contingents qu'il met à la disposition de la Confédération (art. 32, 7), déroger à la prescription qui accorde la priorité à la main-d'œuvre disponible sur le marché indigène du travail (article 33, 2). Enfin, il peut restreindre le droit au renouvellement des autorisations de séjour des immigrés résidant en Suisse depuis plus de 5 ans "en cas de fléchissement de l'activité affectant l'ensemble du pays, certaines régions ou certaines branches économiques" (art. 37, 3). Il en va de même pour les autorisations frontalières de travailleurs qui exercent une activité salariée en Suisse depuis cinq ans ou plus. Ces dernières dispositions suppriment les garanties concédées à ces catégories de travailleurs immigrés. L'ensemble des mesures renforce les pouvoirs de l'exécutif qui reste seul juge de ce que représentent les "intérêts du pays" ou de ce qu'est "un rapport équilibré entre le chiffre de la population suisse et celui de la population étrangère résidente" (art. 1, lettre b).

Mais la question la plus controversée du projet est alors la proposition des autorités fédérales de maintenir le statut des travailleurs saisonniers, comme le souhaitent les principaux représentants du patronat. Jusqu'en 1981, date du vote de la loi au Parlement, cette question a polarisé les débats et montré que le problème de la politique migratoire était plus profond et complexe que ne le laissait entendre le président de la Confédération au lendemain du 13 mars 1977 lorsqu'il déclarait que l'emprise étrangère était maîtrisée et la xénophobie vaincue. Le consensus ne s'est pas fait sur la question des travailleurs saisonniers entre les fronts adverses, qui au moment des campagnes sur les initiatives xénophobes, s'étaient unis pour les combattre; chacun réaffirme à nouveau plus clairement ses divergences politiques. D'un côté, les organisations politiques et syndicales du mouvement ouvrier ont refusé d'entériner tel qu'il se présentait le projet de loi du Conseil fédéral et ont manifesté plus ou moins activement leur soutien à l'initiative "Etre solidaires", seule proposition alternative à la politique gouvernementale. A l'opposé, une minorité non négligeable s'est dégagée dans les rangs de la bourgeoisie et a longtemps menacé de lancer un référendum contre celle loi qu'elle jugeait trop souple. Entre les deux pôles le projet défendu par le Conseil fédéral a été soutenu par les formations de droite et du centre-droite. C'est à propos du statut des saisonniers que les oppositions ont été les plus tenaces. Le Conseil fédéral et, derrière lui, la majorité des gouvernements cantonaux, des partis de droite et des associations patronales ont défendu le maintien de ce statut³⁴; certains en demandaient l'extension à toutes les professions dans les régions touristiques de montagne³⁵. Les partis de gauche mais aussi l'Alliance des indépendants et le Parti démocrate chrétien, les organisations syndicales (en particulier la Confédération des syndicats chrétiens) et de nombreuses associations en exigeaient l'abolition ou la suppression dans un délai limité.

9. Le sens d'un rejet

Finalement battue³⁶, l'initiative "Etre solidaires" qui prévoyait, notamment, l'abolition du statut des saisonniers a joué un rôle politique important; elle a contribué à mettre en lumière le contenu du projet gouvernemental, mais aussi l'état des rapports de force sur lequel s'appuyait l'argumentation en faveur de ce projet. Dans le message qui accompagne la publication du texte de l'initiative "Etre solidaires"³⁷ et qui en recommande le rejet, le Conseil fédéral est amené à exploiter largement l'argumentation qui appuie son propre projet.

En réponse au deuxième alinéa du texte de l'initiative qui demande qu'en respect des droits de l'homme il soit tenu compte de manière égale des intérêts des Suisses et de ceux des Immigrés, le Conseil fédéral caractérise les étrangers comme groupe susceptible de faire naître des dangers, pour justifier les restrictions qu'il pose quant aux droits octroyés aux immigrés.

"De telles restrictions (sur l'exercice des droits politiques) il est vrai, n'affecteront pas indifféremment la totalité des sujets de droit, mais seulement le groupe de personnes qui font naître le danger. C'est pourquoi le fait d'imposer aux étrangers des restrictions dans l'exercice de leurs droits fondamentaux ne constitue pas en soi une discrimination abusive, lorsqu'il y a lieu de craindre que les étrangers ne compromettent la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse en exprimant leurs opinions politiques dans notre pays (p. 9-10, nous soulignons).

Le message tranche une question restée ouverte dans le commentaire du projet de loi: l'expression d'une opinion politique peut être un fait propre à mettre en danger la sécurité de la Suisse. On imagine les limites que les autorités fédérales peuvent fixer, le cas échéant, à ce qu'elles placent, dans l'article 48 du projet de loi, sous le nom d'"activité politique".

Selon le troisième alinéa de l'initiative "Etre solidaires" les immigrés, pour peu qu'ils ne soient pas expulsés pour infraction pénale doivent avoir le droit au renouvellement de leurs autorisations. Dans sa réponse, le Conseil fédéral explique pourquoi une telle mesure est inacceptable:

"Cette réglementation devrait être appliquée même en cas de crise économique. Le principe de la priorité à accorder à l'emploi de la main-d'oeuvre appartenant au marché indigène du travail et la notion de protection accordée à cette main-d'oeuvre auraient alors perdu tout leur sens. Il n'est pas difficile d'imaginer quelles conséquences aurait l'exercice d'un tel droit en cas de chômage grave. Sans aucun doute, on courrait un risque que la paix du travail soit sérieusement compromise selon l'évolution de la situation du marché du travail" (p. 13).

Il n'est pas étonnant que le Conseil fédéral, qui se pose comme garant du consensus social, se préoccupe du maintien de la paix du travail. Cependant il est remarquable qu'il lie ce maintien à l'instabilité professionnelle et sociale des travailleurs immigrés. Outre qu'elle révèle les motifs profonds des discriminations à l'égard des immigrés, une telle argumentation est une mise au pied du mur du mouvement ouvrier suisse. En soulignant que l'un des enjeux du maintien de statuts différenciés pour les immigrés est la paix sociale, le Conseil fédéral pose indirectement une

question au mouvement syndical: "seriez-vous prêts à rompre le consensus pour défendre une catégorie particulière de travailleurs?" La réponse négative contenue dans l'argumentation repose à la fois sur une évidence donnée pour naturelle et une injonction: "Non, les syndicats ne peuvent, ne doivent pas rompre la paix du travail pour défendre des étrangers". Ce double caractère - assertif et injonctif - de l'argumentation qui reste implicite, permet d'énoncer, sur le mode de l'évidence, des principes tels que "la priorité des nationaux sur le marché du travail en cas de récession" qui servent d'arguments contre l'initiative "Etre solidaires". On voit là une tentative du Conseil fédéral de consolider sa politique et le rapport de force qu'il délient par une argumentation qui consiste à imposer comme naturel et d'intérêt général ce qui ne représente que les intérêts politiques et économiques de la classe dominante.

Par ailleurs, le message sur l'initiative "Etre solidaires" reprend les arguments déjà présents dans le commentaire du projet de loi. La première argumentation fonde la justification du maintien du statut sur des données posées comme objectives: l'existence de branches économiques dont l'activité dépend impérativement du rythme des saisons. Le second message énonce une conséquence restée implicite dans le premier texte. "Les saisonniers n'ont du travail que pour un laps de temps forcément limité" (p. 19).

"Selon la réglementation actuelle, les saisonniers ne reçoivent aucune indemnité de chômage pendant l'entre-saison qu'ils passent à l'étranger. Or, si l'on supprimait le statut du saisonnier, ces étrangers auraient la possibilité de demeurer en Suisse durant le temps où ils n'occupent aucun emploi, ce qui ne manquerait pas d'augmenter d'autant les dépenses de l'assurance-chômage" (p. 22).

Ainsi se trouvent affirmées les raisons économiques qui fondent les discriminations; l'exportation du chômage saisonnier évite et la comptabilisation de ce chômage et le versement des indemnités. Le message note encore que l'abolition du statut du saisonnier conduirait nécessairement à l'abandon par de nombreux travailleurs des branches saisonnières; et en particulier à leur passage du secteur du bâtiment ou de l'hôtellerie dans celui de l'industrie. Or, ajoute le message, comme les dispositions transitoires de l'initiative (troisième alinéa) s'opposent "à un recrutement complémentaire de travailleurs étrangers dans les dix prochaines années, un grand nombre d'entreprises appartenant à des branches saisonnières se verraient ainsi menacées" (p. 22). On ne peut dire plus clairement que dans certaines branches les conditions de travail et de salaire sont telles qu'aucun travailleur jouissant de la mobilité professionnelle n'accepterait d'y rester.

Un dernier argument en faveur du maintien de ce statut, d'ordre politique, permet de montrer comment la formule *Ueberfremdung* fonde la politique de division défendue par les autorités gouvernementales. Dans le message relatif au projet de loi, on trouve la remarque suivante:

"Il est inévitable que l'abolition du statut du saisonnier entraînerait un accroissement du nombre des étrangers au bénéfice d'une autorisation de séjour et remettrait en cause le processus de réduction de la population étrangère qui est en cours" (p. 25).

Avec l'abolition du statut, non seulement les travailleurs concernés pourraient faire valoir un droit au regroupement familial après un séjour de douze mois mais, par un transfert d'ordre statistique, ces travailleurs compteraient alors au nombre de la population étrangère résidente. L'abolition du statut du saisonnier menacerait donc directement l'objectif prioritaire que se fixe la loi: "L'établissement d'un rapport équilibré entre le chiffre de la population suisse et celui de la population étrangère résidente" (Message relatif à la loi, p. 25).

Pas plus que dans le rapport de la Commission fédérale de 1964 auquel le message de juin 1978 se réfère, on ne trouve ici de définition précise de ce "rapport équilibré" au nom duquel on justifie l'impossibilité d'abolir le statut de saisonnier. L'absence de définition chiffrée du terme *Ueberfremdung* n'empêche pas la formule d'opérer. Le message de juin 1978, répondant en cela indirectement aux partisans de l'AN et du MNA, précise même pourquoi on ne peut donner comme le demandaient des partis, de contenu numérique à la notion de rapport équilibré entre le chiffre de la population suisse et celui de la population étrangère résidente:

"Ainsi que le relève le rapport de 1964 de la commission chargée de l'étude du problème de la main-d'oeuvre étrangère, il n'est pas possible d'exprimer en chiffres exacts l'intensité de la pénétration étrangère, ni de déterminer, au moyen de critères précis, la limite à partir de laquelle il y a, à proprement parler, perte de caractères nationaux; cette impossibilité existe même sur le plan purement démographique. L'appréciation du danger d'altération des caractères nationaux est sujette à l'évolution des conceptions politiques et culturelles et se modifie au gré des fluctuations de la conjoncture économique" (message relatif à la loi, p. 32).

Le fait que "l'intensité de la pénétration étrangère" ne puisse être chiffrée "même sur le plan purement démographique" est invoqué comme argument à caractère objectif pour contrer toute mesure qui risquerait de détruire les marges de manoeuvres des dirigeants

de l'économie. Il faut d'une part que la main-d'oeuvre immigrée reste fluctuante, mais il faut aussi qu'elle subisse le maximum de discriminations pour que la division de la classe ouvrière reste effective. Le Conseil fédéral souligne la nécessité de fixer tout de même à sa politique migratoire "un objectif d'ordre quantitatif" pour justifier le maintien des différents statuts juridiques des immigrés, en particulier celui des saisonniers et des frontaliers qui assure toute sa "souplesse" à la politique qu'il propose.

On le voit, ce sont les nécessités de l'économie qui donnent à la loi et à la politique qu'elle codifie leur contenu et leur cohérence. Ce sont ces nécessités qui font qu'on ne saurait, dans la nouvelle réglementation, "avoir recours à des solutions figées dont s'accommoderait mal, à plus ou moins long terme, l'évolution des données politiques, économiques et culturelles" (message relatif à la loi, p. 45). Ce sont ces nécessités, et l'impossibilité de les garantir sans recourir à des contraintes permanentes qui expliquent pourquoi la classe dominante ne peut se passer d'une notion idéologique comme celle d'*Ueberfremdung*, notion première, indéfinissable et commune, partagée ou partageable par tous au sein d'un consensus qu'elle contribue à établir et renforcer. C'est la nécessité, pour le maintien même de la société de consensus, de masquer le caractère discriminatoire de la politique que la bourgeoisie mène à l'encontre du mouvement ouvrier qui fait de *Ueberfremdung* un élément constitutif de sa loi sur les étrangers. Cette formule et ses variations, qui peuvent même être momentanément contradictoires - "Il n'y a pas présentement *Ueberfremdung*", "Il y a danger d'*Ueberfremdung*"; "il faut lutter contre l'*Ueberfremdung*" - permettent à la bourgeoisie de faire passer dans les différentes conjonctures économiques, ses solutions comme solutions d'intérêt général. Entre 1931 et 1980 la fonction essentielle de la loi sur les étrangers n'a pas changé:

"elle consiste à faire de la législation sur les étrangers un moyen de régulariser le marché du travail pour lutter, le cas échéant, contre le chômage ou pour prévenir une demande excessive de main-d'oeuvre étrangère" (message relatif à la loi, p. 45).

C'est bien l'existence même de cycles dans l'économie capitaliste et la fonction structurelle qu'y joue l'immigration qui donnent un caractère irremplaçable à la formule et un caractère insensé aux différentes tentatives d'inscrire dans la Constitution un taux fixe au-delà duquel il y aurait *Ueberfremdung*. On comprend dès lors que "le critère de la capacité d'accueil du pays" ne peut se référer qu'à "la notion de population étrangère dont se sert la législation actuelle ou à celle de pénétration étrangère utilisée plus communément à l'heure actuelle" (p. 45), sans qu'aucune de ces expressions ne puisse être définie. On comprend surtout

pourquoi le projet de la nouvelle loi continuait à prendre appui sur une notion qui, de la naissance des mouvements xénophobes à leur apogée, s'était pourtant avérée dangereuse au point de menacer profondément le fonctionnement de la démocratie de concorde.

- 1) D. Castelnovo, ouvrage cité, p. 20.
- 2) Après la seconde guerre mondiale les travailleurs fortement touchés dans leur niveau de vie (de 1939 à 1945 le renchérissement se chiffra à près de 50%) formulèrent des revendications et engagèrent des luttes qui remettaient en question la paix sociale. Les ouvriers en particulier dans le textile (Suisse alémanique), le bois et le bâtiment (Suisse romande), engagèrent une série de grèves pour le réajustement des salaires réels au niveau d'avant-guerre et pour des contrats de travail collectifs (voir *Le mouvement ouvrier suisse, Documents de 1800 à nos jours*, p. 305-345).
- 3) D. Castelnovo, ouvrage cité, p. 22.
- 4) D. Castelnovo cite le chiffre de 150'000 entrées pour la seule année 1947; la progression rapide du pourcentage de la population immigrée (voir pages 84-95) par rapport à la population autochtone donne une idée des problèmes matériels que pouvait rencontrer une population dont le nombre global avait crû en si peu de temps.
- 5) Denis Maillat (*Structure des salaires et offre de main-d'oeuvre*, Neuchâtel, 1988) souligne ce point: "L'immigration d'après-guerre a été une immigration d'appel (pull), c'est-à-dire que l'ouvrier étranger n'avait pas la faculté d'arriver sur les marchés du travail n'importe où, ni n'importe quand, la politique d'immigration étant une politique de main-d'oeuvre dirigée et sélective..." (p. 81). Voir également sur ces points le chapitre IX, "The political economy of migration", de l'ouvrage cité de S. Castles et G. Kosak, ainsi que *L'immigration en Suisse, données de base pour la question des travailleurs immigrés en Suisse*, L.M.R., Cedips, Lausanne, 1974.
- 6) S. Castles, G. Kosak: article cité, p. 41.
- 7) Voir le chapitre "Restructuration capitaliste et travailleurs étrangers" dans *Capitalisme suisse et travailleurs étrangers*, L.M.R., Cedips, mai 1970.
- 8) *Journal des Associations patronales*, 23, 8.8.1983.

- 9) Le secteur des machines et métaux commence à intégrer des travailleurs immigrés dès 1954; en 1960, 39,5% des ouvriers de cette branche sont immigrés. Voir *Le capitalisme suisse, le mouvement ouvrier et les tâches des révolutionnaires*. L. M. R., mai 1973, p. 24 et suiv.
- 10) S. Castles, G. Kosack, article cité n 5, p. 34.
- 11) *Lexique de l'économie suisse*. Société suisse de statistique et d'économie politique, p. 398.
- 12) Ibidem.
- 13) Ibidem.
- 14) *Année politique*, 1965.
- 15) A. Grübel, Directeur de l'OFIAMT: "Politique future de la main-d'œuvre étrangère en Suisse". Conférence du 15 sept. 1971 devant l'assemblée générale de l'Association des industries vaudoises - Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, publiée in *Documenta helvetica*.
- 16) Sur la définition ou plutôt l'absence de définition du "statut" des saisonniers, sur leur situation et leurs droits, voir C. Calvaruso: *Sous-prolétariat en Suisse 192 mille travailleurs saisonniers. Pourquoi?* Yverdon, Ed. de la Thièle. 1973, ainsi que D. Castelnuovo, ouvrage cité, p. 30-34.
- 17) Texte d'information sur le nouveau projet de réglementation de la main-d'œuvre étrangère diffusé le 28 mai 1973 par le Conseil Fédéral. Cité par D. Castelnuovo, ouvrage cité p. 32.
- 18) H.M. Hagmann: *Les travailleurs étrangers, chance et tourment de la Suisse*. Lausanne, Payot, 1966. Les références de pages dans le texte renvoient à cet ouvrage.
- 19) "Une telle évolution (des phénomènes migratoires) participe-t-elle d'une situation commune à l'ensemble de l'Europe? Non, du moins pas dans les mêmes proportions,..." ouvrage cité, p. 53.
- 20) *Emprise étrangère et surpopulation, une initiative aveugle et démesurée*, brochure de la S.D.E.S., 1974. Les références des pages dans le texte renvoient à cette brochure.
- 21) *Le problème de la main-d'œuvre étrangère*. Rapport de la Commission chargée de l'étude du problème de la main-d'œuvre étrangère. Berna, OFIAMT, 1964. Les citations sont tirées des pages 136 à 157.
- 22) Parmi toutes les variations autour de la traduction française, on peut citer: *emprise*, *pénétration*, *dénationalisation*, *allagénisation*, *mété-quisation*, ou *surpeuplement*. Une analyse de ces différentes désigna-

tions dans leurs contextes et dans leur situation d'énonciation est révélatrice. Par exemple, aux termes d'"emprise" et de "pénétration" fréquemment utilisés par les mouvements anti-étrangers en 1970 a eu tendance à se substituer en 1974 celui de "surpopulation", qui pouvait évoquer certains thèmes écologiques. Les mouvements xénophobes, comme leurs adversaires (voir par exemple la brochure de la S.D.E.S., p. 16) ont cherché à construire à partir de ces différentes désignations des arguments. Le rapport quant à lui décompose dans un premier temps la notion d'*Überfremdung* en surpopulation (sur le plan démographique), emprise (sur le plan économique), pénétration (sur le plan idéologique), pour en arriver aux notions (essentiellement idéologiques) de dénationalisation et d'altogénération. En fait à part le terme de dénationalisation dont il entend faire un usage scientifique les autres termes ne semblent pas relever d'un usage constant. La multiplication des expressions nous semblent révéler avant tout le caractère idéologique dominant de la formule.

- 23) De façon analogue, la brochure de la S.D.E.S. précédemment analysée, définissait l'emprise étrangère sur le plan idéologique, ajoutant que cette emprise "s'accompagne d'une certaine mainmise sur l'économie du pays".
- 24) Ces courants sociologiques représentés en Grande-Bretagne notamment, ont été critiqués par Castles et Kosack (ouvrage cité, p. 13 et suivantes). Ces analyses portent essentiellement sur les facteurs culturels, ethniques, voire raciaux, des phénomènes migratoires. Même s'ils se déclarent adversaires des positions racistes ou ultranationalistes, ces courants ne rompent pas radicalement avec ces dernières. Certes il propose des objectifs d'intégration, mais celle-ci passe toujours par un renforcement de l'ordre social établi et une délimitation, voire une négation du groupe immigrant comme entité sociale. On peut noter, comme on l'a d'ailleurs vu chez Hagmann, que la xénophobie ou le racisme présents dans la société dominante ne sont pris que comme des réactions naturelles à la présence des immigrants et non comme le produit de l'organisation économique, sociale et culturelle de celle-ci. D'autre part, les analyses qui relèvent de ce courant établissent, sous formes de comparaisons ou de métaphores des relations constantes entre l'ordre sociologique et l'ordre biologique qui en devient, en quelque sorte, l'interprétant. Sur un plan plus général, la sociologie de l'intégration sociale, représentée largement aux États-Unis (B. Barbet *Social stratification*, Harcourt, Biana and World, New-York 1957), décrit la société comme stratifiée et hiérarchisée selon des échelles qui s'établissent sur des critères d'utilité sociale, de revenus, d'autorité légitime et de prestige. C'est sur ces bases qu'on délimite les groupes sociaux "intérieurs" ou marginaux, qu'on évalue leur degré d'intégration dans la hiérarchie, et qu'on propose les méthodes susceptibles de les intégrer à leur place. On retrouve ici les éléments qui fondent les conclusions théoriques et pratiques du rapport de la commission et celles d'Hagmann ou les argumentations développées par la brochure de la S.D.E.S.

- 25) Supplément de *La Vie économique*, sept. 1975, février et mars 1978.
- 26) "Analyse de la situation économique et du marché du travail" par M. Jean-Pierre Bonny, Directeur de l'OFIANT, Documenta Helvetica 5/1975.
- 27) Ibidem.
- 28) De 1973 à 1977 le nombre total des immigrés baisse de 27%; de 1974 à 1979, le nombre des travailleurs établis et annuels baisse de 18%.
- 29) D. Castelnuovo, ouvrage cité p. 61.
- 30) Dans la seconde partie (*La médialisation des conflits*), nous analysons les interactions qui ont existé à cette époque entre la politique gouvernementale, la politique patronale et celle des partis anti-étrangers, ainsi que le rôle que joue à cet égard la presse au moment des différentes votations.
- 31) Cité par D. Castelnuovo, ouvrage cité, p. 61.
- 32) Nous avons relevé ici les points essentiels de ce projet de loi. On trouvera des présentations complémentaires dans *Les Etrangers en Suisse*, livre blanc édité par la Communauté "Etre solidaires", 1978; *La Brèche*, no 219, octobre 79 "Dossier pour tous ceux qui travaillent en Suisse"; D. Castelnuovo, ouvrage cité, p. 82-88.
- 33) "Cette révision aura pour but la stabilisation et, par la suite, la réduction progressive du nombre des étrangers en Suisse, en tenant compte de tous les facteurs humains, sociaux économiques et d'équilibre démographique et de la situation particulière de certains cantons" (Mandat confié le 6 mars 1974 par les Chambres au Conseil fédéral pour la révision de la loi sur les étrangers; c'est nous qui soulignons).
- 34) Selon les résultats de la procédure de consultation relative au projet du 24 mars 1976, il s'agit des gouvernements cantonaux de Zurich, Soleure, Bâle, Argovie, Lucerne, Obwald, Schaffhouse, Appenzell, Saint-Gall, Glaron, Thurgovie, Valais (seul Genève s'est opposé au statut des saisonniers); du Parti radical-démocratique suisse, de l'Union démocratique du centre, du Mouvement républicain suisse et de l'Action Nationale (le Parti démocrate-chrétien suisse et l'Alliance des indépendants se prononcent, avec les partis de gauche, pour l'abolition du statut des saisonniers arguant qu'il est contraire au droit fondamental à une vie de famille); du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, de l'Union centrale des associations patronales suisses, de l'Union suisse des arts et métiers, de l'Union suisse des paysans, de la Fédération des sociétés suisses d'employés, de l'Association suisse des salariés évangéliques (la Confédération des syndicats chrétiens s'est prononcée d'emblée contre le statut du saisonnier, l'USS a quant à elle émis des réserves).

(Voir le projet de loi sur les étrangers, récapitulation des résultats de la procédure de consultation relative au projet du 24 mars 1976, Police fédérale des étrangers, mai 1977, p. 210-250).

- 35) Motion Schlumpf acceptée par le Conseil des Etats en décembre 1979.
- 36) Voir l'épilogue.
- 37) Message sur l'initiative "Etre solidaires en faveur d'une politique à l'égard des étrangers", publié le 5 octobre 1979 à Berne. Les références de pages dans le texte renvoient à ce texte.

V. Quelle solidarité ? La formule dans le discours syndical

Dès les années cinquante, les syndicats n'ont cessé de mettre les autorités en garde contre l'accroissement de l'embauche de travailleurs immigrés. Les pages précédentes n'ont abordé cette question qu'indirectement. Ainsi on a vu que la politique migratoire de la bourgeoisie conduisait à une division systématique de la classe ouvrière, mettait en opposition les intérêts d'une couche relativement privilégiée de travailleurs et ceux de catégories subissant des discriminations particulières. On a vu que jusque dans ses derniers développements l'évolution de la politique migratoire avait été dictée par les impératifs du système économique lui-même ou par des contradictions d'intérêts au sein de la bourgeoisie, davantage que par l'obligation de répondre à une opposition organisée de la classe ouvrière, à des luttes revendicatives menées indépendamment des intérêts de la classe dominante. C'est ainsi que la disparition de l'expression politique de la xénophobie, ou, comme on a dit, la "diminution" des "sentiments xénophobes" dans la fin des années 1970, n'ont pas été des effets directs du renforcement de l'unité de la classe ouvrière. Elles ont été plutôt des résultats, momentanés, d'une politique qui a intégré les principales revendications des mouvements xénophobes et les a utilisées, dans le cadre de la récession économique, pour restructurer l'appareil de production sans déstabiliser l'ordre social.

Il faut s'interroger sur la pratique des organisations syndicales et analyser le fonctionnement de leurs discours dans les débats qui ont traversé la formation sociale suisse durant cette période. Bien qu'elles se soient nettement opposées aux mouvements xénophobes dès leur apparition, les directions syndicales n'ont-elles pas été dans les années cinquante et soixante un des régénérateurs de la xénophobie dans la classe ouvrière de nationalité suisse ? Les positions syndicales sur l'immigration n'ont-elles pas objectivement contribué à diviser la classe ouvrière ?

Dans l'introduction à *La condition immigrée*, D. Castelnuovo apporte des données économiques, politiques et idéologiques qui fournissent des éléments de réponse. Elle consacre à la question syndicale un chapitre²¹ qui contribue à étaler la pratique de l'Union syndicale suisse; elle met notamment en évidence les points suivants:

- * Les syndicats suisses n'ont jamais abordé la question de l'immigration ni celle des luttes ouvrières à partir d'un point de vue internationaliste. Cette position tient à leur histoire, à leur alliance originelle avec le radicalisme démocratique du XIX^{ème} siècle, d'idéologie nationale et petite bourgeoise. Cela constitue une première explication du fait que, dans les années 50-60, les syndicats ont mené une politique conjoncturelle de défense des salariés suisses contre l'immigration, sans tenir compte de ce que l'immigration était devenue un "facteur désormais structurel de l'économie capitaliste européenne"²². Cette politique a d'ailleurs préfiguré celle que les autorités adoptèrent à partir de 1963.
- * Dès les années soixante, la politique de l'USS a été mise en difficulté par le développement des mouvements anti-étrangers. Bien que soutenant un projet politique global différent, l'USS a connu certains problèmes pour faire la preuve que ses propositions n'étaient pas objectivement identiques à celles des mouvements xénophobes; difficultés d'autant plus grandes que le syndicat n'a pas remis alors en cause la politique de paix du travail (ce qu'aurait nécessairement impliqué la défense des droits des immigrés), mais a choisi "de défendre presque exclusivement les travailleurs suisses à travers les institutions de conciliation, d'arbitrage et la consultation entre partenaires sociaux"²³.
- * Une des conséquences de cette politique a été la faible proportion de syndicalisation et de militantisme des travailleurs immigrés et le fort taux de positions anti-étrangers au sein des syndicats.
- * La prise de conscience de cette impasse a conduit les syndicats à nuancer leur position vers la fin des années 80 et dans les années 90. Ils ont dû en outre tenir compte de la politique des syndicats des pays d'émigration qui visait à organiser en Europe une lutte commune contre les sociétés multinationales, pour obtenir une parité réelle des salaires, des prestations sociales équivalentes et un élargissement des droits démocratiques. Bien que toujours sur la réserve, les syndicats suisses ont alors été amenés à tenir davantage compte des revendications des émigrés, à collaborer avec leurs organisations, même si, pour l'essentiel, ils continuent à soutenir la politique des autorités fédérales.

* Avec la réapparition, à la fin des années 70, de mouvements de grève, au cours desquels, en Suisse romande surtout, des travailleurs nationaux et immigrés se sont retrouvés dans des luttes communes, la possibilité d'une transformation de la pratique syndicale n'est plus apparue comme totalement utopique. Les processus de "lutte contre l'attaque patronale et contre l'inertie craintive des représentants syndicaux qui ne veulent pas rompre l'entente entre partenaires sociaux"⁴¹ ont contribué à susciter des interrogations et des discussions sur la ligne suivie par les syndicats suisses.

Nous nous proposons de centrer notre attention plus directement sur le discours de l'USS. Nous laissons de côté, comme D. Castelnovo, la politique déclinée en matière d'immigration par la Confédération des syndicats chrétiens (CSC). L'USS joue un rôle plus important que la CSC dans les décisions politiques, tant au plan fédéral que dans la politique conventionnelle au niveau des différentes branches de l'économie nationale. Organisation faîtière de 15 fédérations, l'USS regroupe 559'852 membres contre 103'324 pour la CSC (statistique de l'USS pour 1980). Dans son programme de 1980, l'USS précise que:

"Les fédérations affiliées assument l'essentiel du travail syndical (politique conventionnelle, négociations salariales, recrutement des membres, assistance aux affiliés, défense de leurs droits face aux entreprises)," mais que "sur le plan fédéral, les décisions d'ordre politique appartiennent à l'Union syndicale. Elle représente les intérêts généraux des syndicats à l'extérieur, en particulier face aux autorités fédérales, au sein des commissions fédérales d'experts et dans le cadre des procédures de consultation".

Par rapport au débat qui nous intéresse, c'est donc bien son discours qui paraît le plus représentatif, même si l'ensemble des positions syndicales sur la politique migratoire ne s'y réduit pas. Nous présentons ici une étude limitée, centrée sur les transformations de la formule *Ueberfremdung*⁴². Réactivée d'abord dans le discours syndical, cette formule s'est-elle modifiée au moment où elle se trouvait massivement mise en circulation par les mouvements anti-étrangers? L'échec des initiatives xénophobes, mais aussi la récession et les premiers mouvements unitaires, la campagne et les débats relatifs à l'initiative "Être solidaires" ont-ils transformé, voire effacé cette formule?

1. Première revendication de l'USS : faire respecter la loi de 1931

Soucieuse de la défense des travailleurs, du strict point de vue économique, l'USS a toujours lutté contre l'embauche de travailleurs immigrés parce que c'était là un moyen pour les employeurs de freiner la dynamique salariale. Dans un premier temps, dirigés vers les secteurs et les branches industriels tendanciellement désertés par les travailleurs indigènes, les immigrés ne sont pas entrés en concurrence directe avec les travailleurs suisses. Comme on l'a vu, ceux-ci ont pu dans bien des cas accéder à des postes mieux rémunérés, dans des entreprises où la sécurité d'emploi paraissait mieux assurée et où ils bénéficiaient pour une partie d'entre eux de responsabilités, de places dans la hiérarchie de l'entreprise, de postes de surveillance. Toutefois, le fait que le recours à l'immigration ait permis de maintenir plus bas les salaires réels de l'ensemble de la classe ouvrière en Suisse, pouvait, en l'absence de luttes revendicatives, être perçu au sein de la classe ouvrière comme un facteur perturbant les rapports salariaux, les immigrés étant perçus comme les "concurrents" des travailleurs nationaux. Reflétant ces tensions, les directions syndicales s'opposent dès les années cinquante à l'idéologie du libéralisme intégral et exigent un strict contrôle de l'entrée des travailleurs immigrés en Suisse en avançant l'idée d'un contingentement de cette main-d'oeuvre. Elles ne remettent nullement en cause l'ensemble des mécanismes du libéralisme économique; elles en critiquent un abus exprimant en cela les intérêts immédiats d'une partie de la classe ouvrière.

"L'Union syndicale constate que dans certaines industries une politique des salaires plus clairvoyante suffirait à améliorer le recrutement de main-d'oeuvre féminine en particulier; elle se dresse contre la tendance visant à freiner l'élévation des revenus réels par le biais d'un accroissement du nombre des travailleurs étrangers".⁴⁾

Le terrain sur lequel les directions syndicales manifestent leur opposition est défini par le principe exprimé dans la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers de 1931, selon lequel "les autorités doivent tenir compte des intérêts moraux et économiques du pays, ainsi que du degré de surpopulation étrangère". La presse syndicale dénonce dès lors inlassablement les violations de cette loi par le patronat et le gouvernement. Ainsi, en janvier 1958, J. Möri, après un bref rappel de l'accroissement "alarmant de la main-d'oeuvre étrangère" dans certaines régions du pays, en particulier en Suisse allemande, écrit:

"On comprend mieux, dès lors, les inquiétudes manifestées dans les organisations syndicales. Elles sont accrues encore du fait que sur le plan cantonal les offices du travail et la police des étrangers ne travaillent pas toujours dans la meilleure intelligence et que les informations officielles ne sont pas d'une aveuglante clarté, ce qui incite les esprits prévenus à penser qu'on tient à leur cacher la vérité en haut lieu. D'autre part la désinvolture de certaines autorités cantonales envers les organisations syndicales ne sont pas faites pour accroître la confiance. Ni d'ailleurs la propension de certains employeurs à spéculer sur la main-d'œuvre étrangère trop souvent considérée comme un moyen de réduire les frais généraux dans l'entreprise par la sous-enchère en matière de salaires"⁷¹.

L'USS, qui souscrit alors à l'idée que la période d'expansion sera de courte durée, craint avant tout qu'en cas de fléchissement économique des travailleurs suisses soient mis en chômage pendant que des immigrés continueraient à occuper des postes de travail. Fortes de leur analyse d'une crise économique prochaine, les directions syndicales s'attachent fermement à la défense des termes de la loi révisée de 1948:

"Depuis la guerre, le changement de place a été soumis à une autorisation. Les cantons obtinrent la compétence d'accorder des autorisations révocables dans la mesure où la situation du travail l'exige. Certains n'ont pas fait le meilleur usage de cette possibilité. L'admission de travailleurs étrangers est dans tous les cas subordonnée aux besoins de main-d'œuvre de l'économie dans la mesure où ils répondent aux intérêts économiques et ne peuvent être satisfaits par l'engagement de travailleurs indigènes. Ces règles saines ont trop souvent été détournées..."⁷².

En 1954 déjà, J. Mörl avait signé un document d'ensemble intitulé "Main-d'œuvre étrangère"⁷³, présentant "une image générale de la situation" en vue de "faciliter les décisions à prendre éventuellement pour sauvegarder la place de travail des ouvriers suisses en cas de dépression économique".

"Au moment où un tassement conjoncturel se manifeste aux Etats-Unis, on pourrait sérieusement se demander s'il ne conviendrait pas de freiner l'entrée de cette main-d'œuvre d'appoint dans le pays..."

Après avoir souligné les diverses restrictions des articles de loi: "L'étranger qui ne possède pas de permis d'établissement ne peut prendre un emploi et un employeur ne peut l'occuper que si l'autorisation de séjour lui en donne la faculté" (...). Dans la mesure où la situation du marché du travail l'exige, les cantons peuvent accorder des autorisations de séjour révocables aux

travailleurs étrangers (...). Sur proposition du Département fédéral de l'économie publique, le Département de justice et police est autorisé à interdire d'une manière générale ou pour certaines professions le changement de place sans autorisation (même si le genre d'activité reste le même) (...). Celui qui veut exercer une activité d'une autre nature que celle prévue dans l'autorisation doit se procurer une nouvelle autorisation..."

L'auteur concluait:

"Ces propositions législatives offrent sans doute assez de souplesse pour permettre de garantir l'emploi des travailleurs suisses en cas de dépression."

La politique syndicale se reconnaît alors dans cette législation qu'elle brandit face à ce qu'elle appelle les abus des patrons et le laisser-aller des autorités. Elle ne mentionne à aucun moment les effets de la loi, les discriminations frappant les travailleurs immigrés, la division de la classe ouvrière. Les positions syndicales à propos des accords de l'Organisation européenne de coopération économique signés par le gouvernement en 1953 sont révélatrices à cet égard¹⁰. Alors que ces accords tendent à un élargissement des droits de circulation et de séjour des travailleurs migrants, l'USS insiste d'abord sur le fait que la décision de l'OECE "tient largement compte des réalités actuelles", et souligne avec satisfaction qu'elle "détermine elle-même les cas où l'on peut déroger à la règle", puisqu'une clause d'exception permettant "à un Etat d'adapter son attitude aux besoins de son économie et de sa situation particulière dans un moment donné" y est incluse. La clause d'exception retient davantage l'attention de l'USS que l'élargissement des droits des travailleurs immigrés, qui reste pourtant étroitement limité, dans les termes mêmes de l'accord, par les besoins spécifiques des différentes économies nationales.

Cette position n'est pas nouvelle. Elle s'inscrit dans le long processus d'intégration du mouvement ouvrier dans le consensus national et social, commencé dès avant la première guerre mondiale et qui s'est progressivement renforcé, aboutissant à sa formulation générale dans la signature de la paix du travail en 1937. Cet accord a été conçu comme un acte de résistance nationale, un instrument de lutte contre la crise, contre les menaces politiques, économiques et militaires qui pesaient alors sur l'Etat national et l'industrie d'exportation. Rappelons les explications que donnaient les syndicalistes signataires de la première convention de paix du travail dans la métallurgie en 1937:

"La nécessité de nouveaux rapports entre les employeurs et les travailleurs et leurs associations professionnelles respectives résulte aussi bien de la situation économique internationale que de l'orientation politique de ces dernières années. La réalisation

de tâches consistant à améliorer la position de l'ouvrier dans le monde entier, que les organisations syndicales s'étaient assignées, fut fortement entravée par le développement de l'esprit fasciste dans les grands pays industriels. La destruction des organisations syndicales en Allemagne et en Italie s'est traduite par la suppression des droits ouvriers dans ces pays. Ce fait permettant le maintien de salaires bas et l'avilissement des autres conditions de travail, telle la prolongation de la durée du travail jusqu'à 60 heures et plus, favorise les régimes fascistes dans la concurrence qu'ils livrent aux autres pays industriels et particulièrement à l'industrie suisse des machines et des métaux (...). Dans cette situation, d'autres méthodes de réglementation des rapports entre le capital et le travail, entre les patrons et les ouvriers s'imposent chez nous si nous voulons garder à la Suisse sa position avantageuse dans le domaine des échanges internationaux"¹¹.

"En signant cet accord, la FOMH a démontré son sincère désir de défendre les intérêts ouvriers, dont elle a la garde, dans une atmosphère de confiance réciproque, et sans gêner en quoi que ce soit le développement des industries d'exportation si nécessaire à notre économie nationale. Malgré la puissance que lui assurent ses 65'000 membres, elle a fait preuve d'une belle maturité d'esprit"¹².

L'expansion de l'économie suisse étant liée à sa capacité d'exportation, la nécessité d'un consensus national a pu être présentée non seulement avant la deuxième guerre mondiale mais aussi pendant la période d'expansion de l'après-guerre comme une nécessité s'imposant naturellement à tous. Les directions syndicales, imprégnées par l'idée que seule l'expansion de l'économie nationale pourrait assurer le bien-être des travailleurs, ont pu considérer et faire passer d'autant plus facilement la paix du travail comme un accord favorable aux travailleurs que, dès cette époque¹³, des augmentations salariales ont été concédées, sans lutte, à une large couche de la classe ouvrière. Or, en limitant au maximum tout conflit social au nom de la paix sociale, les directions syndicales ont non seulement favorisé un redémarrage accéléré de l'accumulation mais ont renforcé l'intégration de la classe ouvrière dans l'idéologie dominante: de nombreux travailleurs ont eu de plus en plus tendance à se percevoir uniquement comme membres d'une nation, d'une patrie, tandis que s'affaiblissait leur conscience de constituer une classe économique et sociale.

Face à l'immigration, les directions syndicales ont non seulement négligé les revendications des travailleurs les plus discriminés, mais ont eu tendance à les considérer comme "dangereux". Ainsi

en alla-t-il du droit le plus élémentaire: le permis d'établissement.

"Le fait que les ressortissants étrangers ont droit en général à l'autorisation normale d'établissement après un séjour ininterrompu et régulier pouvant aller jusqu'à dix ans en Suisse (...) signifie que ces travailleurs ne pourront être renvoyés dans leurs pays en cas de dépression économique, ce qui ajoute au risque de chômage pour les travailleurs indigènes"¹⁴.

Selon l'USS, les termes de la loi, pourtant restrictifs, pourraient à long terme devenir une menace pour les travailleurs suisses. La conclusion logique de cette position, qui affirme l'existence d'un danger d'*Überfremdung* et pose explicitement les intérêts des travailleurs indigènes comme primordiaux, est de proposer les moyens pour sauvegarder l'équilibre sur le marché du travail.

"...On doit (...) veiller à ne pas créer un déséquilibre durable entre la main-d'oeuvre indigène et la main-d'oeuvre étrangère. Cela peut et doit se faire bien avant que le terme fatidique de dix ans soit atteint" (nous soulignons)¹⁵.

Pour l'USS, le travailleur immigré est avant tout considéré comme un mal nécessaire à la bonne marche d'une économie dont les fondements ne sont pas remis en question¹⁶.

"L'Union syndicale suisse admet que notre économie doit continuer à faire appel à la main-d'oeuvre étrangère, mais dans la mesure seulement où le maintien de sa capacité de production et de concurrence l'exige"¹⁷.

La politique syndicale, limitée dans ce cas au terrain de la loi, conduit à accepter le principe de l'immigration comme réserve industrielle, et entérine l'ensemble des discriminations que le système économique, social et politique entretient à l'égard des travailleurs immigrés. Ce soutien au système capitaliste se double d'une défense de ses institutions politiques. Marquée par l'idéologie patriotique et reprenant à son compte les positions gouvernementales en matière de défense nationale, l'USS établit dans son programme de 1960 un lien de complémentarité entre la défense de ces institutions, au sens militaire du terme, et la lutte contre l'*Überfremdung*:

"La Suisse doit être en mesure de défendre son indépendance, l'intégrité de son territoire et ses institutions démocratiques contre toutes les menaces ou agressions. L'Union syndicale reconnaît donc la nécessité de la défense nationale militaire; elle voit dans l'armée de milice l'instrument le mieux approprié à

cette tâche (...). La défense nationale sur les plans économique, social et spirituel est aussi importante que la défense militaire"¹⁸.

"Pour sauvegarder l'intégrité de nos institutions et de notre culture et pour conserver l'équilibre présent dans les langues nationales, l'immigration de travailleurs doit être contrôlée et adaptée strictement à la capacité d'absorption du marché du travail"¹⁹.

Nous avons montré jusqu'ici que l'*Ueberfremdung*, qui circule dans le discours syndical, résulte de deux discours qui se renforcent: un discours économiste et le discours patriotique. D'une part, une analyse partant de la défense immédiate des intérêts économiques des travailleurs, de leurs salaires et de leurs emplois, et se refusant à prendre en compte les mécanismes globaux de l'exploitation, conduit à privilégier au détriment de toutes communes, les avantages immédiats obtenus par une partie seulement des travailleurs et à entériner les divisions économiques et sociales de la classe ouvrière. Cette analyse économiste conduit à l'acceptation du consensus social, sanctionné par la paix du travail, censée assurer, dans l'économie de marché, la capacité concurrentielle de l'industrie nationale. Le discours économiste trouve d'autre part dans l'expression des sentiments patriotiques un relais idéologique et un complément qui n'était pas posé initialement: le travailleur immigré, perturbateur des rapports salariaux dans un premier temps, peut devenir à tout moment "l'étranger", c'est-à-dire celui qui appartient à une nation autre, aujourd'hui concurrente et demain peut-être ennemie, et qui dès maintenant perturbe les rapports sociaux, menace l'intégrité nationale.

L'*Ueberfremdung* qui circule dans ces discours oscille constamment entre ces deux pôles. Nous avons vu d'abord comment les directions syndicales, se plaçant sur le terrain économique, dénoncent le recours à une main-d'œuvre extérieure au marché du travail comme un moyen patronal de pression sur les salaires de tous les travailleurs. On pourrait dire que c'est alors la **surpopulation** (étrangère) qui est principalement visée. Nous avons vu ensuite comment, souscrivant à la paix du travail et à l'idéologie nationale qu'elle suppose, elles transforment l'*Ueberfremdung* en une menace d'origine étrangère sur les salaires, les emplois, voire l'intégrité des Suisses. C'est alors l'**emprise étrangère** qui devient la cible principale. L'*Ueberfremdung* peut ouvrir ainsi la voie à une expression exacerbée du patriotisme, dans laquelle la défense des travailleurs fait place à la défense nationaliste de l'économie et des travailleurs indigènes contre les travailleurs immigrés.

2. "Dans l'intérêt de la paix sociale, limiter le nombre des travailleurs étrangers"

Une des bases de ce qu'on appelle au début des années 60 le "malaise helvétique" se trouve, nous l'avons vu, dans le sous-développement des infrastructures sociales et ses conséquences immédiates sur la vie des salariés, à un moment où l'industrie suisse en pleine expansion fait massivement appel à l'immigration. L'USS dénonce alors ces insuffisances, notamment en ce qui concerne les logements, mais plutôt que d'en revendiquer le développement⁽²⁰⁾, elle souligne la nécessité de veiller à un strict contingentement des immigrés.

"Ce n'est pas verser dans la xénophobie que de prétendre la limite⁽²¹⁾ supportable atteinte. D'abord parce que cet afflux conduit à des investissements outranciers (...). Ensuite, parce que ces entrées excessives compliquent toujours davantage le problème délicat du logement. (...).

Pour conclure, nous dirons que l'extrême limite dans l'appel de la main-d'oeuvre étrangère est maintenant dépassée. Dans l'intérêt de la paix sociale, il convient donc de savoir s'arrêter au bon moment. (...) Sinon l'aventure finira mal"⁽²²⁾.

Défendre la nécessité de limiter le contingent des immigrés pour répondre au manque de logements, c'est laisser entendre que l'immigration pourrait être la cause de la crise structurelle du logement. Cette réponse, déformée par l'idéologie patriotique, à un problème réel se développe dans le discours syndical au moment où s'engagent, sous la pression des organisations ouvrières et des autorités du principal pays d'émigration vers la Suisse, les premières discussions entre la Suisse et l'Italie en vue de garantir certains droits aux immigrés italiens.

"...L'assouplissement envisagé des pratiques en cours en ce qui concerne l'établissement dans le pays de la famille du travailleur étranger (...) ont un rapport direct avec la pénurie endémique des logements, du personnel enseignant et même d'écoles susceptibles de recevoir le surcroît considérable d'élèves qui résulterait d'un renversement de la politique en vigueur jusqu'à maintenant"⁽²³⁾.

Au moment de la signature des accords italo-suisse, l'USS rappelle⁽²⁴⁾ en premier lieu que depuis des années elle a tout entrepris pour qu'un frein soit mis à l'immigration de travailleurs, et que les différents organes de l'USS, du sommet à la base, ont multiplié les mises en garde contre la surpopulation, proposant

même de prévoir un plafond. Si elle soutient finalement le droit pour les immigrés (ayant un permis de séjour) de faire venir leur famille en Suisse, son soutien reste conditionnel. Selon elle, il faut que ces mesures "destinées à faciliter le regroupement familial aient pour corollaire une réduction progressive et sensible du nombre des travailleurs étrangers". Devançant en cela les mouvements anti-étrangers, elle propose un chiffre au-delà duquel aucun immigré ne devrait trouver de place en Suisse.

"Pour notre part, nous pensons que ce nombre devrait être ramené graduellement à 500'000, comme le prévoyait le rapport de la commission d'étude instituée en 1961 par le Conseil fédéral. Pour atteindre cet objectif, il faut prendre des mesures immédiates et suivre une politique à long terme, en matière de main-d'oeuvre étrangère. Parmi les mesures immédiates, nous imaginons un renforcement de l'arrêté du Conseil fédéral, du 21 février 1964, restreignant l'immigration de main-d'oeuvre étrangère, qui viendra à expiration à fin février 1965 (...). C'est donc au moyen du nouvel arrêté du Conseil fédéral devant entrer en vigueur le 1er mars 1965 qu'il faut commencer à serrer la vis".

L'USS défend l'idée qu'à longue échéance il faudrait compléter la loi de 1931 en y insérant "une disposition limitant le nombre de travailleurs étrangers". Elle précise qu'une disposition transitoire serait nécessaire pour ramener, dans un délai fixe, l'effectif des travailleurs immigrés à cette limite maximale.

"Le nombre des travailleurs étrangers (...) sera atteint par une réduction progressive de l'effectif annuel, selon les modalités suivantes:

- au cours d'une première étape, le nombre des travailleurs sous contrôle sera ramené à 500'000 en 1969;
- au cours de la seconde étape, le nombre des étrangers exerçant une activité lucrative (personnes sous contrôle et personnes établies) sera ramené à 500'000 à fin 1972".

En défendant l'idée d'un plafond à fixer dans la loi, les directions syndicales laissent entendre qu'une partie des problèmes des salariés sont dus à une présence trop massive de travailleurs immigrés. En se plaçant sur ce terrain, l'USS traie objectivement une voie aux mouvements anti-étrangers, même si, par ailleurs, elle les dénonce sans ambiguïté.

"Le Mouvement populaire suisse contre l'envahissement du pays par les étrangers (...) utilise, pour sa propagande un langage et des procédés rappelant beaucoup ceux du Front National des années trente. Notre longue expérience nous enseigne que les

syndicats et leurs membres ne peuvent rien attendre de bon de tels mouvements. En tous cas, on céderait à une illusion impardonnable en croyant que des mouvements de ce genre permettront de résoudre le problème des travailleurs étrangers".

Pour claire qu'elle soit, la condamnation reste malaisée et la mise en garde inefficace. En prenant à leur compte la formule *Uebertfremdung*, les directions syndicales l'ont chargée d'énergies nouvelles qui seront réutilisées à leur insu. Les partis anti-étrangers et anti-ouvriers - l'AN et le MNA - s'inscriront en effet dans l'oscillation même du discours syndical, ne retenant pour leur part qu'un des mouvements tracés par le balancier: le patriotisme exacerbé.

3. Une campagne malaisée

Face à l'initiative Schwarzenbach et aux débats passionnés qu'elle suscite dans les rangs syndicaux, les directions se trouvent dans une position délicate en 1970. Elles ne peuvent ni ne veulent appuyer les propositions de Schwarzenbach. Mais l'impact que l'initiative contre "l'emprise étrangère" rencontre auprès des salariés est embarrassant. Dans un article²⁵ qui discute ce projet, l'USS invite ses membres "à repousser l'initiative xénophobe" en se souvenant "du vieux adage qui dit que la colère est mauvaise conseillère". Elle ne s'attaque pas frontalement à Schwarzenbach, ne dénonce ni son opportunisme politique ni son histoire, mais dit seulement que l'augmentation des salaires et la diminution des loyers qu'il fait miroiter en cas d'acceptation "sont en grande partie illusoires" et qu'"il est généralement de l'autre côté de la barricade" quand "sonne l'heure des progrès sociaux et des décisions qu'ils appellent". L'article n'oppose pas aux mesures de l'initiative une argumentation économique ou politique autonome; il les évalue de façon impressionniste: ce sont "des compressions massives et brutales des effectifs de main-d'oeuvre étrangère" aux "conséquences inhumaines" et "encore imprévisibles, et qui peuvent selon les circonstances, être même plus graves que nous le supposons".

L'USS se range du côté des opposants, mais renonce à un discours indépendant. Elle mène une campagne commune avec le patronat²⁶. Elle noie son point de vue dans un front politique dont le discours "oublie" les droits d'une partie de ceux qu'elle est censée défendre contre le patronat: les travailleurs immigrés. Le mouvement de balancier produit son effet: défense de l'économie nationale, défense des travailleurs suisses, rappel des mises en garde syndicales formulées "bien avant M. Schwarzenbach contre les dangers d'un excès de pénétration étrangère".

4. "Une politique qui satisfasse les deux côtés, une politique humaine"

Tout en continuant à revendiquer un contingentement strict des travailleurs immigrés, l'USS ne se contente plus au début des années 70, de regretter la faible taux de syndicalisation des travailleurs immigrés. Elle tente de les organiser et de les attirer. Aux appels moraux des dirigeants syndicaux et aux reproches souvent répétés du manque de solidarité dont feraient preuve les immigrés²⁷⁾ se substituent des déclarations en faveur de la nécessaire défense de ces travailleurs et de leurs revendications. Si la notion de travailleur-concurrent ne disparaît pas, elle n'est plus invoquée systématiquement pour justifier le contrôle de la main-d'œuvre immigrée. La revendication de l'égalité de traitement des travailleurs nationaux et immigrés, en particulier en matière salariale, est avancée. Elle est présentée comme découlant naturellement des "conceptions humanitaires" propres au syndicat, comme "un moyen d'éliminer certains dangers que courraient les ouvriers du pays si on pouvait leur opposer des étrangers moins bien rétribués et ne jouissant pas des mêmes avantages sociaux" et comme un effort dans le "but d'intégrer ces travailleurs étrangers"²⁸⁾.

Le discours syndical se nuance; le travailleur immigré y intervient comme sujet porteur de revendications. Si elles continuent à affirmer que les intérêts des travailleurs suisses ne sont pas les mêmes que ceux des immigrés, les directions syndicales se présentent maintenant comme défenseurs de tous les salariés en exprimant conjointement leurs préoccupations respectives:

"Le travailleur suisse veut se sentir chez lui à sa place de travail aussi; l'étranger désire jouir des mêmes droits que son collègue suisse. Les deux souhaits sont justifiés, aussi il n'y a pour l'USS qu'une seule politique qui satisfasse les deux côtés, une politique humaine²⁹⁾."

Ces modifications, sensibles aussi dans la pratique syndicale, ne trouvent pas leur raison d'être dans la seule nécessité de se démarquer le plus clairement possible de l'AN qui, à cette époque, réduit l'entièreté de son action politique à la lutte pour une diminution et un contingentement de la main-d'œuvre immigrée. L'insertion structurelle de cette main-d'œuvre dans l'économie nationale impose en effet aux directions syndicales des tâches nouvelles: elles ne peuvent, sans risquer de perdre partiellement leur crédibilité en tant que partenaire social, laisser inorganisée une partie aussi importante et stable de la classe ouvrière.

L'ouverture en direction de l'immigration, les nouvelles préoccupations qui s'expriment en termes de droits (et plus seulement en termes de contrôle des frontières), conjuguées aux recommandations que les organisations de l'immigration adressent à leurs membres, favorisent une intégration effective des immigrés dans les rangs du syndicat suisse. Contrairement à la période où prévalait la politique de rotation, de nombreux travailleurs s'organisent ainsi sur le plan syndical dans leur pays d'émigration. Dès lors il s'agit pour les directions syndicales de réussir à les intégrer sans rompre avec les principes du soutien à la politique discriminatoire.

5. Pour combattre l'initiative de l'Action nationale, l'USS plaide en faveur d'un contre-projet gouvernemental

A la veille de la votation d'octobre 1974, l'USS, par la voix de son président, E. Canonica, défend sans succès devant le Parlement une proposition politique visant à opposer un obstacle efficace aux initiatives en suspens et à en prévenir d'autres:

"Le peuple doit avoir enfin la possibilité de se prononcer sur une véritable solution de rechange, claire et nette. Nous ne pouvons courir passivement le risque d'une polarisation de l'opinion entre l'initiative clairement formulée de l'AN et la conception sans système et simplement pragmatique du Conseil fédéral en matière de stabilisation. Seul un contre-projet clairement conçu, exposant des objectifs précis peut donner aux citoyens la possibilité de se prononcer sous l'effet non pas de la passion, mais de la raison"³⁰.

Si le syndicat mène cette fois une campagne distincte de celle du patronat, ses propositions s'expriment sur le terrain même qu'impose l'Action Nationale: mettre fin au prétendu "surpeuplement". Sous le titre "Les objectifs de l'initiative AN", E. Canonica écrit:

"Je crois pouvoir dire que la nécessité de ces objectifs généraux est largement admise par les citoyens, les partis et les autorités. Le contrat de législation passé entre les partis gouvernementaux souligne que la stabilisation à court terme du nombre des étrangers répond à une nécessité, tant démographique que sociale."

Résumant d'abord la politique suivie par le Conseil fédéral, il l'évalue positivement tout en notant "Certaines des mailles de cette politique de stabilisation sont trop larges". De plus "Les avis diffèrent fondamentalement quant à l'ampleur et à la cadence des mesures qui doivent être prises".

L'USS avance une solution qu'elle veut à la fois plus raisonnable que l'AN, dont l'initiative "est non seulement inacceptable, mais irréalisable", et plus offensive que le Conseil fédéral, "qui s'est borné, pour l'essentiel, à lâcher du lest au fur et à mesure que s'accroissait dans la population l'expression du mécontentement".

L'USS entend aussi tenir compte de positions très différentes:

"Depuis quelque temps s'élèvent, dans toutes les régions du pays des voix qui préconisent une politique qualitative de l'immigration, en d'autres termes une politique qui ne soit pas d'inspiration purement économique - et quantitative seulement - mais qui mette aussi l'accent, et même prioritairement, sur les aspects humains et sociaux".

Finalement le représentant de l'USS propose les éléments d'un contre-projet qui tient "compte d'éléments importants de l'initiative de l'AN" (point 1-4 de sa proposition) "et de celle dont le Mouvement des travailleurs catholiques (KAB) envisage le lancement" (points 5 et 6):

"l'article constitutionnel devrait se borner à fixer quelques principes:

1. La Confédération s'emploie à maintenir une relation numérique appropriée entre la population suisse et la population étrangère de résidence (étrangers et personnes au bénéfice d'un permis de séjour) compte tenu des intérêts généraux du pays.
2. Les critères déterminants, éventuellement chiffrés, pour l'établissement de cette relation sont arrêtés par une disposition transitoire de la constitution. C'est indispensable pour conférer un caractère concret au contre-projet (...).
3. Il va sans dire que la relation précitée doit être déterminée compte non tenu des étrangers tels que: réfugiés, protestants et étudiants, malades hospitalisés, membres du corps diplomatique et consulaire, fonctionnaires internationaux, etc. Le Conseil fédéral doit avoir la compétence de ne pas inclure dans le calcul de cette relation d'autres catégories d'étrangers dont le travail est indispensable à la collectivité.
4. Une autre disposition constitutionnelle doit spécifier qu'en matière d'emploi, les travailleurs suisses, à qualifications égales, ont la priorité sur les étrangers non établis.
5. Une autre disposition constitutionnelle doit garantir aux travailleurs étrangers la liberté de changer d'emploi et de lieu de résidence ainsi que les mêmes droits - sur le plan social et économique - qu'aux nationaux; la loi peut cependant limiter temporairement la liberté de changer d'emploi.
6. Enfin, une disposition appropriée de la constitution doit donner mandat au Conseil fédéral de prendre, en respectant la personnalité des étrangers, des mesures pour promouvoir une coexistence harmonieuse entre Suisses et étrangers et une intégration progressive de ces derniers".

Avec cette proposition, la direction syndicale cherche à concilier les voix contradictoires qui s'élèvent jusque dans les rangs syndicaux, mais elle entend surtout avancer une solution sur le terrain politique qui puisse "aboutir à un résultat propre soit à satisfaire, soit à décourager ceux qui sont prêts à lancer de nouvelles initiatives". On voit fonctionner ici de façon exemplaire cette recherche d'un compromis politique propre à la démocratie de concordance, dont un des objectifs alors était de clore au plus vite le débat. Que le syndicat ait cherché à se faire le porte-parole d'une solution représentant des tendances aussi antagoniques est à cet égard significatif de la place qu'il occupe dans la démocratie de concordance³¹.

Cinq ans plus tard, en 1979, lors de la consultation sur le projet de la nouvelle loi sur les étrangers, des considérations analogues dicteront la position tactique de l'USS. J. Clivaz énoncera alors la position de la direction syndicale dans ces termes:

"Il importe avant tout, croyons-nous, de ne pas rouvrir le débat pour ou contre les étrangers" provoqué par les trop nombreuses initiatives. Or en adoptant une attitude entièrement négative à l'endroit du projet de loi on risque bel et bien de réveiller tous les démons engendrés par la politique erronée des années 60. Il convient plutôt d'engager la discussion en toute sérénité, sans passion, afin d'améliorer encore, où cela s'avère nécessaire, un projet qui n'est certes pas parfait mais contient néanmoins toute une série d'améliorations non négligeables par rapport aux dispositions actuelles"³².

Le projet de loi constitue, selon J. Clivaz, un "progrès" sur le plan juridique, il apporte "un certain nombre d'améliorations" en matière d'intégration et offre des dispositions pouvant être la "base d'une solution au moins partielle au problème posé par le statut du saisonnier". Il ne remet en cause ni le maintien des différents statuts, au premier chef celui des saisonniers, ni le maintien de la "priorité à la main-d'oeuvre indigène". En revanche, l'article exprime ses craintes sur le fait que ce qu'il nomme "les deux extrêmes" puissent s'unir contre le projet et "la faire échouer, éventuellement, en votation populaire". Aussi en appelle-t-il à la responsabilité des Chambres fédérales dont le rôle, "dans cette affaire, délicate entre toutes, est capital".

6. Ueberfremdung, formule fragmentée

Dans son commentaire de la votation du 20 octobre 1974, W. Jucker, secrétaire de l'USS, soulignait qu'en dépit du rejet plus net de cette initiative, il fallait se garder de céder à l'euphorie:

"Un danger a été écarté, mais d'autres viennent encore à nous. Des dizaines de milliers de Suisses ont voté oui par pur égoïsme, persuadés qu'ils étaient qu'ils ne seraient pas touchés par les conséquences de l'initiative. Mais ils ont froidement accepté que d'autres le soient.

Le rejet de l'initiative ne met pas fin à cet état d'esprit. Il n'y a pas lieu de douter qu'il se manifestera encore à d'autres occasions (...)»³³.

En 1977, à la veille de la troisième votation, cette question est reprise dans une partie de la presse syndicale³⁴. Une analyse détaillée des résultats des votes de 1970 et 1974 paraît, qui établit "sans risque d'erreur le soutien à l'initiative d'une large couche de la population ouvrière". Les chiffres démontrent que dans les "grandes localités les pourcentages les plus élevés de oui sont enregistrés dans les quartiers ouvriers", et l'auteur de l'article s'interroge sur les causes de ce phénomène:

"Nous devons refuser d'être les victimes d'une dangereuse régression du politique au psychique et insister sur le fait que - bien plus que dans le domaine vague de la psychologie individuelle et collective - l'explication de la cause de cette évidente xénophobie ouvrière se trouve surtout dans la dépolitisation des travailleurs suisses, anesthésiés par des années de "prospérité" et d'absence de luttes".

Cette analyse, en rupture avec l'idéologie du consensus et les argumentations marquées par le patriotisme, trouve un écho dans des prises de position sur la question des droits des travailleurs. Le débat lancé par le Mouvement des travailleurs catholiques qui aboutit à l'initiative "Etre solidaires" contribue à poser les problèmes liés à l'immigration sous un angle nouveau: la formule *Ueberfremdung*, si elle ne disparaît pas du discours syndical, tend à passer au second plan, derrière la discussion des discriminations qui frappent des travailleurs immigrés.

Au cours de la campagne de 1977, la formule se trouve clairement rejetée dans le titre d'un texte qui paraît, signé par Karl Aeschbach (FOBB): "L'éternel chantage à la 'surpopulation étrangère'"³⁵. Le fait de dénoncer "l'éternel chantage" marque une rupture dans le discours syndical: l'*Ueberfremdung* n'est plus directement assérée. L'expression n'est plus mise en circulation comme si elle avait un référent précis. Énoncée sous la forme d'un discours rapporté, la formule n'est pas prise en charge par l'auteur de l'article.

Dans sa critique de l'initiative, celui-ci mentionne un certain nombre de conséquences de l'adoption de la quatrième initiative:

"Le nombre d'étrangers augmenterait puisque les saisonniers et les frontaliers ne seraient pas touchés par les restrictions.

La position sociale des travailleurs serait ébranlée, car le prolétariat étranger, privé de tout droit, serait exploité plus facilement. (...)"

Il est pourtant amené à reprendre à son compte la formule lorsque dans son argumentation, il fait des travailleurs saisonniers la cause de l'augmentation de l'emprise étrangère:

"L'emprise étrangère serait aggravée, car les travailleurs occupés chez nous depuis des années devraient être chassés et laisseraient la place à des saisonniers ne connaissant en rien notre pays".

Dans son ensemble l'article met néanmoins l'accent sur la nécessité de défendre les droits de tous les travailleurs; il souligne le caractère démagogique et anti-ouvrier de l'initiative soumise au vote, rappelant que le but des syndicats est de lutter "pour une Suisse sociale, dans laquelle les vrais problèmes prioritaires des travailleurs trouvent une solution".

Dans le programme de travail adopté en octobre 1980, l'USS définit les termes de la politique d'intégration des travailleurs immigrés et se prononce pour l'abolition du statut des saisonniers:

"L'USS combat toute discrimination de ces travailleurs. Ils doivent bénéficier des mêmes conditions de travail et des mêmes salaires que les Suisses, ainsi que de la même protection tant sociale que juridique. La politique d'immigration doit obéir avant tout à des critères humains et sociaux. C'est pourquoi l'Union syndicale demande, entre autres mesures, l'abrogation du statut des saisonniers et une politique dynamique d'intégration coiffant tous les problèmes qui se posent aux travailleurs étrangers, notamment en matière d'éducation des adultes, d'enseignement, ainsi qu'en ce qui concerne la situation de la deuxième génération. L'USS préconise l'octroi du droit de discussion et de participation à la vie syndicale et politique".

Il faut noter les différences très sensibles entre ce programme et celui de 1960. Dans le chapitre concernant les travailleurs immigrés, leur contingentement, réaffirmé comme une nécessité, n'est plus argumenté par rapport à la sauvegarde de "l'intégrité de nos institutions et de notre culture et pour conserver l'équilibre présent entre les langues nationales" (programme de 1960), mais par rapport au "succès des efforts visant à intégrer les immigrés" (programme 1980). Alors que le programme de 1960 affirme dans ce même chapitre que "la collectivité ne doit rien négliger pour promouvoir la formation de la main-d'oeuvre suisse"

et voit là "le moyen le plus sûr de maintenir et d'améliorer encore la qualité de la production et de garantir à chaque travailleur suisse son emploi en phase de dépression". Le nouveau programme revendique ce droit à la formation également pour les travailleurs immigrés. Ce sont là des déplacements significatifs.

7. Initiative "Etre solidaires"

L'absence de mot d'ordre de la centrale n'est pas synonyme d'immobilisme

Lorsque l'initiative "Etre solidaires en faveur d'une politique à l'égard des étrangers" est soumise au vote en avril 1981, l'USS laisse aux différentes fédérations le soin de prendre position, "en fonction des données qui leur sont propres" et précise qu'"il appartient maintenant aux membres de se faire une opinion et de voter au plus près de leur conscience" (éditorial signé par J. Clivaz, paru dans l'ensemble de la presse syndicale).

Cette liberté de vote est l'expression d'affrontements et de tensions à l'intérieur du mouvement syndical entre ceux qui militent pour les droits des immigrés et l'unité de l'ensemble des travailleurs et ceux qui restent marqués par l'idéologie xénophobe. Les fédérations ont participé de façon diverse au débat sur "Etre solidaires" et ne se sont pas engagées avec la même détermination dans la campagne.

La direction de la FTMH³⁶ reste marquée par des préoccupations d'ordre tactique. Deux jours après une importante manifestation nationale pour l'abolition du statut de saisonnier, organisée par la FOBB et soutenue par l'USS³⁷, la FTMH demande lors de l'Assemblée des délégués de l'USS qui doit décider du mot d'ordre de vote à propos de l'initiative "Etre solidaires" que la centrale n'avance aucune recommandation de vote.

"Le souvenir des désagréables débats sur les initiatives xénophobes, au cours desquels nombre de syndicalistes se retrouvèrent dans le camp opposé à leur organisation et se détournèrent du mouvement syndical en raison de son attitude, a également inspiré cette considération. On a assisté à l'époque à l'apparition d'un véritable fossé au sein même du mouvement syndical et il a fallu de patientes efforts de médiation pendant des années pour aplanir ces divergences de vues fondamentales. Les délégués de la FTMH entendaient épargner à leur syndicat une aussi désagréable situation".

(Explication du président de la FTMH, reprise dans la presse syndicale à la veille de la votation du 5 avril 1981 sous le titre "A chacun la liberté de choisir").

La FOBB³⁸⁾ en revanche soutient sans ambiguïté l'initiative "Etre solidaires". A côté de la manifestation nationale décidée à son congrès de 1980, elle organise de nombreux débats, publie les résultats d'une enquête menée auprès des saisonniers sur leur appréciation, qui se révèle très sévère, de leurs conditions de vie et de travail. Elle répond par là aux affirmations mises en circulation par le patronat selon lesquelles les travailleurs saisonniers seraient satisfaits des conditions qui leur sont "offertes". La FOBB enfin appelle les travailleurs à suivre le principe syndical de la solidarité:

"Solidaires, ou mieux unis, nous sommes forts! Cette devise, c'est la nôtre à nous, syndicalistes, et - c'est là l'important - elle doit guider nos actes; sans restrictions et pas seulement lorsque nous pouvons escompter des avantages superficiels ou obscurs.

Aujourd'hui à la veille de cette importante votation fédérale, il est bon de rappeler ces principes. Pour qui sait faire concorder la théorie et la pratique - et nous devrions tous être en mesure de le faire - la décision est claire: parce que les droits de l'homme sont indissociables, que les considérations humanitaires doivent nous guider et avoir la priorité sur les réflexions économiques, le statut de saisonnier doit être aboli (...).

Collègues, il faut abolir les discriminations. Faisons des étrangers des êtres égaux. Laissons-nous guider une fois de plus par la solidarité".

(Déclaration du président de la FOBB publiée dans la presse syndicale).

Au cours du long débat ouvert par le Conseil fédéral à propos de la nouvelle loi sur les étrangers, et surtout lors de la campagne concernant l'initiative "Etre solidaires", on retrouve dans les prises de positions syndicales ces accents différents, mis tantôt sur les droits des immigrés et la dénonciation des discriminations, tantôt sur les risques que présenterait une politique libérale, incapable de garantir un "rapport équilibré" entre le chiffre de la population suisse et celui de la population étrangère résidente. Contrairement au discours de la fin des années cinquante, qui défendait la nécessité d'un contrôle des frontières en l'argumentant à partir du seul intérêt des travailleurs suisses, le discours syndical s'adresse maintenant à tous ceux qui travaillent en Suisse:

"C'est précisément la politique trop libérale pratiquée à cet égard, dans les années 60, avec les conséquences que l'on sait (...) qui a été à l'origine des difficultés. Un retour, même partiel à cette politique, relancerait le débat et mettrait, en définitive, aux étrangers eux-mêmes"³⁹⁾ (nous soulignons).

Ce déplacement dans la justification de la lutte syndicale contre l'*Ueberfremdung*, entraîné par la présence croissante de travailleurs immigrés dans les rangs du syndicat, s'explique aussi par l'apparition de nouvelles générations de travailleurs qui ne se reconnaissent plus dans l'idéologie d'union nationale qui s'était développée depuis les années trente face aux menaces du fascisme et du nazisme.

- 1) "Aspects de la question syndicale", ouvrage cité, p. 69-88.
- 2) Ouvrage cité, p. 70.
- 3) Ouvrage cité, p. 72.
- 4) Ouvrage cité, p. 88.
- 5) Pour l'essentiel nous suivons ce discours dans l'organe mensuel de l'USS: *La Revue syndicale suisse* (RSS) ainsi que dans les articles publiés sous la responsabilité de l'USS dans la presse des différentes fédérations affiliées. Nous étudions les variations de la formule à partir d'un relevé effectué dans les textes parus entre 1950 et 1981.
- 6) Résolution du Congrès de l'USS, 1960.
- 7) "La main-d'oeuvre étrangère en Suisse", RSS, janvier 1956, p.10.
- 8) RSS, mai 1958, p. 155.
- 9) RSS, mai 1954, p. 167-178. Les citations qui suivent sont tirées de cet article.
- 10) L'article cité précédemment résume ainsi ces accords: "Les pays membres doivent accorder des autorisations de travail à des ressortissants d'autres pays membres et un employeur désire l'embaucher, si aucun autre candidat approprié ne peut être trouvé dans le pays et dans le délai d'un mois (deux mois exceptionnellement), si les salaires et autres conditions de travail offerts au candidat ne sont pas inférieures aux normes usuelles, et la paix du travail, enfin, ne risque pas d'être troublée" (...). "En ce qui concerne le renouvellement des permis de travail, la décision du Conseil de l'OECE fait une distinction selon que le travailleur a été occupé, plus ou moins de cinq ans. Dans le premier cas, le permis est à renouveler, à moins que cela ne porte préjudice aux travailleurs nationaux ou aux travailleurs étrangers qui résident depuis longtemps dans le pays. Si l'emploi a duré plus de cinq ans, le permis devra être renouvelé dans tous les cas, "à moins que des raisons impérieuses d'intérêt national ne justifient une exception" (p. 172).

- 11) Déclaration de Conrad Ilg.
- 12) Déclaration de Emile Giroud, Secrétaire de la FOMH, RSS, 1937.
- 13) "Il est vrai que les salaires ont fortement augmenté entre 1950 et 1970, mais ils n'ont pas augmenté, et de loin pas, dans la même mesure que la productivité, le produit social net par tête d'habitant, et, surtout dans la même mesure que le revenu des personnes professionnellement indépendantes" (H. Kleinveiter, La Suisse, 1975, p. 228).
- 14) RSS, janvier 1956, p. 10.
- 15) RSS, janvier 1956, p. 13.
- 16) "L'Union syndicale déploie son action, défend les intérêts des travailleurs et s'emploie à encourager l'expansion économique du pays, dans les limites du régime économique présent" (Programme de travail de l'USS, 1960, p.7, c'est nous qui soulignons).
- 17) Résolution concernant la main-d'oeuvre étrangère, Congrès de l'USS 1960.
- 18) Programme de travail de l'USS, 1960, "Démocratie et défense nationale", p. 4.
- 19) Programme de travail de l'USS, 1960, "Main-d'oeuvre étrangère", p. 12.
- 20) Entre 1950 et 1973, la somme des biens produits a presque triplé en Suisse, le produit national brut passant (en valeur réelle) de 19.9 milliards de francs en 1950 à 32 milliards en 1960, 50.1 milliards en 1970 et 57.4 milliards en 1973. Une politique syndicale plus offensive par rapport au développement des infrastructures sociales n'aurait donc rien eu d'irréaliste. Elle aurait nécessité une mobilisation de la classe ouvrière dans son ensemble pour l'amélioration des conditions de vie de tous les travailleurs, ce qui est contraire à la conception que l'USS a des rapports sociaux et de l'action syndicale qu'elle place prioritairement au sein des mécanismes de conciliation et d'arbitrage (paix du travail) et au niveau parlementaire et fédéral (consultation des partenaires sociaux pour les problèmes d'intérêt national).
- 21) Le nombre de travailleurs étrangers soumis à contrôle atteint alors 377'000 unités, soit un peu moins de 10% de la population suisse.
- 22) J. Mörl, "La Main-d'oeuvre étrangère en Suisse", RSS, juil 1957, p. 191.
- 23) "Un programme syndical réaliste", RSS, novembre 1960, p. 509.
- 24) RSS, février 1965. Les citations suivantes sont tirées du même article.

- 25) "L'Initiative populaire contre l'emprise étrangère" par W. Jucker secrétaire de l'USS, *Revue syndicale suisse*, avril 70, no 4, p. 135-138. Les citations qui suivent sont tirées de cet article.
- 26) Dans *La condition immigrée*, (p. 72-73), D. Castelnovo rappelle qu'en 1970 un accord a été passé entre la FOMH et l'Association patronale de la métallurgie en vue d'une distribution commune d'une brochure (*Fremdarbeiter überflüssig?*) dans les usines. Au cours de leur campagne les syndicats ont développé les mêmes thèmes que la bourgeoisie pour combattre l'Initiative Schwarzenbach: une réduction excessive mettrait en danger les travailleurs suisses, c'est l'intérêt national qui est en jeu (argument économique), les travailleurs étrangers sont aussi des hommes (argument humanitaire à manier avec prudence pour ne pas augmenter les sentiments de frustration des Suisses). Toute la campagne syndicale fut basée sur l'image de la solidarité et de l'intérêt national et menée de façon voyante au côté du patronat.
- 27) Citons à titre d'exemple de ce discours de l'exclusion deux passages tirés de déclarations syndicales de la fin des années 50:
"Une forte proportion de travailleurs étrangers voyagent sans billet dans le confortable convoi des conventions collectives" (Ernest Birocher, 1960, *Correspondance syndicale suisse*, p. 375).
"Au lieu d'encombrer les halles de gares durant leurs loisirs, de vivre en circuit fermé parmi leurs compatriotes, ils feraient mieux de faire l'effort nécessaire pour s'intégrer dans le mouvement ouvrier, où ils sont reçus cordialement au nom de la solidarité ouvrière internationale, aussi vivante en Suisse qu'ailleurs". (Mai 1958, Jean Möri, "Travailleurs étrangers en Suisse", p. 153).
- 28) RSS, mai 1971.
- 29) *Neutréllität*, No 9, 1973.
- 30) RSS, mars 74. Les citations suivantes sont tirées de cet article.
- 31) Dans "Le pouvoir suisse, séduction démocratique et répression suave" (Paris, Bourgeois, 1978), Claire et François Masnada analysent, à partir d'autres faits et sur la base de nombreuses données historiques le fonctionnement de la démocratie de concordance et les mécanismes à travers lesquels se fait la recherche de "compromis acceptables". Voir en particulier le chapitre II "Qui décide, quel et comment?".
- 32) RSS, février 1979.
- 33) RSS, "Les douze mois de l'année 74", déc. 74, p. 14.
- 34) "En marge des votations du 13 mars sur les 4ème et 5ème initiatives xénophobes, Considérations statistiques sur la xénophobie ouvrière", article paru dans *Les Services Publics*, no 7, 17 février 1977, p.3.

- 35) RSS, février 1977, p. 35-37. Les citations suivantes sont tirées de cet article.
- 36) La Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH) est l'organisation prépondérante dans l'USS. Elle regroupe près du tiers des membres (132'759 sur 459'852; chiffres de décembre 80).
- 37) Le 1er novembre 80, 12'000 travailleurs et travailleuses manifestent devant le Palais fédéral à Berne pour affirmer leur volonté de solidarité et d'égalité entre Suisses et immigrés. Plusieurs dirigeants syndicaux, entre autres le président de la FOBB et le président de la Commission de l'USS pour les travailleurs étrangers, prennent la parole pour exiger l'abolition du statut saisonnier et les mêmes droits pour tous les travailleurs. "La plus grande 'manif' de Suisse" titre la presse au lendemain de ce rassemblement.
- 38) La Fédération des ouvriers du bâtiment et du bois est du point de vue numérique presque aussi importante que la FTMH. Elle regroupe 113'353 travailleurs, elle compte le plus fort pourcentage d'immigrés et des permanents syndicaux immigrés.
- 39) RSS, février 79.

LANGAGE QUOTIDIEN ET DÉBATS POLITIQUES

I. Langage et politique. Questions de méthode

Pour analyser la xénophobie comme fait de langage social et politique dans les années 1960-1980 en Suisse, nous avons constitué notre matériel d'observation à partir de discours institutionnels (syndicaux, gouvernementaux, législatifs, de partis politiques, des médias) et non institutionnels (interview d'un ancien dirigeant de l'Action nationale, lettres de lecteurs à leur journal).

Dans une première étape, nous avons étudié ces discours en articulant l'analyse de données économiques et politiques propres à une période relativement étendue. Dans les étapes suivantes, nous analysons les autres éléments de notre matériel (les lettres de lecteurs, les discours de médias) dans leurs rapports à des situations restreintes, celles des campagnes politiques préalables aux scrutins de 1970, 1974, 1977, où les initiatives contre l'emprise et la surpopulation étrangère furent soumises au vote populaire. Notre matériel discursif présente donc une diversité considérable quant à ses conditions d'énonciation, ses formes et ses référents. Il ne se compose pas seulement des discours qualifiés expressément de "xénophobes" mais aussi de discours qui se sont explicitement opposés à eux. Nous n'avons pas circonscrit a priori notre objet ni défini d'emblée une méthode unique d'analyse.

Cette démarche soulève des questions théoriques, méthodologiques et pratiques. Les analyses qui articulent discours et données économiques ou politiques relèvent-elles des méthodes développées dans des disciplines constituées telles que l'économie politique, la sociologie, l'histoire, ou des domaines plus récents tels que la socio-linguistique, la sémiologie, l'analyse du discours?

De fait, nous ne nous situons pas dans un champ de recherche homogène, relevant d'une discipline constituée, reposant sur un nombre restreint de principes et de postulats méthodologiques qui délimiteraient un objet en en traçant avec précision ses frontières. C'est que les objectifs qui gouvernent notre problématique sont différents. Pour nous en expliquer nous ferons ici appel à certains travaux de Jean Pierre Faye. Dans les recherches que celui-ci a menées sur les discours politiques, et notamment sur les langages totalitaires, une question reste posée en permanence, celle de l'articulation pratique et théorique du langage et de l'histoire.

Qu'on suive son entreprise sur le plan politique dans les batailles que Faye a pu livrer "sur les mots"¹⁾, sur le plan théorique dans l'élaboration d'une narratique générale²⁾, sur le plan des connaissances accumulées sur la montée du nazisme dans l'entre-deux-guerres³⁾, ou encore sur le plan du travail de l'écriture, la préoccupation centrale reste la même: comment inscrire le langage dans une analyse théorique et politique des formations sociales et dans les luttes qui les traversent et en constituent l'histoire?" Pour Faye, le récit historique relève à la fois du domaine politique et économique et du domaine linguistique. De ce fait, le

"mode de saisie, acharné sur le narrated event pour le capter et le déterminer entièrement (...) se rapporte à la fois au niveau linguistique et au niveau économique, parce qu'il s'attache à un énoncé, et qu'il le suit dans sa circulation, mais il ne peut s'agir de simplement mettre bout à bout des concepts linguistiques et des concepts de l'économie politique"⁴⁾.

Faye refuse l'illusion consistant à construire une science théorique - qu'on l'appelle sémiotique historique, sémantique générale ou sémiologie - censée être seule capable de saisir les rapports et les interactions entre les chaînes de langages et les suites d'actions. Certes il entrevoyait la possibilité, dans l'avenir, d'une sémantique de l'histoire, science rigoureuse, mais il choisit de commencer par une critique de l'économie narrative fondée sur une sociologie des langages dont la tâche principale est le rassemblement et l'exploration de la production et de la circulation des énoncés narratifs qui enveloppent à chaque instant l'action et l'événement réel.

Dans sa narration critique ou, comme il l'appelle lui-même, son "surréel" des différentes versions des langages totalitaires, Faye a montré comment, dans une situation historique (l'Etat allemand détail au sortir de la première guerre mondiale, l'échec de la révolution allemande, la crise économique) des énoncés, dont certains étaient empruntés aux discours fascistes italiens, portant sur l'Etat total, la révolution nationale, le racisme, se sont formés au sein de groupes politiques minoritaires et comment, condensés en formules, ils ont pu être amplifiés dans leur circulation au point

de devenir actifs. L'enjeu de cette narration est d'abord de dévoiler comment un ensemble de discours, produits dans une période déterminée, peut contribuer à imposer la langue de l'extermination et rendre acceptable la mise sur pied de l'Etat totalitaire.

Décrire l'engendrement et les transformations des discours qui racontent et changent l'histoire, tel est l'objet de la narratique générale, cette critique de l'économie générale du langage et de l'action, qui constitue, dans son projet, une sémantique de l'histoire, et, dans sa démarche, une sociologie empirique des langages et de leur circulation:

"La sociologie des langages, comme discipline empirique, va tendre à se renverser dans une sémantique de l'histoire, comme discipline théorique du rapport entre histoire et langage"⁶.

L'enjeu n'est pas seulement théorique. Pour Faye, cette science de l'histoire est aussi un "recours face à l'Etat total' qui, lui, existe fort bien, et même toujours davantage sous nos yeux"⁷. Les perspectives ouvertes par cette narratique générale ne se bornent pas à l'étude des langages totalitaires de l'entre-deux-guerres allemand. Même si cette période offre à l'étude une visibilité particulière des effets narratifs, ce n'est pas pour cette seule raison que Faye s'y est arrêté, mais parce que dans les langages totalitaires et dans leurs effets s'inscrit concrètement une contre-révolution, un blocage violent de l'histoire de la lutte des classes, blocage toujours menaçant et qui doit être combattu politiquement. Faye invite d'ailleurs à poursuivre le travail sur d'autres périodes⁸. C'est ce que nous tentons dans l'analyse des langages xénophobes. Notre démarche se rapproche de celle de Faye sur plus d'un point; elle ne s'y identifie pourtant pas totalement.

Notre problème central n'est pas celui d'un langage de l'extermination ni celui d'un Etat total réalisé historiquement. Les enjeux qui s'y attachent sont limités; ils ne portent ni sur une crise révolutionnaire ni sur une contre-révolution, mais sur le fonctionnement contre-révolutionnaire du langage ordinaire dans une société où les conflits et la violence, dans la période envisagée, n'ont eu d'autre concrétisation que des discours politiques, des polémiques électorales, des controverses qui n'ont pas transgressé les règles du jeu du vote "démocratique" et n'ont pas été utiles au point de déclencher des bouleversements sociaux. C'est le discours du consensus politique et de la stabilité sociale que nous étudions, mais nous ne l'envisageons pas comme un équilibre statique. La xénophobie, comme ensemble de discours polémiques et comme ensemble de mouvements sociaux et politiques, n'a certes pas conduit à des bouleversements économiques ou politiques; elle a néanmoins exprimé crucialement les conflits

et les tensions sociales qui traversent une société de consensus. A ce titre, elle est pour nous un problème politique fondamental, qui nécessite qu'on le connaisse dans toutes ses dimensions pour être à même de lutter contre ses effets: la division et l'affaiblissement de la classe ouvrière, contrainte de payer au prix fort les conséquences des crises économiques.

Si, à l'instar de Faye, nous avons exploré dans notre première partie, divers réseaux où ont circulé la formule *Uebertremdung* et l'accusation de xénophobie, ce n'est pas tant dans le procès narratif que dans les processus argumentatifs que nous avons cherché à déceler la relation fondamentale entre le langage et l'économie. Nous n'avons pas produit un "surrécit" des narrations sur l'*Uebertremdung* ou la xénophobie, comme il l'a fait à propos des formules constitutives des langages totalitaires. En revanche nous avons montré comment, dans diverses situations de langage (écrit, oral, textes de propagande, discours législatif, discours scientifique) un débat polémique s'est noué autour de la question de l'*Uebertremdung* et comment des discours, portant l'accusation de xénophobie, s'en défendant ou la condamnant opéraient au cours des polémiques des transformations de la formule, liées étroitement aux situations économiques et politiques où ils étaient énoncés.

Comme Faye, nous suivons les formules dans leur circulation, mais à travers l'analyse de leurs rapports conflictuels et des points d'affrontement des discours, nous montrons que les débats polémiques ne renvoient pas nécessairement à des ruptures idéologiques profondes. Ainsi un premier résultat a été de retrouver dans la circulation conflictuelle des formules certains accords idéologiques fondamentaux entre locuteurs.

Il faut encore mentionner trois points sur lesquels nous ne suivons pas Faye, et qui ne nous semblent pas indépendants les uns des autres. Lui-même a analysé la circulation des formules essentiellement au sein des mouvements de l'extrême-droite nationaliste relativisant, par exemple, l'analyse des discours des syndicats ou des partis politiques traditionnels. Il ne fournit de la sorte qu'une partie des éléments permettant de comprendre comment ces formules ont pu devenir dominantes dans l'Allemagne des années trente. La reconstitution des polémiques au sein de l'extrême-droite se substitue parfois à l'analyse des crises profondes qui ont traversé à cette époque les syndicats, la social-démocratie ou la bourgeoisie.

En ce qui concerne notre propre travail, il nous semble qu'une telle démarche n'aurait pas permis de comprendre comment, en l'espace d'une dizaine d'années, la formule *Uebertremdung* est redevenue si massivement dominante, et comment les conflits ont pris un tour si aigu à propos de l'accusation de xénophobie. En

constituant un corpus homogène quant à la position politique (extrême-droite nationaliste) des locuteurs, nous aurions isolé arbitrairement le discours xénophobe dans sa version la plus restreinte, celle qui se repère dans des énoncés explicites, qui peut donc être circonscrite. Version la plus fruste et qui dans un certain sens ne constitue pas le fondement de la xénophobie et donc pas la menace principale.

D'autre part, nous pensons qu'il faut renoncer à l'objectif d'une représentation formalisée des transformations et des effets sociaux des discours. Pour sa part, c'est dans la grammaire générative et transformationnelle que Jean Pierre Faye a cherché un modèle dont la scientificité devrait être selon lui le fondement et le garant d'une sémantique articulant langage et histoire. Cet objectif nous semble conduire à une limitation de l'analyse concrète de la circulation sociale des discours mais aussi à négliger la diversité des situations de production des discours et de leurs rapports conflictuels. Les argumentations que nous analysons dans des discours divers relèvent selon nous, non d'une compétence abstraite de la "langue" comme structure formelle, mais du langage envisagé comme ensemble de pratiques langagières différenciées portant en permanence référence à une situation sociale et à la place que les locuteurs y occupent. Ainsi, au lieu de rapporter les discours à un modèle sémantique formel, nous cherchons plutôt à approfondir la démarche de sociologie des langages en traitant les pratiques langagières comme des pratiques sociales, concrètes, historiquement déterminées, mettant en jeu des rapports de forces sociaux. L'analyse de l'Etat totalitaire, la lutte contre ses effets ne sauraient se limiter à l'étude de la mise en circulation, des transformations successives et de l'acceptabilité des formules discursives qui l'ont porté. De façon analogue, et toutes proportions gardées, on peut dire que *Uebertrendung* et xénophobie sont des formules dans lesquelles se sont condensés des conflits sociaux, des oppositions politiques et idéologiques, des divergences économiques; elles n'ont pas de sens en soi. Les contextes discursifs où elles apparaissent ne permettent pas à eux seuls de les interpréter. C'est pourquoi lorsque nous les suivons, dans le discours gouvernemental ou dans le discours syndical, nous les mettons en relation avec des pratiques qui débordent le domaine du discours.

Quelle politique économique réelle le gouvernement conduit-il en matière d'immigration ouvrière, alors même qu'il condamne haut et fort la xénophobie et qu'il propose des définitions se voulant objectives de la notion d'*Uebertrendung*? Quelles formes de luttes concrètes les syndicats mettent-ils en application pour défendre l'ensemble de la classe ouvrière? La réponse à ces questions ne passe pas seulement par l'analyse des objets discursifs. Si donc

nous suivons le projet (ayen d'une sociologie des langages où l'analyse des discours s'inscrit dans une critique et une action politiques qu'il s'agit d'explicitier le plus clairement possible, il nous semble en revanche que cette démarche ne doit pas se limiter à une analyse interne d'un ensemble de discours clos rendu arbitrairement homogène, ni viser d'emblée à une formalisation généralisante; elle doit d'abord prendre en compte le langage dans son extension sociale la plus large, dans la diversité de ses formes de production et de circulation, dans les relations qu'il entretient en tant que pratique signifiante particulière avec d'autres pratiques sociales, enfin dans les marques des conflits sociaux et politiques dont il est porteur.

Est-il dès lors possible de préciser davantage ce que nous entendons par pratique langagière? Cette notion que nous avons déjà utilisée est davantage un instrument empirique qu'un concept théorique. Nous désignons par là une articulation que nous estimons nécessaire: ménager un point de passage, si incertain tût-il, entre les modèles homogènes de langue, qu'ils soient syntaxiques, sémantiques, discursifs, et l'existence de données de langage, hétérogènes et apparemment irréductibles aux théorisations généralisantes.

Nous entendons⁹⁹ nous situer ici par rapport au domaine recouvert par le terme de sociolinguistique et qui comprend des approches du langage extrêmement diverses - analyse de la variation linguistique, du changement linguistique, de l'interaction verbale, des formes et des contenus des discours, etc. - mais qui ont pour caractéristiques communes d'abord de ne pas se réduire à une activité purement spéculative¹⁰⁰, ensuite de ne pas réduire le langage à une entité abstraite et homogène.

1. La diversité des approches sociales du langage

Depuis l'époque de l'enseignement saussurien, le développement de la linguistique¹⁰¹ s'est trouvé accompagné de courants de recherche qui, en contrepoint de la pensée structuraliste dominante, s'interrogeaient sur la validité des réductions et des rejets opérés par la démarche linguistique dans son projet de se construire une autonomie conceptuelle et méthodologique, dégagée des autres sciences humaines et sociales, histoire, psychologie, sociologie. Afin de se constituer un objet propre la linguistique née dans le sillage de la pensée saussurienne a réduit l'étude du langage à l'analyse formelle du code de la langue, pour tendre ensuite à l'étude d'une faculté psycho-physiologique, voire d'un organe biologique¹⁰². Ce qui s'est trouvé effacé c'est que le

langage est aussi - et plus crucialement quant à son fonctionnement et à ses effets globaux - une pratique sociale, complexe et hautement diversifiée. Lorsque Saussure limitait l'objet de la linguistique à l'étude de la langue, il excluait du champ de cette discipline, l'étude de la langue comme activité multiple, socialement déterminée¹³⁾. C'est en partie sur ce point qu'a porté la plupart des interrogations critiques qui ont accompagné ou traversé le développement du champ de la linguistique, même si ces interrogations se sont faites de points de vue et avec des objectifs souvent très différents, et même si elles ont évolué en fonction des transformations de ce champ et des domaines connexes.

On peut rappeler que certaines d'entre elles ont conduit à des reformulations partielles des cadres tracés par l'enseignement saussurien. Telles furent les positions de linguistes comme Ch. Bally, A. Meillet, ou H. Frel.

Pourtant, si la stylistique de Bally¹⁴⁾ a posé les prémisses d'une analyse des opérations d'énonciation du sujet parlant, si les principes de linguistique socio-historique de Meillet¹⁵⁾ ont insisté sur la nécessaire imbrication de l'histoire sociale et de l'analyse diachronique des codes linguistiques, si le fonctionnalisme de Frel¹⁶⁾ a remis en cause le prescriptivisme de l'analyse structurale synchronique, ni les uns ni les autres n'ont permis d'instaurer une véritable articulation entre l'analyse linguistique et les sciences humaines et sociales, de resaisir le langage comme pratique sociale.

Plus récemment, avec des instruments techniques et des moyens théoriques renouvelés par l'apport des grammaires génératives, W. Labov s'est proposé de remettre en quelque sorte la linguistique sur ses pieds, en redonnant toute leur importance aux données réelles et toute sa place à l'étude de la variation sociale et historique dans le langage¹⁷⁾. Pour ce faire, ce n'est pas tant les principes de la linguistique qu'il a critiqués que la manière de les appliquer des linguistes. Réintégrer dans la définition de la langue les jugements de valeur portés par les locuteurs sur les productions linguistiques, tenir compte de la différence entre ces jugements et les productions réelles pour établir que les communautés linguistiques reposent sur la reconnaissance de normes de langage communes, tenir compte aussi des variations sociales d'une part, individuelles de l'autre, que tout locuteur manifeste en fonction du groupe auquel il appartient et des situations où il est amené à parler, telles sont les caractéristiques de cette démarche. Elle se distingue avant tout par le recueil des données qui n'est ni aléatoire, ni spéculatif, mais relève d'une technique d'observation élaborée, soumise à des hypothèses visant à mettre en évidence et à quantifier les variations de traits

linguistiques (phonologiques, morpho-syntaxiques) en fonction de paramètres sociologiques. C'est là une problématique de la covariation entre structures sociales (classes socio-économiques, groupes d'âge, de sexe, institutionnels, géographiques, professionnels, etc..) et structures formelles des codes linguistiques utilisés par les groupes sociaux ainsi définis¹⁹⁾, problématique qui domine indéniablement le champ de la sociolinguistique.

M. Cohen, qui fut un initiateur des recherches sociolinguistiques, avait d'ailleurs distingué deux approches: l'une, "externe", concernait l'étude des faits de bilinguisme, la dialectologie, la colonisation linguistique, etc.. l'autre, "interne", était caractérisée par la recherche de covariances:

"Est-il possible d'établir des rapports de structure entre certains faits sociaux et certains faits linguistiques?"²⁰⁾

Une entreprise interdisciplinaire était nettement tracée:

"La sociolinguistique a pour but de mettre en évidence le caractère systématique de la covariance des structures linguistiques et sociales et éventuellement d'établir une relation de cause à effet"²¹⁾.

Cependant même quand elle ne se réduit pas à un causalisme restreint, ou à une stricte mise en parallèle de disciplines constituées, la démarche interdisciplinaire fait problème. On a souligné les risques épistémologiques d'une interdiscipline fondée sur le rapprochement incontrôlé de données et de méthodes, sociologiques et linguistiques, dont la conciliation ne paraît possible qu'à cause de la méconnaissance et des illusions que chaque discipline entretient sur l'autre²²⁾.

Plus globale, la critique idéologique et politique de F. Gadel et M. Pécheux porte sur le fait que la sociolinguistique conjuguant les techniques formelles de l'analyse linguistique et les données et méthodes d'une sociologie empirique représente un instrument de gestion des différences culturelles et sociales du maintien des dominations idéologiques et politiques²³⁾.

Ainsi la problématique de la covariation occupe dans la sociolinguistique une place dominante dans la mesure où elle maintient des liens théoriques et méthodologiques avec la démarche linguistique dont elle ne bouleverse pas les principes²⁴⁾. Mais de ce fait, elle n'épuise pas les possibilités d'approche sociale du langage; en particulier elle n'envisage celui-ci comme pratique que de façon secondaire²⁵⁾. Elle ne remplit que de façon partielle la définition de Fishman:

"La sociologie du langage, ou encore sociolinguistique, s'efforce de déterminer qui parle, quelle variété de langue, quand et à propos de quoi, et avec quel locuteur"²⁶⁾.

Autour de l'objet discours et des sens multiples du terme s'est

manifestée plus nettement la diversité des remises en cause de la démarche linguistique structuraliste ou de la sociolinguistique covariationiste. C'est, par exemple, l'ethnographie de la communication, développée depuis les années 60 aux Etats-Unis dans les domaines de l'anthropologie et de l'ethnologie, qui a pris pour objet le discours quotidien. Cette démarche a proposé

"une approche intégrée des questions de langage et de culture, et s'intéresse à l'acte de communication comme réalité socio-culturelle envisagée dans toute sa complexité. (...). Dans toute société existent des règles de communication plus ou moins implicites, et tout locuteur acquiert une compétence communicationnelle, distincte de sa compétence linguistique, et qui lui permet, par exemple, de savoir utiliser à bon escient les formes d'adresse, ou d'adopter le ton adéquat à une situation donnée"²⁶.

Proche de cette démarche, l'ethnométhodologie a cherché à mettre à jour les règles non explicitement codifiées, sous-jacentes aux normes explicitées, qui organisent les situations sociales, verbales ou non. Ainsi l'organisation des tours de parole dans diverses situations d'interaction verbale dans la vie quotidienne a fait l'objet d'analyses ethnométhodologiques nombreuses. Ces disciplines ont proposé des définitions essentiellement empiriques, de notions comme communauté linguistique, situation de communication, faits de communication, actes de paroles. Dans ce cadre ce n'est pas l'autonomie du code linguistique, mais au contraire la profonde imbrication de l'activité discursive dans la vie sociale qui est mise en relief.

D'un autre côté à la différence de ce centrage sur le discours quotidien illustré par l'ethnographie de la communication, ce qui s'est développé, en France notamment, sous le terme "analyse de discours" ne s'est pas initialement intéressé à la connaissance du discours "ordinaire" mais principalement au discours politique. Cette analyse s'est développée autour de l'observation d'objets fortement institutionnalisés: discours journalistiques, propagandistes, pédagogiques, solennitaires, envisagés à partir de textes imprimés, choisis en tant que représentants des positions idéologiques, repérables en termes d'institutions, dans des événements historiques ou des débats politiques de l'histoire contemporaine²⁷. D'autres caractéristiques doivent encore être soulignées. Des méthodologies linguistiques ont toujours servi de supports à ces travaux. Dans un premier temps, les procédures d'analyses distributionnelles ont été largement exploitées, mais les théories de l'énonciation ont également fondé de nombreux travaux²⁸. En outre, le recours à ces méthodologies n'a jamais été strictement empirique; il a toujours fait partie de choix épistémologiques dont l'enjeu était la possibilité d'une articulation entre linguistique, histoire et politique, entre langage, discours et idéologie.

Contrairement aux données orales et comportementales de l'ethnométhodologie, l'origine de l'analyse de discours²⁹ a été le problème du traitement de textes entiers, qu'il s'agisse de l'archive dans le travail de l'historien, du texte littéraire pour le critique, de la donnée du langage brut recueillie dans une enquête sociologique. Le développement des techniques informatiques d'une part, du structuralisme linguistique de l'autre, mais aussi de la critique idéologique et de la pratique analytique, a conduit à rejeter deux types de solutions face à ce problème: la critique "philologique" traditionnelle propre à l'"explication de texte", les procédures sémantiques d'analyse de contenu³⁰. Alimentées par quelques sources de réflexion - on peut citer Foucault, Althusser, Lacan, Benveniste, Jakobson - les théories et analyses de discours ont exploré diversement les voies ainsi tracées. On peut en mentionner quatre essentielles: l'approche lexicologique, quantitative³¹ ou par analyse sémantique³²; l'approche syntaxique où l'analyse automatique du discours a pris une place prépondérante³³; les approches énonciatives de reconstruction du procès de l'énonciation à travers ses traces (embrayeurs, modalités)³⁴ et ses effets pragmatiques (illocutionnaires, d'implicite, effets de places); enfin les grammaires du texte qui proposent des modèles formels de la cohérence discursive, des structures argumentatives³⁵, ou narratives. Dans toutes ces démarches il faut souligner d'abord les difficultés nées de l'imbrication dans l'analyse du discours des positions divergentes énoncées par les tendances formalistes (les grammaires formelles, qu'elles portent sur la phrase ou sur le texte), les tendances pragmatiques utilisant et dédoublant les catégories de la psychologie philosophique, et les tendances sociolinguistiques attachées à décrire la variation; comme le remarque D. Maingueneau:

"Tout se passe comme si l'on cherchait à mettre en relation le système de la langue, l'activité des sujets parlants, la société, sans pouvoir réellement les articuler: contradiction qui mène de l'intérieur l'analyse du discours puisque cette dernière a besoin précisément, de recourir aux trois et de les faire intervenir simultanément. Si bien que l'analyse du discours répète à son niveau cette contradiction: tendance formaliste (la "grammaire de texte" et l'analyse harrissienne), tendance "pragmatique" (actes de langage, intérêt pour l'argumentation, modalités, etc.), tendance "sociologique" (types de discours, situation de communication, conditions de production, etc.), alors qu'en réalité ils sont indissociables"³⁶.

Une autre voie était cependant possible, qu'ont empruntée certains courants en sociologie. Pratiquant l'analyse de contenu, certains en sont venus à s'interroger sur les phénomènes de langage qu'elle ne prend pas en considération, et à mettre en place des

méthodes, qui sans rompre avec elle, cherchent à y intégrer des observations sur les formes, grammaticales, énonciatives, rhétoriques du discours, ainsi que sur les différenciations qui peuvent s'y observer en fonction des situations, des interlocuteurs et des thèmes. On trouve des éléments méthodologiques allant dans ce sens chez D'Unrug (1974), et des analyses sociologiques de discours qui les développent chez C. Guillaumin (1972a) et N. Bissere (1974). Tout en restant délibérément en dehors de la description linguistique, ces démarches comportent des observations qui touchent à la fois aux propriétés grammaticales et aux propriétés discursives. Ainsi, à partir d'observations sur les désignations et les placements des sujets dans leur discours, dans des entretiens portant sur l'échec scolaire, Bissere (1972) a été conduite à s'interroger sur la définition de la catégorie de sujet grammatical et son émergence historique en tant que catégorie de base dotée de propriétés spécifiques (formes pronominales distinctes, place syntaxique, trait sémantique animé). Guillaumin, pour décrire les mécanismes généraux de la racisation, a été conduit à envisager, à côté des déterminations socio-historiques et idéologiques des comportements racistes, les formes de langage où se réalisent ces mécanismes. Prenant le langage pour terrain d'observation, plutôt que de théorisation, elle décrit néanmoins avec précision, à partir d'un matériel constitué de textes de presse, les formes grammaticales (désignation, caractérisation, détermination) et les formes discursives (figure de rapprochement sémantique par contiguïté syntaxique, par implicite etc.) caractérisant le discours raciste.

Ces deux démarches présentent, entre autres intérêts, celui d'envisager le discours dans son articulation avec les représentations idéologiques et en même temps en tant que produit de pratiques sociales concrètes. C'est précisément ce dernier aspect - les relations entre les discours et les pratiques sociales qui les produisent et auxquelles ils sont associés - qui tendait à être éliminé des analyses de discours mentionnées plus haut.

La multiplicité des approches rappelées précédemment montre à l'évidence la nécessité d'analyses différenciées mais aussi l'impossibilité de restituer le discours dans sa réalité effective et d'en articuler dans un modèle unifié les diverses dimensions à commencer par les caractéristiques qui en font à la fois un ensemble socialement et historiquement déterminé de pratiques hétérogènes et un code formel homogène.

2. Deux notions empiriques : pratiques langagières, formation langagière

Si l'unification théorique du domaine ne nous semble pas un objectif prioritaire, il nous paraît important en revanche de disposer de notions permettant de penser sa diversité, et de parvenir par là à appréhender l'hétérogénéité des pratiques langagières, traquée par les maîtres de la langue, puristes et législateurs, masquée par les théoriciens de la grammaire.

La description de la diversité des fonctionnements sociaux du langage, cette sociologie du langage n'est ni la simple conjonction des deux points de vue, sociologique et linguistique, ni une branche nettement circonscrite de la sociologie, comme il existe une sociologie du travail, une sociologie de l'art, ou des relations internationales. Elle implique le recours à des disciplines telles que la linguistique, la sociolinguistique, l'analyse du discours, l'ethnométhodologie, et la mise en question des rapports problématiques qu'elles entretiennent. Le sens de cette démarche, ses principes et ses notions ont d'ailleurs été clairement tracés par M. Bakhtine dès les années 1920³⁷.

Cette perspective repose sur une conception du signe dans le langage radicalement différente de celle qui fonde la sémiologie saussurienne et les démarches formelles. Le signe est, pour Bakhtine, un objet idéologique, socialement pluri-accentué, historique, et comme tel, lieu de la lutte des classes. Pourtant, dans une communauté, les locuteurs de classes sociales différentes "parlent néanmoins la même langue"; il existe un conflit entre cette identité formelle et le fait que "dans tout signe idéologique s'affrontent des indices de valeur contradictoires"³⁸. Le signe n'est donc pas un simple reflet, passif, de la lutte des classes, il en est aussi un enjeu. En effet, la classe dominante, à travers l'ensemble des manifestations de langage, tend à effacer la pluralité d'accents du signe et à le rendre mono-accentuel, étouffant ainsi "la lutte des indices de valeur" dont le signe est le siège.

La réalité du signe est foncièrement conflictuelle. Sur ce principe, Bakhtine dégage les caractéristiques du domaine à étudier. Il le fait à partir d'une réflexion critique minutieuse à propos des réponses que les linguistes ont apportées à la question de la nature du langage et sur la base desquelles reposent souvent leurs méthodes d'analyses. Dans la linguistique de son époque, Bakhtine repère deux courants de pensée: l'objectivisme abstrait (représenté notamment par Saussure), et le subjectivisme idéaliste (représenté par la tradition de Humboldt et Vossler). Il rejette le

premier courant qui n'envisage la langue que comme système abstrait et statique de formes où le changement historique, la variation sociale, et l'activité du sujet parlant restent impensés, et le second pour lequel la langue est un processus de création strictement individuelle et finalement sans rapport avec les conditions de son exercice:

"La véritable substance de la langue n'est pas constituée par un système abstrait de formes linguistiques, ni par l'énonciation-monologue isolée, ni par l'acte psycho-physiologique de sa production, mais par le phénomène social de l'interaction verbale, réalisée à travers l'énonciation et les énonciations. L'interaction verbale constitue ainsi la réalité fondamentale de la langue"⁴⁰.

La langue définie comme système abstrait et stable est une construction théorique. Dans la réalité sociale, et pour les locuteurs, la langue n'a d'existence concrète que dans l'énonciation, l'échange de discours, la parole. Il ne faut cependant pas associer la parole à individuel, comme le fait l'objectivisme abstrait qui en néglige la description.

"Les rapports de production et la structure socio-politique qu'ils conditionnent directement déterminent tous les contacts verbaux possibles entre individus, toutes les formes et les moyens de la communication verbale: au travail, dans la vie politique, dans la création idéologique. De leur côté, tant les formes que les thèmes des actes de parole se révèlent être les conditions, les formes et les types de la communication verbale"⁴¹.

Et Bakhtine précise plus loin:

"En réalité, l'acte de parole, ou, plus exactement son produit, l'énonciation, ne peut nullement être considéré comme individuel au sens étroit de ce terme; il ne peut être expliqué par référence aux conditions psychophysiologiques du sujet parlant. L'énonciation est de nature sociale"⁴².

Trois notions sont liées à celle d'interaction verbale, indissociables de la notion même de langage: les sujets énonciateurs et récepteurs, le procès de production et de compréhension des énonciations, enfin la situation sociale où se produit l'interaction, et qui est traversée par des rapports de force.

"Jamais la communication verbale ne pourra être comprise et expliquée en dehors de ce lien avec la situation concrète"⁴³. (...) "La situation sociale la plus immédiate et le milieu social plus large déterminent, et cela de l'intérieur, pour ainsi dire, la structure de l'énonciation"⁴³.

La méthodologie adéquate à ces objets consiste dès lors à étudier:

- "1. Les formes et les types d'interaction verbale en liaison avec les conditions concrètes où celle-ci se réalise.
2. Les formes des énonciations distinctes, des actes de parole isolés, en liaison étroite avec l'interaction dont ils constituent les éléments, c'est-à-dire les catégories d'actes de parole dans la vie et dans la création idéologique qui se prêtent à une détermination par l'interaction verbale.
3. A partir de là, examen des formes de la langue dans leur interprétation linguistique habituelle"⁽⁴⁾.

A part une recherche particulière⁽⁵⁾, Bakhtine n'a pas concrétisé l'ensemble de ce programme synthétique. Il indiquait seulement par là une ligne qui ne s'est réalisée par la suite que de façon écartelée.

Bakhtine insistait sur la nécessité, pour appréhender le langage comme une réalité vivante, d'étudier les énonciations en liaison avec les interactions, et celles-ci en liaison avec les situations concrètes. Mais cette notion de "en liaison avec", dont le statut engage pourtant la conception des rapports entre langage et société, est restée peu explicite. Peu de précisions aussi sur le rapport des deux premiers points avec le dernier: quel sera l'apport spécifique de l'examen des formes de la langue? Comment éviter deux descriptions parallèles, celle des interactions et celle des formes linguistiques?

Les diverses approches sociales du langage n'ont pas résolu ces difficultés, ce qui explique d'ailleurs en partie l'éclatement du champ. Il reste que l'aspect novateur de la perspective ouverte par Bakhtine a été de rejeter l'autonomie des systèmes linguistiques, de prendre en compte les pratiques de langage différenciées, tout en posant la nécessité d'une analyse globale de la langue, de l'interaction verbale, de la production et de l'échange du sens dans les discours.

Sur ce dernier point Bakhtine critique une particularité de la linguistique qui tient à son histoire. Celle-ci s'est développée des méthodes d'analyse sémantique aptes à rendre compte seulement des systèmes linguistiques hors de leur contexte historique et social. C'est la pratique pédagogique de l'enseignement des langues anciennes qui a entraîné, selon Bakhtine, la détermination de la langue comme structure formelle aux dépens de cette du langage comme pratique. La situation de discours n'a pas été prise en

compte par les linguistes-philologues pour qui seules comptent l'étude des formes, phonétiques, morphologiques et syntaxiques et la reconstruction sémantique abstraite. De ce fait, le linguiste est conduit à rechercher avant tout la régularité, la conformité à la norme⁴⁶⁾, l'unicité du système:

"L'attitude du linguiste est diamétralement opposée à l'attitude de compréhension vivante qui caractérise les sujets dans un processus de communication verbale"⁴⁷⁾.

Bakhtine introduit là une distinction importante, opposée à certaines conceptions actuelles. Pour lui les sujets parlants ne partagent pas le point de vue des linguistes sur la langue. Les positions sont même antagonistes, car les uns et les autres s'attachent à des propriétés différentes du langage: le sujet parlant s'oriente immédiatement vers ce qui dans la langue est "changeant et souple" tandis que le linguiste, au terme d'une construction, s'oriente vers ce qui, dans la langue, est système stable:

"Pour lui (le locuteur), le centre de gravité de la langue n'est pas situé dans la conformité à la norme de la forme utilisée, mais bien dans la nouvelle signification que celle-ci prend en contexte. Ce qui importe, ce n'est pas l'aspect de la forme linguistique qui reste immuable dans tous les cas, quels qu'ils soient, où celle-ci est utilisée. Non, pour le locuteur, ce qui importe, c'est ce qui permet à la forme linguistique de figurer dans un contexte donné, ce qui fait d'elle un signe adéquat dans les conditions d'une situation concrète donnée. Pour le locuteur, la forme linguistique n'a pas d'importance en tant que signal stable et toujours égal à lui-même, mais en tant que signe toujours changeant et souple"⁴⁸⁾.

Une propriété importante du langage est dégagée ici. Les formes linguistiques, à tous les niveaux, présentent un double fonctionnement contradictoire; elles sont des signes, c'est-à-dire des "unités à contenu invariable", normalisées, grammaticalisées, enregistrables dans un dictionnaire, et que l'auditeur doit identifier; mais elles sont en même temps des signes, c'est-à-dire des unités idéologiques dont la forme et le contenu dépendent de la situation d'énonciation et du contexte discursif. Comme telles, elles doivent être comprises. Elles sont donc à la fois des formes neutralisées constituant les "systèmes linguistiques abstraits", et des enjeux concrets des échanges verbaux⁴⁹⁾.

Ne pas réduire cette contradiction, mais au contraire chercher à montrer comment elle travaille la langue nous semble avoir été l'apport essentiel de l'oeuvre de Bakhtine, qui reste en cela un cadre de réflexion permettant de penser la diversité des approches sociales du langage. C'est dans son prolongement que nous avons été conduits à utiliser les notions de pratique langagière et de formation langagière.

Pour inscrire l'analyse des processus de langage dans celle des processus économiques et sociaux, nous avançons d'abord la notion de pratique langagière qui désigne le fait que toute activité de langage, énonciation de discours, est en interaction permanente avec le milieu, large et restreint, où elle s'effectue. Elle est déterminée par les éléments de ce milieu mais elle y produit en retour des effets, elle le transforme.

Dans la notion de pratique langagière, le terme "pratique" met l'accent sur le fait que tout discours, dans sa production, sa circulation, les effets qu'il produit à sa réception, est analysable comme processus de transformation idéologique mettant en jeu des moyens déterminés par des règles de nature sociale²¹.

Le terme "langagier" souligne le fait que ces moyens ne se ramènent pas à un code formel (la langue) s'actualisant dans le discours par une série d'opérations abstraites, mais qu'ils forment un ensemble de facteurs en interaction définissant l'énonciation d'un discours comme un processus fondamentalement hétérogène. Le terme même de "langage" marque une approche différente de celle des théories du discours qui visent à étudier les effets des pratiques discursives, les traces des processus discursifs, en écartant au maximum les facteurs d'hétérogénéité.

De la sorte il s'agit de restaurer une série de facteurs écartés du champ d'observation et de la visée théorique de la démarche linguistique:

- l'activité de langage concrète, la parole en tant qu'elle est interaction sociale par laquelle se constituent les sujets;
- les discours: produits hétérogènes de cette activité;
- les conditions d'exercice de cette activité: les situations d'énonciation et les places différenciées qu'y occupent et s'y construisent les interlocuteurs;
- la référenciation, par quoi l'activité de langage s'inscrit dans le champ social;
- enfin la notion de rapport de forces qui permet d'envisager et de structurer différents facteurs d'hétérogénéité du langagier.

Toute pratique langagière doit être analysée comme la mise en jeu dans et par le langage de rapports de forces sociaux entre locuteurs: demande de reconnaissance interindividuelle entre locuteurs, imposition des réferents²² et des formes linguistiques sont des aspects de cette mise en jeu; il importe aussi de prendre en compte les rapports aux instances légiférantes en matière de langage. La norme grammaticale, reproduite et imposée par l'école dans l'apprentissage de la lecture et l'écriture, mais aussi la norme "rhétorique" qui gouverne l'organisation globale du discours

et contrôle son intervention dans le champ social, instaurent des rapports plus ou moins explicités qui déterminent en permanence le fonctionnement d'ensemble des pratiques de langage, la production et la circulation du discours. Il importe toujours de se demander qui légifère, de quelle place par rapport au pouvoir politique, en fonction de quels intérêts économiques, idéologiques, et à travers quelles institutions; mais aussi quelle relation telle ou telle pratique entretient avec ces instances légiférantes. Les formes linguistiques des discours ne s'agencent pas simplement en systèmes gouvernés par des règles formelles, elles participent à leur manière aux rapports de forces qui déterminent le fonctionnement social en général.

Autres exemples d'inscription de rapports de forces dans les pratiques langagières: les conditions de production mais aussi les moyens de circulation des discours. Ces derniers ne sont en effet pas simplement des conditions extérieures aux pratiques langagières qui en détermineraient seulement a posteriori les effets. Ils en conditionnent profondément le fonctionnement même.

Pour évoquer rapidement un exemple, le développement des médias écrits et audio-visuels a entraîné celui de pratiques langagières spécifiques où l'échange verbal se réalise dans des formes déterminées par les conditions de production et de circulation des discours (voir les caractéristiques phoniques, morpho-syntaxiques, lexicales de ces pratiques) et à travers des rapports de forces (voir la prise de parole, l'organisation des débats, les types de dialogue) déterminés par la place économique, idéologique de ces instances de langage dans la formation sociale. Nous y reviendrons dans la seconde partie de notre travail.

C'est la prise en compte et le traitement de ce type de questions que vise à développer la notion de pratique langagière. Dans leur diversité, ces pratiques ne sauraient toutefois être seulement envisagées comme "reflet" des rapports économiques ou "traces" de rapports de forces sociaux, idéologiques. Elles interviennent en tant que telles dans les domaines de la vie sociale et avec des effets matériels qui sont liés directement à leur exercice. Qu'on considère l'importance dans le champ politique des "déclarations" officielles ou officieuses, le rôle du langage dans la production et la circulation des biens (voir la publicité), le rôle de l'échange verbal dans les relations individuelles, les pratiques langagières ont, dans leur spécificité, des effets sociaux immédiats liés à leurs formes mêmes et aux conditions dans lesquelles elles s'exercent.

En tant que pratique multiple, le langage est partie intégrante des formations sociales non seulement dans la production des discours

mais aussi dans leur circulation, non seulement comme produit des rapports qui les structurent mais aussi comme produisant des transformations dans ces rapports.

La notion de formation langagière, entendue comme un ensemble partiellement réglé de pratiques langagières différenciées, prend ici son sens. Élément constitutif d'une formation sociale, une formation langagière organise des pratiques diverses selon des rapports de forces en pratiques dominantes et pratiques dominées. Avec cette notion il ne s'agit pas de séparer-rapprocher, sur le mode de l'interdisciplinarité, deux domaines, mais de faire voir comment le langagier est constitutif - à la fois enjeu et agent - d'une formation sociale.

Envisager le langage comme agent et enjeu social, c'est montrer comment les pratiques langagières hétérogènes s'organisent dans diverses formes d'interactions verbales (débat, conversations, récits, polémiques) autour de référents construits et transformés dans les discours ainsi produits; ces pratiques sont portées par des agents sociaux, qui dans l'exercice du langage se constituent en sujets collectifs ou individuels; elles sont organisées selon des rapports de forces qui s'établissent de façons diverses: dans la prise de parole, dans la mise en jeu des règles qui norment les différents emplois de la langue, dans la construction et l'imposition des significations dans les discours, dans la mise en circulation des discours et dans les effets produits par cette mise en circulation.

Décrire les pratiques langagières en tant qu'elles produisent des significations et les transforment, décrire ces processus en tant qu'ils sont marqués par des rapports de domination, d'exclusion, de renforcement, les analyser comme pratiques sociales significatives, nous semble être un objectif important d'une sociologie du langage.

Une telle démarche, distincte d'une stricte analyse formelle des unités grammaticales, distincte d'une analyse de la formation du sens comme résultat d'opérations et de mécanismes internes à la langue, distincte aussi d'une analyse visant à établir des covariances entre tel phénomène linguistique ou discursif et tel facteur social ou historique, distincte enfin d'une analyse de contenu, vise à décrire les processus de production du sens comme phénomènes discursifs produits à la fois par des rapports de forces sociaux dans des situations déterminées et par des facteurs (grammaticaux, rhétoriques), relevant de la mise en discours mais aussi des conditions de mise en circulation de ces discours.

- 1) Citons, comme exemples significatifs: *Luttes de classes à Dunkerque. Les morts, les mots, les appareils d'Etat*. Paris, Galilée, série Lulle, 1973, 131 pages. *Migrations du récit sur le peuple juif*. Paris, Bellond, 1974, 219 p. *Le Portugal d'Otelo dans le labyrinthe*. Paris, J.C. Lattes, 1978, 288 p. Comité Russell, Collectif Change-Lulle.
- 2) Citons notamment: *Théorie du récit. Introduction aux LANGAGES TOTALITAIRES*. Paris, Hermann, 1972, 140 p. *La Critique du Langage et son économie*. Paris, Galilée, série Langue, 1973, 188 p. Divers numéros de la collection Change, Paris, Seghers/Laffont. Colloque de Certay 1 et 2. Paris, Union Générale d'éditions, 10/18, 1975. Contribution au séminaire Macciocchi.
- 3) *Critique de l'économie narrative. Langues totalitaires*. Paris, Hermann, 1972, 772 p.
- 4) Cependant il ne saurait être question ici de reproduire l'entreprise fayenne qui, en tant que travail d'écriture, n'est pas réitérable. Voir aussi M. EBEL: "Narration et histoire: versions actives et récit vrai". *Revue européenne des sciences sociales* XVII, 1978, 45 p. 9-32. P. FIALA: "Écritures politiques" *Revue européenne des sciences sociales*, XVII, 1979, 45 p. 33-48.
- 5) J.P. FAYE: *Théorie du récit*. p. 41.
- 6) FAYE: *La critique du langage et son économie*, p. 62.
- 7) FAYE: *Ibidem*.
- 8) Faye a lui-même consacré des travaux à des périodes de crises politiques et sociales plus récentes, qu'il s'agisse de l'après-mai 1968 en France, ou de la révolution portugaise après 1974 (voir la bibliographie).
- 9) Sans développer longuement une réflexion épistémologique, nous voulons seulement indiquer ici les rapports théoriques que notre travail peut entretenir avec le domaine de la linguistique sociale ou sociolinguistique. Les travaux épistémologiques dans ce domaine ne sont pas très nombreux, du moins ceux parus en français. On dispose de présentations claires avec *L'introduction à la sociolinguistique* de J.B. Marcellesi et B. Gardin (1974), *Sociolinguistique* de J. Fishman (trad. franç. 1971), Les traductions des travaux de W. Labov et leur présentation P. Encrevé contenant des développements épistémologiques, notamment *Sociolinguistique* (trad. franç., 1976) et *Langue française* 34 (mai 1977). On trouve une critique idéologique et théorique de la problématique dans F. Gedet, M. Pêcheux: *La langue introuvable* (1981). Pour notre part, nous rejoignons certaines des positions de J. Boutet: "Quelques courants dans l'approche sociale du langage", *Langage et société* 12, juin 1980, p. 33-70. Pour une première explicitation des notions de pratique et formation langagières et de leur place dans le champ sociolinguistique, voir J. Boutet, P. Fiala, J. Simonin-

Grumbach: "Sociolinguistique ou sociologie du langage", *Critique* 344, 1976.

- 10) "Que l'on regarde l'historique de chaque courant et l'on verra qu'à son origine il y avait une pratique sociale. Ainsi, W. Labov s'est opposé au projet gouvernemental de l'éducation compensatoire et a démontré, en tant que linguiste, l'invalidité du projet. Ses recherches sont donc parties de la volonté d'articuler le champ des luttes sociales (ici dans le domaine de l'éducation), et le champ de la recherche linguistique. R. Robin, quand elle analyse la fonction du reportage dans la presse française contemporaine, apporte sa contribution à la critique-reformulation de la presse communiste. J.B. Marcellesi (1971) quand il analyse le Congrès de Tours contribue à la connaissance historique du P.C.F.; M. Pêcheux dans son rapport sur "l'expérience Manahott" relie explicitement sa recherche sur le fonctionnement du discours de la social-démocratie à la lutte pour le pouvoir que mène le Programme Commun (...). L.J. Calvet (1974) analyse le fait historique du colonialisme et post-colonialisme français d'un point de vue de sociolinguiste..." (J.Boutet, article cité, p. 34).
- 11) Les déplacements théoriques opérés dans le cadre formel des grammaires génératives proviennent de critiques qui ne sont pas du tout du même ordre que celles que nous évoquons ici. Ils renforcent au contraire d'une certaine manière les principes fondamentaux énoncés par Saussure: attitude formalisante, recherche de structures générales, idéalisation et abstraction de l'objet. De ce point de vue, comme on le verra d'ailleurs, les démarches générativistes auancent les mêmes questions critiques que le saussurianisme.
- 12) On sait le rôle non négligeable du concept de compétence dans l'inscription de la linguistique non dans le champ des sciences sociales mais dans celui de la biologie. Voir à ce propos Chomsky: *Réflexions sur le langage* (1977); et P. Jacob, J.Y. Pollock: "Pailons-nous grâce à un organe mental?" *Critique* 387-388, 1978.
- 13) Le structuralisme a défini les propriétés du corpus (ensemble de données permettant d'induire les règles générales du système linguistique) et les précautions à prendre dès le recueil du matériel pour écarter de l'observation ce qui pourrait compromettre l'élaboration d'un système linguistique uniforme: le corpus doit être "homogène" et "représentatif". Représentatif en fait de l'image préalable que le linguiste a du système à décrire. Quant à l'homogénéité, l'ensemble des travaux sur la variation linguistique montre que ce n'est pas la propriété centrale d'une langue quelle qu'elle soit.

Dans le cas de la linguistique chomskienne, la nécessité de l'"idélation" des données, et le recours à l'intuition pour juger de la grammaticalité et de l'acceptabilité de phrases fabriquées par le linguiste dans le cas de son argumentation, manifeste encore plus nettement la tendance de la théorie à ne pas rendre compte du langage comme pratique mais seulement de la représentation que le linguiste a

de sa compétence linguistique, érigée en objet de connaissance représentatif. On connaît d'ailleurs cette "dialectique scientifique" particulière où l'élaboration théorique se fait par un échange d'exemples et de contre-exemples théoriques qui n'a pas pour but de décrire la langue réellement existante mais de valider ou d'invalidier une construction logique. Travailler sur des phrases *ad hoc*, fabriquées pour les besoins d'une argumentation, recourir à son intuition pour étiqueter les dites phrases en grammaticales ou non, acceptables ou non, sont autant de pratiques où se réaffirme la nécessité d'une homogénéité normée, analogue d'ailleurs à la normativité des grammaires traditionnelles que la linguistique descriptive se proposait précieusement de remplacer par une observation objective et rigoureuse des faits.

- 14) C. BALLY, déclarait en prenant la succession de l'enseignement de Saussure: "En somme je reste fidèle à la distinction saussurienne entre la langue et la parole; mais j'annexe au domaine de la langue une province qu'on a beaucoup de peine à lui attribuer: la langue parlée envisagée dans son contenu affectif et subjectif. Elle réclame une étude spéciale: c'est cette étude que j'appelle la stylistique. Un des objets de mon enseignement sera de montrer comment la stylistique s'emboîte dans la linguistique générale". (*Le langage et la vie*, p. 158-159).

Tout en reconnaissant leur validité, Bally modifiait les termes de l'opposition langue/parole, tant théoriquement que dans ses recherches concrètes.

- 15) A. MELLETT souligne l'importance des déterminations sociales des langues: "La linguistique est demeurée jusqu'à présent à l'écart de l'ensemble des études sociologiques qui se constituent si activement, et, ce qui est plus grave, étrangère presque à toute considération systématique du milieu social où se développent les langues. Cet état de choses, au premier abord surprenant et paradoxal, s'explique quand on se rend compte de la manière dont s'est créée la linguistique; les langues ne sont pas étudiées d'ordinaire pour elles-mêmes; toutes les fois qu'on les a étudiées, c'a été en vue de la récitation correcte d'un rituel religieux, ou de l'intelligence de vieux textes religieux ou juridiques, ou pour apprendre les langues étrangères, ou enfin pour parler ou écrire correctement la langue de tous les jours et surtout de celle des diverses parties du groupe (...). Si le milieu dans lequel le langage évolue est un milieu social, si l'objet du langage est de permettre les relations sociales, si le langage n'est maintenu et conservé que par ces relations, si enfin les limites des langues tendent à coïncider avec celles des groupes sociaux, il est évident que les causes dont dépendent les faits linguistiques doivent être de nature sociale, et que seule, la considération des faits sociaux permettra de substituer en linguistique à l'examen des choses, l'examen des actions, à la pure constatation de rapports entre phénomènes complexes, l'analyse de faits relativement simples considérés chacun dans leur développement particulier". (*"Comment les mots changent de sens"*, *Linguistique historique et linguistique générale* p. 231-232).

- 16) H. Frei a étudié les productions de langage transgressant les normes grammaticales; il a analysé la fonction de ce que la grammaire normative appelle des fautes. Son objectif était la connaissance des mécanismes qui produisent les apparentes fautes du français populaire, et qui sont en réalité la marque d'une adaptation de la langue à des besoins, inhérente à la communication sociale: besoin d'assimilation, de différenciation, de brièveté, d'invariabilité, d'expressivité. Pour mener son analyse fonctionnelle de la langue courante, Frei a utilisé des données de la langue parlée, empruntées notamment aux matériaux recueillis par H. Bauche, les lettres des familles des prisonniers de guerre en 1914-1918: "Rédigées le plus souvent par des personnes de culture rudimentaire - généralement des femmes du peuple - expédiées de tous les coins de la France, ces lettres reflètent assez fidèlement l'état de la langue courante et populaire d'aujourd'hui" (*La grammaire des fautes*, p. 37). S'attacher à la description de ces phénomènes, leur supposer une finalité fonctionnelle implique un élargissement de l'objet de la linguistique. Frei l'exprime en ces termes: "Dès que l'on considère la langue comme un instrument agencé en vue de fins données, la conception saussurienne devient trop étroite. Comment une science pourrait-elle étudier un instrument envisagé en lui-même et pour lui-même? Nous dirons pour notre part que la linguistique fonctionnelle a pour unique et valable objet le langage, envisagé comme un système de procédés qui est organisé en vue des besoins qu'il doit satisfaire" (p. 39).
- 17) "Pour nous notre objet d'études est la structure et l'évolution du langage au sein du contexte social formé par la communauté linguistique. Les sujets considérés relèvent du domaine ordinairement appelé **linguistique générale**: phonologie, morphologie, syntaxe et sémantique. Les problèmes théoriques que nous soulèverons appartiennent également à cette catégorie, tels la forme des règles linguistiques, leur combinaison en systèmes, la coexistence de plusieurs systèmes et l'évolution dans le temps de ces règles et de ces systèmes. S'il n'était pas nécessaire de marquer le contraste entre ce travail et l'étude du langage hors de tout contexte social, je dirais volontiers qu'il s'agit là tout simplement de **linguistique**. Et l'on peut s'étonner qu'il soit utile de donner une base sociale élargie à ce domaine. Que la linguistique générale, quel qu'en soit le contenu, doive reposer avant tout sur le langage tel que l'emploient les locuteurs natifs communiquant entre eux dans la vie quotidienne, cela paraît aller de soi" (*Sociolinguistique*, p. 258).
- 18) Dans *Sociolinguistique* chap. 8 et 9, Labov cite un nombre important d'études exemplaires à cet égard, formant ainsi une "école" du moins un courant de pensée représentatif de la linguistique de la variation sociale.
- 19) M. Cohen: *Matériaux pour une sociologie du langage*, rééd. 1971, p. 15.

- 20) *Langue Française* 9: "Linguistique et société". Définition reprise dans l'introduction à la sociolinguistique (1974).
- 21) Dans sa présentation de la problématique sociologique et linguistique (*Communications*, 20), E. Veron écrit: "Comme il arrive souvent quand on propose une approche interdisciplinaire, il s'agit dans le sociolinguistique d'explorer des relations qui peuvent exister entre deux types de variables, en l'occurrence des variables linguistiques et des variables sociologiques. On considère donc comme fermement établi chacun des deux domaines et l'on se demande quelle est la meilleure façon de les relier l'un à l'autre. Chaque domaine est donc considéré comme un champ stabilisé, comme un "donné" institutionnel dont on ne met pas en question la légitimité" (p. 1-2). Il ajoute aussitôt que la sociologie connaît une crise ouverte actuellement, qui se manifeste par une remise en cause de ses concepts fondamentaux et de ses méthodes (la quantification par exemple) mais aussi plus profondément par une contestation plus ou moins vive de ses rapports avec les institutions du pouvoir. Quant à la linguistique si elle n'est pas en crise ouverte, cela tient notamment à l'absence dans ce domaine d'une réflexion sur les concepts et les méthodes qui y sont utilisés. Veron remarque néanmoins que la linguistique "semble être la scène, à l'heure actuelle, d'une transformation radicale de l'objet "langage", transformation repérable dans la pratique concrète des linguistes plutôt qu'explicitée sur le plan de la théorie". Dans ces conditions, il voit mal comment on pourrait pratiquer une "interdiscipline" au moment où des bouleversements sont en cours à l'intérieur de chaque domaine" (p. 2). Veron critique enfin de telles tentatives et considère cette situation comme inquiétante parce que prématurée: "La linguistique débouche, de plus en plus clairement, sur des problèmes sociologiques, et la sociologie découvre, au coeur même de sa démarche théorique de base les problèmes du langage. Autrement dit: les linguistes sont en train de faire de la linguistique; les uns et les autres, dans la plupart des cas, "à l'état sauvage"." (p. 249).
- 22) F. Gadet, M. Pêcheux écrivent: "Est-ce un hasard si le distributionnisme se développe à une époque où les nécessités du commerce, puis de la guerre, exigent des procédures rapides et massives d'apprentissage des langues? Si les procédures markoviennes de la communication rencontrent les exigences d'une circulation de l'information dans un appareil administratif, intégré et homogène? Si la grammaire générative coïncide avec l'extension commerciale et étatique du calcul électronique à des fins gestionnaires portant sur le dépouillement, l'analyse documentaire et le traitement d'immenses systèmes de données? Si le renouveau des études sémantiques, dans ce même contexte, apparaît avec l'accroissement d'exigences technologiques (communication homme-machine) et juridiques (automatisation des décisions judiciaires)? Si l'essor de la sociolinguistique voisine avec l'apparition d'une nouvelle gestion politi-

lique des "différences" sociales? Administration, technologie, pédagogie, droit et conservation de la mémoire sociale (des dictionnaires aux banques de données): soit les différentes "solutions" que les sociétés de classes ne cessent de s'inventer, de manière à s'éterniser". (*La Langue introuvable*, p. 13).

- 23) N. Chomsky (*Dialogues avec M. Ronal*, 1977) confirme ce fait de façon polémique et d'ailleurs partiellement contradictoire: la sociolinguistique, dit-il, "c'est de la linguistique. Une linguistique qui prend l'idéalisation de la linguistique ordinaire, un pas plus près de la réalité complexe (...). C'est une linguistique qui prétend étudier les dialectes. Mais je ne vois pas en quoi l'étude des dialectes des ghettos diffère de celle des dialectes universitaires. (...) La notion de langue est en elle-même un haut niveau d'abstraction" (p. 72); et plus loin: "la notion de langue n'est pas une notion linguistique" (p. 196).
- 24) A part les études sur le discours thérapeutique et sur l'interaction verbale, la plupart des travaux de W. Labov portent sur la covariation au niveau phonologique et morpho-syntaxique (enquête sur l'île Vineyard, sur New-York, sur le vernaculaire noir américain, etc.).
- 25) *Sociolinguistique*, 1971, p. 18.
- 26) J. Boutel, art. cité p. 52-53.
- 27) On peut citer les édits de Turgot (Malidier, Robin, 1974), les cahiers de doléances de 1789 (Slakta, 1971 a, b), les discours de Jaurès (Chauveau, 1978), les actes du Congrès de Tours (Marcellesi, 1971), les discours de dirigeants du Front populaire (Courdèses, 1971), ceux de De Gaulle durant la guerre d'Algérie (Malidier, 1971), mais aussi les journaux ou les tracts de mai 1968 (1975), les textes de la social-démocratie européenne sur la crise économique (Pêcheux, 1974), ou encore les descriptions de la Chine maoïste par des auteurs européens (Marandin, 1979), ou les discours du parti communiste français adressés aux chrétiens (Courtine, 1981), autant de matériaux constitués de textes imprimés, rédigés par tel auteur notoire ou par un collectif institutionnel situé politiquement, historiquement repéré, qui unissent fortement le champ d'observation du discours historico-politique.
- 28) Voir FIALA, BOUTET, EBEL (*Modèles linguistiques*, tome IV fasc. 1, 1982) pour une discussion des divers courants.
- 29) L'initiation aux méthodes de l'analyse de discours (1976) de D. Maingueneau donne les axes méthodologiques principaux et les éléments bibliographiques. Nous ne reprenons ici que quelques considérations utiles à notre démarche. Pour une évaluation récente du domaine, voir J.J. Courtine: "Analyse du discours politique", *Langage* 82, juin 1981, p. 9-48.

- 30) L'analyse de contenu pratiquée par les sociologues mais aussi les historiens représente un niveau empirique de ces démarches. Le langage n'y est envisagé ni pour lui-même, ni comme objet problématique, mais seulement comme instrument, comme support transparent de contenus. Des instruments et des programmes (informatiques, statistiques, etc.) ont pu, à partir de l'analyse de contenu, se développer indépendamment de l'analyse des formes linguistiques et avec pour objectif essentiel le stockage et la comparaison de l'information. Des grilles logico-sémantiques rudimentaires définies par les capacités d'un programme informatique sont ainsi appliquées aux discours. Ceux-ci se trouvent par là "normalisés", ramenés à une série de relations sémantiques qui les rendent aptes à la comparaison. Systématisée aux États-Unis (voir par exemple BERELSON B. (*Analysis in communication research*, 1952), l'analyse de contenu ne décrit pas en soit de fonctionnement de discours. On peut la critiquer radicalement de "n'envisager le langage ni comme pratique, ni comme discours, ni comme code" - position catégorique de M. Pêcheux reprise par R. Robin *Histoire et Linguistique* p. 3.
- 31) La lexicométrie appliquée à des corpus politiques (vocabulaire de la révolution française, de la presse communiste, des centrales syndicales ouvrières françaises, etc...) a été développée dans le laboratoire CNRS de lexicologie politique de Saint-Cloud. Elle repose sur une critique de l'analyse de discours comme méthodologie unifiée articulant histoire et linguistique.
 "Que des éléments extra-linguistiques et linguistiques soient articulés dans l'énoncé n'implique pourtant pas qu'ils soient homogènes; et on peut mettre en doute les tentatives pour les traiter avec une méthodologie.
 Ainsi "l'analyse du discours" ne semble pas avoir résolu le problème du passage d'un ordre à l'autre; elle nous apparaît comme un domaine trouble où s'occulte le glissement d'une problématique linguistique à une problématique du contenu" (*Des tracts en mai 1968*, p. 38).
 Les outils linguistiques de la lexicométrie visent essentiellement à assurer la stabilité d'enregistrement des textes, donc leur homogénéité et leur comparabilité; la définition de la situation d'énonciation des textes à partir du schéma de Jakobson permet de fixer les invariables et les variables; quelques règles permettent d'identifier précisément les formes écrites. Cette problématique est "hors linguistique" mais, ajoutent ses auteurs, elle "s'articule avec toute recherche qui considère le langage comme symptôme" (ouvr. cité p. 41).
 La problématique lexicométrique renonce ainsi aux postulats linguistiques (le langage n'y est envisagé ni comme code morphologique, ni comme ensemble de structures syntaxiques) et aux hypothèses visant à analyser le langage comme pratique sociale. Elle y cherche des traces idéologiques symptomatiques. La variation y est un objet central, elle est mesurée, après homogénéisation des données, dans des conditions fiables mais en même temps limitées (au sein d'un corpus fini, divisé en sous-corpus).
- 32) J. Dubois (*Le vocabulaire politique et social en France de 1866 à*

1872) a analysé qualitativement les relations sémantiques qui structurent en langue et en discours des ensembles lexicaux, et qui débordent les structures sémiques étudiées statiquement. Les discours ont pour propriétés d'établir ces relations d'antonymie, d'opposition, de synonymie, d'association etc., dont le fonctionnement renvoie d'une part à l'existence du code linguistique mais aussi à des réseaux d'intertextualité.

- 33) L'approche A.A.D. se caractérise par la globalité de son projet: articuler trois domaines, le matérialisme historique comme théorie économique, politique et idéologique de la lutte des classes, la linguistique comme théorie des mécanismes lexicaux, morphologiques et syntaxiques, la théorie du discours "comme théorie de la détermination historique des processus sémantiques" (*Langages* 37 p. 8). Les objectifs en sont multiples: sur le plan technique, faire pièce aux analyses de contenu, et dépasser les analyses lexicologiques en proposant une procédure informatisable fondée sur une décomposition syntaxique des phrases permettant l'établissement de séries d'énoncés paraphrastiques. Sur le plan théorique, il s'agit essentiellement de mettre en défaut l'idée d'une sémantique universelle et celle d'un sujet "source du sens" de son discours. Le montage d'expériences consistant à faire produire des discours dans des conditions de production contrôlées donne corps à la notion de formation discursive, composante matérielle du concept théorique de formation idéologique. La phase proprement dite d'analyse automatique est appliquée à un ensemble de discours concrets dominés par des conditions de production supposées identiques. L'utilisation de la démarche distributionnelle permet de délinéariser les énoncés, de les ramener à des schémas canoniques, de les consommer et ainsi de reconstruire les processus discursifs caractéristiques d'une formation discursive. Les critiques et reformulations proposées par les auteurs de l'A.A.D. eux-mêmes ou par d'autres (pour une discussion d'ensemble, voir *Langages* 37) ont mis en évidence essentiellement les difficultés d'unifier un champ aussi complexe que celui du discours: n'y a-t-il pas disproportion entre l'effort théorique, l'appareillage conceptuel d'une part, et l'empirisme qui finalement s'impose dans le montage des expériences notamment pour homogénéiser les conditions de production des corpus discursifs? N'y a-t-il pas disparité entre la place théorique centrale réservée à la linguistique syntaxique - la langue étant le lieu matériel où se réalise à travers les mécanismes morfo-syntaxiques et ceux de l'énonciation la production du sens - et la difficulté réelle à tirer de cette discipline des procédures à la fois concrètes et générales, opératoires dans l'analyse du discours? D'autre part, les concepts de formation discursive et de processus discursif ne font-ils pas passer au second plan la prise en compte des pratiques langagières effectives d'une part, des conditions de circulation des discours de l'autre? Ne masquent-ils pas l'hétérogénéité des mécanismes réels à l'œuvre dans la production langagière en postulant un niveau discursif théorique où les mécanismes formels (linguistiques), institutionnels et idéologiques (conditions de production) s'articulent en un tout homogène, contrôlable, théorisable?

- 34) Cette voie d'approche a connu des développements nombreux dont C. Keibrat-Orrechioni (*L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, A. Colln, 1980) a fait une présentation synthétique.
- 35) Voir O. Ducrot: *Les mots du discours*, qui développe une analyse linguistique des phénomènes argumentatifs ainsi que les travaux du centre de recherches sémiologiques de Neuchâtel qui visent à en donner des modèles logico-sémantiques.
- 36) D. Maingueneau, ouvrage cité, p. 182.
- 37) *Marxisme et philosophie du langage*, signé par V. Volochinov, a paru en français sous le nom de M. Bakhtine (1977). Sur la "bicéphalisme" de cet auteur, voir T. Todorov (1981). La place de cet auteur dans le débat sur les rapports du langage et de la société est exceptionnellement à plus d'un titre. C'est en 1929 que paraît en URSS l'ouvrage par lequel nous le connaissons. Or les questions qui y sont soulevées, les propositions théoriques et méthodologiques restent d'une étonnante actualité. Tout en critiquant la perspective plekhanovienne d'une psychosociologie de la communication, F. Gadet et M. Pêcheux notent: "quelque chose de la thématique actuelle des actes de parole, de l'énonciation comme interaction verbale, de la parole vivante du dialogue opposée à la fermeture du monologue et aussi des projets de typologie (langagière ou discursive) est déjà présent dans Volochinov, appuyé sur une psychologie du corps social héritée de Plekhanov" (*La langue introuvable*, p. 102). Il reste que l'ouvrage de Bakhtine-Volochinov rompt résolument avec l'indigence des textes marxistes sur le langage: rareté et généralité des écrits de Marx, médiocrité des textes postérieurs développant souvent une conception mécaniste de la langue-reflet, pour aboutir finalement aux "avis autorisés" de Staline en 1952, où la définition de la langue comme outil de communication homogène transcendant les différences de classes a une fonction idéologique et politique évidente: justifier la politique d'unification et de centralisation linguistique, en liquidant l'expression des différences de classes ou de régions et parallèlement mettre fin aux tentatives de "linguistiques marxistes".
- 38) Bakhtine, ouvrage cité, p. 44.
- 39) Bakhtine, ouvrage cité, p. 138.
- 40) Bakhtine, ouvrage cité, p. 38.
- 41) Bakhtine, ouvrage cité, p. 119.
- 42) Bakhtine, ouvrage cité, p. 137.
- 43) Bakhtine, ouvrage cité, p. 121.
- 44) Bakhtine, ouvrage cité, p. 137.

- 45) Nous y revenons dans la seconde partie de notre travail.
- 46) Même quand sa démarche est descriptiviste et s'oppose expressément au prescriptivisme des puristes.
- 47) Bakhtine, ouvrage cité, p. 119.
- 48) Chomsky (*Réflexions sur le langage*) souligne au contraire la similarité de la démarche descriptiviste consciente du linguiste analysant son intuition grammaticale et celle non consciente de l'enfant apprenant sa langue par développement programmé et adaptation progressive de sa compétence innée.
- 49) Bakhtine, ouvrage cité, p. 99.
- 50) Avec une terminologie différente, relevant de la sémiologie saussurienne, E. Benveniste a développé une théorie de la double signification de la langue qui rappelle à bien des égards celle de Bakhtine. Le mode "sémiotique" qui décrit, selon Benveniste, le sens des unités linguistiques comme valeur abstraite, non référentielle, liée à leur fonction dans un système, correspond assez précisément à ce que Bakhtine dit du "signal"; quant au second, la mode "sémantique" (de la valeur discursive) il est proche du "signe idéologique" de Bakhtine. A une différence près toutefois: les deux modes de signification benvenistiens sont dégagés à un niveau théorique; ils ne sont pas mutuellement contradictoires mais s'articulent dans une théorie de l'énonciation comme "conversation individuelle de la langue en discours". L'aspect contradictoire de la distinction est en revanche souligné par Bakhtine avec une conséquence importante: la langue, instrument formel de la communication verbale, est en tant que telle un enjeu permanent de luttes idéologiques. Elle ne peut être décrite comme un code neutre, voire comme un organe, qu'au prix de la négation de cette propriété.
- 51) Althusser a défini la notion générale de pratique: "tout processus de transformation d'une matière première donnée déterminée, en un produit déterminé, transformation effectuée par un travail humain déterminé, utilisant les moyens (de "production") déterminés. (Pour Marx 1869, p. 167.)
- 52) Bakhtine-Volochinov insiste sur la nécessité de ne pas négliger le thème comme élément déterminant les formes énonciatives. "Ce dont parle" le discours, la référence qui y est construite par la dénomination, la prédication, les reprises synonymiques, détermine les formes d'une énonciation tout en étant un enjeu de l'échange verbal.

II. Les votations. Débats et actes de langage

1. Une situation d'énonciation réglée institutionnellement

L'analyse des résultats d'un scrutin est l'objet par excellence de la science politique qui, sur la base de données statistiques, économiques, sociologiques, historiques, décrit l'état d'une société, de ses institutions, des rapports politiques et sociaux qui la structurent.

C'est sous l'angle spécifique du langage et des rapports sociaux qui s'y trouvent structurés, que nous voudrions envisager les campagnes de vote qui, en 1970, 1974, 1977, ont mis la xénophobie au centre de débats politiques nationaux. Nous envisagerons ici les "votations" comme processus de langage plutôt que comme données quantitatives.

Le terme régional de "votation" utilisé en Suisse romande, désigne une réalité liée au fonctionnement de la démocratie semi-directe helvétique: l'organisation de consultations populaires fréquentes à tous les niveaux politiques et sur des objets les plus divers prévus par la loi. Ces consultations découlent notamment du droit de référendum et d'initiative. L'expression "les votations" désigne le scrutin lui-même, l'acte de voter, mais il s'étend aussi à l'ensemble des événements et des débats qui préparent et entourent le vote.

La votation est d'abord un acte de langage collectif, dans lequel trois énonciations qui s'excluent - OUI, NON, JE M'ABSTIENS - répondent formellement à une question posée par les autorités, dont le thème est un texte (constitutionnel, législatif) soumis à la consultation. Par rapport à ce texte, les trois discours ont un double statut: ils sont à la fois performatifs et assertifs. Performatifs, car l'énonciation de ces discours contradictoires ne constitue pas seulement une communication d'information; elle transforme par le seul fait d'être énoncée, la situation où elle se produit. Ces discours ne sont pas performatifs en soi, mais par rapport au texte qui est leur thème: dire OUI lors d'une votation, c'est reprendre à son compte le texte référent, l'asserter comme vrai et lui donner une valeur d'action; dire NON, c'est accomplir

l'acte de langage qui consiste à refuser de modifier une situation donnée.

Il y a donc énonciation et acte dans le vote. L'acte de langage est réglé expressément; il est "prononçable" une seule fois dans des formes prévues par la loi". L'énonciation quant à elle, si elle est de fait collective, se présente comme strictement individuelle; le vote interpelle les agents sociaux en sujets individuels, il les assigne à leur place de citoyens. Il donne aux locuteurs individuels l'impression qu'ils se battent pour imposer la vérité de signification que leurs discours véhiculent à travers des formules, lesquelles sont en réalité le produit de rapports de forces sociaux et n'ont pas de sens, et donc pas de "vérité" en dehors de ces rapports de forces qu'elles expriment et fondent en même temps. Le vote donne corps à cette vérité en lui conférant une force d'action. De même les polémiques, les débats, les argumentations sur la valeur de vérité ou d'action sont les effets tangibles d'institutions où s'expriment, à travers le langage, des rapports de forces sociaux.

L'acte du vote, à travers lequel les individus s'érigent en sujets politiques, et se pensent libres, agissants, capables de transformer la situation où ils se trouvent, est l'aboutissement d'un **processus d'énonciation social et historique**. Cette notion nous sert à cerner ce qu'est une campagne politique qui conduit au scrutin. Organisée autour d'un objet précis (dans notre cas les textes des initiatives), une campagne est la mise en circulation d'un ensemble hétérogène de discours en interaction, qui se clôt formellement par un scrutin où des discours multiples se polarisent dans un nombre restreint de positions de vote. Durant la campagne, des significations sont mises en circulation et s'affrontent au cours de débats institutionnels ou d'échanges particuliers. Celle-ci se présente comme une bataille autour de mots ou de formules condensant des significations contradictoires produites dans des discours partiellement réglés. Nous reprenons ici les propositions² de M. Foucault:

"...Je suppose que dans toute société la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures qui ont pour rôle d'en conjurer les pouvoirs et les dangers, d'en maîtriser l'événement atéatoire, d'en esquiver la lourde, la redoutable matérialité" (L'ordre du discours, p. 10-12).

Nous essayons de montrer que:

"le discours n'est pas simplement ce qui traduit les luttes ou les systèmes de domination, mais ce par quoi on lutte, le pouvoir dont on cherche à s'emparer" (ibidem).

Les campagnes autour des initiatives doivent être analysées à la fois par rapport à l'institution qui les organise et par rapport à une situation historique dont elles résultent. Elles condensent - au travers de prises de paroles individuelles et collectives qui s'affrontent dans une polémique réglée institutionnellement - des tensions sociales qui sont mises en forme dans le langage et que le vote final est censé dénouer.

D'un autre point de vue, ces campagnes ne sont qu'un moment particulier de la mise en circulation des discours; elles ne sont qu'un aspect d'une formation langagière, qui a été marquée par elles mais ne s'y limite évidemment pas. L'importance de ces campagnes, du point de vue des pratiques langagières et de la circulation des discours xénophobes, est qu'on peut voir particulièrement clairement à travers elles comment, dans certaines situations politiques, les discours se mettent à foisonner autour d'un thème, comment leur production se développe et leur circulation s'accélère et comment, tout en étant profondément hétérogènes, ils s'organisent dans des débats partiellement réglés sous l'effet d'institutions.

2. L'hétérogénéité des discours et leur circulation

L'analyse des campagnes politiques sous l'angle du langage doit prendre pour point de départ la forte densité et la grande diversité des discours qui se trouvent mis en circulation durant une période et sur un thème limités. Les théories du discours prennent peu en compte le fait que les données de langage réelles ne sont jamais homogènes. L'hétérogénéité se manifeste de façon multiple: irrégularités grammaticales, discours interrompus, interventions de facteurs extra-linguistiques dans l'échange verbal, variations formelles du code selon des "niveaux de langue" différents, changement du sens des mots.

La densité et l'hétérogénéité des discours dépendent des facteurs matériels de leur production: locuteurs multiples, situations d'énonciation variées, diffusion différenciée. Dans les campagnes politiques, les partis sont des énonciateurs privilégiés. Par la voix de leurs dirigeants, utilisant les moyens matériels de la communication de masse, la presse écrite, parlée, télévisée, l'affiche, le tract, les appareils politiques font circuler des discours qui s'opposent ou se renforcent mutuellement. Les autorités gouvernementales ou législatives, les organisations professionnelles, syndicales ou patronales, les églises, produisent des discours comparables à travers des moyens et des formes qui leur sont propres. Les significations ainsi produites ne sont pas

préétablies. Elles se forgent à travers la circulation des discours, dans les situations d'énonciation les plus diverses, dans des contextes différents. On a vu comment le terme d'*Uebersetzung*, mis en circulation avec un sens lié à un projet politique et à une situation historique, a pris dans des discours politiques, des textes législatifs, scientifiques ou syndicaux, des significations variant avec les époques et les conjonctures.

Dans le cadre des campagnes, les discours des partis ont pour propriété d'être énoncés par des locuteurs collectifs. Les significations qui s'y construisent ne dépendent pas de la fonction sociale individuelle, de l'état psychologique, de celui qui les prononce, mais de la place que son parti occupe dans une formation sociale, de la pratique qu'il y développe, du projet politique qu'il exprime à travers l'ensemble des discours qu'il tient. Un parti politique ne dit pas "n'importe quoi"; les discours qu'il énonce, par exemple lors d'une campagne de votation, entretiennent des relations de paraphrases avec ceux qu'il tient par ailleurs (ses déclarations, son programme, ses résolutions). Ils ne sont pas pour autant tautologiques; dans leur répétition même, mais aussi dans les oppositions et les relations qu'ils établissent avec d'autres discours, produits par d'autres locuteurs, collectifs ou non, se produisent des déplacements. "Les mots changent de sens", dit-on. Cela veut dire aussi que les mots peuvent former entre eux des combinaisons nouvelles produisant des déplacements de signification. Durant les campagnes, ces déplacements s'accroissent et se diversifient. De nouvelles tournures, de nouveaux mots surgissent dans les polémiques. Des expressions particulières deviennent des formules, énoncées sous des formes et dans des situations de langage les plus diverses. Ainsi, en est-il de *Uebersetzung* et de xénophobie qui en tant que formules sont des enjeux centraux dans les débats, amplifiés et développés non seulement par les discours collectifs, mais encore au travers d'une multitude d'échanges verbaux particuliers. La signification de ces termes n'existe pas en dehors de ces paraphrases multiples et constamment déplacées où ils se trouvent utilisés, définis explicitement ou non. Ce ne sont donc pas seulement les conditions de production différentes qui déterminent des effets de sens différents, ce sont aussi les conditions de l'échange des discours, de leurs rencontres.

A côté de l'ensemble des locuteurs collectifs, dont les discours liés le plus souvent à des appareils institutionnels sont bien repérables et analysables, il existe aussi la masse de locuteurs "individuels" qui contribuent, de façon plus diffuse mais non moins importante, à la production et à la circulation des significations. Dans tous les moments de la vie quotidienne, conversations au travail, dans les transports publics, conversations de table, de

café, ou de salon, échange de lettres, d'injures ou de plaisanteries, il y a production, transformation et échange de significations. Dans l'analyse des discours politiques ces diverses pratiques langagières "spontanées", "individuelles" sont rarement prises en compte, les discours émanant de "locuteurs collectifs" étant la plupart du temps, privilégiés comme source représentative de données. Ce choix nous paraît cependant négliger une partie importante des discours politiques, la plus difficile à observer en tant que discours, celle où l'opinion politique se forme et se transforme. A cet égard l'opposition collectif/individuel ne semble pas toujours valide.

Prenons un exemple: les lettres de lecteurs à leur journal quotidien. Chacune prise isolément est issue d'une pratique individuelle; elle constitue un discours particulier, produit de conditions d'énonciation propres au locuteur (ses déterminations sociales, psychologiques, les facteurs affectifs qui l'ont déterminé à prendre la plume, ses moyens langagiers). Cependant, si on rapporte ces lettres à l'institution du scrutin, elles se répartissent en groupes apparemment bien distincts, celles qui appellent à voter OUI aux initiatives, celles qui appellent à voter NON. Il y a là matière à définition de deux locuteurs collectifs: les partisans et les adversaires des initiatives. Ces deux catégories ont certes une validité par rapport à l'acte du vote, mais elles ne suffisent pas pour traiter le phénomène langagier que constituent les lettres de lecteurs. Ainsi le NON énoncé et argumenté dans les lettres des adversaires, s'il a d'une part un sens précis et unique - rejeter le texte soumis au scrutin - repose sur des argumentations multiples, voire contradictoires, qu'il condense sans les réduire; de ce point de vue, le NON ne renvoie pas à un seul locuteur collectif, mais peut être fragmenté en un ensemble considérable de positions plus ou moins distantes des argumentations en faveur du OUI qui sont, elles aussi, profondément hétérogènes. Par ailleurs, cette lettre d'un particulier, une fois publiée et diffusée dans un journal, se trouve érigée par la décision de la rédaction en un discours représentatif d'un locuteur collectif.

Les interactions entre discours collectifs et discours individuels sont complexes et tiennent aux conditions réelles de production et de circulation du langage. Elles sont souvent négligées au profit des notions abstraites de locuteur collectif et de conditions de production postulées pour établir des corpus homogènes permettant de comparer leurs éléments entre eux²¹. Ce type de démarches limite la prise en compte des phénomènes langagiers et des fonctionnements sociaux dans l'analyse des discours; il réduit la réalité sociale du discours politique à l'existence d'appareils homogènes. La notion de processus d'énonciation social et historique, appartenant à une formation langagière donnée et le

caractérisant par là même, nous paraît rendre compte plus concrètement de la place du langage dans une formation sociale. Au cours de tels processus les pratiques langagières diversifiées s'organisent et se règlent, mettant ainsi en circulation dans une formation sociale à la fois des discours hétérogènes et des référents communs.

3. Réglage et contrôle des discours

On pourrait utiliser une image pour caractériser le réglage des pratiques dans les campagnes de votations: celle d'un entonnoir constituant un goulot d'étranglement dans laquelle les discours se resserrent pour ne constituer finalement que les trois énoncés normés et homogènes: OUI, NON, JE M'ABSTIENS.

Sans pouvoir décrire exhaustivement le fonctionnement d'une formation langagière à un moment de son histoire, il est possible de repérer, lors des campagnes, certains des mécanismes qui réduisent les produits des pratiques hétérogènes. Nous avons noté déjà comment l'institution de vote règle la circulation des discours par les limites temporelles qu'elle impose à la campagne mais aussi aux locuteurs contraints d'exprimer leur position par un bulletin de vote; les partis politiques, toutes les organisations représentatives exprimant des positions à travers des discours normés, constituent un cadre qui donne sa forme dominante à la formation langagière. Les médias sont un autre élément fondamental de ce réglage institutionnel de pratiques langagières. Lors des campagnes successives, certains journaux ont ouvert dans leurs colonnes des rubriques consacrées à la diffusion du courrier de leurs lecteurs. Les critères qui déterminaient la choix des passages retenus étaient de deux types: critères de contenu - choisir les passages qui étaient les plus significatifs -, critères de forme - publier des extraits conformes aux règles grammaticales et à certaines exigences sociales¹¹:

- Règles rhétorico-grammaticales - les lettres dont les formes grammaticales ou stylistiques sont trop éloignées des formes admises dans le discours journalistique ne sont pas retenues.
- Règles de bienséance - Insultes et anonymat sont rédhibitoires.
- Représentations idéologiques dominantes - les attaques portant trop violemment contre l'ordre établi, le système social et économique, le gouvernement, sont effacées.

Ce type de contrôle qui règle la circulation même des discours contribue, comme l'ensemble des institutions, à imposer la forme et le contenu du débat et à présenter les votations comme conclusions naturelles de ce débat.

4. Le référent social

Ueberfremdung et xénophobie ont dominé les débats depuis le début des années soixante. On pourrait sans doute évaluer ce fait d'un point de vue quantitatif. En les désignant comme des formules dominantes³³, nous entendons encore autre chose. Ces deux termes ont, durant cette période, condensé en eux une masse considérable de discours, auxquels ils servaient d'équivalents sémantiques. Énoncer l'un ou l'autre c'était mettre en circulation des significations multiples, contradictoires, renvoyant à l'existence de séries d'énoncés paraphrastiques bien attestées, par lesquelles les deux termes se trouvaient définis. Par exemple, dans deux brochures³⁴ "anti-xénophobes" parues lors de la campagne 1974, on trouve les séries suivantes:

Lexique des lieux communs de la xénophobie

- Les étrangers ne connaissent pas notre langue et ne font aucun effort pour l'apprendre;
 - Ils viennent pour gagner le plus possible et envoyer le plus d'argent possible chez eux;
 - Ils ont des coutumes culturelles, familiales, politiques différentes des nôtres;
 - Ils font du bruit;
 - Ils nous prennent nos logements;
 - Ils font beaucoup plus d'enfants que nous et encomrent nos écoles;
 - Ce sont eux qui commettent les crimes;
 - Ils font des heures supplémentaires et travaillent plus vite;
- etc.

Pour ? Contre ?

- On dit ... Les étrangers sont une lourde charge pour nos institutions sociales;
 - On dit ... Quand les travailleurs étrangers sont la cause de la charge excessive de notre infrastructure: c'est pour eux que nous construisons des logements, des routes, des écoles, des hôpitaux, etc..;
 - On dit ... Il y a trop de malfaiteurs parmi les étrangers.
- etc.

De tels documents attestent la circulation intense des formules et font apparaître des familles d'énoncés paraphrastiques. Pour chacune des formules on peut trouver une multitude d'énoncés susceptibles de se condenser dans l'une ou l'autre. De l'existence de ces énoncés et de la circulation des formules, nous tirons

la notion de référent social. Nous entendons par là que dans les années 80-80 tout locuteur, individuel ou collectif, savait ou prétendait savoir ce que "signifiaient" ces formules. Cela n'implique pas, bien sûr, que tous leur donnaient la même signification, mais seulement qu'elles appartenant l'une et l'autre à la formation langagière propre à la Suisse romande, comme en tout partie d'autres formules telles que patrie, neutralité, indépendance nationale, communisme, liberté, étranger (à la différence de formules qui existent dans d'autres pays ou à d'autres époques, mais n'ont pas en Suisse actuellement de référent social; par exemple, révolution nationale, impérialisme, autogestion ouvrière, nationalisation, etc.).

Cette notion de référent social²¹ dans une formation langagière n'en exprime nullement l'homogénéité. Elle désigne le fait que dans un certain état des rapports de forces sociaux, des formules surgissent dans le langage par rapport auxquelles l'ensemble des forces sociales, l'ensemble des locuteurs, sont contraints de prendre position, de les définir, de les combattre ou de les approuver, mais en tout état de cause, de les faire circuler d'une manière ou d'une autre. Ces formules sont l'objet de luttes dont l'enjeu pour les différentes forces sociales est d'imposer leur propre référent comme référent général. Pour prendre un exemple dans une autre formation sociale nous pourrions dire qu'en 1973 a surgi en France une formule: le Programme commun de la gauche et que, jusqu'après la rupture de l'Union de la Gauche (1978-1979), une bataille permanente s'est menée entre la droite et la gauche françaises mais aussi au sein de cette dernière. Elle a été provisoirement réglée par la victoire électorale du parti socialiste de 1981. Cette bataille sur les mots fait partie de la lutte des classes en France.

Dans notre cas, le référent social est au centre d'une longue bataille sur les mots, qui s'est jouée notamment dans les campagnes de 1970, 1974, 1977. L'objet de cette bataille ne s'est pas condensé dans une seule formule, mais dans deux. Il faut donc chercher le référent social à la fois dans les discours qui leur sont communs et dans les énoncés qui les opposent. On les trouve d'une part dans l'affirmation de l'existence de l'*Uebertfremdung* par les adversaires. Mais les démonstrations scientifiques, économiques, sociologiques, démographiques, utilisées par ces derniers ne suffisaient pas à effacer le lien fondamental qui unit la "lutte contre l'*Uebertfremdung* et le discours patriotique. L'argumentation des partisans risquait ainsi, à tous moments, d'être légitimée et renforcée par celle de leurs adversaires. C'est sur ce point qu'intervient la mise en circulation de la seconde formule; l'accusation de xénophobie; elle a permis de contrer la formule *Uebertfremdung* en l'empêchant de développer ses effets.

Si à trois reprises les promoteurs des initiatives anti-étrangers ont cherché à imposer la notion de surpopulation étrangère comme cadre de discussion, à chaque fois l'objet central du débat s'est donc trouvé déplacé de la question de la surpopulation à l'accusation de xénophobie, sans que la question de l'*Ueberfremdung* ait jamais été véritablement tranchée dans son principe. Ce faisant, les adversaires contraignaient les partisans à abandonner leur offensive contre la politique du consensus en matière d'immigration, pour se retrancher dans un discours défensif: "nous ne sommes pas xénophobes, mais...".

5. La productivité de la formule : xénophobe, xénophobe, xénophonomatique...

Le terme xénophobe n'est pas une création ancienne en français. Il est attesté pour la première fois dans les dictionnaires au début du XXe siècle (en 1904, dans le *Nouveau Larousse Illustré*) en même temps que xénophilie. Cette date atteste sa mise en circulation sociale, phénomène qui nous intéresse ici. Les antonymes xénophile et xénophilie apparaissent à la même époque (en 1907, dans le *Supplément du Nouveau Larousse Illustré*). Dès 1920, la famille lexicale est citée dans l'ensemble des dictionnaires de la langue française avec des définitions qui ne soulèvent pas de problème particulier¹¹. Les dictionnaires font apparaître les caractéristiques principales de cette famille lexicale; c'est une formation savante, qui repose initialement sur la racine *-phobe*, et qui a servi tout d'abord à désigner les rapports antagoniques entre nations particulières: anglophobe (1829), gallophobe (1845). La formation de ces termes atteste la montée des divers antagonismes nationaux du XIXe siècle. De l'anglophobe de 1829 au germanophobe de 1922, on assiste dans le langage à la transformation de référence attachée à l'"ennemi héréditaire". Xénophobe est une formation secondaire par rapport à cette première série. Formée sur la racine *xéno-*, elle n'est pas liée directement au discours politique, mais à divers lexiques techniques: xénodoche, dans le vocabulaire de la botanique, xénodoque, dans le vocabulaire ecclésiastique. Xénophile est produit à partir de xénophobe, par antonymie. Il est considéré comme rare par le dictionnaire Robert. On le trouve une fois dans notre matériel, avec une valeur dépréciative. Ainsi la structure sémantique de la famille xénophobe-xénophile ne présente aucune difficulté. Les définitions y sont univoques. C'est une liste fermée. En comparaison de cette description lexicographique qui "aplatit" dans quelques définitions l'histoire de ces termes, leur fonctionnement lors des campagnes est un peu plus complexe. On notera une productivité lexicologique importante et significative. A côté d'énoncés tels que:

- (1) nous ne sommes pas du tout xénophobes.
- (2) Pas question de xénophobie.
- (3) Tous les partisans de l'initiative Schwarzenbach ne sont pas nécessairement des xénophobes.
- (4) que ce xénophile sache...

On trouve également:

- (5) La presse étrangère nous traite de xénophones et de racistes.
- (6) et bien je n'ai jamais été xénophobe comme l'on dit.
- (7) Depuis 1840 à Nyon, dans certains bureaux de la commune de Nyon on dit avec xénophonomatique.
- (8) Que les antixénophobes en tirent les conclusions.

L'apparition de termes ou de constructions déviantes par rapport à la norme est un indice de la transformation intervenue dans la circulation du paradigme. Face à la structure lexicologique simple décrite par les dictionnaires, des termes et des constructions surgissent dans la pratique langagière des lecteurs, qui ne sont pas réductibles à cette structure. Certes antixénophobes (8) enrichit seulement le paradigme xénophobe/xénophobie, sans le transformer; ce néologisme suit un modèle courant. Mais que faire de "xénophone" (5), "je n'ai jamais été xénophobe" (6) et "xénophonomatique" (7)?

Xénophone (5) est un lapsus que nous avons rencontré à plusieurs reprises, également sous forme orale. Il déplace xénophobe de la série étymologique des composés en -phobe pour l'introduire dans une série parallèle: anglophone, francophone, germanophone. Le locuteur dans une situation de polémique est amené à s'emparer d'un lexème qui ne lui est pas familier, voire à en créer un sur la base d'un schéma familier. Il en va de même avec le terme de xénophonomatique (7). On voit là une double série paradigmatisée reposant sur la racine -phobe et sur la racine -phone:

xéno-		-phile	
		-phobe	
		-phone	
		-phonomatique	

La dernière forme remplit une fonction adverbiale caractérisant le "dire xénophobe"; on pourrait imaginer diverses tournures ayant la même fonction:

"Certains vaudois disent" "xénophobement
avec xénophobie
avec un ton xénophobe
avec des accents xénophobes
avec xénophonomatique.

Il est hasardeux de préciser davantage ce qu'a voulu dire le locuteur. En revanche Ces faits de néologie sont significatifs de la circulation sociale de la formule.

Analogue aux énoncés (5) et (7), l'énoncé (8) dote xénophobie d'un trait sémantique humain; on pourrait y voir le résultat d'analogies phonétiques avec des noms de personne du type: Zénobie, Elodie, Harpie.

Je ne suis pas xénophobie renvoie à des injures du type:

- Espèce de chipie!
- Vous n'êtes qu'une sale xénophobie!

et peut être rapproché d'un paradigme syntaxique dans lequel un slogan est utilisé comme prédicat dans des énoncés comme:

- Je n'ai jamais été Algérie française
- Êtes-vous Jura libre?
- Il est très travail-famille-patrie.

Toutefois xénophobie n'a pas le caractère de slogan; la formule n'a pas pris une valeur d'action au sens où, dans un slogan comme Jura libre!, un énoncé - Le Jura doit être libre - est condensé et fonctionne comme un instrument de reconnaissance, de rassemblement, de lutte. On y trouve plutôt le reflet d'une circulation du prédicat xénophobe/xénophobie non dans les affrontements de masse, mais au sein même des institutions. Ce sont fondamentalement les journaux, la télévision, la radio, les églises, les groupements patronaux, les syndicats qui ont mis en circulation ce prédicat et ont contribué à en faire une formule de dénonciation des initiatives anti-étrangers. On peut noter, au cours des campagnes une sorte de répartition de la propagande, entre les différentes institutions pour activer la circulation de la formule xénophobe et circonvenir ainsi le discours des partisans. La formule se répercute dans la circulation souterraine des discours au restaurant, sur les lieux de travail ou dans le cadre familial. C'est elle qui émerge dans les lettres des lecteurs, dans ces pratiques langagières spontanées qui entretiennent avec la norme grammaticale une relation conflictuelle. Le je n'ai jamais été xénophobie d'une partisane de l'initiative, comme la on dit avec xénophonomatique de l'opposant, sont des signes de cette circulation sociale de la formule, signes que la polémique sur le prédicat xénophobe s'est imposée comme débat central dans la campagne de votation, signes que xénophobie est devenu dans les années septante un référent social commun.

- 1) A côté des trois assertions contradictoires constituant l'acte de langage, il faut mentionner évidemment toutes les énonciations formulant le vote nul.
- 2) Les recherches de Foucault, qu'il s'agisse de la constitution du discours clinique, du discours sur la folie, du discours sur la sexualité, portent sur la "longue durée". Notre démarche s'attache à la constitution et à la circulation d'un discours sur une période relativement courte, elle ne cherche pas à tracer des tendances d'évolution à une échelle historique. A la différence de Foucault qui ne vise pas à articuler l'analyse des conditions de production d'un discours à la forme même de ce discours, évitant par là de recourir à des procédures d'analyse linguistique pour interroger de préférence d'autres formes de savoir sur le discours, par exemple le savoir psychanalytique, notre travail, qui porte sur une période et un matériel discursif relativement limités, passe par l'utilisation de procédures linguistiques. Il s'agit pour nous de décrire les aspects sociaux et politiques mais aussi les formes linguistiques que ce contrôle induit dans diverses pratiques langagières.
- 3) Voir J.B. Marcellesi et B. Gardin, *Introduction à la sociolinguistique*, 1974, p. 17-18. De points de vue différents, le recueil des données dans les recherches en lexicologie politique ou le montage des procédures expérimentales visant à faire produire des surfaces discursives analysables par l'analyse automatique du discours reposent aussi sur l'existence théorique d'un locuteur collectif.
- 4) La Feuille d'Avis de Lausanne, en 1970, précisait chaque jour dans sa rubrique "Monsieur le Rédacteur": "Nos correspondants sont nos hôtes: ils expriment librement leurs opinions. Nous ne publions cependant que l'essentiel de chacune de leurs lettres et nous écartons naturellement les écrits anonymes ou injurieux".
- 5) Nous empruntons cette notion à J.P. Faye. Elle désigne chez lui la constitution et la mise en circulation du syntagme Etat totalitaire.
- 6) *Lexique des lieux communs de la xénophobie*, document d'un groupe de travail romand, édité par le Centre social protestant (1974), diffusé par divers journaux de Suisse romande.
 Pour? Contre? *Vademecum d'information*, édité par le Comité Suisse 80, (1974).

Le document du Centre social protestant oppose aux "lieux communs xénophobes", c'est-à-dire aux énoncés qui délimitent la xénophobie, un discours fondé à la fois sur des faits d'ordre scientifique (sociologique, économique) et d'ordre moral. Le document du Comité suisse 80 oppose, essentiellement "la vérité" des faits économiques aux "On dit..." de la xénophobie. Voir aussi plus récemment: *Le statut de saisonnier. Une solution de facilité à rejeter. Réponse à des lieux communs*. Documents de la Commission protestante romande Suisses-immigrés (1980).

- 7) Courtine (1981) a critiqué l'emploi de cette notion, en lui donnant une valeur théorique alors qu'elle est essentiellement opératoire. Il note qu'elle présente l'intérêt de mettre en relief que "les discours produits à partir de positions idéologiques contradictoires ne constituent nullement des entités séparées, mais restent en contact par la circulation et l'échange des "formules" dont il importe de définir les conditions à partir d'une pluralité hétérogène de conditions de production" (p. 32). En revanche, poursuit Courtine, "le risque nous semble grand à travers les notions de référent social commun, de formules comme équivalents sémantiques, de catégorie sémantique commune, d'en arriver à une conception hégémonique de la circulation des formules au sein d'un "marché de l'échange discursif" qui se confonde avec le marché de l'échange monétaire et dans lequel les "formules", comme des pièces de monnaie passant de main à main, recouvraient la même valeur. Ceci peut conduire à faire des discours produits à partir de positions idéologiques dominées des variantes hégémoniques du discours de l'idéologie dominante, dans une perspective qui dissout de fait les contradictions idéologiques de classes" (p. 32).

Répetons-le, ces notions ne prétendent pas fonder une théorie des discours, mais d'abord saisir des propriétés de situations particulières. Les risques d'homogénéisation décrits par Courtine ne tiennent pas aux notions elles-mêmes. Il se trouve que la circulation des discours dans des campagnes politiques, où la part des médias comme instruments de contrôle est considérable, s'apparente peut-être à d'autres formes de circulation, de marchandise ou de monnaie. Il se trouve aussi que la production et la circulation des formules que nous analysons ont eu lieu à des moments où le consensus idéologique et politique, sous la forme du discours patriotique, est resté dominant comme facteur d'homogénéisation, même durant les affrontements que nous analysons.

- 8) Ainsi, dans le *Französisches Etymologisches Wörterbuch*:

- sous l'entrée *xenos* (gr.): *fremder*
 - N.fr. Xénophilie f.: "sympathie pour les étrangers" (1907)
 - Xénophile adj.: "qui aime les étrangers" (1907)
 - N.fr. Xénophobie f.: "état d'esprit du xénophobe" (1907)
 - Xénophobe adj.: "qui déteste les étrangers" (1907)
- sous l'entrée *phobos* (gr.): *schreck, furcht*
 - N.fr. Angliphobe (a.adj.): "celui qui déteste les Anglais" (1829)
 - Angliphobie f. : "aversion pour les Anglais" (1829)
 - Galliphobe (a.adj.): "celui qui déteste les Français" (1845)
 - Galliphobie f. : "aversion pour les Français" (1845)
 - Francophobe : "galliphobe" (1872)
 - Francophobie : "galliphobie" (1930)
 - Germanophobe : "qui déteste les Allemands" (1922)
 - Xénophobe adj. : "qui déteste les étrangers" (1907)
 - Xénophobie : "aversion pour les étrangers" (1907).

III. Quelques aspects de l'argumentation politique dans le langage quotidien

1. Une pratique langagière spécifique : les lettres de lecteurs

Dans l'ensemble des documents écrits formant nos données, ce qui distingue d'emblée les lettres de lecteurs¹¹, c'est leur hétérogénéité. Ici, pas de structures syntaxiques unifiées, pas de régularité dans les marques énonciatives, pas de cohérence apparente dans les référents. Quel que soit le point de vue d'où on l'envisage, chaque lettre apparaît comme un fait de langage unique, irréductible, et leur ensemble comme un matériel disparate. Simples cartes postales, feuilles arrachées à un bloc de papier qu'on a sous la main, papier à en-tête, le support matériel de ces discours frappe par sa diversité. Ce sont aussi les écritures, manuscrites, dactylographiées, révélant pour certaines une pratique habituelle de l'écrit, pour d'autres le fait que l'écriture doit être pour leur auteur un acte peu fréquent. Telle lettre semble écrite par un professionnel, sous la dictée, telle autre paraît avoir été composée, caractère après caractère, sur une machine dont les touches ne fonctionnent pas.

A cette hétérogénéité matérielle s'ajoute la diversité des formes de langue. Sur tous les plans, orthographique, morpho-syntaxique, lexical, rhétorico-stylistique, chaque lettre présente un ensemble de particularités qui lui confère son identité mais aussi son caractère incomparable. Telle lettre respecte le code de l'orthographe d'usage mais ignore l'orthographe grammaticale, les règles, voire les signes de ponctuation; telle autre présente des ruptures de construction syntaxique, utilise improprement un vocabulaire technique ou le vocabulaire quotidien. Une lettre rapporte en quelques mots une expérience personnelle ou développe longuement le récit d'une vie. Une autre lance des slogans, une série d'insultes ou d'injures à l'adresse d'un rédacteur, d'un homme politique, - ou d'un voisin de palier. Tel auteur s'énonce dans son discours, tel autre construit un développement général et abstrait, recourant à des exemples, des comparaisons (historiques, médicales, juridiques), administrant des preuves ou maniant l'ironie.

La disparité de ces matériaux pourrait faire conclure à l'impossibilité d'une analyse systématique. En deça de ce caractère hétéroclite, ces lettres relèvent pourtant d'une pratique langagière spécifique déterminée par une situation institutionnalisée: dans le cours d'une campagne politique relayée par la presse, des lecteurs, pour des raisons explicites ou non, et avec des moyens langagiers propres à chacun, ont pris part à un débat lancé par leur journal. Là est le point d'unification de cette pratique. Parce qu'ils se sentaient directement concernés par une campagne politique qui se développait jour après jour sous leurs yeux, et qu'ils jugeaient décisifs les enjeux du débat, ces lecteurs ont pris la plume.

Dans leur prise de parole, les lecteurs réagissaient aux événements de la campagne et aussi aux sollicitations des médias et de leur quotidien particulier. Toutes les lettres portent des indices de ces sollicitations. La présence dans ces textes de phénomènes d'interdiscours (diverses formes de discours rapporté, discours direct, indirect, citation, mention, résumé), de marques d'interactions entre lecteurs, ou entre lecteurs et journal, de traces de détermination des formes discursives et des thèmes argumentatifs par la situation de la campagne politique, caractérise cette pratique langagière.

L'intérêt essentiel que présentent les lettres de lecteurs est qu'on y discerne les traits d'une pratique où se concrétise un aspect de la production et de la circulation des discours dans une formation sociale. A la limite de l'institutionnel et du non-institutionnel, de l'écrit et de l'oral, de la norme et du non-standard, de l'individuel et du collectif, cette pratique nous semble fournir un exemple concret du langage dans son fonctionnement social réel, tout à la fois dispersé, étalé, et pourtant partiellement unifié et normé.

Lire ces lettres, c'est suivre un débat, non tel qu'il est organisé et monté devant une caméra, un micro, ou dans une assemblée réglementée, mais tel qu'il se déroule dans les lieux où "ça parle", dispersé mais ininterrompu, répétitif mais toujours renouvelé par d'imperceptibles déplacements, censuré, contrôlé, transgressant pourtant en permanence les normes établies. Lire ces lettres, c'est écouter la "rumeur publique" ², non pas filtrée par les instruments de l'interview ou de l'enquête, mais telle qu'elle se propage, s'amplifie et peut dissoner quand les contradictions et les conflits sociaux qu'elle porte couvrent les accords du consensus idéologique et politique. Analyser ces lettres c'est tenter de montrer qu'elles ne forment ni un ensemble chaotique aléatoire, ni une structure ordonnée et bien réglée.

16. 4. 70

Monsieur le rédacteur,

Ne pas confondre confiture et balayure

Nam, tous les partisans de M. Swarzenbach - et de lair - ne sont pas xénophobes comme tend à le prétendre la majorité de la presse suisse conditionnée elle-même à... conditionner l'opinion publique.

Etre pour la limitation des étrangers n'implique pas forcément de les détester, bien au contraire, mais tant qu'on nous fera faire du service militaire et qu'on nous apprendra l'histoire suisse à l'école et que nous fêterons le 1^{er} Août, nous voulons rester maîtres chez nous et si l'on laisse faire, dans quelques années nous n'aurons plus qu'à la bacler ! Merci à M. Schwarzenbach de nous avoir ouvert l'œil ... et le bon !

████████████████████

██████████

On pourrait, dans une perspective strictement linguistique, considérer ces lettres comme un corpus représentatif et établir à partir de cet échantillon une grammaire de la langue écrite non-standard par la mise en évidence des propriétés formelles générales de ce "niveau" de langue ainsi que des variations qui s'y manifestent. Ces lettres présentent de nombreux phénomènes grammaticaux propres à cette variété de français que Frei (1929) avait proposé d'appeler "français avancé". On a vu déjà des exemples de créations lexicales, et l'on verra plus loin divers types de ruptures syntaxiques, d'accord ou de construction, dont l'analyse et la comparaison avec les travaux antérieurs de Bauche ou de Frei permettraient d'approfondir la description du français non standard, voire de son évolution.

D'un point de vue différent, on peut, comme cela a été fait par Windisch, Jaeggi et de Rham³, envisager ces matériaux sous l'angle de leur contenu et établir une typologie psycho-sociologique des comportements et des mentalités qui s'y révèlent.

Notre perspective vise à ne pas séparer l'analyse des formes de celle du contenu, et à dégager des propriétés de la construction sociale du sens par la prise en compte des formes linguistiques dans leur diversité la plus large.

2. "Monsieur le rédacteur..."

Durant les campagnes de 1970 et 1974 les médias furent submergés par des centaines de lettres de lecteurs qui prenaient part au débat politique. Par leur nombre, leur forme et leur contenu, ces lettres dépassaient largement le dialogue que les journaux entretiennent habituellement avec leurs lecteurs sur les faits les plus divers. En 1970 et 1974, elles constituèrent un fait politique dont certains journaux tirèrent même, durant les campagnes, une ligne d'action. Nous envisageons ici les lettres en tant que prises de parole et comme pratique de langage spécifique dans la situation d'énonciation des campagnes.⁴

N'importe qui peut s'adresser à un journal comme à un interlocuteur connu pour lui faire part de son expérience ou de ses opinions sur tel aspect du journal ou tout autre discours ou événement. Par la forme même de la lettre (en-tête, forme d'adresse, salutations, signature) tout correspondant se pose en interlocuteur-lecteur du journal. Une délimitation est tracée avec précision entre le discours du journal et celui de ses lecteurs. Elle repose sur des différences d'ordre économique: d'un côté la pratique salariée des journalistes, de l'autre la pratique "spontanée", bénévole des lecteurs-correspondants. Les différen-

ces institutionnelles entre les deux pratiques apparaissent dans l'organisation matérielle des textes. D'une part, un discours dont la rédaction est tenue pour responsable, et qui s'organise selon des formes propres, de l'autre un discours dont elle ne se déclare pas responsable. En fait les types de contrôle qui s'exercent sur les lettres de lecteurs sont multiples. Le dialogue peut garder un caractère privé, celui d'un simple échange de lettres entre particuliers; il peut devenir public si la rédaction décide, soit en accédant à la demande de son correspondant, soit avec son accord, de mettre en circulation le discours de celui-ci, en l'imprimant et en le diffusant. A part quelques cas explicitement prévus (droit de réponse, rectification d'erreurs), la rédaction reste maîtresse du dialogue avec ses correspondants. C'est elle qui, en dernier ressort, décide en fonction de ses propres positions, de ses impératifs commerciaux, des normes de langue qu'elle applique, si elle publiera telle ou telle lettre. En tant que lecteur individuel, un correspondant ne peut imposer à la rédaction un rapport de force qui lui donnerait prise sur le débat. Il doit se soumettre, ou pour le moins tenir compte des contraintes que lui impose cette situation. Même en s'y conformant, il n'est pas assuré de voir son discours diffusé.

La structure énonciative générale des lettres se caractérise par la mise en place, dans un discours écrit, de la relation fondamentale je-tu/vous. Le je du locuteur s'y énonce explicitement comme stable; telle est une des fonctions de la signature ou de l'en-tête: marquer, dans une énonciation écrite, la stabilité référentielle du pôle locuteur, individuel ou collectif. Il en va de même pour le pôle allocutaire; l'adresse, les formes de politesse, les formules de salutations assurent sa stabilité référentielle. Il existe des cas où la référence de ce pôle peut varier dans le cours d'une même lettre, le changement de référence se trouve alors marqué par une variation dans les formes d'adresse, par un changement de patronyme par exemple. Dans quelques cas, les lettres de lecteurs présentent une structure énonciative simple: tel lecteur écrit à la rédaction pour protester contre un article ou une série d'articles et l'informer de sa décision de mettre fin à son abonnement. Mais la plupart du temps elles se présentent comme des lettres ouvertes.

La structure énonciative de la lettre ouverte n'est pas par définition différente de celle de la lettre privée; il s'agit d'un texte dont la substance est exhibée, mise en circulation, soumise à des témoins extérieurs à la relation énonciative sur laquelle est construit le discours. Cette relation n'en est pas nécessairement modifiée pour autant. Ainsi en va-t-il de la structure énonciative qu'on trouve dans les correspondances littéraires ou dans certaines formes de pamphlets. Les lettres ouvertes des lecteurs

Suisses réveilleez-vous.

Donnant suite à tous les articles déjà parus dans ces colonnes et à ceux qui suivront, je tiens à mettre au point une fois pour toute que l'initiative Schwarzenbach n'est pas une initiative xénophobe ou inhumaine comme certains milieux essaient de nous le faire croire. Le nombre de plus d'un million d'étrangers enregistrés en Suisse pourrait remplacer la population autochtone entière des cantons suivants: Valais, Tessin, Uri, Glarons, Glaris, Schwyz, St Gall, Thurgovie, et Appenzeli A.R. et L.R. soit presque le tiers de nos cantons, c'est beaucoup trop.

M^r Schwarzenbach lutte contre la grosse industrie et la haute finance qui nous ont par leur avidité et expansion mis dans une situation dangereuse. Si l'on fait le tour de la Suisse, — je suis bien placé pour en parler, — on est écoeuvé de ce que l'on voit: de magnifiques paysages d'autrefois ont été mutilés par des raffineries, de nouveaux entrepôts, de nouvelles casernes locatives, des maisons touffues sans nombre et des fabriques. Par conséquent la grosse industrie et la haute finance ont choisi la solution la moins onéreuse pour elle, c'est à dire engager du personnel étranger.

C'est pourquoi nous devons saisir cette occasion unique que nous offre l'initiative Schwarzenbach en allant voter oui le 1^{er} juin. Suisses le sort de notre Pays nous concerne tous.



se caractérisent cependant le plus souvent par une double relation énonciative: l'auteur s'adresse tout à la fois à la rédaction et aux lecteurs du journal. Cette double relation peut se matérialiser par l'existence de deux lettres distinctes, l'une à caractère privé dans laquelle l'auteur s'adresse à la rédaction, l'autre publique qu'il destine aux autres lecteurs, mais le plus souvent les deux discours se confondent, entraînant des glissements de référence dans les désignations de l'allocutaire.

Aux principes qui régissent le genre épistolaire et par lesquels un dialogue écrit s'instaure entre deux locuteurs, le fonctionnement des médias ajoute ses caractéristiques propres. Comme productrice et distributrice d'un discours inscrit dans des rapports économiques et fonctionnant comme une institution politique, la presse assigne ses correspondants à leur place de lecteur et dote la rédaction d'un pouvoir sans commune mesure avec le leur, conditionnant ainsi leur prise de parole. La presse constitue ainsi un premier facteur situationnel qui détermine les pratiques argumentatives des lettres.

Un deuxième facteur est le déroutement de la campagne politique qui traverse alors l'ensemble de la formation sociale suisse et qui s'organise dans ce cas précis en fonction de l'institution du vote. D'une part les correspondants sont assignés à une place économique et sociale qui détermine partiellement à travers des représentations idéologiques leur prise de position et leurs analyses. D'autre part l'institution du scrutin détermine leurs discours: les locuteurs sont divisés entre ceux qui ont le droit de vote, essentiellement les nationaux majeurs, et ceux qui ne le détiennent pas, les mineurs, les immigrés; le type de scrutin impose, quant à lui, aux discours qu'il inscrivent dans la campagne préparatoire une prise de position s'exprimant en terme de oui ou non.

Un troisième facteur déterminant la pratique argumentative n'est qu'indirectement situationnel; ce sont les règles rhétorico-grammaticales qui gouvernent l'expression et l'argumentation d'une position. Ces règles ne se réduisent pas aux mécanismes formels constituant la compétence linguistique de tout locuteur. Il s'agit d'une capacité discursive touchant l'ensemble des domaines linguistiques (lexique, morphologie, syntaxe, appareil de l'énonciation) et à travers eux toutes les représentations sémantiques; cette compétence est décrite à partir des déterminations qui, dans une situation sociale donnée, font qu'un ensemble d'énoncés suivis est perçu comme un discours où un locuteur assume et défend des jugements face à d'autres locuteurs. Grammaticales, rhétoriques, énonciatives, ces règles sont la représentation formelle des normes imposées au locuteur: celles de l'écrit (dans notre

cas l'obligation d'utiliser des formes compatibles avec le code du français écrit), celles d'une composition adéquate à la situation où le discours est produit (ici les principes qui réglementent la rédaction d'une lettre), celles enfin d'un placement convenable du locuteur dans cette situation (en l'occurrence la fait de s'exprimer de manière à être publié).

Certes l'ensemble des facteurs dégagés jusqu'ici ne détermine pas entièrement la pratique des correspondants. Chacun décide comment il va écrire sa lettre, à qui il va l'adresser, quel argument il utilisera et à quelles "armes" grammaticales ou rhétoriques il va recourir; c'est d'ailleurs l'ensemble de ces choix possibles qui confère au matériel son hétérogénéité. Il est possible cependant, même de façon partielle, de décrire, sur la base de ces facteurs, quelques aspects caractéristiques de cette pratique et de montrer, à partir d'exemples, comment les rapports de forces se sont constitués autour de la mise en circulation de la formule xénophobie.

3. "Ne sachant pas un mot de Français..."

- 1) "Les trois quarts de cette race est inférieure dont beaucoup ne savent ni lire, ni écrire. Vivant chez eux dans certaines parties de leur pays à l'état de troglodytes trouvent un défaut à tout ce que nous possédons, tout ce que nous faisons, à tout ce que nous mangeons." (Extrait d'une lettre publiée le 8.4.70)
- 2) "Ne sachant pas un mot de Français, ils venaient nous demander conseil, soit sur le travail où sur les mots comment il fallait les écrire, auquel nous répondions volontiers. Mais par la suite ne se gênant pas si on leur faisait une remarque pour l'ordre et la propreté de nous dire bon de Suisse et si vous n'êtes pas content de rester à la maison". (Extrait d'une lettre non publiée)
- 3) Lettre non publiée, annotée par un journaliste.

Lausanne le 18.5.1970

Impassable.

Claire sans réponse

Monsieur le Rédacteur-

Courier du 7 Juin

Prenons le mal à la racine, Le grand responsable C, est le gouvernement italien je parle de celui-là car les premiers à entrer dans notre Suisse??? Oui le gouvernement est dans tous ses torts. Mais que fait ce ramassei de ministres à la manque. Un pays comme l'Italie qui a ses possibilités agricoles et industrielles et qui font des grèves pendant que ses ressortissants sont obligés de quitter le pays pour aller quémander du travail. Ce pays ne c'est jamais relevé de la guerre. Prenons l'Allemagne c'est fantastique, elle travaille elle a, est relevée et ils restent chez eux. C'est ce qui fait sa force. Pendant le règne de Mussolini l'exode d'Italiens était connu l'Italien restait dans son pays. Apart une petite minorité qui avaient un idéal et qui se sont naturalisés. Le gros de cet envahissement dépense l'effectif de l'armée. C'est irrespirable, notre langue nationale n'est plus qu'un faible écho aux coins-coins de ces densités. Ceux qui font le prêche-prêché pour voter contre Schwarzenbach. Ce sont ces requins d'entrepreneurs, consortiums qui implorant le Dieu de la finance et murmurent dans leurs Mercedes. Laissez venir à nous la chair à boulot. Ces étrangers avant de franchir la frontière voient dans leur imagination un spectre. La Suisse-Poule dont les poussins vont se réfugier sous ses ailes. Ils savent aussi critiquer notre pays le traitant d'illétré. Mais nous avons une bonne recette la bière car nous devons les éduquer. Si l'initiative est acceptée ce que je souhaite, les CFF n'auront pas à agrandir les fenêtres des wagons et au lieu d'entendre... à côté Mio je préfère notre rustique COR-DES-ALPES. Veuillez agréer Monsieur le rédacteur mes salutations

Veuillez mettre les initiales

Ces trois textes offrent des exemples caractéristiques des lettres de lecteurs, bien qu'ils ne représentent pas la majorité de notre matériel³⁾. Il y apparaît des formes linguistiques dont l'existence sociale est purement et simplement niée. Censurées dans les médias, elles sont exclues de toute circulation sociale ou alors prises seulement comme prototypes d'illettrisme ou objets de dérision. Reprises parfois sous une forme normalisée, elles perdent leurs caractères propres⁴⁾. A une exception près sur laquelle nous reviendrons, les journalistes adoptent l'attitude d'homogénéisation, de censure ou de dérision quand ils publient des lettres de lecteurs. Une part importante des formes argumentatives disparaît ainsi, celle qui ne correspond pas aux normes langagières des journalistes. Cette exclusion peut s'appuyer sur les diverses représentations idéologiques où se forment les jugements sur le discours d'autrui. Par exemple les jugements du puriste qui ne perçoit dans ces discours que la menace violente qu'ils représentent pour l'existence même de la langue légitime qu'il est chargé de surveiller. D'un autre point de vue le linguiste, en ne cherchant pas à rendre compte de formes par trop "déviantes"⁵⁾, ou le psychologue, en les qualifiant de "pathologiques", participent à l'exclusion de telles pratiques de langage.

Ces pratiques sont ainsi efficacement limitées par des mécanismes de contrôle, que l'on décrit en général comme des règles formelles mais qui fonctionnent en fait concrètement, dans les campagnes par exemple, comme des mécanismes sociaux restreignant la circulation des discours. En éliminant de la publication les lettres contrevenant trop ouvertement aux règles grammaticales et à la bienséance, (voir l'exemple (3), jugé "impubliable") les journalistes empêchent que la violence contenue dans les formes de certains discours ne fasse sortir le débat du cadre institutionnel qui doit conduire au vote. Dans ces processus d'affrontement et d'élimination, la syntaxe et les lois d'enchaînement discursif jouent, avec les règles morphologiques et l'orthographe, un rôle considérable. La fonction discriminatrice de l'orthographe est connue. Sans la maîtrise minimale du code orthographique, il n'est pas d'accès possible aux filières de formation dominantes, que ce soit celles du pouvoir économique, politique ou idéologique. Il n'est pas possible non plus de faire circuler un discours en dehors de cadres restreints étroitement contrôlés (échange de correspondance privée; réponse à des formulettes administratives, vote ou élection). A ces limitations matérielles, s'ajoutent des effets idéologiques qui touchent à l'exercice même du langage. Celui qui ne maîtrise pas ces règles accepte en général de perdre la parole et de ne pas être autorisé à utiliser publiquement le langage, à moins qu'un état de tension sociale déplace les rapports de domination idéologique et fasse ainsi surgir des discours non légitimes, habituellement marginalisés et dispersés. C'est

une situation de ce type qu'attestent les lettres de lecteurs. Sur un même objet ont surgi massivement des discours que la censure et l'auto-censure liées à la non-maîtrise de l'orthographe ne contenaient plus, du moins dans un premier temps.

On trouve dans les lettres des fautes témoignant de maîtrises disparates des différents stades de l'acquisition de l'écriture orthographique. Par exemple:

"car s'il ni avait pas"

"la gressivité dans ce domaine ne paie pas"

"ce n'est pas par simple xénophobie mais uniquement par raisonnement saint"

"quinze personnes d'escrivent avant vous".

Ce type de fautes marque la distance maximale avec le code écrit: elles portent sur les coupes de mots (la gressivité pour l'agressivité) ou l'identification phonétique des formes (escrivent pour inscrites). Plus fréquentes sont les fautes portant sur les accords (marques de nombre et de genre), les formes des conjugaisons verbales, la confusion de formes usuelles (ont/ on; et/est; ce/se; à/a etc).

Non moins discriminante que l'orthographe, la norme morpho-syntaxique est plus directement liée à la norme rhétorique. Les trois lettres citées présentent de nombreux types de ruptures:

- Fautes d'accord: "Les trois quarts de cette race est inférieurs..."

- Rupture de la relation du relatif à l'antécédent ou à la principale:

"...cette race est inférieure dont beaucoup ne savent ni lire, ni écrire".

"...l'Italie qui a ses possibilités agricoles et industrielles et qui font des grèves pendant que ses ressortissants..."

- Rapports anaphoriques flous: "Prenons l'Allemagne c'est fantastique. Elle travaille elle s'est relevée et ils restent chez eux"

- Absence de thème: "Je parle de celui-là car les premiers a entrer dans"

- Ruptures syntaxiques: "...de nous dire bon de Suisse et si vous n'êtes pas content de rester à la maison" "Si l'initiative est acceptée (...) au lieu d'entendre O sole Mio, je préfère notre rustique COR-DES-ALPES"

Le nombre considérable de lettres qui ne suivent pas les règles syntaxiques pose le problème du fonctionnement de ces discours qui, échappant aux nomenclatures grammaticales et aux classifications, se développent à travers des formes difficilement réductibles aux règles grammaticales. Ainsi dans leur développement, les énoncés de la lettre (3) produisent du sens, alors même qu'ils

sont construits sur des formes difficilement analysables - "ces requins d'entrepreneurs consortiums" -, ou sur des schémas syntaxiques, des relations de déterminations, d'anaphorisation, de subordination irrégulière - "Un pays comme l'Italie qui a ses possibilités agricoles et industrielles et qui font des grèves pendant que ces ressortissants sont obligés de quitter le pays pour aller quémander du travail. Ce pays ne c'est jamais relevé de la guerre". Dans ce type de discours, les répétitions lexicales, les proximités sémantiques assurent la cohésion discursive souvent indépendamment des relations logiques ou grammaticales. A cet égard, on peut juger ridicule la contradiction, manifestée par de nombreuses lettres, entre leur obsession de la langue qu'il faut à tout prix sauvegarder et

la transgression des règles de cette langue. Il faut cependant d'abord y voir l'effet d'un mécanisme bien connu. Dès les premières années d'école les normes orthographiques et grammaticales, imposées comme ensemble de règles absolues, sont représentées comme les bases intangibles qui définissent dans l'absolu la langue à laquelle tout locuteur doit s'identifier pour appartenir à la communauté nationale. En réalité, une partie importante des membres de cette communauté ne reçoit de l'école que cette représentation de la langue, sans en acquérir la pratique réelle, ni écrite ni orale. Ainsi se perpétue cette représentation tandis que se développent des pratiques langagières courantes qui fonctionnent selon d'autres règles, et ne peuvent s'y combiner sans contradiction. Les lettres de lecteurs ont fait apparaître de façon massive l'existence de ces contradictions. Examinons ici quelques aspects formels.

Les limites de phrases

De nombreuses lettres présentent des flotttements dans leur ponctuation. Ce non respect du code orthographique indique souvent un phénomène plus fondamental, de nature syntaxico-sémantique. Fréquemment des énoncés semblent ne pas reposer sur la structure fermée de la phrase telle qu'elle est postulée par les descriptions grammaticales. La base de la plupart des descriptions syntaxiques est la relation argument(s)-prédical, à partir de laquelle sont construites les diverses formes d'expansion de la proposition. La phrase complète est ainsi décrite comme le produit des combinaisons de schémas stables où les connecteurs interpropositionnels et les marques de coréférence assurent la stabilité syntaxique et sémantique de l'ensemble, marquant notamment les relations de dépendances entre propositions. Or si l'on reprend les extraits (2) et (3) cités plus haut, on constate que le schéma propositionnel qui fonde la notion même de phrase n'y est pas systématiquement réalisé. Ainsi:

a) Mais par la suite ne se gênais pas si...

b) car les premiers à entrer dans notre Souise

La non représentation du sujet en (a), après une ponctuation forte provient-elle de la suppression normale du SN_1 dans une proposition coordonnée ou d'un schéma ne comportant pas de place de SN_1 ? Le cas de (b) présente une proposition "nominale", cas également fréquent. La limite de phrase nous semble ici aussi effacée:

c) Le grand responsable C, est le gouvernement Italien je parle de celui-là car les premiers à entrer dans notre Souise???

La forme écrite fait apparaître une seule suite peu structurée d'énoncés mais le lien sémantique entre gouvernement Italien et premiers tient lieu de structuration syntaxique, de sorte que l'ensemble d'énoncés, si on le "normalisait" équivaldrait à trois propositions scindées en deux phrases:

d) Le grand responsable, c'est le gouvernement Italien.

Je parle de celui-là car les Italiens sont les premiers.

On peut donc toujours reconstruire une structure syntaxique normée, en procédant à des rétablissements. Mais cette reconstruction - c) rétabli en d) - est une interprétation qui privilégie les relations formelles au détriment de rapports sémantiques qui structurent le discours indépendamment des réalisations normées, closes, discrètes, de la relation prédictive.

Les télescopes syntaxiques

L'extrait 2) présente des ruptures de construction qu'on peut représenter comme des télescopes de différentes structures syntaxiques. Ainsi l'énoncé e) est analysable par deux structures que nous représentons ici par e') et e''):

a) Ils venaient nous demandés conseil soit sur le travail où sur les mots comment il fallait les écrire, auquel nous répondons volontiers

e') (Ils...(conseil(soit sur...)(ou sur...(comment...)))(auquel)

e'') (Ils...(conseil(soit sur...)(ou sur...(comment...)))(auquel...))

Sans envisager ici toutes les "fautes" contenues dans cet énoncé, mais seulement le lien syntaxico-sémantique entre la relative auquel nous répondons volontiers et la principale, on y repère une ambiguïté syntaxique.

e') s'interprète comme "ils venaient nous demander conseil..., demande de conseil à laquelle nous répondons volontiers". Dans ce cas la rupture syntaxique est localisée dans le pronom relatif auquel, dont l'emploi n'est pas autorisé. La relative doit être introduite par un antécédent reprenant l'ensemble de l'énoncé précédent; "demande à laquelle nous, ce à quoi...".

e'') s'interprète comme: "Ils venaient nous demander un conseil...,

auquel nous répondions volontiers". Dans ce cas le pronom relatif a un antécédent, mais l'absence d'un déterminant devant l'antécédent et le temps du verbe de la subordonnée produisent la rupture. Il y a télescopage syntaxique dans la mesure où la surface porte trace des deux structures à la fois. Ce phénomène est fréquent. L'extrait 3) en présente un exemple:

- 1) "Si l'initiative est acceptée ce que je souhaite, les CFF n'auront pas à agrandir les fenêtres des wagons et au lieu d'entendre O sole Mio je préfère notre rustique COR-DES-ALPES"

Le télescopage met simultanément plusieurs significations en circulation dans un discours, rendant impossible une analyse univoque (qu'elle soit de contenu ou portant sur l'argumentation) de ces pratiques langagières. Soit l'extrait g), emprunté à une lettre d'un adversaire de l'initiative:

- g) Comme zurichois, marié à une vaudoise, nous avons pu constater ma femme et moi, que certains vaudois sont gravement xénophobes.

L'énoncé présente une rupture comparable aux cas précédents. Il condense deux structures distinctes:

- g') Comme zurichois, marié à une vaudoise, j'ai pu constater (ma femme et) moi...

- g'') Comme zurichois, (marié à une vaudoise), nous avons pu constater ma femme et moi...

La linéarité joue un rôle important: la lecture des deux premiers syntagmes impose la structure représentée en g'). On attend après *Comme zurichois, marié à une vaudoise*, une proposition avec un sujet singulier. La seconde partie de la phrase opère une rupture; on réinterprète alors *marié à une vaudoise* comme une incise, et comme *zurichois* comme un syntagme pluriel. Néanmoins les deux significations restent à la fois présentes dans le discours; leur compatibilité tient à un fait dont l'agencement syntaxique des propositions ne porte pas une trace matérielle mais qui circule en tant que signification portée par l'énoncé; ce fait institutionnel pourrait s'énoncer ainsi: "Je suis zurichois, je suis marié à une vaudoise, qui est par mariage zurichoise, et c'est en tant que zurichois que, ma femme et moi, avons pu constater que certains vaudois étaient gravement xénophobes".

Le télescopage syntaxique produit le plus souvent un glissement de référence qui empêche que les relations syntaxico-sémantiques entre les énoncés dans ces discours soient stabilisées. Ces phénomènes, présents aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, renvoient à l'existence de grammaires de la phrase, non discrètes. Les discours ainsi produits ne sont pas descriptibles comme des ensembles d'énoncés bien formés syntaxiquement, clos, ordonnés

par des relations syntaxiques et des rapports d'anaphores explicites et univoques. Dans cette pratique discursive, au contraire, les relations de proximité l'emportent sur les relations d'identité, l'implicite sur l'explicite, l'approximation sur la règle, l'enchaînement associatif sur la linéarité discrète. Les exemples suivants qui ne présentent que peu de "fautes" de grammaire à proprement parler, illustrent encore ce type de discours:

- h) "Ils s'installent, font des enfants, grand bruit partout, veulent tous tes avantages que nous avons - en tous cas moi - mis 20 ans pour obtenir avec patience, et dévouement à mes employeurs."
- i) "Je n'ai rien contre les étrangers, j'ai une fille de 24 ans qui veut se marier, ce qui est bien normale, sont fiancé et elle cherchent depuis des mois un appartement, ils achètent la Feuille d'Avis dès sa parution, téléphone chaque semaine aux gérants et ne peuvent pas trouver un appartement d'un prix abordable je trouve que les Jeunes Suisses car ils sont tout les deux Suisses ne sont pas favorisé, les étrangers trouvent eux des appartements, souvent ont répondu, vous n'avez pas beaucoup de chance il y a déjà quinze personnes d'écritent avant vous. Ne trouvez-vous pas la chose injuste?"

4. Un réseau d'argumentations

Dans les divers ensembles de lettres, on peut dégager des réseaux qui mettent aux prises partisans et adversaires des initiatives dans le débat contrôlé par les journaux. La description des ces réseaux permet de mettre en relief:

- la complexité du débat réel par rapport à l'image qui en est donnée par la presse;
- l'interaction des trois facteurs situationnels dans la structuration de la pratique des lettres;
- l'instauration de rapports de forces dans ces pratiques à travers les marques énonciatives;
- les rapports entre énonciation et désignation dans ces pratiques.

Nous analysons ici une série de lettres reçues par La Suisse au cours de la campagne de 1974. Ces dix lettres forment entre elles un réseau d'argumentations: toutes, sauf la première, comportent un renvoi implicite ou une référence explicite à une autre.

Liste des 10 lettres telles qu'elles sont désignées par leur auteur

- 16.09.74: "Lettre ouverte aux xénophobes suisses" signée "L'ouvrier étranger" (lettre 1).
 25.09.74: "Témoignage" destiné à faire réfléchir des "compatriotes encore indécis", signé "Werner M..." (lettre 2).
 26.09.74: "Réponse à la lettre de Monsieur le Travailleur étranger" par "Une travailleuse suisse" (lettre 3).
 27.09.74: "Réponse à une lettre ouverte aux xénophobes suisses, signée 'l'ouvrier étranger'" envoyée par un correspondant qui signe de son nom (lettre 4).
 30.09.74: "Lettre ouverte aux xénophobes suisses" écrite par "Un relâillé lucide" qui prend fait et cause pour "ses camarades étrangers" (lettre 5).
 02.10.74: "Lettre" d'une lectrice qui "explique" son vote favorable à l'initiative et dénonce la campagne du journal (lettre 6).
 04.10.74: "Lettre ouverte d'un xénophobe suisse" qui répond à l'ouvrier étranger (lettre 7).
 04.10.74: "Papier" écrit par un "fonctionnaire, Berne" pour ses "chers compatriotes xénophobes" et ses "chers amis partisans du NON" (lettre 8).
 08.10.74: "Réponse à une travailleuse suisse" écrite par un "ingénieur" qui signe de son nom "de vieille origine suisse" (lettre 9).
 09.10.74: "Lettre ouverte" d'une correspondante qui s'adresse à ses "concitoyennes" (lettre 10).

Ces lettres s'échelonnent sur une période de trois semaines au milieu de la campagne préparatoire au scrutin; elles y font toutes référence. Elles prennent toutes position dans le débat. La dichotomie entre le oui et le non structure l'argumentation de chacun de ces discours. Ces positions peuvent prendre des formes très différentes: série de questions (1, 5), récit apologétique (2), démonstration portant sur des faits assertés comme réels (3, 5) ou réfulant des assertions adverses (3, 4, 5, 7, 8, 9), explication de vote (6, 7), interpellations (5, 8, 10), démonstration par l'absurde (9), dénonciation ironique (3, 9) ou insultante (4, 5, 6, 7, 9).

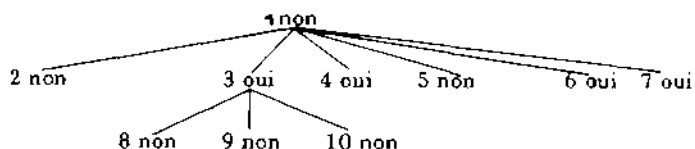
Ces formes générées, susceptibles de se combiner au sein d'une même lettre, mettent en jeu des marques énonciatives et désignatives différenciées, entretiennent avec les normes rhétorico-grammaticales des rapports différents, insistant entre les locuteurs des rapports de forces. Dans tous les cas, elles s'organisent autour de la défense d'une des deux positions fondamentales imposées au débat par l'institution du scrutin. De ce point de

vue, les discours se répartissent ainsi: six d'entre eux s'opposent à l'initiative (1, 2, 5, 8, 9, 10), quatre argumentent en sa faveur (3, 4, 6, 7).

Le second facteur organisateur du débat, l'intervention de la rédaction du journal comme "médiateur" dans la polémique, a pour effet de constituer à proprement parler le réseau: c'est la publication de deux lettres (1, 3) qui déclenche puis relance la controverse. Dans le cadre de sa propre campagne la rédaction publie, le 25 septembre, la lettre 1 de l'ouvrier étranger. Cette publication n'est pas fortuite. Elle répond à une interview, parue la veille, dans laquelle un partisan de l'initiative exposait ses positions et reconnaissait qu'il était xénophobe. Le journal lance ainsi un débat en plaçant les immigrés en première ligne.

Les jours suivants affluent des réactions qui se réfèrent toutes à la lettre 1, les unes favorables (2, 5), les autres hostiles à la prise de position du travailleur (3, 4, 6, 7).

La publication de la lettre 3, le 4 octobre, déclenche une nouvelle série de réactions hostiles (8, 9, 10) que la rédaction ne publie pas, mettant ainsi un terme au dialogue entre les lecteurs. Le réseau argumentatif se présente de la manière suivante:



En déclenchant la controverse, en publiant une seule réponse "symétrique" à la lettre initiale - Au non de "l'ouvrier étranger" répond le oui d'une "travailleuse suisse" -, en retermant aussitôt le débat, la rédaction contrôle les rapports de forces entre elle et ses lecteurs; elle oriente, "équilibre" le débat général, reproduit les représentations idéologiques dominantes en les imposant par le truchement de discours énoncés par ses correspondants.

De la présentation du débat par la presse comme un échange de "bons" et de "moins bons arguments" au débat réel, la distance est considérable. Bien que ce dernier reste toujours conditionné par les règles de fonctionnement des médias, il exprime des rapports conflictuels plus complexes, plus violents aussi, qui ne se ramènent pas à un échange d'arguments articulés logiquement.

LES MARQUES ÉNONCIATIVES ET LES DÉSIGNATIONS

I N° Relation locuteur-rédaction dans la demande de parole	II Demande de publication, demande concernant la signature
1 « Je suis un ouvrier étranger arrivé en Suisse en 1962 et je me considère en droit d'exprimer mon opinion. » « Je tiens à être mis à la porte. » »	« Si vous décidiez de publier ma "lettre ouverte aux xénophobes suisses", je vous prie de ne pas révéler mon identité et de respecter l'anonymat. »
2 « Dans le cadre de la campagne du 20 octobre 1974 (...) je me permets de vous écrire »	« Je ne sais si vous publierez ma lettre, mais je veux donner ce témoignage, qui je pense fera réfléchir bon nombre de mes compatriotes encore indécis. » « Je ne tiens pas à ce que mon Nom paraisse. »
3 « Dans le cadre de la polémique que vous avez ouverte (...) je vous prie de bien vouloir publier ma réponse à la lettre de M. le Travailleur étranger (...) »	« Pour des raisons de sécurité de l'emploi, je vous serais obligé de bien vouloir ne pas divulguer mon identité. »
4 —	—
5 —	—
6 « Le 25 septembre 1974 une page entière de votre Journal fut mise à disposition d'un Étranger pour qu'il puisse nous raconter tout ce qu'il aime ainsi que les Suisses vivent pour eux (...). Permettez que je vous explique pourquoi je m'adresse pour ça, et ce sera un grand oui. »	« Voilà, Monsieur, je doute fort que vous mettiez sous presse cette lettre dans votre Journal car cette faveur est réservée à un Étranger (...). » « Si toutefois vous imprimez cette lettre dans votre Journal comme je vous demande de le faire, en profitant de la liberté d'expression, alors comme votre ouvrier Étranger (...) je désire garder l'anonymat, si j'ose user de ce droit comme lui. »
7 « Abonné à votre journal et connaissant votre impartialité, je me permets de répondre à l'article paru dans votre journal le 25 septembre 1974. (...) »	—
8 « Voici un "papier" pour votre dossier "20 octobre 1974: deux fois moins d'étrangers" que je laisse à votre bon jugement. »	« Si vous publiez cette lettre, vous pouvez laisser ma signature telle qu'elle apparaît à la fin. »
9 —	« Et je signe de mon nom qui est de vieille origine suisse. »
10 « Je me permets de vous remettre sous ce pli une lettre ouverte qui reflète mon opinion au sujet de l'initiative du 20 octobre, lettre que j'aimerais voir publiée dans votre Journal. »	« Il est bien entendu que je vous autorise à retrancher quelque chose, ou à modifier une partie du texte, à la condition que cela ne change en rien le sens de ce dernier, bien que je préfère être publiée intégralement. »

DES INTERLOCUTEURS DANS LE RÉSEAU ARGUMENTATIF

III Signature	IV Autres expressions identifiant le locuteur	V Relation locuteur-interlocuteurs dans la prise de parole
« L'ouvrier étranger »	« Je suis un parmi le millions d'étrangers concernés par la troisième initiative à l'encontre "des droits" humains qui ne sont valables que pour les Suisses. »	« Je m'adresse à vous en qualité d'ouvrier étranger travaillant "chez vous", comme vous aimez à dire »
« Werner M. »	« Suisse, âgé de 68 ans, Genevois moyen. » « Moi-même états handicapé. »	—
« Une travailleuse suisse »	« La "xénophobe" que je suis »	« Le 20 octobre prochain, Monsieur l'immigré, mon vote "xénophobe" rejoindra la portion de l'urne réservée aux mégalomanes, paranoïaques et autres Holvètes nazis dont l'un des vôtres (...) a bien voulu contrôler l'appellation dans La Suisse du 25 septembre 1974 »
Prénom et nom	« Je ne suis pas xénophobe, mais. »	« J'ai lu avec intérêt mais aussi avec une certaine irritation votre lettre aux xénophobes suisses. »
« Un retraité lucide »	« Je suis retraité, Suisse de vieille souche et toute ma vie j'ai travaillé en compagnie de concitoyens étrangers. »	« Je m'adresse en tant que Suisse aux xénophobes de mon Pays. »
Initiale du prénom et nom	—	—
Initiale du prénom et nom	« Ouvrier également... » « ...un authentique romand habitant Zürich depuis plus de vingt ans, je... »	« Ouvrier également, je partage les soucis de ce Monsieur et je me permets de l'aider en lui disant simplement ce que veut la majorité du peuple suisse (...) je regrette de ne connaître votre nationalité car je vous conseille (...) »
Initiale du prénom, nom, fonction et domicile	—	« Vous, mes compatriotes, me faites peur. Est-ce les seuls sentiments que vous ayez à l'égard des étrangers que nous avons accueillis chez nous? Je vais parler des xénophobes (quel affreux mot) et des autres, partisans du non. »
Prénom, nom et fonction	—	« Madame, Xénophobe dérive de deux mots grecs qui signifient l'un l'étranger et l'autre la crainte ou la haine, deux sentiments qui vous honorent. Ceci dit, permettez-moi une comparaison (...). »
Initiale du prénom et nom	« Il me semble que je n'oserais plus jamais dire que je suis Suisse. »	« J'ai honte d'être Suisse et d'être femme! Quand j'entends mes concitoyennes se réjouir que l'initiative du 20 octobre chassera 500 000 étrangers de chez nous. Oh! Comme j'ai honte. »

Les rapports de forces se jouent notamment dans l'inscription des locuteurs dans leur discours et dans la place qu'ils assignent à leurs interlocuteurs.

Dans les lettres, les marques énonciatives de la personne - pronoms, déterminants - ne se réduisent pas à l'instauration et au maintien de la relation locuteur-allocutaire; elles sont porteuses de références concrètes et établissent entre les interlocuteurs des relations d'autorité, de violence, de soumission, dans lesquelles se jouent des rapports de forces.

L'inscription des locuteurs dans leur discours se réalise d'abord dans des phénomènes discursifs aisément repérables comme la signature, la prise ou la demande de parole, les énoncés dans lesquels le locuteur définit la place d'où il entend tenir son discours et défendre son point de vue.

Le tableau des marques énonciatives et désignatives présente un relevé de ces divers énoncés. Les colonnes I et V contiennent les énoncés initiaux des discours que les locuteurs adressent à la rédaction d'une part (I), aux destinataires de leur lettre d'autre part (V). La colonne II contient les énoncés où le locuteur adresse une demande à la rédaction concernant la publication de sa lettre ou de sa signature. Les colonnes III et IV présentent des identifications explicites du locuteur par lui-même, sous forme non syntaxique dans les désignations pures de la signature (III), sous forme syntaxique dans des énoncés prédicatifs ou des syntagmes appositifs (IV). L'analyse, verticale et horizontale, des données du tableau permet de comparer les lettres du point de vue de l'inscription des locuteurs dans leur discours face aux autres interlocuteurs.

La double relation énonciative

Les lettres 4, 5, 9 ne comportent que la relation *je-autres lecteurs*; la lettre 6 ne comporte que la relation *je-rédaction*; les autres lettres (1, 2, 3, 7, 8, 10) sont construites sur les deux relations. La relation *je-rédaction* s'établit dans un acte de requête (colonne I) dont les formes, variables selon les lettres, instaurent divers rapports de soumission des auteurs, en tant que lecteurs, à la rédaction; soumission minimale lorsqu'il y a absence de requête (4, 5, 9), maximale dans les lettres 2, 7, 8, 10; mais aussi revendication d'un droit de parole ou de réponse dans les lettres 1, 3, 6.

A cette première requête portant sur la publication des discours dans le cadre de la campagne, s'ajoute une demande (colonne II) concernant l'identité de l'auteur (1, 2, 3, 6, 8), ou les conditions de publication du texte.

La relation *je-autres lecteurs*, sous la forme d'une prise de parole et non d'une demande de parole, passe par l'autodésigne-

tion du locuteur (1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10); cette autodésignation peut être redondante (1, 3, 5, 10); elle peut faire partie de l'argumentation proprement dite (1, 2, 3, 4, 5, 9, 10).

L'autodésignation

Il s'agit là d'un élément important dans l'instauration des rapports de forces. Il se marque dans la prise ou la demande de parole, ou dans l'argumentation même. La signature en est l'élément fondamental. Elle n'est pas la simple identification du locuteur, un acte purement formel. Dans l'énonciation écrite, elle fonctionne comme repère des marques énonciatives du locuteur par rapport à la situation, comme le relais par où le discours est ancré concrètement dans une situation sociale. Elle a une fonction sociale: on déclare son nom, ses qualités, on les met en relief, ou au contraire on les dissimule en fonction de la situation de parole et de la place qu'on cherche à y occuper face à l'interlocuteur. Cette fonction sociale attachée à la signature s'étend à l'ensemble du discours dont les arguments s'appuient sur la légitimité, la représentativité qu'atteste la signature.

Cette procédure est présente dans toutes les lettres. Minimale dans la lettre 4 où elle se réduit aux nom et prénom de l'auteur, elle prend une importance considérable dans les autres lettres où l'identification de l'auteur se réalise non seulement dans la signature mais aussi dans les formes d'adresse à la rédaction et aux autres interlocuteurs. Exhiber son identité, c'est s'exposer, et donc courir des risques, comme le montrent les précautions prises par certains auteurs pour garder l'anonymat (1, 2, 3, 6); c'est aussi une nécessité exigée par les journaux et qui permet aux auteurs de construire par divers biais un rapport de force avec ses interlocuteurs. Ainsi l'anonymat initial dont s'entoure le travailleur immigré n'est pas seulement une manière de se protéger; c'est aussi une façon de s'imposer dans le débat comme interlocuteur représentatif.

Diffusée, la lettre de "l'ouvrier étranger" contraint l'auteur de la lettre 3 par exemple, à s'adresser à lui et l'amène à signer "une travailleuse suisse". La correspondante tente par là de reprendre à son avantage la position de force relative instaurée par le premier correspondant. Elle ne pourra cependant imposer face au générique "L'ouvrier étranger" qu'une désignation indéterminée "une travailleuse suisse". Dès cette lettre le débat va être déplacé par le fait que l'auteur, tout en se désignant comme travailleuse, s'adresse à "Monsieur l'immigré", désignation qui se transformera dans les autres lettres du réseau en "les étrangers".

De même les lettres 8 et 9, qui présentent une forte similitude (voir notamment les colonnes II, III, IV) comportent un ensemble

de traits par lesquels leurs auteurs, l'un fonctionnaire fédéral, l'autre ingénieur, s'inscrivent dans une position de force. L'un et l'autre précisent dans leur signature leur fonction socio-économique et insistent sur la valeur de leur signature (II), mais ils ne se décrivent pas dans leur argumentation proprement dite. Leur signature et leur statut social constituent en soi un facteur de sécurité et un argument d'autorité dans la polémique. Cette position de force est confirmée par les formes d'adresse à la rédaction d'une part (I; 8,9), à leurs interlocuteurs de l'autre (V; 8, 9). L'auteur de la lettre 9 ne formule aucune demande à la rédaction, à laquelle il se contente de faire parvenir sa lettre ouverte; l'auteur de la lettre 8 précise qu'il envoie un "papier" qu'il "laisse au bon jugement" de la rédaction. Face à ses interlocuteurs, il se place au-dessus du débat entre partisans et adversaires de l'initiative: il adresse à l'ensemble de ses "concitoyens" son commentaire et ses mises en garde (V; 8). Quant à l'auteur de la lettre 9, c'est sur le ton de l'autorité culturelle et de l'ironie qu'il répond à la lettre partisane de la travailleuse suisse (V; 9). L'identification des marques énonciatives établit ainsi des rapports d'autorité qui ne sont pas indépendants des positions sociales occupées par les locuteurs, mais cette dépendance ne signifie pas pour autant une corrélation stricte avec la hiérarchisation sociale.

La lettre 6 ne présente pas (colonne IV) de désignation de l'auteur. Cette lettre d'une partisane n'est pas, dans sa forme d'adresse, une lettre ouverte à proprement parler (colonne V); elle est destinée à la rédaction dont elle dénonce violemment la campagne (col. I). Elle ne respecte pas le code grammatical de l'écrit ni les règles discursives qui en rendraient la publication plausible. Position dominée donc, à l'opposé des lettres 8 et 9, mais qui, s'exprimant dans les formes d'un refus de se soumettre aux normes de publication, d'une dénonciation accompagnée d'insultes des adversaires de l'initiative, d'un délit lancé à la rédaction (II, 6), construit par là une position de force dans la polémique. Les sept autres lettres présentent, sous forme grammaticalisée, des désignations explicites de leur auteur (1, 2, 3, 4, 5, 7, 10). Ces expressions désignent des positions sociales non dominantes: "étranger" (1), "handicapé, âgé de 68 ans" (2), "retraité ayant travaillé toute ma vie avec des camarades étrangers" (5), "ouvrier" (7), "femme" (10), ou des positions politiques dominées dans la campagne préparatoire au scrutin: "xénophobe" (3, 4). A l'opposé des locuteurs qui en font que dominants, ne se désignent pas dans leur discours, les dominés déclinent leur identité sociale face à la rédaction et à leurs interlocuteurs, mais ils en tirent des éléments permettant de renforcer, voire de construire, leur discours argumentatif, qu'il s'agisse de la propriété d'être "femme", d'être "ouvrier", d'être "retraité", d'être "genevois moyen".

Deux configurations énonciatives—désignatives

L'ensemble des lettres du réseau est organisé selon deux relations sémantiques fondamentales: l'opposition étranger/suisse, l'opposition xénophobe/non-xénophobe. Ces distinctions sont repérables dans le tableau. On les retrouve dans l'ensemble des lettres de lecteurs. Les quatre catégories correspondant à ces dichotomies apparaissent comme substantifs, comme adjectifs, combinées à d'autres catégories dans des syntagmes nominaux sujets, objets, attributs, appositions. Les marques énonciatives je, nous, vous sont ainsi repérées par ces catégories sémantiques, dans les syntagmes appositifs ou prédicatifs. Chaque argumentation présente des configurations discursives spécifiques qui renvoient les unes aux autres. Ainsi la configuration propre à la lettre 1 est du type suivant:

je	vous
nous	xénophobes suisses
on	troisième initiative
étrangers	vos initiatives xénophobes...
ouvriers étrangers	
travailleurs	
pays étrangers	vos pays
pays sous-développés...	chez vous
	la Suisse
	les lois fédérales
	on...

La configuration propre à la lettre 3 est la suivante:

je	Monsieur l'immigré
mon vote "xénophobe"	vous
notre réprobation...	vos compatriotes
	vos descendants
	vos impôts
notre politique	vos surnombre
notre drapeau	vos gouvernements
un Suisse	avec vous
notre pays	chez vous...
nos structures techniques	
nous Suisses	
nos enfants	
notre voisin français	
notre trésorerie nationale	on
nos infrastructures	
notre racisme	
notre identité nationale	
notre manque d'humanité	
nos industries	

Ces configurations rassemblent dans des classes contenant une marque énonciative les désignations qui s'y rapportent, soit directement par une identification explicite (opposition du type: "nous les étrangers"; énoncé définitoire du type: "je suis...") soit indirectement par des relations de type anaphorique ("vous, votre initiative xénophobe") ou des relations de proximité (par exemple: "les ouvriers étrangers sont des bêtes, et c'est pourquoi nous ne sommes pas concernés par la charte des droits de l'homme"). La répétition des formes lexicales joue évidemment un rôle fondamental dans la constitution de ces classes, mais elle n'en est pas le seul critère.

Dans les deux exemples, on peut remarquer les faits suivants:

- dans la lettre 1, la configuration est formée d'une classe stable dans laquelle je et nous (on) voisinent avec la catégorie étranger, laquelle peut se combiner avec ouvrier (travailleurs) ou pays. D'autre part vous entre dans deux classes qui ne sont pas nettement délimitées; il y a interférence entre vous-xénophobes et vous-suisse. Bien qu'adressée explicitement aux xénophobes, cette lettre met en cause l'ensemble des citoyens suisses. Cette structure se retrouve inversée dans la lettre 3, avec un certain nombre de modifications. La référence je-nous n'est pas stable; déniait l'étiquette xénophobe, l'auteur tend à s'y exprimer uniquement en tant que suisse. Le vous est stabilisé, mais la composante ouvrier disparaît; enfin apparaît une classe on qui n'est pas désignée explicitement, mais qui renvoie aux adversaires de l'initiative.

Les autres lettres du réseau présentent des configurations parfois plus complexes dont on retiendra les faits suivants. Les quatre catégories fondamentales se retrouvent dans toutes les lettres. Elles subissent des déplacements qui ne tiennent pas seulement à l'inversion formelle de la relation énonciative fondamentale. Seules les lettres 3, 4, 7 répondent formellement à l'ouvrier étranger. La catégorie ouvrier tend à s'effacer dans les configurations, alors que devient dominante la catégorie suisse qui englobe je, nous, on, vous. Ces marques ne se distinguent plus alors que par l'opposition xénophobe / non xénophobe. Une distinction absolue est opérée dans le réseau: aucune lettre ne présente une marque nous repérée à la fois par la catégorie étranger et par la catégorie suisse. Il est instauré par là une frontière infranchissable dans les pratiques argumentatives dont les fondements institutionnels sont ainsi toujours rappelés dans le discours. Le nous des étrangers et le nous des Suisses sont irréductiblement séparés: les premiers ne font pas partie de la communauté nationale, ils n'ont pas le droit de vote. Le fait qu'ils aient obtenu la parole a déclenché une controverse, et leur a donné momentanément le statut d'interlocuteurs, mais rapidement ils redeviennent objets du débat, tandis que le dialogue entre suisses reprend le dessus à travers la polémique sur l'étiquette xénophobe.

Lausanne le 10. 5. 70

Monsieur le rédacteur,

Xénophobie? non! mais voici pourquoi
je voterai oui: avant de faire venir les étran-
gers, les patrons ne se sont pas occupés de leur
faire des appartements, des hopitaux, des écoles,
des garderies, des maternités ou il nait plus
d'étrangers que de suisse, alors que le patronat
se contente d'encaisser les énormes bénéfices,
combien y a-t'il de millionnaires en suisse?
personne ne le dit, l'ouvrier lui attend tou-
jour sa paie avec impatience, 300 000 de moins
en 4 ans, ce n'est absolument rien. Monsieur
Célio ne me contredira pas, lui qui lutte contre
la surchauffe et qui devra assurément baisser
pavillon devant le patronat.

Veuillez croire, Monsieur à mes
sincères salutations

A.V.P

seulement initiale pour le journal

5. "Car nous ne sommes pas du tout xénophobes"

Nous analyserons ici un énoncé central des lettres des partisans, qui à travers la diversité de leurs arguments unit leurs discours. Les conditions spécifiques dans lesquelles ont été produites les lettres de lecteurs illustrent ce que M. Bakhtine a appelé le cadre dialogique, la dialogie étant ici représentée par le débat contradictoire qui conduit au vote dichotomique et oppose ainsi deux catégories de locuteurs. L'accusation de xénophobie s'y est constituée comme référent social dominant, ce qui a contraint tout locuteur, partisan ou adversaire de l'initiative, à se situer par rapport à elle. Dans ce cadre les partisans de l'initiative se trouvent en position de "réponse" à l'accusation et les discours produits par eux ne peuvent se construire qu'autour du rejet de la formule. En effet les adversaires de l'initiative ont imposé l'assertion "Vous êtes xénophobes", qui, désignant-interpellant leurs interlocuteurs, a pris la forme d'une accusation. Les partisans de l'initiative ont ainsi été mis en demeure de se défendre.

Le rejet en tant qu'acte de discours exprime l'homogénéité des lettres, ses diverses formes linguistiques attestent en revanche l'hétérogénéité de ces lettres. Nous classerons donc les formes linguistiques du rejet envisagées dans leurs caractéristiques énonciatives, pour considérer ensuite ces formes comme des indices des placements différenciés des locuteurs par rapport à ce rejet.

Dans l'ensemble des énoncés relevés par la procédure distributionnelle⁸¹ - en tout 35 -, nous distinguons trois séries d'énoncés en relation paraphrastique qui se caractérisent par les types de prédication qui y sont réalisés: prédication de la propriété être xénophobe, prédication de la relation métalinguistique traiter Y de xénophobe, prédication à interprétation indéterminée où l'on ne peut décider de quel type de prédicat il s'agit. Dans chaque série, la variation des repérages personnels, des formes de la négation, des modalités de l'assertion et des classes d'objets auxquels s'appliquent les prédicats permettent de décrire diverses formulations du rejet et divers placements des locuteurs par rapport à lui.

La série de base

Deux énoncés sans verbe constituent cette série:

5) Pas question de xénophobie mais de bon sens, trop c'est trop et notre record n'est envié de personne"

82) Xénophobie? non! mais voici pourquoi je voterai oui: (...)

Dans les deux énoncés, l'assertion ne repose pas sur une forme

verbale mais sur une structure syntaxique nominale binaire, liée dans (5): Pas question de xénophobie, segmentée dans (82): Xénophobie? non!. La négation, réalisée par une locution dans (5), l'est par l'adverbe assertif négatif dans (82); l'énoncé (5) présente ainsi une formulation plus développée.

De plusieurs points de vue cette série, et en particulier (82), nous paraît fournir la base de l'ensemble des autres énoncés et des séries paraphrastiques qui les regroupent.

L'assertion négative est présentée en (82) sous sa forme minimale: forme nominale de la notion (xénophobie) suivie de la forme pure de l'assertion négative (non). Ni repère temporel, ni repère personnel. Le rejet s'y exprime sous sa forme radicale, celle que l'on retrouve, par exemple à l'oral, dans des slogans politiques rythmés. De ce point de vue, (82) peut être envisagé comme l'énoncé de référence dont tous les autres sont des développements ou des variantes.

Par ailleurs, la structure binaire porte la trace, marquée explicitement par le point d'interrogation, de la structure dialogique. Nous avons souligné plus haut que l'ensemble des lettres s'inscrit dans un cadre dialogique construit autour du référent central xénophobie. L'énoncé (82), qui contient dans son premier terme une reprise de la formule en circulation, indique, par la succession même des termes (Xénophobie? non! mais), que c'est à une interpellation et à une accusation que répond le locuteur¹⁰. Cet énoncé est, de tous les énoncés, celui qui marque cette caractéristique dialogique sous sa forme la plus condensée. Enfin, une indétermination sémantique caractérise cette série. On sait que toute réponse peut avoir aussi bien une valeur de *re* que de *dicto*. C'est ainsi que face à l'assertion Vous êtes xénophobes, la réponse non peut s'interpréter comme "non, je ne suis pas xénophobe car tout mon comportement n'est pas marqué par ce que nous savons, vous et moi, être la xénophobie" – valeur de *re* dans laquelle la propriété elle-même n'est pas niée mais seulement son assertion à mon propos –, ou comme "non, l'adjectif xénophobe n'a pas le sens que vous semblez lui donner en me l'appliquant" – valeur de *dicto* dans laquelle le fondement même de la propriété et son assertion sont l'une et l'autre niées. Dans les énoncés (5) et (82), il n'est pas possible de décider, notamment en raison de l'absence d'indices morphologiques (verbes de dire ou copule, substantif désignant la notion ou le nom de la notion), laquelle des deux interprétations s'impose. Il est éventuellement possible de voir dans (5) une valeur tendant vers le *dicto*, en revanche l'énoncé (82) est tout à fait indéterminé sous cet angle. Cela constitue un troisième argument en faveur du statut d'énoncé fondamental que nous lui donnons dans la série de base.

Si nous envisageons maintenant les autres énoncés, il est possible de les classer, sur la base de critères morpho-syntaxiques en deux grandes séries paraphrastiques qui, au-delà des caractères disparates des séquences qui les constituent, peuvent être interprétées l'une comme ayant une valeur de *re*, l'autre comme de *dicto*.

Les formes de re du rejet du prédicat

Cette série comporte 21 séquences. C'est la plus importante et aussi la plus simple à établir sur le plan formel. La simple lecture de la liste en fait apparaître l'unité.

- 2) Nous ne sommes pas du tout xénophobes pour la bonne raison que (...).
- 9) Tous les partisans de l'initiative Schwarzenbach ne sont pas nécessairement des xénophobes.
- 13) (...) je les trouve tous charmants et ne suis pas xénophobe (...).
- 14) (...) je tiens à mettre au point une fois pour toute que l'initiative Schwarzenbach n'est pas une initiative xénophobe ou inhumaine (...).
- 15) Je ne suis pas raciste, mais patriote.
- 22) Non, tous les partisans de M. Schwarzenbach - et de loin - ne sont pas tous des xénophobes, (...).
- 23) Je n'ai rien contre les Italiens et les Espagnols, mais (...).
- 38) Notez que je ne leur reproche pas, je constate seulement car je ne suis pas xénophobe mais seulement Suisse (...).
- 48) Mais, monsieur, le suisse moyen ne souffre pas de xénophobie, mais d'indigestion!!
- 47) (...) et bien je n'ai jamais été xénophobie comme l'on dit, car je pense que c'est la faute de personne (...).
- 51) Je ne suis pas du tout xénophobe, mais je trouve qu'il y a vraiment trop (...).
- 56) J'aime les Italiens; ils sont joyeux, (...).
- 76) Je n'ai rien contre les étrangers, j'ai une fille (...).
- 78) Je n'ai rien contre cette main d'œuvre utile à notre pays (...).
- 79) J'ai une belle admiration pour les travailleurs étrangers, dont beaucoup parmi eux sont de mes amis.
- 84) Nous sommes pas des xénophobes, nous estimons le travail des ouvriers étrangers (...).
- 95) Je ne suis pas contre les étrangers, (...).
- 97) (...) je n'ai rien contre les Espagnoles et leurs maris, au contraire.
- 113) Je n'ai aucune contestation contre les travailleurs Italiens..
- 114) Je n'ai rien contre eux, mais où je l'ai trouvée mauvaise (...).
- 120) Je ne suis pas raciste, chacun a le droit de vivre (...).

114) Je n'ai rien contre eux, mais où je l'ai trouvée mauvaise (...).

120) Je ne suis pas raciste, chacun a le droit de vivre (...).

La description de cette série pose quelques problèmes que nous examinons avant d'aborder l'interprétation des énoncés.

Sur le plan formel, elle repose sur quatre critères qui correspondent à des procédures distributionnelles, tenant compte des transformations harrisienne et de certaines équivalences lexicales.

a) Il s'agit de propositions prédicatives à un mode personnel, indépendantes, juxtaposées, coordonnées ou principales. L'énoncé (14) fait exception sur le plan formel; toutefois la subordonnée déclarative "que l'initiative..." est du même type que les propositions indépendantes; le verbe déclaratif apparaît ici comme thématisation de l'assertion et ne modifie pas la structure formelle.

b) Ces énoncés sont à la forme négative, à deux exceptions près. 56) et 79) ne peuvent être insérés dans la série que sur la base de la connaissance, non fondée sur des critères formels du rapport qui existe en français entre formes lexicales antonymiques et forme négative des énoncés. A cela s'ajoute un critère distributionnel fondé sur:

56) j'aime les Italiens.

23) je n'ai rien contre les Italiens.

La négation peut se représenter par le constituant discontinu NEG réalisé

par les formes suivantes: pas, ne...pas, ne...rien, ne...jamais, ne...aucun, ne...pas du tout.

c) La réalisation du SN sujet présente une grande régularité formelle. Cinq formes seulement constituent la classe:

- Je
- Nous
- L'initiative Schwarzenbach
- Le Suisse moyen
- Tous les partisans de l'initiative Schwarzenbach

d) La réalisation du syntagme prédicatif est un peu plus complexe; elle se ramène aux 3 types suivants:

*	être souffrir de	ADJ SN
---	---------------------	-----------

*	avoir contre être	SN
---	----------------------	----

*	aimer	SN
---	-------	----

I.	SN ₁	NEG	être souffrir de	ADJ SN ₂	
II.	SN ₁	NEG	avoir être	contre	SN ₃
			aimer avoir une belle admiration pour		

Avec:

SN₁ je, Nous, L'initiative Schwarzenbach, Le Suisse moyen, Tous les partisans.

NEG (ne)... pas, rien, jamais, aucun, pas du tout.

ADJ xénophobe, raciste.

SN₂ une initiative xénophobe, des xénophobes, xénophobie.

SN₃ les Italiens et les Espagnols, les étrangers, cette main-d'œuvre utile à notre pays, les Espagnoles et leur mari, eux.

Ce classement établit l'homogénéité de l'assertion négative du prédicat être xénophobe. Cependant, il masque des faits d'hétérogénéité évidents dès lors qu'on examine, d'un point de vue syntaxico-sémantique, les composants des classes. On décrit dans cette perspective le passage de la série de base aux différentes séries développées comme instantiation différenciée des places de sujet et de prédicat; en d'autres termes, du rejet pur de la notion à l'assertion négative du prédicat être xénophobe, il y a élargissement morphosyntaxique et remplissage des diverses places de l'énoncé. Nous relèverons ici la variation des formes en place de sujet et de prédicat en nous centrant sur les formes énonciatives en tant qu'elles sont des indices du placement des locuteurs face au rejet.

Trois types énonciatifs instantient la place du sujet. Le premier comprend des déictiques personnels de la première personne: je, nous; le second, des désignations nominales de la troisième personne: le suisse moyen, l'initiative Schwarzenbach; le troisième, des désignations nominales quantifiées: tous les partisans. Les différences entre ces types sont de deux sortes. Le premier type représente la marque explicite la plus directe de l'inscription du rejet dans le cadre dialogique. En réponse à l'accusation vous

êtes xénophobes, les énoncés en je, nous, indiquent la prise en compte du prédical en tant que notion, mais le rejet par le locuteur-sujet de l'assertion qui en est faite à son propos. Les deux autres types représentent des jugements où le locuteur ne se désigne pas explicitement; le rejet n'y a pas la même force pragmatique. Le troisième type s'oppose aux deux autres dans la mesure où le sujet de la proposition est quantifié, tous les partisans. Cette forme modale de la négation atténue la force du rejet, comme les différentes formes d'expression de la propriété xénophobe, xénophobie. La négation peut porter sur chaque terme de l'énoncé ou sur l'énoncé lui-même. Les modalisations de la négation manifestent ainsi des placements différenciés des locuteurs dans le rejet de la formule, qu'on essaye ici de classer en ordre de force croissant:

- 9) tous les partisans de l'initiative Schwarzenbach ne sont pas nécessairement.
- 22) Non, tous les partisans de Mr Schwarzenbach - et de loin - ne sont pas des xénophobes.
- 84) Nous sommes pas des xénophobes.
- 2) Nous ne sommes pas du tout xénophobes.
- 47) Je n'ai jamais été xénophobe comme on dit¹⁾.
- 95) Je ne suis pas contre les étrangers.
- 97) Je n'ai rien contre les Espagnols.

Les formes d'expression de la propriété, telles qu'elles apparaissent dans les attributs, sont soit adjectivales soit substantivales. Envisager la propriété sous l'angle de la stabilité (substantif) ou sous celui de l'accident (adjectif), c'est instancier deux formes de la notion qui déterminent des assertions distinctes et des rejets diversifiés.

Traversant l'unité distributionnelle de cette série, l'analyse énonciative conduit à repérer des disparités dans le rejet de *re* de l'assertion de la notion xénophobie. Il n'est pas possible de classer l'ensemble de ces énoncés selon un ordre strict exprimant la force du rejet; cela supposerait que l'on puisse comparer entre elles des combinatoires. On peut cependant suggérer une mise en ordre partielle, allant de la force minimale des négations de *re* quantifiées aux formes modalisées de la négation simple, qui se rapprochent du rejet catégorique de la série de base.

La série de dicto

Si la série de *re* présente une homogénéité distributionnelle à partir de laquelle nous avons construit l'analyse des variations énonciatives, il n'en va pas de même pour la présente série. Celle-ci comprend 12 séquences pour lesquelles les relations de

paraphrase n'apparaissent pas immédiatement.

- 3a) (...) l'initiative contre l'emprise étrangère. Je n'y vois pas l'ombre d'une haine quelconque envers l'étranger. Alors
- 3b) pourquoi parler à tort et à travers de xénophobie, et (...).
- 4) Pensez-vous qu'en la circonstance ce soit la xénophobie qui joue un rôle, mais non c'est tout simplement une injustice (...).
- 19) Je demande à toutes les bonnes gens qui nous parlent si bien de xénophobie de me donner des idées s v pl.
- 26) (...) et personne n'ose lui répondre ni le traiter de xénophobe.
- 37) Le mot à la mode pour cataloguer tous ceux qui s'attaquent aux étrangers d'une façon ou d'une autre, virulente ou non, est "Xénophobe".
- 39) La presse étrangère nous traite de xénophones et de racistes.
- 40) Le problème est complexe et qu'on n'emploie donc pas le nom de xénophobe pour ceux qui voient dans l'initiative une tentative de redresser la situation.
- 66) Merçi! mais avant d'en arriver là, que ce xénophobe sache qu'il s'est donné une peine bien inutile en (...).
- 74) Il ne s'agit pas de savoir si nous sommes xénophobes, mais si nous voulons sauver notre patrie (...).
- 102) On nous bourre le crâne, à qui veut l'entendre, de xénophobie. C'est absolument faux.
- 109) Il commence à se créer chez nous un "racisme" à rebours. Nous n'avons plus le droit d'émettre la moindre critique sans être taxés de racistes et de xénophobes!

Ces séquences paraissent difficilement réductibles à un nombre limité de classes d'équivalence et de schémas syntaxiques; c'est au contraire la variété formelle qui prédomine ici. Cependant elles partagent quelques propriétés morfo-syntaxiques liées à certains traits sémantiques qui permettent de les distinguer et de les classer.

On peut regrouper d'abord les énoncés où la propriété **Xénophobie**, sous sa forme substantive ou adjectivale, est régie par un verbe de dire:

- (3b) ... pourquoi parler... de xénophobie...
- (19) ... gens qui parlent... de xénophobie...
- (26) ... personne n'ose le traiter de xénophobe...
- (39) ... la presse... nous traite de xénophones et de racistes...
- (105) ... sans être taxés de racistes et de xénophobes...

On peut rassembler également les énoncés contenant des syntagmes nominaux complexes ou des constructions attributives dans

lesquels la propriété est en place d'attribut ou de complément déterminatif:

37) ... le mot... est "xénophobe".

40) ... qu'on n'emploie donc pas le nom de xénophobe...

Sans détailler davantage les propriétés formelles de ces deux ensembles on voit que la formule y est systématiquement reprise de façon métalinguistique, et en outre attribuée explicitement à un locuteur - identifié ou non, différent de l'énonciateur. Ces deux caractéristiques - valeur de *dicto* et désignation de la reprise - expriment les propriétés unificatrices de la classe. Elles ne concernent pourtant pas l'ensemble des énoncés; la reprise métalinguistique paraît difficile à établir formellement pour les cinq séquences 3a, 4, 66, 74, 102. On peut cependant l'établir de façon indirecte, et par une reconstruction sémantique.

Par exemple, l'expression "haine quelconque envers l'étranger" (3a) soulignée par son auteur est utilisée comme une glose reprenant et décryptant en quelque sorte le contenu du terme savant "xénophobe". De la façon suivante: "Vous me dites que l'initiative est xénophobe, mais je vous répondrai que je n'y vois pas l'ombre d'une haine quelconque envers l'étranger; vous voyez bien que l'initiative ne peut être dite xénophobe".

De façon analogue, la désignation néologique "xénophile" (66) est une forme de reprise ironique par antiphrase d'expressions dépréciatrices ce racistes, ces xénophobes-là!, largement utilisées par les adversaires des initiatives. "Ils nous traitent de xénophobes, moi je leur donne en retour le nom de xénophile". C'est au prix de reconstructions sémantiques de cette sorte que ce type d'énoncés peut être considéré aussi comme un ensemble de reprises métalinguistiques à valeur de *dicto*.

Examinons les formes de rejet réalisées dans cette série. Si la série de *re* supposait une seule assertion, négative, du prédicat, il faut voir ici des combinaisons différentes de deux assertions différentes et de la négation. Nous décrivons trois formes de rejet:

* Une forme affaiblie: l'énoncé rapporte l'assertion d'autrui sans qu'elle

soit niée, même si des distances sont explicitement marquées vis-à-vis d'elle. Tels sont les énoncés 26, 39, 66, 109, ou:

(19) Je demande à toutes les bonnes gens qui parlent si bien de xénophobie...

(37) Le mot à la mode pour cataloguer... est "xénophobe"...

* Une forme forte: l'énoncé rapporte l'assertion des adversaires

en la niant dans une assertion explicite. Tels sont les énoncés 3a, 3b ou:

40) Qu'on n'emploie donc pas le nom de xénophobe.

102) On nous bouffe le crâne, à qui veut l'entendre de xénophobie. C'est absolument faux.

* Une forme renforcée: l'énoncé nie le fait même de l'assertion d'autrui. Les deux énoncés sont ici:

74) Il ne s'agit pas de savoir si nous sommes xénophobes...

4) Pensez-vous qu'en la circonstance ce soit la xénophobie... mais non.

Cette dernière forme de rejet, qu'on pourrait appeler la dénégation de la formule, exprime une sorte de refus d'entier en matière, et se ramène à une valeur proche de celle des énoncés de la série de base, dont elle reproduit la structure binaire mais sous forme d'assertions verbales développées:

(5) Pas question de... mais...

(74) Il ne s'agit pas de savoir si...mais...

(82) Xénophobie? non... mais non...

(4) Pensez-vous qu'en... ? mais non...

Dans les trois formes de rejet, l'assertion de l'énonciateur ne porte jamais sur la propriété de xénophobie elle-même, comme dans la série de re, mais sur le fait d'asserter cette propriété. Dans ces trois formes, y compris la plus faible, la force pragmatique est plus grande que celle des énoncés de re, dans la mesure où l'énonciateur ne se trouve jamais en position d'asserter, tût-ce en la niant, l'accusation de xénophobie qui lui est portée. Il n'assume ainsi jamais la notion. Les deux séries sont de ce point de vue nettement disjointes: elles peuvent donner lieu chacune à un classement de type linéaire, la série de base servant de seul point de référence pour les deux classements.

Ainsi, dans une situation et une pratique langagière données, la formule discursive "Je ne suis pas xénophobe...", connue par ailleurs comme un stéréotype du comportement raciste, connaît des réalisations très différenciées, même si elle se réalise dans des assertions négatives presque identiques. En outre elle intervient au sein d'argumentations de nature très différentes, dans des positions, avec des fonctions et des portées variables: postulat initial ou conclusion, explication causale ou conséquence, argument principal ou secondaire, comme on le voit dans les exemples suivants.

- 2) Nous ne sommes pas du tout xénophobes pour la bonne raison que lors de nos voyages aussi bien en Italie qu'en Espagne, nous avons toujours trouvé dans les magasins, restaurants et hôtels une compréhension et amabilité surprenantes, cela malgré que nous ne connaissions pas la langue.
- 13) (...) L'immeuble que j'habite compte 40 appartements dont 22 occupés par des étrangers, je les trouve tous charmants et ne suis pas xénophobe, partager son pain avec celui qui n'en a point oui mais il faut voir les choses objectivement, il n'y a pas d'appartements à loyer abordable. (...)
- 15) Je ne suis pas raciste, mais patriote. J'aime mon pays, tout en essayant d'être gentil avec tout le monde, je dois constater que la majorité des étrangers nous détestent et (...)
- 38) Ils garderont donc leurs habitudes ancestrales qui sont loin d'être les nôtres. Notez que je ne leur reproche pas, je constate seulement car je ne suis pas xénophobe mais seulement Suisse (...)

Les analyses qui précèdent ont visé à montrer que le langage xénophobe n'est pas une entité homogène, nettement délimitable et donc facilement stigmatisable. Comme toute forme de langage, il ne peut être saisi que partiellement, à travers les caractéristiques de fonctionnements discursifs et dans des interactions verbales dans des rapports de force et des situations très différentes. Sous sa forme la plus institutionnalisée, dans l'expression écrite d'argumentations économiques ou politiques, la xénophobie n'est pas directement perceptible parce qu'elle peut être recouverte par les formes du discours patriotique, humanitaire, ou scientifique. En revanche, dans les débats polémiques où sont produites les lettres de lecteurs, la xénophobie apparaît plus distinctement, dans les formes concrètes de la langue quotidienne. Elle apparaît alors comme la forme rejetée, politiquement discréditée du discours patriotique, dont elle n'est pas fondamentalement distincte dans son contenu, mais dont elle se différencie parce qu'elle est désignée en tant que telle, et mise en position d'accusée. C'est dire qu'elle se définit notamment à travers ses positions défensive et les formes de négation et de rejet qu'elle emprunte. Le langage xénophobe semble ainsi développer des thèmes dominants, mais à travers des formes essentiellement dominées.

- 1) Notre matériel se compose de quatre ensembles de lettres que les rédactions des quotidiens *La Feuille d'Avis de Lausanne / 24 Heures* et *La Suisse* - que nous remercions - nous ont communiquées sous forme de photocopies rendues anonymes:

- 1) 83 lettres de lecteurs de la FAL (avril-juin 1970),
- 2) 64 lettres de lecteurs de 24 H. (septembre-octobre 1974),
- 3) 137 lettres de lecteurs de *La Suisse* (septembre-octobre 1974),
- 4) 8 lettres de lecteurs de 24 H. (février-mars 1977).

L'hétérogénéité du matériel et les hasards du recueil empêchent de formuler sérieusement des analyses fondées sur des données chiffrées. On peut tout au plus remarquer la chute considérable du nombre de lettres en 1977, qui indique la baisse d'intensité de la campagne d'alors. Pour le reste, il n'est pas possible de "mesurer" des variations significatives, liées par exemples à la période ou au type de campagne (variation du nombre des lettres de partisans et d'adversaires, variation des types d'arguments, variation des styles, argumentatifs, injurieux).

- 2) Dans *La rumeur d'Orléans* (1969), E. Morin a retracé et analysé l'enquête effectuée à propos du développement d'une histoire fantasmatique, à fond antisémite, de traile des blanches à Orléans. Sa perspective de "sociologie du présent" repose sur l'exploitation immédiate des données brutes (journaux des enquêteurs, articles de presse) dont la publication permet de bien reconstituer l'événement dans sa spécificité et d'en fournir une analyse "clinique" où sociologie et histoire se rejoignent dans la saisie concrète des divers éléments formant l'événement; par exemple le mythe de la traile des blanches dans sa version du roman-photo; les aspects historiques de l'antisémitisme dans une ville moyenne de la France profonde; les résistances à l'émancipation des femmes.

Aux résultats de la sociologie traditionnelle qui, selon lui, réduit tout phénomène à une analyse vague des structures de la société post-industrielle. E. Morin oppose sa sociologie clinique qui vise à restituer à l'événement son importance et sa complexité.

Centrant notre analyse de la xénophobie sur le fonctionnement du langage, nous pensons que si l'on veut restituer le phénomène comme "complexe multidéterminé", il est nécessaire et possible d'articuler l'analyse du phénomène xénophobie comme produit d'un ensemble de caractéristiques propres à une formation sociale et sa description à travers des événements tels que les campagnes de vote.

- 3) Dans leur analyse de contenu (1978), Windisch, Jaeggi, de Rham ont dégagé les traits dominants des "pensées" xénophobe et non xénophobe, désignées comme "pensée populaire". Sont mis en parallèle les trois types principaux de partisans des mouvements anti-étrangers - les "nationalistes xénophobes" marqués par leur tendance à la "réification morale", les "nationalistes populistes opportunistes", les "nationalistes technocrates" - et les trois types s'opposant à la xénophobie

sur des bases économicistes, humanistes, ou de rupture idéologique radicale.

Cette typologie est établie à partir de trois "axes structurant de la pensée des partisans de l'Action nationale (...):

- la perception des rapports sociaux
- la perception des étrangers
- l'interprétation du changement (...).

La typologie résulte de la combinaison de ces dimensions et tendances" (p. 118).

Dans la mesure où elles superposent comportement, contenu des discours, perceptions et structures de pensée, ces typologies, aussi détaillées soient-elles, nous paraissent négliger certains caractères propres au fonctionnement des discours. Il n'y a pas d'unicité nettement repérable dans les lettres et donc pas de locuteurs ayant en propre telle ou telle structure de pensée. Les divers types de xénophobes, "nationalistes", "technocrates", etc., sont des reconstructions établies sur la base des interactions qui se manifestent dans des lettres différentes; les notions d'archétype, de "structure profonde" de la xénophobie, ne fonctionnent comme catégories de pensées que si l'on évacue l'analyse des conditions de production, de circulation des discours et leurs formes.

- 4) Une version de cette analyse a paru sous le titre "La situation d'énonciation dans les pratiques argumentatives" (*Langue française* 50, 1981, p. 53-74).
- 5) Les remarques suivantes reposent sur l'analyse des 93 lettres adressées en avril-mai-juin 1970 à la Feuille d'Avis de Lausanne et des 27 extraits de lettres publiées par ce journal durant cette époque. Les 93 lettres manuscrites émanent toutes de partisans de l'initiative Schwarzenbach. Un tiers d'entre elles sont dactylographiées; deux tiers se présentent dans leur mise en page et leur rédaction comme des lettres effectives et complètes. Une dizaine présentent des difficultés de déchiffrement, dues à l'écriture, ou à des ruptures (lexicales ou grammaticales) peu interprétables. Une moitié des lettres est exempte de fautes d'orthographe, moins d'une dizaine d'entre elles ne présentent aucune incorrection grammaticale ou stylistique (tournures incorrectes, impropriété lexicales, due notamment à des mélanges de niveaux de langue, constructions nominales "propres à l'oral", rupture syntaxique, reprises anaphoriques indéterminées, etc...). Une quinzaine d'entre elles présente des formes d'insultes ou d'injures à caractère raciste.
- 6) C'est le cas dans les analyses de contenu, où le style des extraits cités tend à s'accorder au style de l'analyse elle-même, comme si ces extraits ne possédaient ni des problèmes de "décryptage" ni des problèmes d'hétérogénéité linguistique.
- 7) Il faut mentionner la démarche restée isolée de la *Grammaire des textes* de H. Frel (1929).

- 8) Le matériel traité ici est constitué des 93 lettres manuscrites envoyées à la Feuille d'Avs de Lausanne en avril, mai, juin 1970 et des extraits de lettres publiés par ce journal dont nous n'avons pas le manuscrit original. Après avoir éliminé les lettres ne se déclarant pas explicitement en faveur de l'initiative, nous avons fait un relevé d'énoncés dans les lettres se déclarant partisans de la position OUI, en prenant comme indice initial l'assertion du prédicat "xénophobe", conformément à nos hypothèses sur la centralité de la formule Xénophobie. Puis, nous l'avons élargi en relevant également les contextes où apparaissent des expressions considérées ici comme équivalentes, par exemple: "xénophobie, raciste, racisme, craindre les étrangers, être contre les étrangers, etc.". La méthode n'a donc pas été strictement formelle. Dans certains cas, les plus nombreux, le matériel lui-même, malgré son hétérogénéité, fournissait les bases des relations de substituableté, établissant ainsi les équivalences de type harissien. Dans d'autres cas, moins nombreux, des transformations de type grammatical, ou même plus intuitives (synonyme, antonyme) ont été utilisées.
- 9) Les chiffres renvoient à la numérotation des lettres dans notre matériel. Nous avons conservé les formes (orthographiques, de ponctuation) des lettres.
- 10) Comme la rejel, la mise en accusation ne doit pas être envisagée comme un énoncé unique, identifiable et attesté. Il s'agit là aussi de séries paraphrastiques présentant des variations. On en trouve dans des lettres de lecteurs adversaires des initiatives. Nous en avons donné plus haut des exemples pris dans les brochures de propagande qui ont circulé durant les campagnes.
- 11) L'apparition de termes ou de constructions déviantes par rapport à la norme (voir aussi 84, 114, etc.) constitue un autre facteur important d'hétérogénéité dans les séries paraphrastiques. Bien que de nature très différente des faits énonciatifs, il manifeste également un placement différencié des locuteurs.